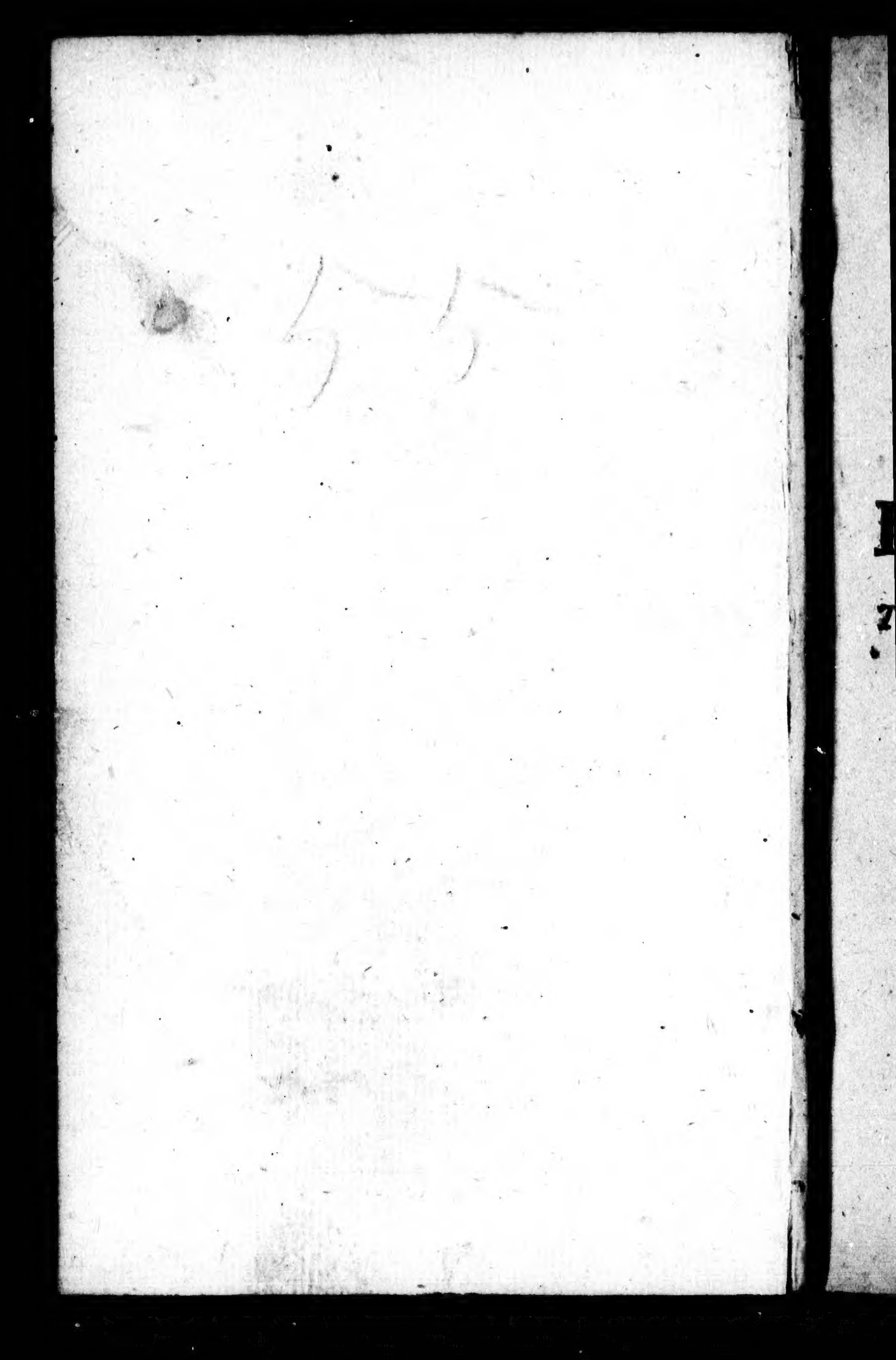
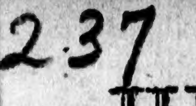


HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.

TOME VINGT-DEUXIÈME.



HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE,

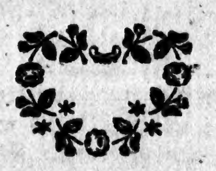
DÉDIÉE AU ROI,

PAR

M. l'Abbé DE *BERAULT-BERCASTEL,*
Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-DEUXIÈME.

Depuis le Traité de Westphalie en 1648, jusqu'à l'élection d'Innocent XI, en 1676.



A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M.DCC.XCI.

Avec Approbation.

SOMMAIRES

DU VINGT-DEUXIEME VOLUME.

LIVRE SOIXANTE-SEIZIÈME.

LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIEME.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIEME.

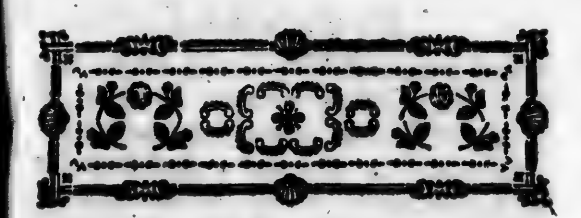
LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIEME.

fractaires 430. Ils écrivent au Roi, & à tous les Evêques du Royaume 432. Clément IX condamne le Nouveau Testament de Mons, & le Rituel d'Alet 434. Projet d'accommodement pour les quatre Evêques 436. Leur lettre au Pape 441. Leur conduite frauduleuse 445. Les députés du Chapitre de Pamiers surpris par leur Evêque 449. Toutes les personnes de poids certifient au Pape la sincérité des quatre Evêques 451. Arrêt surpris au Conseil d'Etat en faveur des quatre Evêques 453. Ils protestent de leur sincérité au Souverain Pontife 455. Certificat de l'Evêque de Châlons 457. Attestation, & profession de Foi d'Arnaud 459. Bref de Clément IX aux quatre Evêques 460. Bref aux Prélats médiateurs 462. Mandement de l'Archevêque de Paris, pour les Religieuses de Port-Royal. 464. Médaille frappée furtivement au sujet de la paix de Clément IX. 465. Réflexions sur la Relation du Cardinal Rospigliosi 468. Mort de Clément IX. Election de Clément X 471. Injures & libelles du parti. Morale Pratique des Jésuites 472. Traité Théologique & Politique de Spinosa. 475. Les erreurs de Cyrille-Lucar, proscrites par les Patriarches d'Orient 477. Disputes sur le véritable auteur de l'Imitation de J. C. 478. Condamnation du livre intitulé, Avis de Marie à ses dévots indis-

Fin des Sommaires.



HISTOIRE



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-SEIZIEME.

DEPUIS le traité de Westphalie en 1648, jusqu'à la publication de la Bulle d'Innocent X en 1653.

LA scène de l'histoire s'ouvrit en 1649, par un attentat encore inoui, mais non pas imprévu. On attendoit, au moins confusément, le dernier excès de la noire malignité de Cromwel, depuis qu'il avoit tiré son Roi des mains du Parlement, & qu'il le tenoit dans la prison de Windsor. Cependant la manifestation de toute sa perversité eût encore été un sujet nouveau d'étonnement, & d'une indignation peut-être formidable pour le scélérat : mais

Révol. d'Angleterre, t. III. l. 9.

trop habile au crime pour porter ſur ſon Roi une main viſiblement parricide, il entreprit de le faire proſcrire par les repréſentans de la nation, & d'ériger le plus énorme des forfaits en un acte public de juſtice. Toutefois, comme bien des Parlementaires ne ſe prêtoient point à ſes vues, au moins avec aſſez de promptitude; l'armée qui lui étoit vendue ſe ſaiſit des portes des deux chambres, empriſonna quarante-un membres de la baſſe, & en chaſſa cent cinquante. Pour la haute, à peine on en prenoit les voix pour la forme; tant les communes s'étoient rendues maîtreſſes des réſolutions. Le tribunal ſuprême d'Angleterre fut par là réduit à quarante ſcélérats, la plûpart de la lie du peuple. Ils caſſerent tout ce que les deux chambres avoient arrêté pour préparer la réconciliation; puis déclarerent le Roi ſujet aux peines des crimes de haute trahiſon, & coupable de tout le ſang verſé dans les dernières guerres. La chambre des Pairs ne laiſſa pas de réclamer fortement contre cet article, qu'elle ne voulut jamais ratifier : mais on déclara que la ſouveraine puiſſance étant originairement dans le peuple, le pouvoir de faire les loix & les décrets appartenoit uniquement à la chambre des

communes, ſans qu'on eût beſoin de conſentement des Seigneurs.

Il ſembloit que Cromwel ne dût pas ſe défier du Parlement, tel qu'il venoit de le compoſer : cependant il n'en eut pas encore une aſſez mauvaiſe opinion, pour lui abandonner cette atroce procédure. En effet, il s'y trouvoit encore bien des conſciences, qu'effarouchoient la grandeur & la proximité du forfait. Pour abattre une tête chargée de trois Couronnes, il falloit des ſcélérats à toute épreuve. Comme le parricide étoit parfait connoiſſeur en ce genre, il en choiſit dans les conditions diverſes jusqu'à cent cinquante, dont quelques-uns néanmoins refuſerent encore. Fairfax lui-même eut horreur de cette affreuſe commiſſion. Cromwel, aidé de ſon gendre Ireton, réuſſit toutefois à la compléter. Ce nouveau tribunal, ſous le titre de Haute-Juſtice, fut érigé par la ſeule autorité des Communes, dégradées elles-mêmes, & décorées cependant du grand nom de Parlement Britannique. Au bruit de cette érection, toute l'Europe ſentit que le Monarque étoit à deux doigts de ſa perte; & toutes les Cours réitérerent, avec une chaleur toute nouvelle, leurs ſollicitations. Les Etats-Généraux de Hollande repré-

ſenterent, que cette atrocité feroit à jamais l'opprobre de la réforme. La France uſa des remontrances les plus touchantes, & s'abaiſſa juſqu'à la prière : voie ſeule qui lui reſtât, dans les troubles de la Fronde qui la déſoloit.

Tout fut inutile. Cromwel inſpirant ſon hypocriſie, auſſi bien que ſa férocité, à tous les Miniſtres de ſon ambition, chacun d'eux s'excuſoit auprès des ſolliciteurs, ſur ce qu'ils étoient obligés de ſe roidir contre les propres ſentimens de leur cœur, pour ſuivre l'eſprit de Dieu qui les inſpiroit, & qui exigeoit d'eux cet acte pénible d'obéiſſance. Une viſionnaire, ſuſcitée ſous le nom de la Vierge d'Herford, publia qu'elle avoit eu révélation, que tout ce que les chefs de l'armée avoient réſolu contre le Roi, étoit juſte & ſaint. Le Prédicant Peters trouvoit dans tous les livres de l'Ecriture-Sainte, des ſentences, ou des exemples qui autoriſoient le ſupplice de ce Prince; puis montant en chaire, il débitoit ſes alluſions ſanguinaires, avec un air attendri qui alloit ſouvent juſqu'à verſer des larmes. Cromwel prêchoit auſſi, & contrefaiſoit d'autant mieux l'inſpiré, qu'il affectoit de s'abandonner à l'eſprit de Dieu, au moment qu'on s'y attendoit le moins,

au milieu d'un Conseil, dans une assemblée publique, & souvent à la tête de l'armée.

Suivant les impressions de ces oracles de sang, la cour de haute-justice, dès le commencement de l'année 1649, cita Charles Stuart, Roi d'Angleterre, ce sont les termes de la citation, comme accusé de tyrannie, de haute trahison, des meurtres & de tous les excès commis dans le Royaume durant la guerre. On le transporta de Windsor à Westminster, où la chambre tenoit ses séances. Quand il y comparut, & qu'on lui lut son accusation, comme intentée au nom du peuple Anglois; la femme de Fairfax interrompit, d'une tribune, celui qui lisoit : c'est un insigne mensonge, s'écria-t-elle en se levant avec indignation; à peine la dixième partie de la nation a part à ce crime : c'est uniquement l'ouvrage du traître Cromwel, que voilà. Si l'on admira le courage de la Dame, le sang-froid du tyran causa plus de surprise encore. Il laissa tomber le propos; & loin de prendre le change, il usa de tous les momens pour arriver à son terme. Le Roi néanmoins, avec une hauteur de courage digne du diadême, refusa constamment de reconnoître la jurisdiction de la chambre. Mais sa perte étoit résolue,

avant qu'il fût accusé. Après quelques formalités qui revêtirent précipitamment la scélérateſſe des vains dehors de la justice, il fut condamné par contumace à être décapité, comme tyran, traître à la patrie, homicide, ennemi public de la nation : qualifications que jamais Prince ne mérita moins, & qui mieux encore que le crime même de régicide en peignent les auteurs.

Depuis la sentence rendue, le Roi eut le loisir de se préparer à la mort. Il s'y prépara en effet, par des vertus qui en euſſent fait un martyr, si le zélateur d'une secte, immolé à une autre, pouvoit mériter ce saint titre. Il se soumit, avec une pleine résignation, aux décrets d'en haut, accepta spécialement sa mort en expiation du consentement qu'il avoit eu la foibleſſe de donner à celle du fidèle Stafford, vice-Roi d'Irlande, protesta qu'il pardonnoit de bon cœur à ses meurtriers; & fit écrire au Prince de Galles, que, si jamais il recouvroit la Couronne, il n'usât point de sa puiſſance pour le venger.

Enfin ce Prince malheureux à tant d'égards, fut conduit le neuvième de Février à Withéal, où il monta sur l'échaffaud qu'on avoit dreſſé devant le Palais des Rois Britanniques; & après avoir

dit à voix haute, que l'unique moyen d'avoir une paix ſolide étoit de rentrer dans l'ordre établi de Dieu, de rendre à Dieu ce qui eſt à Dieu, au Roi ce qui eſt au Roi, & au peuple ce qui eſt au peuple, il tendit ſa tête, qu'un bourreau maſqué lui trancha. On dit que Cromwel voulut voir le Roi mort, & que s'étant fait ouvrir ſa bierre, où l'on s'étoit empreſſé de le mettre, il prit ſa tête, & la contempla quelque temps, ſans la plus légère émotion. Que ne devoit-on pas attendre de cette horrible force d'ame ?

Elle opéra dans l'Angleterre la révolution la plus étonnante & la plus univerſelle qu'on y eût encore vue. Après peu de mois, à peine y retrouva-t-on quelques veſtiges de ce qu'elle étoit depuis deux mille ans. La Royauté, auſſi ancienne dans cette iſle que l'iſle même, fut abolie, & pourſuivie juſques dans les races futures. On proſcrivit le Prince de Galles, alors Charles II, & ſon frère le Duc d'Yorck. Pour le Duc de Glocheſter, trop jeune pour en rien appréhender, on le bannit en Hollande. On ajouta l'opprobre à la calamité : on délibéra d'abord ſi l'on ne feroit pas apprendre un métier à la Princeſſe Eliſabeth ; puis on l'envoya au château de Carisbrock, pre-

mier écueil de la grandeur du Roi son père : l'abandon où elle s'y trouva, l'y fit bientôt périr. Tous les Seigneurs qui avoient tenté de soutenir le trône, furent traités en criminels d'Etat. Le Duc d'Hamilton, le Comte d'Holland & le Baron de Capel eurent la tête tranchée, par sentence du même tribunal qui avoit abattu celle du Roi. La chambre des Pairs, monument trop mémorable de la Monarchie, fut supprimée ; après que le tyran en eût fait passer dans les communes, quelques membres des plus indignes de leur naissance, & le plus bassement dévoués à la tyrannie. Et cette lie de la nation fut investie du pouvoir suprême, qu'on déclara dévolu au peuple, en établissant une république à la place de la Monarchie. Bientôt l'usurpateur s'y rendit le seul maître : mais comme on connoissoit trop les bornes du pouvoir des Rois d'Angleterre, il prit le titre de Protecteur, à l'ombre duquel il parvint impunément à un despotisme absolu.

Il jouit en paix du fruit de ses crimes, durant l'espace de neuf à dix ans ; & il mourut de même dans le palais des Rois à Withéal, laissant encore à Richard, son fils, le titre & le pouvoir illimité de Protecteur. Celui qui fait prospérer à son

gré les bons, ou les méchans, vouloit, par un exemple formidable, inſtruire à jamais les Rois à ne point attendre des ſectes la ſoumiſſion qu'on refuſe à l'Egliſe, & montrer au peuple, où conduit la préférence donnée ſur la voix de l'Egliſe à celle des ſectes. Exemple frappant, s'il en fut jamais : on vit la plus fière des nations, après avoir proſcrit ſon Roi, ramper dix années entières ſous ſon vil oppreſſeur.

Cependant les François profiterent peu d'une leçon que le Ciel donnoit ſi près d'eux. Ce peuple, admirateur des productions étrangères, & bien ſouvent de ce qu'elles ont de plus mauvais, s'étoit ſi fort paſſionné pour les nouveautés Belgiques, depuis qu'elles étoient négligées dans leur pays natal, qu'enfin la France en paroiſſoit la mère naturelle, plutôt que la mère adoptive. Les Docteurs, gagnés en premier lieu dans l'Univerſité de la capitale, uſerent de tous les moyens que ſuggere l'eſprit de parti, afin de leur acquérir de nouveaux partiſans. La prédication, la direction des conſciences, la plume & la preſſe, tout étoit proſtitué à la nouvelle erreur, que l'on qualifioit d'ancienne doctrine de l'Egliſe, en accuſant le torrent des Docteurs & des Paſ-

teurs de l'avoir abandonnée depuis quatre ou cinq siècles, & de la méconnoître enfin totalement, par une ignorance montée à son comble. Indignés de ces reproches outrageans, & de se voir ainsi troublés dans la possession de la croyance établie, ceux-ci répliquoient avec chaleur, crioient avec alarme au schisme & à l'héréfie. La dispute & la dissension devinrent générales dans le Royaume : aussitôt qu'il paroissoit un ouvrage dans l'un des partis, l'autre s'empressoit à le décrier.

Le zèle Anti-Catholique passa les monts, & osa choisir pour son théâtre, le centre même de l'unité Chrétienne. Claude Hersant, déja fameux par son livre, intitulé *Optatus Gallus*, se rendit à Rome, sous prétexte de gagner le Jubilé de l'année 1650. Il eut aussi la dévotion de prêcher ; & il dit en chaire, d'un ton fort dévot, que notre volonté, depuis la chûte d'Adam, ne peut que pécher, si elle n'est aidée de la grace ; que les Saints suivent les mouvemens de la grace, d'autant plus librement qu'ils les suivent plus volontairement, d'autant plus librement que la grace est plus impérieuse, & qu'elle les fait plus impérieusement aimer & vouloir le bien auquel elle les porte. L'Historien des Jansénistes rapporte que

ces vérités parurent nouvelles à quelques Romains, qui ne ſavoient rien, ajoute-t-il de la croyance de l'Egliſe, ni de la doctrine de S. Auguſtin ſur ces matieres. Il étoit nouveau en effet à Rome, au centre de la Catholicité, d'entendre prêcher la doctrine de Baïus & de Janſénius, qu'on n'y avoit jamais confondue avec celle de S. Auguſtin. Mais ſi les Romains en furent étonnés, ils en furent également ſcandaliſés, & ſi indignés, qu'ils ne l'oublierent jamais. Et quand par la ſuite le parti voulut déguiſer ſes vrais ſentimens, afin de ſe ſouſtraire aux foudres de l'Egliſe; ils jugerent de ſa ſincérité, ſur cette confeſſion prématurée de ſon imprudent émiſſaire. Toujours ils ſe ſouvinrent que dans ſes principes, tout ce qui ne procede pas de la charité, vient d'une cupidité criminelle; qu'un ami qui ſert ſon ami par pure amitié, qu'un citoyen qui affronte la mort pour le ſalut de ſa patrie, qu'un enfant qui aime ſon père par bonté de naturel, ſont autant de péchés; bien plus que l'homme ſur la terre, incliné par la grace à une bonne œuvre, auſſi invinciblement que les Saints le ſont dans le Ciel à aimer l'objet de leur béatitude, la fait néanmoins librement, parce qu'il la fait volontairement. Par conſé-

quent l'homme, porté au mal par une force invincible, le fera librement aussi, parce qu'il le fera volontairement. S'il en est ainsi, où est la liberté? & si l'on ne se croit plus de liberté, où en sont les mœurs?

Hersant, contre qui cette étrange doctrine excita un orage dangereux, se mit à couvert dans le palais de l'Ambassadeur de France; & sans rien perdre encore de sa première intrépidité, il fit imprimer son sermon, avec une épître dédicatoire au Pape, où il affirmoit de nouveau, que toutes les actions libres qui ne proviennent pas de la grace, sont autant de péchés. Après cette nouvelle incartade, on crut ne devoir plus rien ménager, & on le décréta d'ajournement personnel. Le terme étant expiré, sans qu'il eût comparu, il fut déclaré excommunié, déchu de toute dignité, de tout degré, & du pouvoir, tant d'enseigner que de prêcher. La bravoure, ou les bravades cesserent alors. L'apôtre, dont le zèle n'alloit pas jusqu'au martyre, s'échappa secrétement, reprit la route de France, & ne regarda plus en arrière que pour éviter les mouches du S. Office.

A Paris, de jeunes Théologiens, séduits en assez grand nombre, de simples

bacheliers avoient pris tant de goût pour les nouvelles opinions, qu'ils les inſéroient dans leurs thèſes ; & quand un ſage réviſeur les retranchoit du manuſcrit, ils avoient le front de les remettre dans l'imprimé ; ou laiſſant les poſitions telles qu'on les avoit réformées, ils ſoutenoient le contraire dans la ſéance publique, & ne craignoient pas de dire que ce qu'on liſoit dans la thèſe, y étoit contre leur véritable ſentiment. Le Docteur Cornet, l'un des plus diſtingués de la maiſon de Navarre, & Syndic de la Faculté, ſe plaignit de cette inſubordination ſcandaleuſe, dans l'aſſemblée du premier jour de Juillet 1649. Il en cita pluſieurs exemples, & ajouta que pour remédier à ces déſordres, il étoit expédient d'examiner quelques propoſitions qui faiſoient le ſujet des troubles. Il en rapporta ſix, dont les cinq premières contenoient en abrégé ce que d'anciens & profonds Docteurs, de concert avec lui, trouvoient de plus contraire à la foi dans le livre de Janſenius, la vraie pomme de diſcorde, & déja la terreur de la Catholicité. Un autre Docteur de l'aſſemblée y en ajouta une ſeptième. Elles étoient conçues en ces termes :

I. Quelques commandemens de Dieu ſont impoſſibles à des juſtes qui déſirent

& qui tâchent de les garder, selon les forces qu'ils ont alors; & ils manquent de la grace qui les leur rendroit possibles.

II. Dans l'état de la nature déchue, on ne résiste jamais à la grace intérieure.

III. Pour mériter & démériter dans l'état de la nature déchue, l'homme n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; mais il lui suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.

IV. Les Sémi-Pélagiens admettoient la nécessité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature, que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister, ou de la suivre.

V. C'est une erreur des Sémi-Pélagiens, de dire que J. C. est mort, ou a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.

VI. L'Eglise a estimé autrefois que la Pénitence Sacramentale secrète ne suffisoit pas pour les péchés secrets.

VII. L'attrition naturelle suffit pour le Sacrement de Pénitence.

Il n'a été question dans la suite que des cinq premières de ces propositions. Elles acquirent dès lors une célébrité pro-

digieuse, & attirerent au Docteur Cornet toutes les injures & les calomnies, que les sectes ont vomies dans tous les temps contre ceux qui, les premiers, ont eu le courage de leur arracher le masque.

Après sa dénonciation, le Syndic requit en forme que l'assemblée délibérât, & nommât des Commissaires pour l'examen. Un jeune Docteur, nommé Louis de Saint Amour, mémorable par son journal, qu'on peut regarder comme le protocole des calomnies périodiques du gazetier ténébreux, que l'oracle même de l'impiété moderne a surnommé *le scélérat obscur*, se leva d'un air assuré, & dit qu'il s'opposoit à la délibération. On méprisa cette opposition, qui fut néanmoins appuyée par un assez grand nombre de Docteurs, & l'on mit en délibération ce qu'avoit proposé le Syndic. Il fut conclu, à la pluralité des voix, que les propositions seroient examinées ; & les Commissaires pour l'examen, furent nommés sur le champ.

Il parut aussi-tôt plusieurs écrits, pour décrier cette conclusion, que les partisans de Jansenius nommoient la trame & l'attentat de Cornet. Les plus remarquables furent celui que l'Abbé de Bourzeis fit en Latin, & l'ouvrage François qu'on

attribua au célèbre Docteur Arnaud. Le premier étoit intitulé, *Propositions touchant la grace, qui doivent être examinées au premier jour en Sorbonne*; & l'autre, *Considération sur l'entreprise de M. Cornet, Syndic de la Faculté, en l'assemblée du premier Juillet.* Arnaud, qui aimoit les superlatifs & les expressions dures, trouvoit que la dénonciation faite par le Syndic, & la résolution prise par la Faculté, étoient l'entreprise la plus irrégulière & la plus injuste qui pût entrer dans l'esprit. On peut dire avec assurance, malgré toute la réputation du personnage, qu'il ne fait ici qu'étourdir par de grands mots, & qu'il y viole toutes les loix du jugement. Où est donc l'irrégularité, où est l'injustice, quand un Officier de la Faculté, quand son Inspecteur d'Office lui défere une doctrine qu'il croit hérétique, & dont, à ses yeux, on s'efforce d'infecter sa compagnie? Ce qu'il y a d'incontestablement injuste, d'infiniment contraire à tous les principes de la justice & de la charité chrétienne, c'est d'avoir creusé dans les intentions du Syndic & des Commissaires, comme ont fait, après Arnaud, tant d'écrivains du parti; c'est de donner à leurs paroles les interprétations les plus

malignes; c'eſt de repréſenter généralement tous les contradicteurs du parti, comme des gens qui n'ont ni foi, ni religion, parce qu'ils n'ont pas celle qu'il s'eſt faite. Mais comme le ridicule eſt une arme en France, pour le moins auſſi efficace que la calomnie, les hiſtoriographes du Janſéniſme firent du Docteur Cornet, un Jéſuite de robe courte. Il ne tint pas à eux qu'on ne regardât pareillement, comme autant de Jéſuites maſqués, après l'Archiduc Ferdinand, tout ce qu'il y avoit de perſonnages oppoſés à la doctrine de Janſenius, parmi les Docteurs des Univerſités, parmi les Prélats du Royaume, parmi les premiers Magiſtrats, parmi les Miniſtres & les Princes mêmes.

Comme il s'agiſſoit de confirmer au premier jour d'Août, ſelon l'uſage, la concluſion priſe par la Faculté le premier du mois précédent; les Docteurs à qui elle déplaiſoit engagerent le Chancelier Loiſel à renouveller une vieille prétention de ſes prédéceſſeurs, en demandant de préſider à l'aſſemblée. Cette chicane, dont il n'étoit pas difficile de pénétrer le motif, occaſionna un débat fort long, qui n'aboutit qu'à rompre l'aſſemblée, ſans avoir rien fait. Cependant le parti,

à la faveur du trouble, toujours avantageux aux ſectes, fit ſes propres affaires. Saint Amour fit ſigner par ſoixante autres Docteurs une requête qu'ils préſenterent au Parlement, à l'effet d'appeller comme d'abus de la concluſion.

La requête fut miſe au rapport du Conſeiller Brouſſel, homme intègre, mais de capacité médiocre, de caractère ardent, & l'un des plus bouillans Frondeurs. Déja le goût & l'intérêt avoient uni enſemble le parti du nouvel Auguſtin & celui de la Fronde. Le premier Préſident Molé entreprit cependant d'accommoder l'affaire; & l'on convint que pendant quatre mois les choſes demeureroient dans l'état où elles ſe trouvoient, afin de chercher les moyens d'établir une paix ſolide : mais la trève même ne fut pas obſervée.

Moins d'un mois après, courut dans Paris une cenſure imprimée des ſept propoſitions, & ſignée par les Commiſſaires examinateurs; ce qui mit aux champs Saint Amour & ſes conſorts. Ils préſenterent une ſeconde requête, ſuppliant qu'on fît droit ſur la première, & que ceux dont la cenſure portoit les noms, fuſſent aſſignés pour les reconnoître, ou les déſavouer. Ils obtinrent ce qu'ils

demandoient. Les Commissaires comparurent le cinq Octobre, & déclarerent que c'étoit à leur insu, & contre leur gré, qu'on avoit publié la censure. Sur quoi la chambre des vacations rendit un arrêt, portant que les parties seroient entendues à la première audience d'après la saint Martin, & cesseroient provisoirement d'agiter les matières contestées, jusqu'à ce que la Cour en eût ordonné autrement.

Durant ce délai, les Docteurs qui défendoient l'ancienne doctrine, & qui voyoient cet objet purement ecclésiastique à la merci d'un tribunal séculier, assurés au surplus qu'on formeroit autant d'incidens & d'obstacles nouveaux qu'ils feroient de démarches, ils abandonnerent le jugement doctoral des nouvelles doctrines : mais ils prirent en même temps des mesures efficaces pour procurer une décision, d'autant plus affligeante pour leurs contradicteurs, qu'elle seroit irréformable. L'assemblée du Clergé étoit indiquée pour le printemps de l'année 1650 : les principaux Docteurs de la Faculté conférerent à ce sujet avec les Prélats qui arrivoient pour le temps prescrit ; & tous ensemble, après y avoir pensé mûrement, estimerent la cause assez grave, & les

troubles trop grands, pour attendre d'ailleurs que de la chaire de Pierre, le rétablissement du calme & de l'unité. Ce dessein ne fut pas proposé publiquement dans l'assemblée du Clergé, parce qu'on n'y appréhendoit qu'avec trop de raison la gêne & les entraves que venoit d'éprouver la Faculté de Théologie : mais la lettre ayant été composée par Isaac Habert, ci-devant Théologal de Paris, & pour lors Evêque de Vabres, elle fut approuvée & signée par quatre-vingt-cinq Evêques ou Archevêques, auxquels il s'en joignit encore trois autres dans la suite, & on la fit partir sans délai. Comme cette lettre est, pour ainsi dire, le premier fil des poursuites juridiques du Jansénisme, & un monument authentique des sentimens invariables de nos premiers Pasteurs sur ces matières, nous avons cru devoir la rapporter en entier. La voici, telle qu'elle se trouve dans les actes du Clergé :

» La Foi de Pierre, très-saint Père, laquelle ne peut jamais manquer, demande avec grande raison, suivant la coutume reçue & autorisée dans l'Eglise, qu'on rapporte les causes majeures au S. Siège Apostolique. Pour obéir à une loi si équitable, nous avons estimé qu'il étoit né-

cessaire d'écrire à Votre Sainteté, touchant une affaire très-importante qui regarde la Religion. Il y a dix ans que nous voyons avec douleur la France agitée de troubles très-violens, au sujet du livre posthume de M. Cornelius Jansenius, Evêque d'Ypres, & de la doctrine qui y est contenue. Ces mouvemens devoient être appaisés, tant par l'autorité du Concile de Trente, que par celle de la Bulle d'Urbain VIII, d'heureuse mémoire, par laquelle il a prononcé contre les dogmes de Jansenius, & a confirmé les décrets de Pie V, & de Grégoire XIII, contre Baïus. Votre Sainteté a établi, par un nouveau décret, la vérité & la force de cette Bulle; mais parceque chaque proposition en particulier n'a pas été notée d'une censure spéciale, quelques-uns ont encore trouvé lieu aux chicanes & aux subterfuges. Nous espérons que tous les moyens leur en seront ôtés, s'il plaît à V. S. comme nous l'en supplions très-humblement, de définir clairement & distinctement, quel sentiment il faut avoir en cette matière. C'est pourquoi nous la supplions de faire l'examen, & de porter un jugement clair & certain de chacune des propositions suivantes, sur lesquelles la dispute est plus dangereuse, & la contestation plus échauffée."

En cet endroit de la lettre, sont rapportées les cinq premières propositions telles qu'on les a lues ci-devant; après quoi elle continue ainsi: » Votre Sainteté a éprouvé depuis peu, combien l'autorité du S. Siège Apostolique a eu de pouvoir pour abattre l'erreur du double Chef de l'Eglise: la tempête a été aussi-tôt appaisée; la mer & les vents ont obéi à la voix & au commandement de J. C. Ce qui nous engage à vous supplier, très-saint Père, de prononcer sur le sens de ces propositions, un jugement clair & décisif, à quoi M. Jansenius, proche de sa mort, a soumis lui-même son ouvrage; de dissiper toute obscurité, de rassurer les esprits chancelans, d'empêcher les divisions, de redonner à l'Eglise sa tranquillité & toute sa splendeur."

On voit par le seul contenu de cette lettre, tout ce qui engagea ce grand nombre d'Evêques à l'écrire au Pape, & en particulier ce qu'ils pensoient du livre de Jansenius. C'est donc injurier bien gratuitement ce qu'il y a de plus respectable, & à raison de la dignité, & à raison de la vertu, que de dire avec l'effronterie scandaleuse de l'Historien des Jansénistes, que nos Evêques firent cette démarche principalement pour se délivrer

Hist. du Jansén. sous l'an 1650.

des importunités du Père Vincent de Paul, Moliniste & Sémi-Pélagien. Ceux de la secte, qui de ce Moliniste, ou de ce Pélagien, veulent se faire un ami & presque un fauteur, depuis qu'il est rangé au nombre des Saints tout différens des leurs, devroient se souvenir, ou plutôt réfléchir que d'autres se souviennent de ces injures sacrilèges.

Le Souverain Pontife, instruit par la lettre des Prélats François, du péril que la Foi couroit dans ce moment en France, établit une Congrégation particulière, pour prendre connoissance d'une affaire si importante, avec toute la maturité qu'elle requéroit. Il nomma Commissaires, les Cardinaux Roma, Spada, Ginetti, Cecetimi, Chigi, Pamphile; & pour Secrétaire, Albissi, Assesseur du S. Office. Dès la première assemblée qui se tint chez le Cardinal Roma, Doyen du sacré Collège, Spada, fondé sur ce que la Bulle d'Urbain VIII portoit que Jansenius avoit renouvellé la doctrine de Baïus, proposa de commencer par l'examen de ce qui s'étoit passé dans les affaires du Baïanisme. Cet avis fut approuvé généralement. On rechercha dans les archives du S. Office tout ce qui concernoit ce premier novateur; on en fit le rapport à loisir,

devant les Commissaires établis pour le second; & ceux-ci confronterent soigneusement, quoique très-secrétement d'abord, la doctrine de l'un avec celle de l'autre.

Le parti ne s'oublioit point. La Congrégation n'étoit pas encore formée, que le Docteur de S. Amour, aussi dévot qu'Hersant, & venu de même à Rome pour le Jubilé, qui après son expiration y retenoit encore le pieux pélerin; S. Amour s'empressa d'écrire à ses correspondants de Paris, qu'il falloit agir avec bien de la vigueur, si l'on vouloit sauver les cinq propositions: il ne les flattoit pas, il les prévenoit au contraire, qu'il y avoit peu de chose à espérer; parce qu'à Rome, leur disoit-il, on ne connoît presque pas la vraie grace du Sauveur. Long-temps avant lui, Calvin avoit dit précisément la même chose. Ce langage fut constamment celui des sectaires du dix-septième siècle, aussi bien que du seizième. A cet avis alarmant, ceux qui s'intéressoient à la défense de l'Evêque Flamand, ou plutôt à la fortune d'un parti qui étoit devenu le leur propre, se rassemblerent afin de concerter les mesures qu'on pouvoit prendre en des conjonctures si critiques. L'autorisation

torisation tirée de l'Episcopat, comme de la pierre angulaire du Christianisme, fut toujours la ressource frauduleuse des sectes. Nos dogmatiseurs avoient déja quelques Evêques dans leur parti ; mais en très-petit nombre : ils firent tout valoir, pour en gagner d'autres, & à force de leur crier qu'en portant à Rome l'affaire de Jansenius, on avoit donné atteinte aux privilèges de l'Episcopat, ils s'attacherent onze Evêques ou Archevêques ; savoir de Sens, d'Agen, de Comminge, de Valence, d'Orléans, de S. Papoul, de Lescar, de Châlons en Champagne, d'Amiens, d'Angers & de Beauvais. Plusieurs de ces Prélats allerent d'abord déclarer au Nonce, qu'ils ne prenoient aucune part à la réquisition de quatre-vingt-huit Evêques ; qu'ils la regardoient au contraire, comme très-préjudiciable à leur autorité commune ; puisqu'il leur appartenoit de prononcer en matière de Foi, & de juger en première instance. L'Archevêque de Sens fit en particulier la même protestation, & devint bientôt l'un des principaux zélateurs du parti. C'étoit le fameux Henri-Louis de Gondrin, dont les ennemis de la nouveauté ont dit beaucoup de mal, & les Janśénistes fort peu de bien ; tout

accoutumés qu'ils étoient dès-lors à ériger leurs partisans en Docteurs de l'Eglise, & en Saints à miracles, quelle que fût la médiocrité de leur science & de leurs vertus : fâcheux préjugé pour ce Prélat, de n'avoir pu obtenir une place dans le calendrier de Port-Royal, après avoir tant parlé de réforme & de morale févère ; après avoir entrepris de rétablir toutes les observances de la pénitence publique, avec une ardeur & une persévérance qui ne pouvoient manquer d'avoir leur effet, si les paroles, sans l'exemple, faisoient impression.

Ce Prélat entreprenant autant qu'inconstant, se mit à la tête des Prélats dyscoles; & tous ensemble écrivirent au Pape une lettre véhémente, contre celle de leurs quatre-vingt huit confrères, dont ils parloient avec la sincérité ordinaire du parti, comme si le nombre en eût été médiocre. Ils disoient au S. Père, qu'ils avoient appris, que *quelques Prélats* lui avoient écrit touchant une affaire très-importante & très-épineuse; qu'outre les difficultés dont les questions de la grace & de la prédestination sont remplies, il ne paroissoit pas qu'on fût dans un temps propre à terminer un différend de cette nature, & qu'ils ne pouvoient

approuver le deſſein de ces autres Evêques ; que ſi néanmoins on jugeoit à propos de décider, l'ordre légitime des jugemens de l'Egliſe univerſelle, joint à la coutume de l'Egliſe Gallicane, vouloit que les plus grandes queſtions qui naiſſent dans le Royaume, y fuſſent d'abord examinées par ſes Evêques ; qu'à Rome enſuite, il faudroit reprendre l'affaire dès ſon origine, l'examiner tout entière, appeller & entendre les parties, comme il s'étoit pratiqué dans les Congrégations *de Auxiliis* ; qu'autrement ceux qui ſeroient condamnés, ſe plaindroient avec raiſon de l'avoir été par les artifices & les calomnies de leurs adverſaires ; que ſi ces queſtions cauſoient beaucoup de trouble, ce mal provenoit uniquement de ce que les cinq propoſitions avoient été fabriquées à plaiſir, & en termes ambigus ; qu'ils voyoient peu d'inconvéniens néanmoins à laiſſer continuer encore un peu de temps une diſpute, qui duroit depuis pluſieurs ſiècles, ſans que l'unité Catholique en fût altérée.

En s'efforçant d'une manière ſi viſible d'empêcher le jugement, les onze Prélats ne laiſſoient point d'aſſurer, qu'ils le déſiroient au lieu de l'appréhender.

C'eſt avec la même candeur qu'ils affectoient, pour les libertés de l'Egliſe Gallicane, un zèle plus clairvoyant que celui de leurs quatre-vingt-huit confrères, auſſi éclairés qu'eux aſſurément, pour ne rien dire de plus; qu'ils réclamoient encore les anciennes déciſions des Papes & des Conciles, & nommément du Concile de Trente, que les amis de l'Evêque d'Ypres ont toujours regardé comme une vaine aſſemblée de ſcholaſtiques, ſourde à la voix du S. Eſprit.

Le Docteur de S. Amour, qui avoit ménagé cette lettre, fut chargé de la préſenter au Pape, & de ſuivre tout le cours de l'affaire, avec les Docteurs de la Lane & Maneſſier, le Licencié Angran, & le Père Deſmares, autrefois Oratorien, qu'on lui aſſocia pour cette agence. Ni la lettre, ni les manœuvres ne rompirent le deſſein du Pontife; quoique les députés du parti euſſent eu tout le loiſir de manœuvrer ſans gêne, puiſqu'ils arrivèrent à Rome dix mois avant les Docteurs Hallier, Loiſel & Lagaut, qu'on peut bien qualifier généralement députés du Clergé de France, vu le grand nombre des Evêques au nom deſquels ils agiſſoient. Long temps avant l'arrivée de ceux-ci, on avoit commencé à confron-

ter les propoſitions extraites de Janſenius, avec celles de Baïus : mais depuis leur arrivée, on pouſſa le travail avec une activité beaucoup plus grande. Ils n'avoient pas eu le mois pour ſe délaſſer & ſe préparer, que le Cardinal Roma, Préſident de la Congrégation, les fit appeller le onzième Juillet 1652, huit jours après les députés Janſéniſtes, pour ſignifier aux uns comme aux autres, qu'ils euſſent à donner leurs mémoires. Les Catholiques n'ayant rien à ſoutenir qui demandât du ménage, les fournirent auſſi-tôt. Quant aux Janſéniſtes, ils ne jugerent point à propos de faire la même diligence. Ils s'efforçoient de perſuader aux Romains, & plus particuliérement aux Religieux Auguſtins, qu'on en vouloit à la doctrine de leur ſaint Patron. D'un autre côté, ils faiſoient entendre à ceux de S. Dominique, qu'on tendoit à décrier leur école. Ceux-ci conçurent en effet de vives alarmes, dont ils ne revinrent jamais parfaitement. En vain on leur remontra, qu'en ſoutenant la grace efficace par elle-même, ils n'en prétendoient pas moins que les préceptes ſont poſſibles à ceux qui n'ont pas cette grace; parceque Dieu leur donne celle qui ſuffit pour les accomplir, ou pour obtenir

celle qui eſt néceſſaire : il ne fut jamais poſſible de les bien raſſurer.

La mort enleva dans ces entrefaites le Cardinal Roma. Spada devenu Chef de la Congrégation, aſſembla chez lui les autres Commiſſaires le 24 Septembre 1652, avec onze Conſulteurs, choiſis parmi les plus habiles Théologiens qu'on connût à Rome. C'étoient les Pères Candide, Dominicain, maître du ſacré palais; de Pretis, auſſi Dominicain, Commiſſaire du S. Office; Viſconti, Général des Auguſtins; Modeſte de Ferare, Procureur Général des Cordeliers; Campanella, Carme déchauſſé; Wading, de l'obſervance de S. François; Carpinetti, Procureur Général des Capucins; Ciria, de l'Ordre des Servites; d'Elbène; Théatin; & Palavicini, Jéſuite. Le Pape leur adjoignit encore par la ſuite le P. Bruni, Auguſtin, & le P. Tartaglia, Carme déchauſſé.

Le premier objet des délibérations fut la manière dont ſe feroit l'examen; ſavoir ſi l'on examineroit les cinq propoſitions par rapport au livre de Janſenius, ou ſeulement en elles-mêmes, ſans conſidérer autre choſe que la ſignification propre des termes. Là-deſſus, on relut la lettre des quatre-vingt-huit Evêques; & comme

elle portoit que la contestation rouloit tout entière sur la doctrine de Jansenius, & particuliérement sur les cinq propositions attribuées à ce Prélat, qui d'ailleurs s'étoit soumis par avance au jugement du S. Siège; les Commissaires furent d'avis qu'on les examineroit dans le livre, & les sens de Jansenius, autant qu'il pourroit se faire; c'est-à-dire qu'il en seroit ainsi pour ceux des Consulteurs qui auroient ce livre, encore rare; mais que ceux qui ne pourroient pas se le procurer, se contenteroient de les examiner en elles-mêmes. Instruits de cette résolution, les députés Catholiques de France se transporterent aussi-tôt chez le Cardinal-Président, & lui représenterent avec sagesse que ce n'étoit rien faire, si l'on ne qualifioit pas les propositions par rapport au livre, qui étoit la source unique des disputes. Le Cardinal sentit à l'instant la sagesse de l'observation; & après avoir pris néanmoins l'avis de plusieurs Théologiens en réputation à Rome, il donna ordre à chacun des Consulteurs de qualifier & d'examiner chacune des propositions, en tant qu'elles étoient de Jansenius. On eut soin de leur en procurer à tous des exemplaires.

Ils travaillerent sur ce pied-là, avec

toute la diligence & l'application possible. Les Commissaires, non moins infatigables, donnerent la même attention à la rédaction du travail. Depuis le premier jour d'Octobre de l'année 1652, jusqu'au vingtième de Janvier de l'année suivante, il y eut vingt séances employées à opiner sur les cinq propositions; cinq pour la première, quatre pour la seconde, quatre pour la troisième, trois pour la quatrième, & quatre pour la cinquième.

Pendant ce temps-là, les députés Jansénistes renouvellerent sans fin leurs instances & leurs importunités, auprès des Cardinaux Commissaires, auprès du Pape même, auxquels ils présentoient supplique sur supplique, mémoires sur mémoires, afin d'obtenir, ce qu'ils envisageoient comme un coup de partie, que la Congrégation, comme autrefois pour les systêmes du Bannez & de Molina, prît une forme contentieuse, & que les matières s'y traitassent par voie de dispute. Toutes leurs tentatives, & tous leurs artifices furent inutiles. Déja le Vicaire de J. C. mettoit une différence capitale entre les écarts des Jansénistes, & les opinions indifférentes, soit des Thomistes, soit des Molinistes. Il vouloit absolument & sans retardement, rendre la paix à l'Eglise,

troublée, ſcandaliſée, par le livre de Janſenius ; & ſur l'exemple même des Congrégations *de Auxiliis*, où la forme contentieuſe n'avoit ſervi qu'à prolonger l'affaire durant tant d'années, ſans qu'on en pût venir à aucune déciſion ; il tint inébranlablement pour la méthode la plus propre à procurer un jugement prompt & définitif : on offrit cependant aux députés Janſéniſtes, de recevoir leurs défenſes par écrit, de les entendre même en pleine Congrégation ; mais non pas d'une manière contradictoire avec leurs antagoniſtes ; ce qu'ils rejetterent, juſqu'à ce qu'ils ſentiſſent l'abſolue néceſſité d'en paſſer par-là.

Les députés Catholiques au contraire, dès qu'ils furent avertis de l'audience que le Pape leur offroit, à l'effet de comparoître devant les Commiſſaires, ils l'accepterent avec actions de graces, & comparurent au jour marqué, vingt-ſeptième de Janvier. Chacun d'eux fit ſon diſcours, d'une manière fort ſimple, borné ſcrupuleuſement à ſon ſujet. Tout finit en une ſéance ; après quoi le chef de la Congrégation la convoqua au trois de Février, pour revoir les ſuffrages, & ſavoir ſi les Conſulteurs n'y vouloient rien changer.

Ce jour-là & le surlendemain, le Secrétaire Albizzi lut ces suffrages, auxquels ceux qui les avoient donnés s'en tinrent ponctuellement ; si ce n'est que quelques-uns d'entr'eux, qui n'avoient point encore qualifié les propositions dans le sens de Jansenius, le firent alors. Cependant le Général des Augustins, le Dominicain, maître du sacré palais, & son confrère le Commissaire du S. Office, tous trois favorables à la nouvelle doctrine, déclarerent qu'ils ne prétendoient point parler de Jansenius. On leur enjoignit expressément de se tenir prêts à le faire pour la séance du 27 ; & quand on en fut à ce terme, tous trois encore dirent, comme de concert, qu'ils n'étoient pas préparés. Le Franciscain Wading, déclaré comme eux pour les cinq propositions, ne laissa pas de parler de Jansenius, le plus souvent pour l'excuser; mais sur la quatrième proposition, il convint ingénument que cet Evêque y censuroit d'une manière scandaleuse l'opinion de ses contradicteurs.

Après cette révision des suffrages, comme quelques-uns des Consulteurs n'avoient pas encore lu les écritures des agens du Jansénisme, on leur marqua un temps suffisant pour les examiner à fond;

& le Pape fit prévenir les Janséniſtes qu'il vouloit les entendre lui-même, le dixième de Mars. Dans l'intervalle, Innocent, qui s'étoit fait apporter les regiſtres de la Congrégation, prit auſſi par lui-même connoiſſance des ſuffrages, & de tout ce qui s'étoit fait juſques-là. Au jour indiqué, les quatre Cardinaux Commiſſaires, Spada, Ginetti, Pamphile & Chigi, ſuivis des treize Conſulteurs & du Secrétaire, ſe rendirent au palais du Pontife, qui ouvrit la ſéance par l'invocation du S. Eſprit. Après quoi, il dit d'une voix élevée, qu'il avoit examiné les ſuffrages des Conſulteurs, & qu'il s'étoit inſtruit de toute l'affaire; mais que pour la conſommation d'une œuvre ſi importante, il croyoit devoir encore les entendre en perſonne, afin d'écarter juſqu'à l'ombre du ſoupçon, & de ſe mettre en état, au moyen de l'aſſiſtance du Ciel qu'il avoit ordonné d'implorer publiquement dans toute la ville, de rendre le calme à l'Egliſe, par une déciſion que les Evêques de France, & une grande partie de la Chrétienté attendoient avec impatience.

Le Pape ayant fini de parler, le Secrétaire, dans la même ſéance, & dans quelques-unes des ſuivantes, relut les cinq propoſitions, en faiſant à chacune

quelques pauſes, plus ou moins longues, afin que les Conſulteurs, qui tous parlerent encore l'un après l'autre, donnaſſent de nouveau leur avis, fiſſent leurs obſervations, les additions, les ſuppreſſions, & tous les changemens qu'ils voudroient; ce qui n'alla cependant, pour la plûpart d'entr'eux, qu'à des cenſures plus fortes & plus expreſſes, ou à qualifier les propoſitions dans le ſens de Janſenius, quand ils ne l'avoient pas encore fait. Pour les quatre Conſulteurs qui défendoient les propoſitions, le Général des Auguſtins ne dit que ſur la troiſième, ce qu'il en penſoit par rapport au ſens de Janſenius; le maître du ſacré palais ne s'en ouvrit que ſur la première; & le Commiſſaire du S. Office, ſur la première & la troiſième. Le P. Wading, au contraire, s'expliqua franchement ſur toutes les propoſitions, en diſculpant preſque par-tout l'Evêque d'Ypres. Tel eſt en ſubſtance l'état des ſuffrages, conſigné dans l'original du procès-verbal qui en fut dreſſé; & telle n'eſt pas, à beaucoup près, la relation que les Janſéniſtes, ſoit de mauvaiſe foi, ſoit par la précipitation d'un faux zèle, firent imprimer, d'après quelque copie des ſuffrages donnés en premier lieu, & que S. Amour inſéra

dans ſon Journal, où l'on peut encore la voir. Vizzani, Aſſeſſeur du S. Office en 1657, confronta cet imprimé avec l'original Romain ; & ſuivant le rapport qu'il en fit dans la Congrégation du premier de Juin, ſur la première des cinq propoſitions, pour ne point parler des autres, il s'y trouva juſqu'à ſix de ces ſuffrages, où l'on avoit mis ces mots : *Dans le ſens de Janſenius, elle eſt erronée, ou hérétique, ou approchant de l'héréſie.*

Innocent X employa, depuis le dixième de Mars juſqu'au ſept Avril, dix ſéances à entendre les Conſulteurs; & ces dix aſſemblées, tenues en moins d'un mois, durant quatre heures chacune, où il apporta une extrême attention, ne parurent point le fatiguer, à l'âge de quatre-vingts ans, ni même lui cauſer aucun ennui. Et comme l'Ambaſſadeur de France, ainſi que la famille du Pontife, le prioit de ménager un peu plus ſa ſanté, il leur répondit, qu'il s'eſtimeroit heureux d'achever ſa vie. en travaillant à une affaire d'où dépendoit la paix de l'Egliſe, & la ſûreté de la Religion. A la fin de ces ſéances, Innocent ordonna aux Cardinaux en termes exprès, de voir entr'eux dans une aſſemblée particulière, comment il étoit à propos d'en uſer avec les députés, *qui*

tenoient pour Janſenius & les cinq propoſitions.

Le vingt-unième d'Avril 1651, les Religieux de Prémontrés, bien éloignés du travers de ceux des François qui recueilloient avec une ardeur ſi étrange les erreurs Belgiques, défendirent, aſſemblés en chapitre, d'enſeigner nulle part dans leur Ordre la doctrine de Janſenius. Doublement recommandables, en ce qu'ils ſe roidiſſoient tout à la fois contre l'exemple d'une partie de leurs confrères étrangers, & des François leurs compatriotes. Il s'en faut bien que l'Hiſtorien des Janséniſtes ait enviſagé leur conduite ſous ce point de vue. Les Norbertins François, ſuivant lui, étoient alors auſſi ignorans que ceux des Pays-Bas étoient ſavans. Mais tout le fondement de ce parallèle injurieux, c'eſt que pluſieurs Prémontrés Flamands s'étoient d'abord déclarés pour les nouvelles opinions. Parmi les diſciples du nouvel Auguſtin, on ne ſauroit le répéter autant qu'il en eſt d'exemples, parmi les diſciples du nouvel Auguſtin, l'habileté dépend du parti qu'on embraſſe. Eloges ou invectives, réputation factice de capacité ou d'ignorance, de vice ou de vertu, tout porte ſur ce pivot. Ainſi le même Hiſtorien, dit des

Hiſt. du Janſ. t. 1. p. 490.

Religieux Capucins, que ces bons Pères avoient plus de zèle que de lumières, qu'ils ne savoient pas même de quoi il s'agissoit en défendant à tous leurs Professeurs & Prédicateurs, dans un Chapitre général tenu à Rome l'année précédente, d'enseigner & de soutenir la doctrine de Jansenius, sous peine d'être privés de leurs emplois.

Les Carmes déchaussés, pour avoir porté la même défense dans un Chapitre général tenu à Charenton en 1646, & l'avoir confirmée de même en Chapitre en 1649, ne sont plus que de bons Pères du vieux Testament, peu instruits de la grace du nouveau. Ces deux mêmes années, les Feuillans ayant encore fait & confirmé la même défense, on n'en fut pas surpris, dit l'Historien aussi fécond en injures grossières qu'en ironies fades, *parceque leur Père Joseph*, Théologien vraiment estimable, *étoit un Demi-Pélagien entêté, & si ensorcelé du Molinisme, qu'il ne voyoit que son Molina dans S. Augustin.* Nous ne lui répliquerons pas, qu'il n'est lui-même qu'un Demi-Calviniste, ou qu'ensorcelé du Jansénisme, il ne voit dans S. Augustin que son Jansenius : mais de cette réclamation unanime de tant d'Ordres divers contre

l'Auguſtin Flamand, nous conclurons que la doctrine en étoit donc bien nouvelle & bien ſcandaleuſe dans l'Egliſe.

Les aventures du Cardinal de Retz, que le Roi fit arrêter au temps où nous ſommes parvenus; ſavoir le dix-neuf Décembre 1652, ont plus de rapport qu'on ne l'imagineroit de leur frivolité, aux affaires générales de la Religion. Non ſeulement l'Egliſe de Paris & la Cour de Rome prirent beaucoup d'intérêt au ſort de ce Prélat, ſingulier, s'il en fut jamais: mais les zélateurs affectés du pur Evangile & de la morale ſévère, qui n'étoient l'une & l'autre qu'un jeu pour lui, applaudirent à ſon humeur inquiète & brouillone, à ſes factions & à ſes fougues ſéditieuſes; & quelquefois encore, ils l'accuſerent de trop de réſerve. La Fronde & le Janſéniſme, ou ce qui revient au même dans le Cardinal de Retz, le libertinage & le rigoriſme furent étroitement unis.

Jean-François-Paul de Gondi étoit entré dans l'état eccléſiaſtique, avec les diſpoſitions qu'y apportent la plûpart des enfans des grands, quand ceux-ci ne conſultent, en matière de vocation, que l'arrangement de leur famille. L'Archevêché de la Capitale que poſſédoit ſon

oncle, incapable lui-même de le former à la vertu, fit tout son attrait pour l'état ecclésiastique. Cependant, comme il étoit naturellement comédien, généreux d'ailleurs, & de caractère aimable, au défaut des vertus de son état, il en prit quelques dehors, qui tromperent, ou détournerent les regards du public. Des aumônes extraordinaires, & faites avec art, lui gagnerent les cœurs du peuple. Il captiva les Curés & tous les Ecclésiastiques, en les comblant d'honnêtetés. Quelques sermons d'éclat lui firent la réputation d'un Chrysostome; & tout le monde sembloit avoir oublié l'hôtel où il alloit passer les nuits, lorsqu'il le voyoit figurer le jour en Père de l'Eglise. Ce genre de célébrité néanmoins ne le satisfit pas long-temps.

En lisant les œuvres de Plutarque, comme il nous l'apprend lui-même, il avoit conçu la plus haute estime pour les chefs du parti. Les troubles survenus à Paris en 1648, lui fournirent l'occasion de jouer ce personnage, & il montra qu'il en avoit les talens. Les barricades qui donnerent lieu à la guerre civile, furent son ouvrage. Le Parlement ameuté, rendit arrêt sur arrêt, contre le Cardinal Mazarin, brouillé avec le Coadjuteur. Ce Mi-

Mém. du Cardinal de Retz, t.1.p 238.

niſtre toutpuiſſant fut pouſſé juſqu'à ne pouvoir plus trouver de ſûreté pour ſa tête, que hors du Royaume : mais le Sicilien ruſé eut bientôt ſa revanche. Le Coadjuteur ne marchoit dans Paris, qu'avec un cortège de trois ou quatre cents gentilshommes, & autant de gros bourgeois armés. On lui fit des propoſitions éblouiſſantes, on le nomma Cardinal, on diſſipa ſes défiances, on l'attira au Louvre; & le Capitaine des gardes de quartier l'arrêta dans l'antichambre du Roi, qui le fit renfermer à Vincennes. Dès-lors, Paris fut tranquille, parceque les Frondeurs n'avoient plus de chef; & le Sicilien y reparut dans tout l'éclat de ſa puiſſance.

Auſſi-tôt le Chapitre de Notre-Dame, vendu au Coadjuteur, demanda, ou qu'on lui fît ſon procès, ou qu'on le mît en liberté; & comme la Cour ne ſe preſſoit pas de répondre, il prit le parti de chanter chaque jour une antienne publique, pour la délivrance du priſonnier : mais le peuple demeurant tranquille, la dévotion ſe refroidit bientôt. Le mécontentement de Rome inquiéta davantage. On y prétendoit qu'il n'appartenoit qu'au S. Siège de juger les Cardinaux. Sur quoi le Pape s'intéreſſa

vivement à la liberté d'un Cardinal qui brouilloit l'Etat, après avoir vu d'un œil tranquille, la tête d'un Cardinal Ministre mise à prix par des sujets révoltés. Cette partialité choqua la Cour de France, au point de ne vouloir pas même entendre un Légat envoyé pour traiter avec elle. Le Pontife prit alors la résolution très-sage d'user de la plus grande circonspection : mais la mort de l'Archevêque de Paris, à qui le Coadjuteur, son neveu, succédoit de plein droit, jetta la Cour de France dans un embarras tout nouveau.

Elle proposa au prisonnier de donner sa démission, en échange de six Abbayes considérables, & de se retirer à Rome. Il accepta sans délibérer, persuadé de l'insuffisance d'un acte daté du donjon de Vincennes, d'où l'on convint cependant de le transférer à Nantes, jusqu'à ce que le Pape eût accepté sa démission. Mais le Pape ne voulut jamais la recevoir; quelques instances qu'on lui pût faire, même de la part du Cardinal, qui dans le fond étoit bien résolu de la révoquer dès qu'il seroit libre. Il s'ennuya cependant de la prison, & forma le dessein de s'en tirer à tout prix. Au moyen d'une corde & d'un bâton passé entre

ses jambes, il descendit d'un bastion qui avoit quarante pieds de hauteur; & quatre gentilshommes qui l'attendoient, le mirent à cheval. Son projet concerté avec les amis les plus sûrs qu'il avoit dans le Parlement, étoit de voler à Paris, pour y exciter un soulévement général; & quarante relais disposés sur la route, l'y eussent conduit avant qu'on eût entendu parler de sa fuite, si sa précipitation même ne l'eût arrêté tout court. Il n'étoit pas hors des fauxbourgs, qu'il tomba de cheval, & se rompit l'épaule. Il eut bien de la peine à gagner Mauve, à trois lieues de Nantes, pour y passer la nuit, durant laquelle se sentant hors d'état de s'aller mettre à la tête d'une faction, il changea tout son plan. Cinq cents gentilshommes rassemblés des terres du Duc de Retz, & du Duc de Brissac, le conduisirent jusqu'à Machecou, chef-lieu du Duché de Retz, d'où il gagna Belle-isle, puis la ville de S. Sébastien à l'entrée de l'Espagne. Il eut cependant la délicatesse de ne point vouloir aller à Madrid; faisant scrupule de se jetter parmi les ennemis étrangers du Royaume, tandis qu'il ne respiroit que la révolte & la guerre civile : dans sa route même, il mit tout en usage,

pour engager la nobleſſe d'Anjou & de Poitou à prendre les armes pour le Prince de Condé, qui étoit parmi les Eſpagnols. Il prit enfin le parti de s'embarquer & de paſſer à Rome, où Innocent X lui fit le meilleur accueil. Le Chapitre de Paris n'eut pas plutôt nouvelle de l'évaſion, qu'il fit chanter le *Te Deum* en actions de graces.

De Rome, le Cardinal fugitif écrivit à ce Chapitre, & aux Evêques de France, des lettres juſtificatives de ſa conduite. Mais en pareilles matières, toute juſtification eſt regardée comme un nouveau crime, qui aggrave le premier. La lettre circulaire qu'il adreſſoit aux Evêques du Royaume, fut priſe en particulier pour un libelle tendant à troubler le repos de l'Etat ; & comme telle, brûlée ſur la place publique, par la main du bourreau. Elle venoit, ſuivant les mémoires de Joly, auteur non ſuſpect, qui fut long-temps le conſeil de ce Prélat ; elle venoit des dévots de Port-Royal, qui le croyant favorable à leurs opinions, prenoient vivement ſon parti ; quoiqu'au rapport du même écrivain, c'étoit l'homme du monde qui s'embarraſſoit le moins de la Religion. Le fameux réformateur de la Trape, ſelon d'autres mémoires, l'Abbé

Mém. de Joly.

Motifs de la conversion de l'Abbé de la Trape.

de Rancé, alors voué à la faction du Cardinal, & grand ami des Janséniſtes les plus diſtingués, lui prêtoit ſa plume, quand il s'agiſſoit d'écrire contre le premier Miniſtre. Quoiqu'il écrivît très-bien lui-même, il ſavoit trop l'art de brouiller, pour dédaigner de pareils Secrétaires. Chaſſebras, curé de la Magdelaine, qu'il établit ſon Grand-Vicaire à l'occaſion d'un Jubilé, publioit de ſon côté force affiches & monitions qu'il tiroit de Port-Royal, & qui toujours portoient le nom de l'Archevêque réſident à Rome. Il avoit à ſa main, pour les ſignatures, le Houx, Principal du Collège des Graſſins, homme de néant illuſtré par le talent des fauſſaires, qu'il poſſédoit au degré ſuprême. Tout étoit ſacrifié par l'avantage qu'en retiroient la Fronde & le Janſéniſme. Chaſſebras fit tant d'uſage de ces pieuſes friponneries, qu'à la fin une ſentence du Châtelet, donnée le 27 Septembre 1655, le bannit à perpétuité, confiſqua ſes biens, & déclara ſes bénéfices impétrables.

La Cour n'avoit pas plutôt vu l'Archevêque créer des Grands-Vicaires, qu'elle en avoit demandé au Pape, ainſi que des juges qui fiſſent inceſſamment le procès au Prélat déſerteur. Ce dernier article ne put avoir lieu, parceque le Pontife exi-

geoit que l'Archevêque fût entiérement rétabli, avant de lui nommer des juges; ce que la Cour de France n'entendoit pas: mais il lui nomma pour Grand-Vicaire, un des ſix ſujets choiſis par le Cardinal Mazarin. L'Archevêque y conſentit d'abord, ſur ce que ſes bons amis lui manderent qu'on reconnoiſſoit par là ſon autorité. Bientôt il lui prit un autre vertige, & il révoqua ſon conſentement. Cette duplicité de conduite choqua vivement le S. Père: ſur le champ, il manda le Cardinal qui prenoit les eaux à S. Caſſien. Le Prélat ne douta point qu'il ne fût arrêté, s'il retournoit à Rome. La crainte de ne pas ſe tirer auſſi heureuſement du château S. Ange, que du fort de Nantes, lui fit à l'inſtant prendre la fuite, & chercher ſa ſûreté bien loin au delà des Alpes. Parvenu en Franche-Comté, les Eſpagnols & ſes confidents lui conſeillerent d'aller ſe joindre & ſe concerter en Flandres avec le Prince de Condé: mais ce bravache, qui dans tous ſes écrits ſe donne pour un Céſar, ne montra plus qu'une poltronnerie qui lui faiſoit peur de ſon ombre.

Il n'oſoit gagner la Flandre, dans la crainte qu'on ne lui fît ſon procès en France, comme à un ennemi de l'Etat:

il n'osoit se remontrer dans le Royaume, où, sur le premier bruit de sa fuite de Rome, Mazarin avoit fait publier de rigoureuses défenses de le recéler. Il prit le parti de changer de nom, d'en faire changer à tous ses gens, d'errer de ville en ville, & d'étourdir ses chagrins en s'abandonnant aux plaisirs les plus propres à opérer cet abrutissement. Encore ne put-il suivre sans alarmes ce plan honteux. Il reçut avis qu'il étoit guetté par la Cour, & qu'il couroit risque d'être enlevé. Ce qui l'obligea de passer *incognito* l'hiver à Constance. Il parcourut ensuite une partie de l'Allemagne, d'où une incommodité qui étoit le fruit de son libertinage, le força de disparoître pour un temps. Guéri & non corrigé, il y rentra, & y scandalisa, comme auparavant. Sa longue perruque & ses habits chamarés lui ouvrant les maisons fermées à la pourpre Romaine, il supportoit aisément la privation d'honneurs remplacés par la licence. Si ses conquêtes étoient moins brillantes qu'à Rome, où il ne tint pas à lui qu'on ne crût une Reine attachée à son char, il s'en consoloit par la facilité d'assouvir ses goûts rampans & ses penchans effrénés. Ses amis rougissoient d'une dissolution si flétrissante, &

au-

auroient souhaité qu'il montrât plus d'élévation de sentiment, ou du moins plus de vigueur. Les Jansénistes vouloient qu'il jettât un interdit général sur son diocèse, afin de mettre les esprits dans une fermentation qui obligeât la Cour à plus de ménagement. Nous avons encore ici pour garant, son fidèle Joly: selon cet écrivain, qui l'a vu de si près, ils lui députerent un nommé S. Gilles, pour lui proposer de faire cause commune avec eux; lui offrant leur crédit, leur bourse, & tout ce qui étoit au pouvoir de leurs amis; pourvu qu'il voulût en venir à un certain éclat, qu'on lui représentoit comme nécessaire, pour faire mollir le gouvernement. Mais le Cardinal, tout peu réfléchi qu'il étoit, en jugea beaucoup mieux : il le regarda comme un coup de désespoir qui mettroit un obstacle invincible à son accommodement avec la Cour, & qui ne pouvoit servir qu'à des novateurs, dont les troubles & les désordres publics faisoient toute la ressource. Mém. de Joly.

Il prit enfin la résolution d'envoyer au Roi la démission pure & simple de son Archevêché. On lui permit après cela de revenir à Paris; on lui remit des sommes considérables provenues du séquestre de

ſes bénéfices, auxquelles on ajouta la riche Abbaye de S. Denis, avec une autre de moindre valeur, afin qu'il pût vivre convenablement, & payer ſes dettes qui étoient immenſes. Joly aſſure que le Prélat en paya pour trois millions. Cet homme frivole parut alors ſentir, que les honneurs où il étoit parvenu, ne valoient pas ce qu'il lui en avoit coûté pour y parvenir. Réduit, après tant d'agitations & de troubles, à une vie paiſible, avec un petit nombre d'amis, il ſignala les dernières années d'une vie très-peu chrétienne, par tous les procédés & la déliCateſſe même d'une vertu épiſcopale. Il demanda au Roi la permiſſion de renvoyer à Rome le chapeau de Cardinal. Le Souverain Pontife, à la perſuaſion du Roi, lui ordonna de le conſerver; mais on ne put l'empêcher d'aller enſuite ſe renfermer dans l'une de ſes Abbayes, pour y méditer à loiſir les grandes vérités du Chriſtianiſme, juſques-là ſi neuves pour lui. Cette démarche frappa au moins par ſa ſingularité, & parut admirable à d'autant plus de perſonnes, que ne faiſant plus de jaloux, il n'avoit plus d'ennemis. Ainſi la médiſance ne l'attaqua point publiquement : mais ce que la plûpart vantoient, comme un triom-

phe de la grace, ne parut à quelques autres qu'un raffinement d'amour propre. Voilà où aboutit toute la célébrité que le Cardinal de Retz s'étoit acquise en bravant les devoirs & les bienséances de son état. Toute la faveur d'une secte habile à colorer avantageusement jusqu'à ses momies, n'a pu empêcher les observateurs judicieux, de le ranger à jamais parmi les esprits romanesques & faux, qui n'excitent que la risée, ou la pitié.

Il falloit que le parti se sentît bien pressé, pour avoir recours à de pareils moyens de diversion. Rome, à la vérité, poussoit vivement l'examen de la doctrine Jansénienne; mais on y laissoit à ses défenseurs toute liberté pour la justifier canoniquement, s'il étoit possible. Les Cardinaux assemblés le dix-huitième d'Avril 1653, furent d'avis que le Souverain Pontife fît encore la démarche de leur offrir une audience publique, en présence des Commissaires & des Consulteurs. Le nombre de ces agens partis successivement de France, étoit alors complet. Le Docteur Manessier, & le Père Desmares arrivés en dernier lieu, firent de nouvelles instances au S. Père pour l'établissement d'une Congrégation où l'affaire pût se traiter contradictoire-

ment; c'eſt-à-dire, où ils puſſent diſputer avec les députés Catholiques qu'ils nommoient leurs parties adverſes. Le Pape répondit en peu de mots, qu'il étoit inutile de revenir ſur ce qu'il avoit réglé autrement; qu'il ne s'agiſſoit pas d'un procès où il y eût des parties, qualité que les autres députés n'avoient jamais priſe; comme ils ne demandoient pas non plus d'être ouis contradictoirement; que pour rendre la paix à l'Egliſe, il étoit une voie meilleure que celle des diſputes, où il n'y a point de fin; qu'ils viſſent donc s'ils vouloient, ou ne vouloient pas être entendus, ſans parties, & ſans diſpute; qu'au premier cas, il leur offroit de recevoir leurs écritures, & de les écouter avec patience autant qu'ils voudroient. Après avoir inſiſté encore quelque temps, ils acquieſcerent enfin à la ferme réſolution du Pontiſe, & ils eurent audience le 19 de Mai.

L'Abbé de la Lane qui parla le premier, fit d'abord une harangue préparée, qui dura trois quarts d'heures. Elle tendoit à montrer que toute l'affaire des cinq propoſitions avoit été concertée pour anéantir la doctrine & l'autorité de ſaint Auguſtin. Il ſuppoſa les Jéſuites auteurs de ce beau deſſein, ainſi que les députés

des quatre-vingt-huit Evêques; assurant le Pape, suivant les expressions de Saint Amour, que c'étoit sans pudeur & sans foi, qu'ils avoient traité cette matière toute de foi. Après avoir un peu repris haleine, ce harangueur inépuisable recommença un autre discours qui n'étoit pas préparé, & qui dura près de deux heures : il y donna au Pape une idée générale de cinq nouveaux écrits qu'il avoit à présenter, lut tout entier, & mot à mot, le fameux écrit à trois colonnes, qui étoit l'un des cinq.

Journ. de S. Amour, pag. 466.

Ibid. p. 468.

Quand il eut fini, le Père Desmares, verbiageur agréable, reprit la parole, & ne discourut qu'une heure & demie, parceque la nuit vint désobligeamment interrompre le cours de ses phrases doucereuses; assez à propos néanmoins pour ses auditeurs, qui avoient besoin de sommeil. Le but de son discours étoit de montrer que la grace efficace par elle-même, ou qui toujours fait agir & vouloir, est nécessaire pour tout bien, que toute autre grace n'est pas la grace de J. C. mais une grace Pélagienne. Sur quoi, l'on peut juger si les Catholiques imposent aux sectateurs de Jansenius, quand ils leur reprochent de ne point admettre la grace suffisante; & si les Jan-

ſéniſtes, quelque nom qu'ils prennent, & en quelques termes qu'ils s'expliquent, ſont bien ſincères, quand ils s'efforcent de perſuader qu'ils l'admettent. L'hiſtorien du parti aſſure que les deux orateurs reçurent de toutes parts des félicitations ſur le triomphe de leur éloquence. On verra par la Bulle qui parut douze jours après, à quoi il faut réduire ce triomphe. Avant de ſe retirer, ils préſenterent au Pape leurs cinq nouvelles pièces d'écriture, dont la plus importante, à leur ſens, étoit l'écrit à trois colonnes : elle n'importe pas moins à la juſtification du parti Catholique. La première colonne contenoit les ſens, qu'ils reconnoiſſoient eux-mêmes pour hérétiques dans les cinq propoſitions. La ſeconde colonne propoſoit le ſens, qu'ils attachoient à chaque propoſition. Dans la troiſième, ils marquoient un ſens oppoſé au leur, & l'attribuoient aux Moliniſtes. Nous ne rapporterons pas cette troiſième colonne, dont le contenu n'eſt point avoué par les Théologiens auxquels on l'impute, & qui d'ailleurs ne fit jamais le ſujet de la conteſtation. Pour les deux premières, il n'eſt pas hors de propos de les préſenter.
Pag. 469, &c. Les voici, telles qu'elles ſe trouvent dans le Journal du député S. Amour,

avec la ſubſtance de la préface qu'on avoit miſe en tête, & qui n'eſt pas moins importante.

On y ſupplie d'abord le S. Père, de porter ſur les cinq propoſitions un jugement qui ſuffiſe pour éclaircir & confirmer la vérité, pour faire ceſſer les différends, & rétablir la paix dans l'Egliſe.
» Les Evêques de France, lui dit-on,
» demandent à Votre Sainteté une déci-
» ſion expreſſe, ſeulement ſur les choſes
» qui ſont en conteſtation entre nos ad-
» verſaires & nous, & non pas ſur les
» choſes à l'égard deſquelles il n'y a
» nulle diſpute, nulle queſtion, nulle
» difficulté. C'eſt pourquoi il eſt princi-
» palement du devoir de notre commiſ-
» ſion, d'expoſer clairement aux yeux
» de Votre Sainteté ce qui eſt contro-
» verſé de part & d'autre. Il eſt certain
» que la diſpute qui s'agite au ſujet de
» ces propoſitions, n'a pas rapport à un
» ſens étranger & mauvais, qu'on pour-
» roit leur donner, & que nous rejet-
» tons; mais à un ſens légitime que
» nous défendons, & à la Foi Catho-
» lique qui s'y trouve contenue: & c'eſt
» ſur les propoſitions priſes dans leur
» ſens légitime, que nous attendons un
» jugement définitif, clair & déciſif. Afin

» donc qu'il n'y ait aucun lieu à l'impo-
» ſture, ni à l'équivoque, nous expo-
» ſons le plus clairement qu'il ſe peut
» faire, le vrai ſens que nous attachons
» à ces propoſitions, & en même temps
» notre véritable croyance, qui tient le
» milieu entre les erreurs de Calvin mar-
» quées d'une part, & les erreurs Péla-
» giennes expoſées de l'autre."

PREMIÈRE PROPOSITION.

Quelques Commandemens de Dieu ſont impoſſibles aux hommes juſtes, lors même qu'ils veulent & qu'ils s'efforcent, ſelon les forces qu'ils ont dans l'état où ils ſe trouvent; & la grace qui les doit rendre poſſibles, leur manque.

Sens hérétique qu'on peut donner malicieuſement à cette propoſition, & qu'elle n'a pas, quand on la prend comme elle doit être priſe.

Les Commandemens de Dieu ſont impoſſibles à tous les juſtes, quelque

Sens auquel nous l'entendons & nous la défendons.

Quelques Commandemens de Dieu ſont impoſſibles à quelques juſtes qui veulent & qui s'efforcent foiblement & imparfaitement ſelon l'étendue des forces qu'ils ont en

volonté qu'ils aient, quelques efforts qu'ils faſſent, même ayant en eux toutes les forces que donne la grace la plus grande & la plus efficace. Et ils manquent toujours durant leur vie, d'une grace par laquelle ils puiſſent accomplir, ſans pécher, ſeulement un Commandement de Dieu.

Cette propoſition eſt hérétique, Calviniſte & Luthérienne; & elle a été condamnée par le Concile de Trente.

eux, leſquelles ſont petites & foibles : c'eſt-à-dire qu'étant deſtitués du ſecours efficace, qui eſt néceſſaire pour vouloir pleinement, & pour faire; ces Commandemens leur ſont impoſſibles, ſelon cette poſſibilité prochaine & complette, dont la privation les met en état de ne pouvoir effectivement accomplir ces Commandemens. Et ils manquent de la grace efficace par laquelle il eſt beſoin que ces Commandemens leur deviennent prochainement & entièrement poſſibles : ou bien ils ſont dépourvus de ce ſecours ſpécial, ſans lequel l'homme juſtifié, comme dit le Concile de Trente, ne ſauroit perſévérer dans la juſtice qu'il a reçue; c'eſt-à-dire dans l'obſervation des Commandemens de Dieu.

SECONDE PROPOSITION.

Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure.

Sens Calviniste.

Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure & efficace, parceque la volonté de l'homme est purement passive à l'égard de cette grace efficace; & étant comme une chose inanimée, elle ne fait rien du tout: elle ne coopere point, & ne consent point librement.

Sens Janséniste.

On ne résiste jamais à la grace de J. C. qui est précisément nécessaire pour chaque œuvre de piété: c'est-à-dire, elle n'est jamais frustrée de l'effet pour lequel Dieu la donne effectivement.

Autre sens erroné que cette proposition peut recevoir: Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure, prise pour une simple lumière que Dieu donne à l'entendement, & pour une sollicitation qu'il fait à la volonté. La proposition ainsi entendue, est fausse & erronée; parceque cette grace n'est pas la vérita-

ble grace de J. C. comme enseigne S. Augustin dans le livre de la grace de J. C. Autre sens erroné : Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure de J. C. quant à l'effet auquel elle dispose, lorsqu'elle est foible, & qu'elle donne seulement une volonté commencée.

TROISIÈME PROPOSITION.

Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité de vouloir, ou d'agir; mais il suffit d'une liberté qui l'exempte de la contrainte.

Sens Calviniste.

Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui exempte de la nécessité naturelle, telle même qu'elle se trouve dans les mouvemens indélibérés; mais il

Sens Jansénîste.

Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte d'une infaillibilité & d'une certitude nécessaire; mais il suffit qu'il ait une liberté qui le délivre

Sens Calviniste.	*Sens Janséniste.*
suffit d'être seulement délivré de la contrainte.	de la contrainte, & qui soit accompagnée du jugement

& de l'exercice de la raison, si l'on considere précisément l'essence de la liberté & du mérite : quoiqu'à raison de l'état où nous sommes en cette vie, notre ame se trouve toujours dans cette indifférence par laquelle la volonté, lors même qu'elle est conduite & gouvernée par la grace prochainement nécessaire & efficace par elle-même, peut ne vouloir pas. Cela est toutefois, en telle sorte, qu'il n'arrive jamais qu'elle ne veuille pas, lorsqu'elle est actuellement secourue de cette grace.

QUATRIÈME PROPOSITION.

Les Demi-Pélagiens admettoient la nécessité de la grace intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la Foi; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils vouloient que cette grace fût telle, que la volonté humaine pût lui résister, ou lui obéir.

Sens Calviniste.	*Sens Janséniste.*
La grace préve-	Les Demi-Péla-

Sens Calviniſte.

nante de J. C. eſt telle, que le franc arbitre de l'homme étant mu & excité par elle, ne ſauroit lui réſiſter, encore qu'il le voulût : dire autrement, c'eſt parler en Demi-Pélagien.

Sens Janſéniſte.

giens admettoient la néceſſité de la grace prévenante & intérieure pour commencer toutes les actions, même pour le commencement de la Foi; & leurs ſentimens étoient hérétiques en ce qu'ils vouloient que cette grace fût telle, que la volonté lui obéït, ou la rejettât comme il lui plairoit ; c'eſt-à-dire que cette grace ne fût pas efficace.

CINQUIÈME PROPOSITION.

C'eſt parler en Demi-Pélagien de dire que J. C. eſt mort, ou qu'il a répandu ſon ſang pour tous les hommes ſans en excepter un ſeul.

Sens Calviniſte.

J. C. eſt mort ſeulement pour les prédeſtinés, enſorte qu'il n'y a qu'eux ſeuls qui reçoivent la véritable Foi & la

Sens Janſéniſte.

C'eſt parler en Demi-Pélagien, de dire que J. C. eſt mort pour tous les hommes en particulier, ſans en excep-

Sens Calviniste.	*Sens Janséniste.*
justice, par le mérite de la mort de J. C.	ter un seul, ensorte que par sa mort la

grace nécessaire au salut soit présentée à tous, sans exception de personne; & qu'il dépende du mouvement & de la puissance de la volonté, d'acquérir ce salut par cette grace générale, sans le secours d'une autre grace efficace par elle-même.

Il n'est aucun lecteur de bon sens, & libre de prévention, qui ne reconnoisse dans cet exposé le jargon de l'erreur & de la mauvaise foi. Quelle entorse donnée généralement au texte des propositions! Que d'expressions ambiguës, de phrases guindées, de tours forcés, en particulier dans la seconde colonne, pour ramener le sens du Jansénisme à une apparence de Catholicité, qui ne peut tromper que ceux qui veulent bien l'être! Mais, à s'en tenir même à ce témoignage des Jansénistes, on les convainc évidemment d'hérésie, ou de soutenir une doctrine condamnée solemnellement par des décrets Apostoliques reçus de toute l'Eglise. Voici comme on le prouve, par leurs propres aveux: le sens condamné par le Pape dans les cinq propositions, est *leur sens*

propre, naturel & littéral, selon la signification ordinaire des termes qui les composent; c'est ainsi qu'ils s'en exprimerent, quand les voyant condamnées sans aucune distinction de sens, ils déclarerent qu'ils les tenoient pour hérétiques au sens où elles avoient été condamnées. Or le sens qu'ils avoient exposé dans la seconde colonne, comme étant leur sens & celui de Jansenius, étoit encore, de leur aveu, *le vrai sens, le sens naturel & littéral*. Le sens de la première colonne au contraire étoit *un sens étranger, qu'on pourroit donner malicieusement aux cinq propositions, mais qu'elles n'ont pas si on les prend comme elles doivent être prises*. Que conclure de là, sinon que le sens condamné est celui de Jansenius & des Janséniltes ?

Poussons plus loin contre des caméléons qui n'ont ni couleur, ni forme fixe, & qui veulent à tout prix faire tomber les foudres du Vatican sur des êtres de raison, ou sur des fantômes. Le sens compris dans la seconde colonne, sens reconnu de tout le monde pour condamné par le Pape, est le sens naturel & littéral des cinq propositions. Or le sens naturel & littéral des cinq propositions est le dogme de la grace nécessitante :

cette ſeconde aſſertion ſe trouve ſi ſouvent répétée dans les écrits des Janſéniſtes, qu'on nous diſpenſera volontiers d'en faire les citations faſtidieuſes. Donc les foudres de Rome tombent ſur le dogme de la grace néceſſitante, & ſur l'opiniâtreté notoire de ſes défenſeurs à le ſoutenir.

Que diſoient-ils autre choſe, quand, à la ſeconde colonne de la troiſième propoſition, ils déclaroient que, pour mériter & démériter, il ſuffit d'une liberté exempte de contrainte, & qui ſoit accompagnée du jugement, ou de la faculté judiciaire ? Ils ajoutoient, à la vérité, que notre ame conſerve une indifférence par laquelle notre volonté peut ne vouloir pas, lors même qu'elle eſt conduite & gouvernée par la grace prochainement néceſſaire : mais que ſignifioit au fond ce galimathias frauduleux ? ils s'en ſont expliqués trop clairement, pour qu'on puiſſe l'ignorer.

La puiſſance de ne vouloir pas qu'ils conſervent à la volonté gouvernée par leur grace prochainement néceſſaire pour vouloir, eſt du même ordre que le pouvoir d'accomplir les préceptes dans les juſtes qu'ils privent de la grace prochainement néceſſaire pour les accomplir :

pouvoir ſemblable à celui qu'un homme pourvu de force & de ſanté a de courir la poſte, quand il manque de cheval. Le juſte a de même, ſans la grace efficace, une partie de ce qu'il faut pour accomplir les préceptes; ſavoir la faculté du libre-arbitre, la foi, & même la grace habituelle ; mais il manque d'une partie *vraiment néceſſaire*, qui eſt la grace efficace. Or qui s'aviſera de lui dire alors qu'il peut néanmoins les accomplir, ſinon l'inſenſé qui diroit ſérieuſement à l'homme qui manque de cheval, qu'il peut faire ſon voyage en poſte ? Peut-on ſe jouer plus manifeſtement du langage & du ſens commun ? En deux mots, de ces deux propoſitions contradictoires, *il eſt impoſſible à ceux qui n'ont pas la grace efficace d'accomplir les préceptes*, *il ne leur eſt pas impoſſible de les accomplir*, quiconque ne tient l'une vraie que dans un ſens impropre & non naturel, dès-là tient l'autre vraie dans le ſens naturel & propre des termes. Or de ces deux propoſitions, la dernière, ſelon les Janſéniſtes, n'eſt vraie que dans un ſens non moins impropre que celle-ci, *Un homme ſans cheval peut courir la poſte:* donc ils tiennent pour vraie dans le ſens propre & naturel,

la première de ces deux contradictoires; ſavoir qu'il eſt impoſſible à ceux qui n'ont pas la grace efficace de garder les préceptes. Et par une conſéquence ultérieure, ils tiennent de même les quatre autres propoſitions pour vraies dans le ſens propre & naturel; puiſque, de leur propre aveu, ainſi que par la nature des choſes, quiconque en admet une des cinq comme vraie dans le ſens propre, les admet toutes dans ce même ſens.

Journ. p. 457 & 458. Auſſi le Docteur de S. Amour fut opiniâtrément d'avis qu'il falloit declarer hardiment que les cinq propoſitions étoient bonnes; parceque rien n'étoit plus capable, diſoit-il, de porter les Romains à les condamner, que de voir qu'on ne les ſoutenoit pas nettement, mais qu'on les condamnoit en partie, avec ceux qui les attaquoient. Ses collègues moins confians ne penſoient pas ainſi, & craignoient que toute leur bonne contenance n'empêchât point que les propoſitions ne fuſſent condamnées abſolument & ſans reſtriction. A la fin cependant, S. Amour les entraîna dans ſon ſentiment, à force

Ibid. p. 526 & 527. de leur inculquer une raiſon qu'il appelle très-importante, & qui étoit de donner au Pape & aux Cardinaux l'*impreſſion la plus avantageuſe qu'il ſeroit poſſible*

de ces propoſitions, afin de mettre plus d'obſtacle au penchant qu'ils pourroient avoir à les condamner. Voilà ce qui fit prendre aux députés la réſolution d'appeller leur ſeconde colonne, le vrai & propre ſens des cinq propoſitions ; & la première colonne, un ſens étranger, un ſens qu'on ne pouvoit leur donner que malicieuſement.

Inépuiſables en ſubtilités & en diſtinctions, les Janſéniſtes ont encore voulu attacher une double entente à ces mots ſi ſimples, *ſens propre & naturel des cinq propoſitions.* Nous ne perdrons pas le temps à tenter en vain de les éclairer. Il nous ſuffit d'avoir fait ſentir aux ames droites, que le S. Siège Apoſtolique, en prononçant ſur les cinq propoſitions, en prenoit ſi bien le ſens propre, qu'il étoit avoué tel par leurs défenſeurs : ſens d'ailleurs ſur lequel ſeul Rome eſt dans l'uſage, & même dans la néceſſité de prononcer, à moins de vouloir faire illuſion, & d'induire les fidèles en erreur, au lieu de les en préſerver ; ce qui ſeroit inévitable ſi l'on condamnoit, relativement à un ſens étranger ou impropre, ſoit une propoſition, ſoit un livre Catholique dans le ſens propre & littéral, qui ſe préſente naturellement à l'eſprit du lecteur.

Reprenons le fil de la narration, & mettons fin, ou du moins surséons à ces discussions vétilleuses, dont nous sentons nous-mêmes les inconvéniens. Mais il est absolument nécessaire de démasquer jusqu'à un certain point, la plus subtile peut-être de toutes les sectes, une secte qui survenue après toutes les autres, semble en avoir recueilli tous les artifices & tous les stratagêmes, qui renchérit sur tous leurs artifices, qui s'est mise en quelque sorte dans la nécessité d'être artificieuse & fourbe, en se tenant toujours extérieurement unie à la Communion Catholique, en faisant autant d'efforts pour s'ancrer dans le sein de l'Eglise, que l'Eglise en fait pour l'en arracher : raffinement de malignité, où n'atteignit jamais, ni Calvin, ni Luther. Il nous faut donc prémunir, dans la même proportion, les deux classes de lecteurs à qui cet ouvrage est principalement consacré. Il est à croire que la jeunesse ecclésiastique & studieuse ne trouvera rien de trop, dans les préservatifs qu'on lui présente contre la plus subtile des hérésies. Quant aux simples & pieux fidèles, qui veulent toutefois connoître leur Religion dans ses principes; ce qui échapperoit à leur capacité, servira du moins à les tenir en

garde contre une doctrine qui ne trouve de sûreté que dans les ténèbres dont elle s'enveloppe. Ainsi les bornes mêmes de leur intelligence deviendront en quelque sorte la sauve-garde de leur Foi.

Le Pape instruit, comme on l'a vu, de la manière de penser des Jansénistes, fit demander aux députés Catholiques, s'ils désiroient à leur tour d'être encore entendus. La vérité procede simplement, & du premier abord se découvre tout entiére. Ils déclarerent, qu'ayant déja manifesté leur croyance & celle de leurs commettans, ils n'avoient rien à dire de plus; sur quoi le Pontife ne songea plus qu'à former sa décision, & ordonna de nouvelles prières dans les Eglises de Rome. Entre différens projets de Bulle qu'on lui présenta, il choisit celui qu'avoient dressé de concert le Cardinal Chigi, & le Secrétaire Albissi, auxquels il avoit fait part de ses idées : mais il voulut encore leur dicter lui-même, de mot à mot, la censure de chacune des cinq propositions.

Il fit venir ensuite les Cardinaux Commissaires, pour la leur communiquer & prendre leur avis. De plus, il consulta tous les Cardinaux versés dans ces matières, en les obligeant, sous peine d'excommunication, à un profond silence.

Enfin le trente-unième de Mai de cette année 1653, veille de la Pentecôte, après les premières Vêpres, la Bulle fut représentée au Souverain Pontife qui lui donna sa dernière sanction; & quatre copies en furent aussi-tôt tirées par les quatre Notaires du S. Office. Le jour même de la Pentecôte, on la mit en plomb, dans la forme accoutumée; & au bout de huit jours pleins, elle fut affichée, tant à l'Eglise de S. Pierre, qu'au champ de Flore, place de Rome la plus fréquentée, & consacrée par l'usage à la publication solemnelle des décrets Pontificaux. Un des curseurs du S. Office l'y garda quelque temps à vue, puis la détacha, suivant la coutume établie, afin d'empêcher qu'on n'en tire des copies, avant celles que le Pape doit envoyer aux Princes Chrétiens. Après ces formalités, on fit passer la Bulle à l'Empereur, au Roi très-Chrétien, au Roi de Pologne, au Duc de Baviere, aux trois Electeurs ecclésiastiques & autres Princes du Rhin, à l'Archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-Bas, à l'Evêque de Plaisance, grand Inquisiteur d'Espagne, & aux Evêques de France en commun.

Tout cela se fit si secrétement, que les députés Jansénistes, quelque souci

qui les agitât, n'en eurent une connoiſſance vague que dans la ſoirée du neuvième de Juin, jour auquel la Bulle fut affichée; ſans ſavoir encore ce qu'elle contenoit. Ils s'en douterent aſſez, pour prendre la réſolution de quitter Rome; ils firent demander leur audience de congé par l'Ambaſſadeur de France, & ils l'obtinrent le treize Juin, lendemain de la Fête-Dieu. Le Pape, dans cette audience, ne laiſſa pas de les traiter avec affabilité. Il leur dit, qu'après avoir fait examiner les cinq propoſitions avec toute la diligence poſſible, par les plus habiles Théologiens, & après s'être éclairci perſonnellement de la matière, ſans épargner, ni ſoin, ni travail, il avoit cru devant Dieu en devoir porter le jugement qu'exprimoit ſa Bulle. S. Amour aſſure, qu'ils Journ.
lui demanderent s'il avoit prétendu par-là pag. 534.
donner atteinte à la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas, touchant la grace efficace par elle même; & qu'il répondit que la doctrine de S. Auguſtin avoit été trop approuvée par l'Egliſe, pour pouvoir être bleſſée; qu'à l'égard *Ibid.* page
des matières de la grace, agitées l'eſpace 517.
de dix ans ſous Clément VIII & Paul V, il n'avoit pas voulu l'examiner, ni la diſcuter dans cette occaſion. Le même au-

teur ajoute que ce Pontife avoit déja dit au Cardinal Pimentel, que c'étoit une chose très-assurée que ces propositions n'avoient rien de commun, ni avec S. Augustin, ni avec S. Thomas, ni avec la matière des Congrégations *de Auxiliis*. Le Pape, de son côté, leur demanda s'ils avoient lu la Bulle; & comme ils eurent répondu qu'elle n'étoit pas encore parvenue entre leurs mains, il leur en exposa le contenu avec beaucoup de bonté. Sur quoi ils protesterent de leur attachement pour le S. Siège Apostolique. Ils se retirerent en faisant assez bonne contenance, & partirent néanmoins quatre jours après.

Le seizième de Juin, veille de ce départ, les députés Catholiques eurent aussi une audience du Pontife. Il leur expliqua tout le détail de son procédé en cette affaire, leur marqua spécialement le motif qui l'avoit dirigé dans le bon accueil fait à leurs antagonistes, & qui étoit de les ramener à la saine croyance. Quant à eux, défenseurs constans de la vérité Catholique, durant une heure & demie que dura leur audience, il leur donna toutes les marques possibles d'une estime & d'une affection particulière. C'est ainsi que se termina l'affaire des cinq propositions à Rome, après un examen

examen de plus de deux ans; ſavoir depuis le mois d'Avril 1651, juſqu'à la fin de Mai 1653. Il ſe tint pour ce ſeul objet près de cinquante Congrégations, en préſence, tant du Pape, que des Cardinaux Commiſſaires. Il y en eut juſqu'à trente-trois dans les huit derniers mois. On ne peut voir qu'avec ſatisfaction la Bulle qui en fut le réſultat; Bulle qui ſeule peut ſuffire contre tous les rameaux d'une héréſie, qu'on a depuis reproduite ſous tant de formes différentes. Elle étoit conçue en ces termes:

» Comme à l'occaſion du livre qui a
» pour titre, *Auguſtin de Cornelius*
» *Janſenius*, entre autres opinions de
» cet auteur, il s'eſt élevé, principale-
» ment en France, des diſputes ſur cinq
» de ſes propoſitions; quantité d'Evê-
» ques de ce Royaume ont fait inſtance
» auprès de Nous, afin qu'il Nous plût
» d'examiner ces propoſitions, déférées
» à notre tribunal, & de prononcer un
» jugement clair & certain ſur chacune
» d'elles en particulier. Nous, qui au
» milieu des objets qui exercent conti-
» nuellement notre ſollicitude, avons
» principalement à cœur que l'Egliſe de
» Dieu, commiſe d'enhaut à notre gou-
» vernement, ſoit purgée des erreurs &

» des opinions perverſes qui la mettent
» en péril, & comme un vaiſſeau ſur
» une mer où la fureur des vents & des
» vagues a été calmée, elle puiſſe vo-
» guer en aſſurance, & arriver enfin au
» port déſiré du ſalut; voyant l'impor-
» tance de cette affaire, Nous avons
» ordonné que les cinq propoſitions fuſ-
» ſent examinées ſoigneuſement, l'une
» après l'autre, par pluſieurs ſavans
» Théologiens, en préſence de quelques
» Cardinaux de la ſainte Egliſe Romai-
» ne, qui ſe ſont aſſemblés ſouvent &
» ſpécialement pour ce ſujet. Nous avons
» revu à loiſir & avec maturité leurs ſuf-
» frages, donnés tant de vive voix que
» par écrit; & Nous avons entendu ces
» mêmes Docteurs diſcourir fort au long
» ſur les propoſitions ſuſdites, & ſur
» chacune d'elles en particulier, dans
» pluſieurs Congrégations tenues en no-
» tre préſence. Dès le commencement de
» cette diſcuſſion, Nous avions ordonné
» des prières, tant particulières que pu-
» bliques, pour obtenir le ſecours d'en-
» haut; & Nous les avons encore fait
» réitérer enſuite avec plus de ferveur.
» Nous mêmes, après avoir imploré ar-
» demment l'aſſiſtance du S. Eſprit; en-
» fin ſecourus de la faveur de cet Eſprit

» Divin, Nous avons fait la déclaration
» & la définition ſuivante :

Quant à la première de ces propoſitions, *Quelques Commandemens de Dieu ſont impoſſibles à des juſtes qui déſirent & qui tâchent de les garder, ſelon les forces qu'ils ont alors ; & ils n'ont point de grace par laquelle ils leur ſoient rendus poſſibles :* Nous la déclarons téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anathême, hérétique ; & comme telle, Nous la condamnons.

Seconde propoſition, *Dans l'état de la nature corrompue, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure :* Nous la déclarons hérétique ; & comme telle, Nous la condamnons.

Troiſième propoſition, *Pour mériter & démériter, dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas beſoin d'une liberté exempte de la néceſſité d'agir ; mais il ſuffit d'une liberté exempte de la contrainte :* Nous la déclarons hérétique ; & comme telle, Nous la condamnons.

Quatrième propoſition, *Les Sémi-Pélagiens admettoient la néceſſité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la Foi ; &*

ils étoient hérétiques, *en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature*, *que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister*, *ou d'y obéir* : Nous la déclarons fausse & hérétique ; & comme telle, nous la condamnons.

Cinquième proposition, *C'est une erreur des Sémi-Pélagiens de dire que J. C. soit mort*, *ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans exception* : Nous la déclarons fausse, téméraire, scandaleuse ; & si on l'entend en ce sens, que J. C. soit mort pour le salut des seuls prédestinés, Nous la déclarons impie, blasphématoire, injurieuse & dérogeante à la bonté de Dieu, hérétique ; & comme telle, Nous la condamnons.

» C'est pourquoi Nous défendons à
» tous Fidèles Chrétiens, de l'un & l'au-
» tre sexe, de croire, d'enseigner, ou
» de prêcher, touchant lesdites proposi-
» tions, autrement qu'il n'est contenu
» dans notre déclaration & définition
» présente, sous les censures & autres
» peines de droit, ordonnées contre les
» hérétiques & leurs fauteurs. Nous en-
» joignons pareillement à tous les Arche-
» vêques, Evêques, comme aussi aux

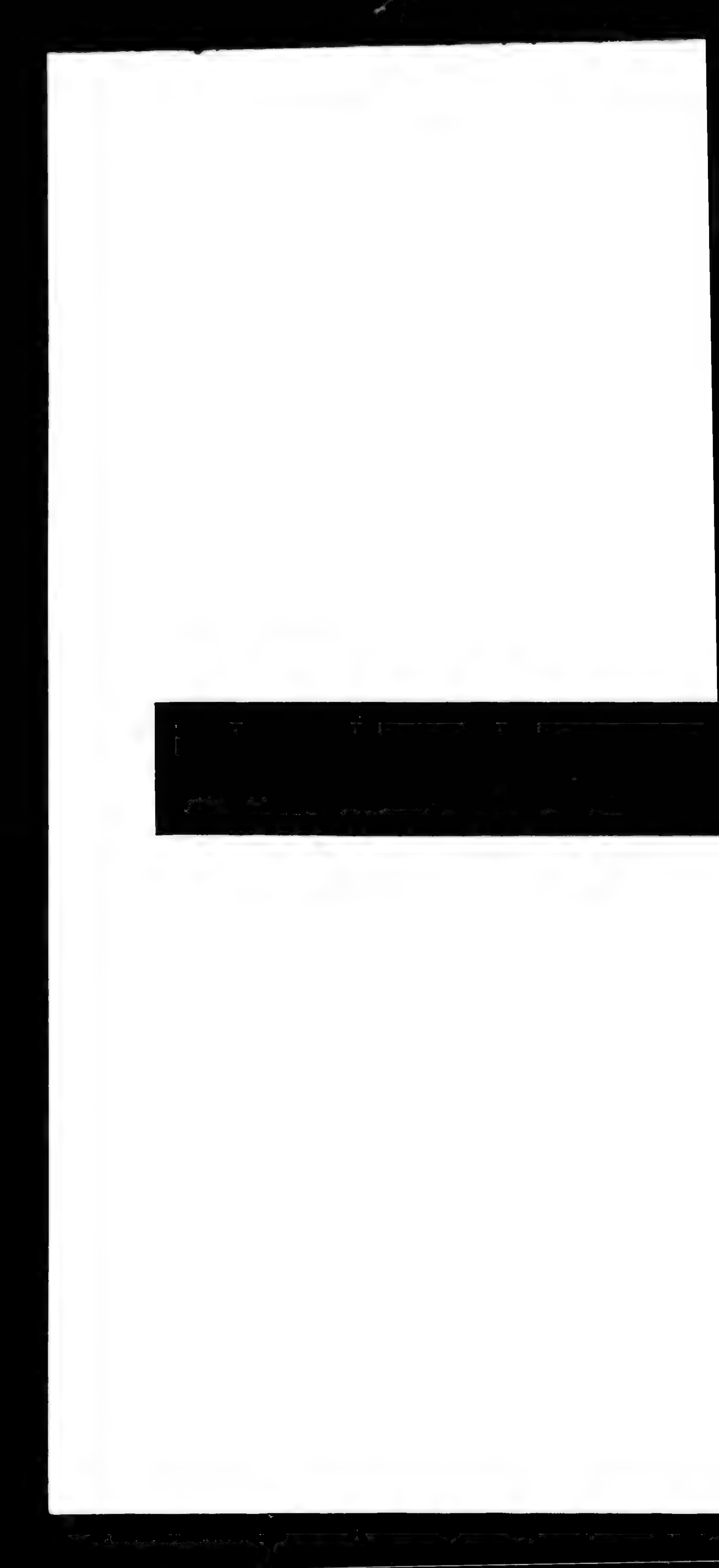
» Inquisiteurs de l'hérésie, de réprimer
» absolument & de contenir dans le de-
» voir, par les censures & les peines sus-
» dites, tous les contredisans & les re-
» belles, implorant même contre eux,
» s'il en est besoin, le bras séculier. Et
» par ce jugement sur les cinq proposi-
» tions, Nous n'entendons pas approu-
» ver, en façon quelconque, les autres
» opinions qui sont contenues dans le
» livre ci-dessus nommé de Cornelius
» Jansenius." Donné à Rome, le trente-
unième de Mai 1653.

Cette décision fut adressée en France, avec des brefs pour le Roi & les Evêques, au Nonce Bagni, qui s'empressa de les présenter au Monarque. Dès le jour suivant, quatrième de Juillet, Sa Majesté donna un édit adressé à tous les Prélats du Royaume, pour la faire accepter. Ceux qui se trouvoient à Paris, s'assemblerent chez le Cardinal Mazarin, au nombre de trente, entre lesquels étoient les Evêques de Châlons, de Valence & de Grasse, qui avoient signé la lettre écrite en faveur des cinq propositions, avant que Rome eût prononcé. Ils observerent qu'aux termes des lettres-patentes, l'intention du Prince étoit de leur laisser la délibération libre; & cepen-

dant, qu'il ne se bornoit point à les exhorter, mais qu'il les obligeoit d'exécuter la Bulle; ce qui ne s'accordoit point avec la liberté qu'on déclaroit leur vouloir laisser. Sur leur remontrance, l'ordre fut aussi-tôt donné d'expédier des lettres-patentes nouvelles; après quoi, les Prélats conclurent unanimement à l'acceptation. Quatre jours après, ils écrivirent au Pape, pour l'assurer de leur adhésion sincère.

Dans cette lettre, datée du 15 Juillet, ils disent que les contentions élevées en Flandres, menaçoient l'Eglise universelle, d'un embrasement qui auroit causé la ruine entière des ames, si Sa Sainteté, avec une vigueur soutenue de la puissance d'enhaut, qui seule pouvoit éteindre un si grand feu, ne se fût opposée au progrès de la subversion; qu'il s'agissoit de dogmes capitaux, de cet amour ineffable que le Sauveur a pour tous les hommes, & du salut qui s'opere, tant par l'assistance de la grace, que par les efforts libres de la volonté humaine, excitée & fortifiée surnaturellement; que les discussions de Jansenius avoient obscurci cette doctrine, mais que Sa Sainteté lui avoit rendu sa première splendeur, par le décret qu'elle venoit de porter, à la prière

d'un grand nombre d'Evêques de France, conformément à l'ancienne règle de la Foi ; qu'ainsi qu'Innocent I avoit condamné autrefois l'héréſie de Pélage, ſur le rapport qui lui avoit été envoyé par les Evêques d'Afrique, Innocent X a condamné l'héréſie contraire, ſur la conſultation des Evêques de France ; & que l'Egliſe Catholique de ce temps-là s'étoit empreſſée de ſouſcrire à la déciſion émanée de la Chaire, dont la communion fait le lien de l'unité ; bien inſtruite, & par les promeſſes faites à Pierre, & par ce qui s'étoit paſſé ſous tant de Pontifes, en particulier par les anathêmes qu'avoit lancés le Pape Damaſe contre Apollinaire & Macedonius ; que les jugemens rendus par le Vicaire de J. C. pour affermir la règle de la Foi, ſur la conſultation des Evêques, ſoit que leur avis y ſoit inſéré, ou qu'il ne le ſoit pas, ſont appuyés ſur l'autorité divine & ſouveraine qu'il a ſur toute l'Egliſe, & à laquelle tous les Chrétiens ſont obligés de ſoumettre leur raiſon. La lettre finiſſoit ainſi : *Puiſque le Roi de la terre, pour parler comme le ſaint Pape Sixte III, s'eſt ligué avec le Roi du Ciel ; votre Sainteté peut s'aſſurer que le cœur des ennemis de la vérité étant briſé contre la pierre ſolide qui*



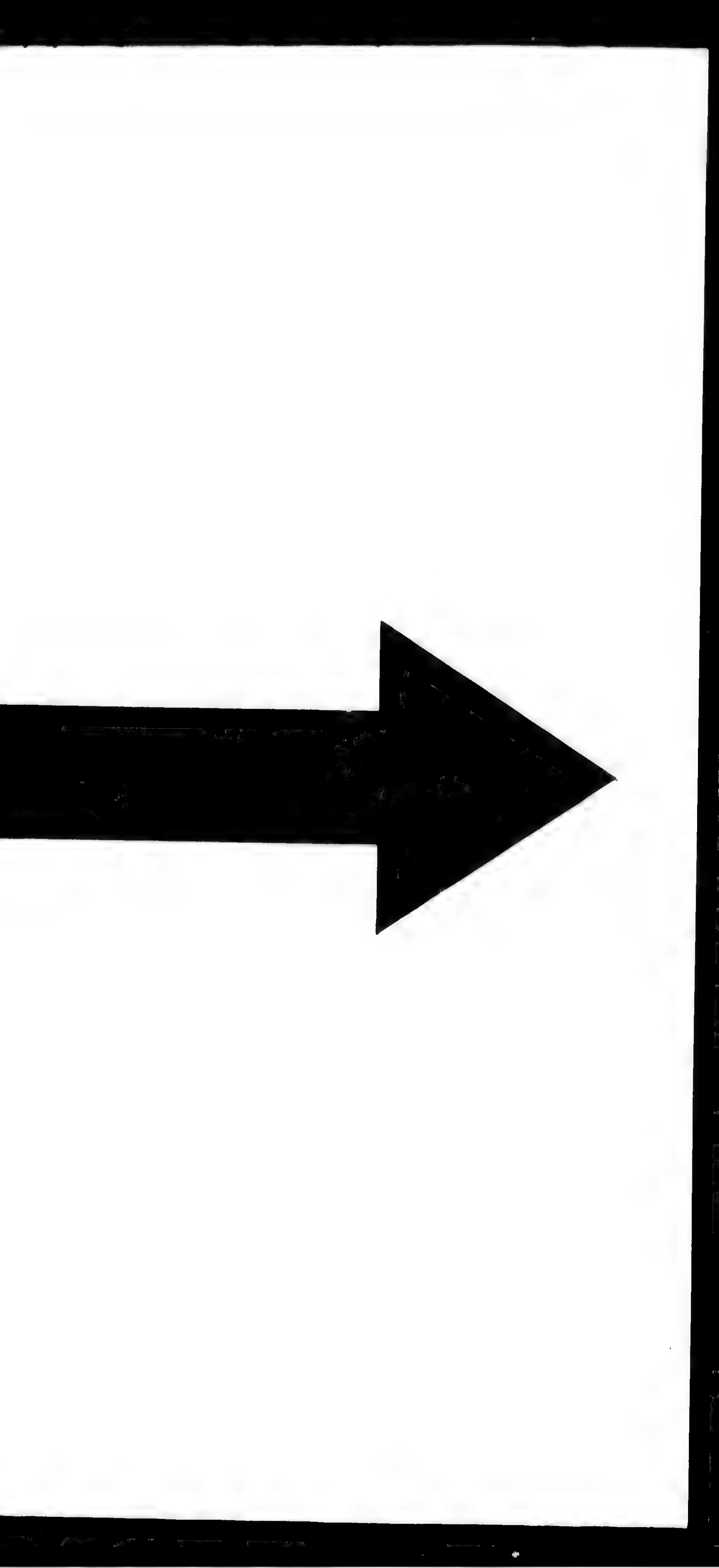
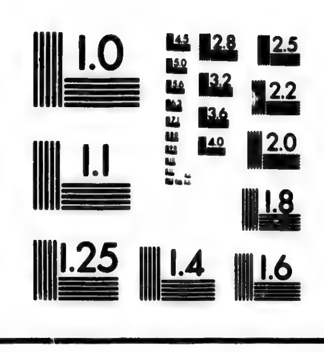
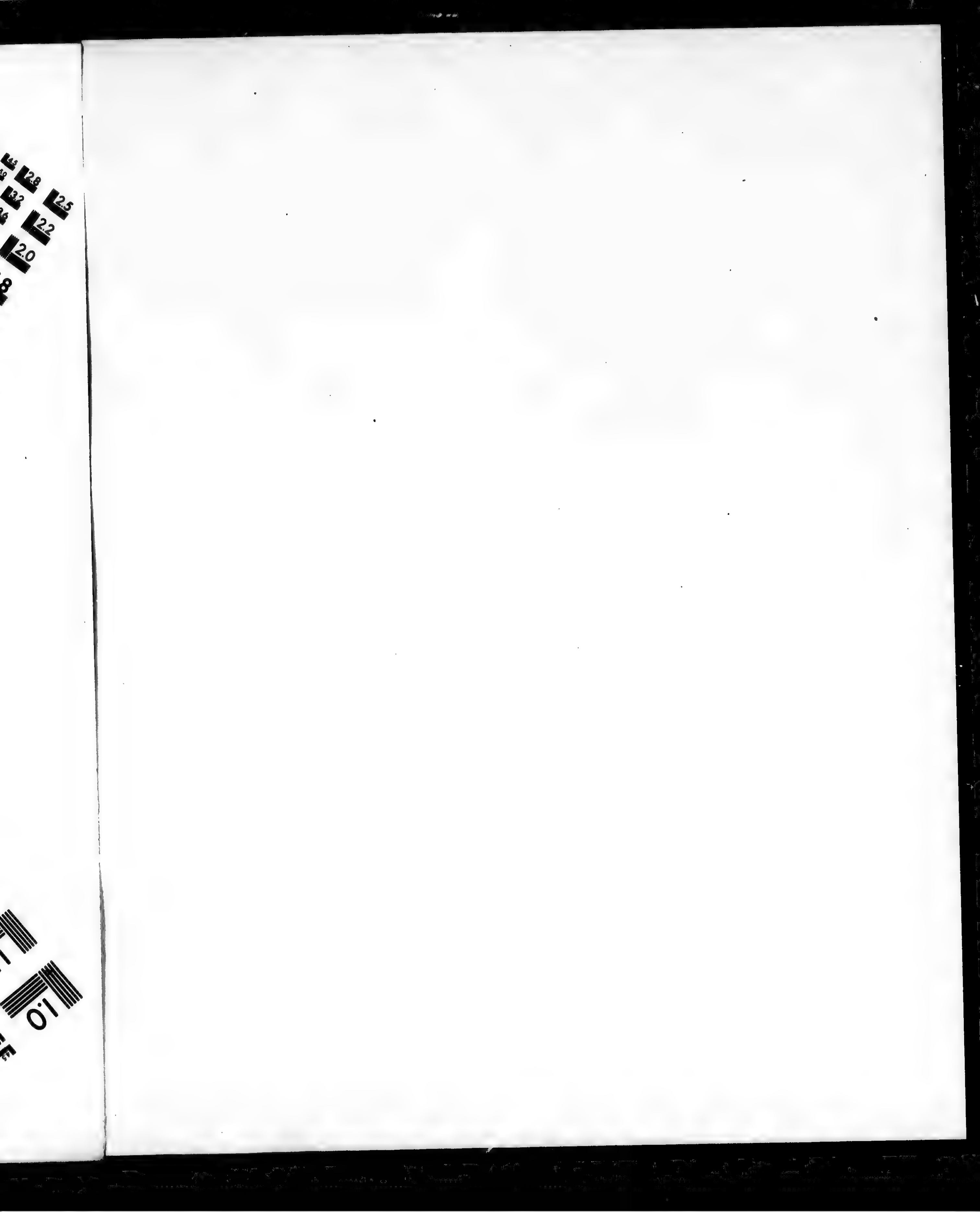


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



fait la base de l'Eglise, elle triomphera infailliblement de la nouvelle hérésie.

Il est difficile de porter le respect pour le Siège Apostolique, plus loin que ne le faisoient ces trente Evêques de l'Eglise Gallicane, avec le Cardinal Mazarin ; en quoi ils ne croyoient pas faire plus que les Evêques des premiers siècles, qui doivent servir de modèles à leurs successeurs. Le même jour, ils écrivirent à tous les Prélats du Royaume, pour leur apprendre ce qui s'étoit passé à l'arrivée de la Bulle, & leur envoyerent les lettres-patentes qui en autorisoient la publication. L'Evêque de Rennes porta la Constitution en Sorbonne, le premier jour d'Août ; & elle y fut enregistrée d'un consentement unanime. La Faculté confirma sa conclusion le premier de Septembre, & déclara que si quelqu'un dans la suite soutenoit quelqu'une des cinq propositions, il seroit exclus du corps, & son nom effacé du catalogue des Docteurs. De plus, elle députa vingt Docteurs au Roi, pour remercier Sa Majesté de la Bulle qu'il avoit obtenue, & pour lui répondre des sentimens de toute la compagnie. La Bulle fut ensuite reçue par tous les Ordres Religieux, par toutes les Communautés & toutes les Universités du Royaume. Ainsi

la Constitution d'Innocent X fut acceptée en France sans opposition, & presque sans exception. Il n'y eut que l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Comminges, qui se distinguerent par des mandemens aussi originaux, que la singularité de leur conduite.

Mais si ces Prélats imprimerent quelque tache à l'Eglise de France, l'éclat avec lequel se fit à Poitiers la réception du décret Apostolique, la couvrit avec avantage. Les habitans d'Ephèse ne donnerent pas plus de signes d'une sainte allégresse, après la définition du Concile qui proscrivoit les impiétés du Nestorianisme, que ceux de Poitiers à la vue du décret qui foudroyoit les restes mal déguisés du Calvinisme & du fanatisme ; & ils n'ont pas mieux mérité d'avoir place dans l'histoire. Filleau, Avocat du Roi, comparable à l'Avocat Eusèbe, délateur de Nestorius, avoit déja fait rendre à Poitiers, une sentence qui défendoit de soutenir & de publier les nouveautés de Jansenius. Le Chapitre de la Cathédrale n'eut pas plutôt copie de la Bulle, que profitant de la vacance du Siège, il défendit, sous peine de suspense & de privation des Sacremens, de rien avancer qui pût y donner atteinte. L'Université fit une conclu-

ssion, qui obligeoit tous les gradués à condamner avec serment les cinq propositions; & pour en rendre l'exécution plus solemnelle, tout le corps, en habit de cérémonie, alla chez les Dominicains, où l'on chanta le *Te Deum*; après quoi il se rendit processionnellement chez les Augustins, où tous les membres de l'Université jurerent sur les Saints Evangiles, qu'ils observeroient l'engagement contracté par la conclusion, dont on venoit de faire la lecture. Enfin l'on arrêta, que tous les dimanches de cette année-là, on diroit une Messe solemnelle pour le Pontife qui avoit fait triompher la Foi Catholique des nouvelles erreurs, & que toute l'Université y assisteroit.

En Espagne, la Bulle trouva par-tout une soumission parfaite. Dans les Pays-Bas, quoique soumis à cette Couronne, on avoit tout lieu de craindre qu'une condamnation [illegible]écise des points capitaux de la doctri[illegible]e Jansenius n'éprouvât de grands obstacles; puisqu'on s'y étoit opposé si long-temps & si fortement à la Bulle d'Urbain VIII, qui ne censuroit qu'en général le livre de ce novateur. Cependant elle n'y trouva pas la moindre contradiction: elle fut acceptée par le Conseil de Brabant, par le Clergé sécu-

lier & régulier, par les Universités; & la publication s'en fit paisiblement, jusques dans le foyer des erreurs qu'elle foudroyoit, c'est-à-dire à Louvain. Les autres nations chrétiennes, moins intéressées à ces questions, qui heureusement ne les avoient jamais agitées, ne laissèrent pas d'en admettre la décision d'une manière plus ou moins expresse, & sans aucune réclamation. D'où il suit nécessairement que, s'il est encore des voies légitimes pour l'éluder, il n'est plus aucun Tribunal dans l'Eglise dont on ne puisse braver les jugemens. C'est une maxime constante parmi les Catholiques, avouée même par le partisan le plus déterminé de Jansenius, qu'une Bulle dogmatique émanée du S. Siège, envoyée à toutes les Eglises, & acceptée d'une manière expresse dans les lieux où l'erreur est née, sans que les autres Eglises réclament, doit passer pour un jugement de l'Eglise universelle, & conséquemment pour un jugement infaillible & irréformable. Mais l'esprit de parti fait ses aveux, ou ses désaveux, selon les temps & les rencontres.

Quênel Trad. de l'Eglise Rom. t. I. p. 217 & 218.

Tous les gens de bien du Royaume, ou pour parler avec plus de précision, toutes les personnes pieuses qui ne fai-

foient pas confifter la piété dans la nouveauté de leurs pratiques & de leur doctrine, adhérerent à la décifion du Chef de l'Eglife, avec une obéiffance & une affection fincère, mais plus ou moins vive, felon la vivacité plus ou moins grande de leur foi. De là, le zèle extraordinaire que le faint fondateur de la Miffion, Vincent de Paul, témoigna conftamment pour le triomphe de la vérité, mife enfin dans tout fon jour par le Vicaire de J. C. Longtemps avant que le Pape eût prononcé, le Saint avoit connu tout le danger des nouvelles opinions. Il avoit même dreffé une lifte des erreurs de Janfenius, condamnées dans les écrits des novateurs précédens, ou par les Conciles, ou par les décrets des Papes, & l'avoit communiquée au Nonce, afin de l'intéreffer de plus en plus à la confervation de la faine doctrine en France. Souvent il avoit conféré, pour la même fin, avec le grand Condé, Prince auffi diftingué par l'étendue de fon génie & de fes connoiffances, que par fes qualités héroïques, & qui étoit plein de foi & de lumière, felon les expreffions du Saint, contre les erreurs de l'Evêque d'Ypres. Il conféroit fouvent auffi fur les moyens d'en arrêter le cours, avec le Chancelier de France, avec le

Vie de S. Vinc. liv. 2. c. 12.

Cardinal Mazarin & avec la Reine-mère, quand il eut été appellé aux Conseils. En toute rencontre, il s'efforçoit de faire sentir combien il importoit au bien de la Religion, & de l'état même, de ne conférer qu'aux sujets bien établis dans les sentimens communs de l'Eglise, les offices, les bénéfices, & spécialement les chaires de Professeurs & de Prédicateurs, qui sont comme les sources publiques où l'on va puiser les dogmes & les mœurs. Ainsi dans tous les temps où il s'est élevé quelque hérésie nouvelle, ou couverte d'un voile nouveau, on a vu paroître quelque homme de Dieu, chargé principalement de lui faire face, & de lui arracher le masque. Vincent de Paul, suscité contre le Jansénisme, ou contre les restes déguisés du Calvinisme, comme autrefois Flavien de C. P. contre les Nestoriens, Cyrille d'Alexandrie, contre les Eutychiens, & tout particuliérement comme l'humble Suphrone contre les Eutychiens, reproduits par les Monothélites; Vincent n'omit rien, pour remplir comme eux sa destination. Dans le rang de simple Prêtre, dont son humilité lui persuadoit encore qu'il étoit indigne, il avoit pour l'intérêt général de l'Eglise, une ardeur & une activité qui en communiquoit aux premiers

Prélats. Dès qu'il eut appris qu'un bon nombre d'Evêques avoient résolu de demander à Rome un jugement définitif sur les cinq propositions, il écrivit à quelques autres Evêques de sa connoissance, pour les engager à se joindre aux premiers. Dans cette lettre, quoique circulaire & fort courte, on voit la justesse d'esprit du Saint, & son habileté à saisir les motifs les plus pressans, aussi bien qu'à prévenir les objections, tant soit peu plausibles. Il leur représentoit vivement le danger d'une tolérance apparente, à la faveur de laquelle ces nouveautés pernicieuses s'accréditoient en tous lieux; qu'il n'importoit pas moins à l'honneur de l'Eglise Gallicane, qu'à la sûreté du saint dépôt, de détromper les Romains, prévenus que la plûpart des Evêques de France tenoient ces opinions; que la voie du recours à Rome, dans les conjonctures où l'on se trouvoit, étoit indiquée par le Concile de Trente, qui s'en remet aux Souverains Pontifes, pour juger des difficultés à naître au sujet de ses décisions.

Outre cette lettre circulaire, il récrivit en ces termes à l'un des Prélats à qui elle avoit été adressée, & dont il n'avoit point reçu de réponse : Il y a quelque temps que j'ai eu la confiance de vous

envoyer la copie d'une lettre, que la plûpart de Nosseigneurs les Prélats du Royaume désiroient envoyer à N. S. P. le Pape, pour le supplier de prononcer sur la nouvelle doctrine; afin que si vous aviez pour agréable d'être de leur nombre, il vous plût de signer comme eux. N'ayant point eu réponse, j'ai quelque appréhension, qu'un libelle répandu de tous les côtés par les partisans de cette doctrine, pour détourner nosdits Seigneurs de ce dessein, ne vous tienne en suspens. C'est pourquoi, je vous supplie, au nom du Seigneur, de considérer l'étrange division que ces nouveautés mettent dans l'Eglise, dans les Universités & dans le sein des familles. C'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits, & qui menace l'Eglise d'un dommage irréparable, si l'on n'y remédie au plutôt. De s'attendre à un Concile universel, l'état des affaires présentes ne le permet pas. Vous savez le temps qu'il faudroit pour cela, & combien il en a fallu pour le dernier. Qui donc remédiera au mal présent? Il faut sans doute que ce soit le S. Siège, non-seulement parceque les autres voies manquent, mais parceque le Concile de Trente, en sa dernière session, lui ren-

voie la décision des difficultés qui naîtront touchant ses décrets. Or si l'Eglise se trouve dans un Concile universel assemblé canoniquement, comme celui de Trente, & si le S. Esprit conduit cette Eglise, comme il n'est pas permis d'en douter; pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet Esprit divin, qui enseigne la conduite qu'il faut tenir dans ces occasions douteuses, & qui est de recourir au Souverain Pontife?

Si un Evêque, continue le Saint, pensoit ne pas devoir se déclarer, sur des matières dont il doit être juge; on pourroit lui répondre, que le recours au Pape ne peut rien ôter au droit qu'il a de juger; puisque les Saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines, & n'ont pas laissé d'assister comme juges, aux Conciles où elles ont été condamnées. Si quelques autres craignoient qu'une sentence tardive, ou moins décisive du S. Père, n'augmentât l'audace des novateurs; je pourrois l'assurer qu'aussi-tôt qu'il verra, outre la lettre du Roi, bien résolu à écrire sans délai, celle d'une bonne partie des Evêques du Royaume; il prononcera. Mais que gagnera-t-on à ce jugement, peut-on dire encore, puisque ceux qui soutiennent ces nou-

veautés, ne se soumettront point? Cela peut être vrai de quelques uns qui ont été de la cabale de Monsieur N. qui non-seulement n'avoit pas de disposition à se soumettre aux décisions du Pape, mais qui ne croyoit pas même aux Conciles ; je le sais pour l'avoir beaucoup pratiqué : ceux-là pourront s'obstiner comme lui, infatués de leur propre sens. Mais pour les autres, séduits uniquement par l'attrait qu'ont pour eux les choses nouvelles, ou par les liens du sang & de l'amitié, ou parcequ'ils pensent bien faire ; il y en aura peu qui n'abandonnent le parti, plutôt que de se révolter contre le Père commun des fidèles. Or il est d'une importance infinie, de ramener au bon chemin tant d'âmes abusées, & d'empêcher sans retard que d'autres ne s'engagent dans une faction si pernicieuse. L'exemple d'un nommé Labadie, est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un Prêtre apostat, qui passoit pour grand Prédicateur, & qui, après avoir fait beaucoup de dégât, tant en Picardie qu'en Gascogne, s'est enfin rendu Huguenot à Montauban. Dans un livre qu'il a publié touchant sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été Janséniste, il a

trouvé que la doctrine qu'on tient dans ce parti est la même croyance que celle qu'il a embrassée. En effet, les Ministres se vantent dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plûpart des Catholiques sont de leur côté, & que bientôt ils en auront le reste. Après cela, que ne doit-on pas faire, pour éteindre un feu qui donne cet avantage aux ennemis jurés de notre Religion? Qui ne se jettera sur le monstre qui commence à ravager l'Eglise, & qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe à sa naissance? Que ne voudroient point avoir fait tant de saints & zélés Evêques qui vivent aujourd'hui, s'ils avoient été du temps de Calvin? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps là, qui ne se sont pas opposés fortement à une doctrine qui devoit causer tant de guerres & de calamités. Vous donc, Monseigneur, qui enseignez & faites enseigner si religieusement dans votre diocèse la doctrine commune de l'Eglise, vous requérerez sans doute volontiers, que notre S. Père fasse voir la même chose par-tout, afin d'étouffer ces opinions nouvelles, qui ont tant de ressemblance avec les erreurs de Calvin. Certes, il y va de la gloire de Dieu, du repos de l'Eglise, & j'ose

le dire, de celui de l'Etat; ce que nous voyons plus clairement à Paris, qu'on ne peut l'imaginer ailleurs.

Entre les Evêques à qui ce Saint écrivit ſur le même ſujet, il y en avoit deux, qui par leur réponſe, faite en commun & non ſignée, lui parurent diſpoſés à garder le ſilence ſur les queſtions du temps. Rien de plus délicat que de traiter avec ces ſortes de Prélats, qui transforment communément en prudence, ſoit leur puſillanimité, ſoit leur politique, & qui pour couvrir le foible de leurs raiſons, ſe retranchent dans la prééminence de leur dignité, contre le zèle & la capacité de leurs ſubalternes. Vincent n'abandonna point pour cela la cauſe de Dieu: mais ſi d'un côté l'ardeur de ſa foi le preſſa de parler, d'exhorter & de propoſer les vues que lui ſuggéroit l'Eſprit Saint; une humilité profonde, & un reſpect ſingulier pour la dignité ſacrée des Evêques, le porterent en même temps à ſe proſterner en eſprit à leurs pieds; les ſuppliant de lui pardonner la liberté qu'il prenoit, & leur proteſtant, d'un ton qui partoit du cœur, qu'il les révéroit comme ſes peres & ſes maîtres, comme les Princes & les oracles de l'Egliſe, dont il tiendroit à honneur de voir ap-

prouver ce qu'il leur repréfentoit avec une entière soumiffion. Cette feconde lettre eft trop importante, tant par fa matière, que par des marques fignalées du génie & de la capacité de l'auteur, pour que fa longueur même nous difpenfe de la rapporter. Nous l'abrégerons néanmoins.

Sur ce que vous témoignez appréhender, dit-il d'abord, que le jugement de Sa Sainteté ne foit pas reçu avec la foumiffion que tous les Chrétiens doivent à la voix du Souverain Pafteur, & que l'Efprit de Dieu ne trouve pas affez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion; je vous repréfenterois volontiers qu'au temps où les héréfies de Luther & de Calvin, par exemple, ont commencé à paroître, fi l'on avoit attendu pour les condamner, jufqu'à ce que leurs fectateurs euffent paru difpofés à la foumiffion & à la réunion, elles feroient encore au nombre des chofes indifférentes à fuivre, ou à laiffer, & auroient infecté beaucoup plus de perfonnes encore qu'elles n'ont fait. Si donc les nouveautés préfentes, dont nous voyons les effets pernicieux dans les confciences, font de même nature; nous attendrons en vain, que ceux qui les ré-

pendent s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Eglise : c'est ce qu'il ne faut point espérer, & ce qui ne sera jamais. Mais de différer d'en obtenir la condamnation du S. Siège, c'est donner au venin le temps de se répandre, & dérober à bien des personnes, même de marque & d'une grande piété, le mérite de l'obéissance qu'elles ont protesté de rendre aux décrets du S. Père, aussi-tôt qu'elles les verroient. Elles ne désirent que de savoir la vérité, & en attendant elles demeurent toujours de bonne foi dans le parti, qui par-là s'accrédite & grossit à vue d'œil. Elles n'y sont attachées que par l'apparence du bien, & de la réformation qu'on y prêche ; ce qui est la peau de brebis, dont les loups véritablement marqués dans l'Evangile, se sont toujours couverts pour abuser & séduire les ames.

Quant à ce qu'on objecte, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion, laisse peu d'espérance d'une réunion parfaite, à quoi l'on doit tendre ; je réponds que dans la diversité & la contrariété des sentimens, en matière de Foi & de Religion, il n'y a point d'autre moyen de se réunir, que de s'en rapporter à un arbitre légitime, qui ne peut être

que le Pape, au défaut du Concile. Celui qui ne veut point se réunir en cette manière, n'est capable d'aucune réunion, laquelle hors de là n'est pas même à désirer : car les loix ne doivent jamais se réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité. L'uniformité entre les Prélats sur-tout, seroit bien à souhaiter sans doute, pourvu néanmoins que ce fût sans préjudice de la Foi ; car il ne faut point d'union dans le mal, ni dans l'erreur : mais quand cette union se devroit faire, ce seroit à la moindre partie de revenir à la plus grande, & au membre de se réunir à son corps & à son chef ; & voilà ce qu'on propose, puisque de six parties, il y en a au moins cinq qui ont offert de s'en tenir à ce que décideroit le Pape, au défaut du Concile, qu'il est impossible d'assembler à cause de la guerre. Quand après cela il resteroit de la division, & si l'on veut, du schisme, il s'en faudroit prendre à ceux qui ne veulent point de juges, ni se rendre à la pluralité des Evêques, à quoi ils ne déférent pas plus qu'au Pape.

De-là sort la réponse à une autre objection ; savoir que chaque parti croit avoir de son côté la vérité & la raison;

ce que j'avoue : mais l'on sait aussi que tous les hérétiques en ont dit autant, & que cela ne les a pas garantis des anathêmes lancés par les Papes & les Conciles. On n'a point trouvé qu'on dût employer une molle réunion à guérir le mal : on y a au contraire appliqué le fer & le feu, & quelquefois trop tard ; comme il pourroit arriver ici. Il est vrai qu'un parti accuse l'autre de cette lenteur : mais il y a cette différence, que l'un demande des juges, & que l'autre n'en veut point ; ce qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède de la part du Pape, parcequ'il le sent possible ; & il demande celui du Concile, parcequ'il le voit impossible, dans l'état présent des choses ; & s'il pensoit qu'il fût possible, il le rejetteroit, comme il rejette le premier. La guerre, pour être allumée dans tous les états chrétiens, n'empêche pas que le Pape ne juge avec toutes les conditions & les formes nécessaires, sur le choix même desquelles le Concile de Trente s'en rapporte à Sa Sainteté. Et quoi d'étonnant en ceci, après que les saints Prélats de l'antiquité, même assemblés en Concile, ont ordinairement consulté & réclamé la Chaire Pontificale dans les questions de Foi ;

comme on le voit dans les écrits des Pères, & dans les annales ecclésiastiques? Or de prévoir qu'on n'acquiescera point à ce jugement; tant s'en faut que cela doive arrêter, ou imprimer de la crainte, que c'est au contraire un moyen de discerner les vrais enfans de l'Eglise, d'avec les opiniâtres.

Quant au remède que vous proposez, de défendre étroitement à l'un & à l'autre de dogmatiser; déja il a été essayé, & n'a servi qu'à donner pied à l'erreur. Se voyant traité de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner; & l'on n'a que trop tardé à la déraciner. Cette doctrine n'étant pas seulement dans la théorie, mais dans la pratique, les consciences ne sauroient plus supporter le trouble & l'inquiétude que produit dans le cœur de chaque fidèle un doute tel que celui-ci: J. C. est-il mort, ou n'est-il pas mort pour moi? Il s'est trouvé ici des personnes qui, en voyant d'autres consoler des moribonds, & les exhorter à mettre leur confiance dans la miséricorde infinie d'un Dieu mort pour eux & pour tous les hommes, disoient à ces malades de ne s'y pas fier, parce que Notre-Seigneur n'étoit pas mort pour tous les hommes.

Permettez-

Permettez-moi de vous représenter encore, que ceux qui font profession de ces nouveautés, voyant que l'on craint leurs menaces, les redoublent avec plus de hardiesse, & se préparent à une forte rebellion. Ils tirent de votre silence un puissant argument en leur faveur : ils se vantent, par un imprimé qu'ils distribuent de toutes parts, que vous êtes de leur opinion. Ceux au contraire qui se maintiennent dans la simplicité de l'ancienne créance, s'affoiblissent & se découragent, en voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas bien mari un jour, que votre nom eût servi, contre vos intentions qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté, & à ébranler les autres dans leur Foi? De rechef, il ne faut pas craindre que le Pape ne soit pas obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé : outre que cette crainte de la désobéissance auroit lieu pour toutes les hérésies, qu'il faudroit par conséquent laisser régner avec impunité; nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deuxchefs prétendus de l'Eglise, qui étoit sortie du même atelier : dès qu'elle a été condamnée par le Pape,

on a obéi à ce jugement; & il n'est plus question de cette erreur.

Quand on parle ainsi, il est rare qu'on ne fasse pas impression. Aussi l'humilité éclairée, où l'humble capacité de Vincent trouva grace, & devant Dieu qui bénit ses desseins, & devant les Evêques qui applaudirent, tant à la sagesse qu'à la pureté de son zèle : ils reconnurent & révérerent en lui l'esprit des humbles & saints personnages de l'antiquité, tels que les Maxime, les Sophrone, les Antoine, qui du fond de leur retraite, & des solitudes les plus profondes, voloient au secours de l'Eglise assaillie par les hérétiques, pour animer, ou seconder le courage des premiers Pasteurs.

Vincent encourageoit de même, jusqu'au de là des monts, les Docteurs commis par le Clergé à la défense de l'ancienne doctrine, leur communiquoit ses vues & ses sentimens pour le bien de la Religion, & les engageoit à l'informer du pli que prenoit l'affaire, comme de la chose du monde qui l'intéressoit le plus. Correspondance précieuse dans toute son étendue; puisqu'elle donne à peu près le même degré d'autorité aux lettres des amis du Saint, qu'à celles du Saint même. Car enfin l'Eglise qui lui a décerné

un culte public, ne canonisa jamais, ni les imposteurs, ni leurs fauteurs. Cette considération même à part, rien n'est plus digne de foi que ces pièces primordiales, qui prenant l'affaire à son origine, ne peuvent la déguiser impunément, à moins d'avoir prévu, par un esprit prophétique, tous les plis qu'on lui donneroit par la suite. Quelques jours après la condamnation faite à Rome des cinq propositions de Jansenius, le Docteur Hallier, qu'Innocent X fit ensuite Evêque de Cavaillon, écrivit à S. Vincent cette lettre intéressante :

„ Messieurs les Jansénistes partent aujourd'hui de cette ville. Ils ont promis au Pape d'obéir ponctuellement : mais j'ai des sujets de m'en défier ; parcequ'ils ont dit à tous leurs affidés, qu'ils n'étoient pas condamnés ; que leur sens, qui est le même que celui de Jansenius, subsistoit toujours. Je sais qu'ils se rendront ridicules en tenant ce langage, Jansenius étant condamné, & les propositions, comme tirées de Jansenius ; & même le sens donné à la cinquième proposition par les Jansénistes, étant expressément & spécifiquement condamné ; & leurs sens étant tous exclus, comme impertinens, par une condamnation absolue.

Néanmoins cela témoigne un endurcissement, qui pourra procurer des partisans à l'erreur. C'est pourquoi il faut travailler à désabuser les personnes mal instruites. Je crains fort que M. de S. Amour ne s'en aille en poste, & ne rapporte les choses tout autrement qu'elles ne se sont passées; disant qu'ils n'ont pas été suffisamment entendus : à quoi l'on a déja reparti plusieurs fois, qu'il n'a tenu qu'à eux de l'être, ayant eu la liberté d'informer de vive voix & par écrit les Cardinaux de la Congrégation & les Consulteurs pendant une année entière; qu'ils ont eu communication de nos écrits, comme ils l'avouent eux-mêmes dans la harangue qu'ils ont prononcée devant le Pape; qu'il étoit inutile de les entendre & nous aussi, puisqu'il ne s'agissoit que d'une doctrine prise du livre de Jansenius, que le Pape a fait examiner soigneusement; qu'il étoit d'autant plus inutile de les entendre, qu'ils n'alleguent point d'autres moyens de défense, que ceux qui sont consignés dans Jansenius ; que ce n'est pas la coutume en condamnant un livre, de prendre d'autres lumières que celles qui viennent du livre même, & des personnes versées dans la matière dont traite ce livre; qu'on a offert aux Jansénistes

deux, trois, quatre, cinq audiences de Noſſeigneurs les Cardinaux, & tout autant qu'il en ſeroit beſoin, ce qu'ils ont refuſé; que toutes les fois qu'ils ont donné des écrits, ils ont été hors du ſujet, & n'ont tâché d'obtenir autre choſe que de retarder, & en retardant, d'empêcher que le Pape ne prononçât contre leurs héréſies, afin de les ſemer tout à loiſir.

Pour ce qui eſt des moyens qu'ils emploient pour éluder la Bulle, il ne faut que les connoître pour les condamner. Ils ſont venus exprès pour défendre les propoſitions préſentées au Pape par Noſſeigneurs les Evêques, & pour empêcher qu'elles ne fuſſent condamnées; ils ont voulu arrêter la cenſure dans la Faculté, quoique plus douce que celle de Rome; ils ont compoſé trois apologies pour Janſenius; ils ont interprété les propoſitions au ſens de cet auteur: & les propoſitions en effet ne peuvent point avoir d'autre ſens que celui de Janſenius, à moins de corrompre la ſignification des paroles qui les expriment. Le Pape les condamne toutes comme hérétiques, & n'en peut ſouffrir aucune interprétation; par conſéquent elles ſont condamnées dans le ſens qu'ils leur vouloient donner, & qu'ils avoient préſenté au Pape. Car par-tout où la loi

ne fait point de distinctions, nous n'en devons pas faire non plus : *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus.*"

M. Lagaut, autre agent des Catholiques, qui écrivit de Rome à S. Vincent, dans le même temps & sur le même objet, lui apprit de plus, qu'il y avoit eu des brigues très-fortes, & des sollicitations de toutes sortes de personnes, même du premier rang, afin que le Pape laissât l'affaire indécise ; que les députés Jansénistes n'avoient cherché qu'à traîner en longueur, & avoient dit eux-mêmes qu'ils vouloient occuper jusqu'à vingt audiences ; qu'ils en avoient eu huit ou neuf du Pape, où, sans jamais dire un mot de ce dont il s'agissoit, & invectivant à perte d'haleine contre les Jésuites, ils s'étoient amusés à prouver que ces Pères étoient auteurs de plus de cinquante hérésies ; qu'Innocent X, qui au rapport des Jansénistes, se soucie peu des Jésuites, avoit été révolté de cet acharnement ; & qu'au sujet particulier de la fameuse harangue des agens du parti, il avoit dit avec autant de mépris que d'indignation, que ce n'étoit qu'une invective forcenée contre les Jésuites. On apprend encore par cette lettre, qu'Innocent X fut persuadé qu'il avoit reçu dans

ces discussions, une assistance particulière & très-sensible du S. Esprit; qu'il s'étonnoit lui-même de la facilité avec laquelle il avoit saisi & retenu tout ce que les Théologiens avoient dit en sa présence; & qu'un matin s'étant recommandé à Dieu, il avoit fait venir incontinent un de ses Secrétaires, & lui avoit dicté, dans cette seule matinée, toute la rédaction de la Bulle.

Quand ce jugement définitif fut divulgué à Paris, S. Vincent, dont le zèle très-actif n'avoit toutefois, ni amertume, ni saillies imprudentes, alla rendre visite à quelques Docteurs, aux Supérieurs de quelques maisons religieuses, & à différentes personnes en place, qui avoient paru les plus vives pour la cause de l'Eglise, afin de les exhorter à user de la modération propre à faciliter le rapprochement du parti vaincu. Il les supplia de se contenir, jusques dans les témoignages de leur joie; & sur-tout de ne rien avancer, ni dans les discours publics, ni dans les entretiens particuliers, qui pût aggraver l'humiliation des partisans de la doctrine condamnée, de peur de les aigrir & de les aliéner davantage, au lieu de les convertir. Passant des paroles aux effets, il s'en alla

visiter à Port-Royal ceux qui s'y retiroient d'ordinaire, les félicita de la soumission qu'ils marquerent d'abord, au moins pour la montre, à la décision du S. Siège, leur parla fort confidemment, & leur donna de grands témoignages d'estime, aussi bien que d'affection. C'est de-là sans doute, que certains visionnaires du parti, si accoutumés à s'énorgueillir de leurs recrues imaginaires, ont poussé le ridicule jusqu'à se faire un ami de S. Vincent. Le Saint alla voir ensuite quelques personnes de condition, les plus notables du parti, qui lui promirent toute soumission pour le jugement du Chef de l'Eglise.

Mais ces sollicitations charitables, & la plûpart des promesses qu'elles arracherent, n'eurent pas l'effet qu'on espéra d'abord. Le déguisement, les subterfuges, les palliatifs, dont les tenans principaux de la nouveauté coloroient leur obstination, prévalurent en beaucoup d'esprits sur toutes les exhortations de la charité, & sur les agitations mêmes de leur conscience, effrayée des voies tortueuses où on les engageoit. Un ami du Saint, qu'avoient presque séduit, tant l'austérité qu'on affichoit dans le parti, que les grandes aumônes qui s'y fai-

soient, vint un jour lui demander s'il n'y avoit pas moyen de composer avec des personnes si charitables & si vertueuses. Et quoi, lui dit-il, veut-on les pousser à bout? ne vaudroit-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré? Ils y sont disposés; & il n'y a personne de plus propre que vous à tempérer l'aigreur qui est de part & d'autre, & à procurer une bonne réunion.

Vincent, quoique toujours d'avis qu'on devoit user de modération, & même d'une grande indulgence envers les sectateurs de la nouvelle doctrine, vouloit néanmoins de la fermeté; ayant pour principe qu'une hérésie nouvelle est un mal qu'on ne doit, ni flatter, ni pallier. Lorsqu'un différend est jugé, répondit-il, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement rendu. Avant que ces Messieurs fussent condamnés, ils ont fait tous leurs efforts pour que le mensonge prévalût sur la vérité : alors ils ne vouloient entendre à aucune composition, & prenoient le dessus avec tant de hauteur, qu'à peine osoit-on leur résister. Depuis que le S. Siège a prononcé sur ces opinions à leur désavantage, les écrivains qui ont fait tant de livres & d'apologies pour les défendre,

n'ont encore ni proféré, ni écrit aucun mot pour les désavouer. Quelle union pouvons-nous donc faire avec eux, s'ils n'ont pas une intention sincère de se soumettre ? quel tempérament peut-on apporter à ce que l'Eglise a décidé ? Ce sont des matières de foi, qui ne doivent, ni souffrir d'altération, ni admettre de composition; & par conséquent nous ne pouvons pas les ajuster aux sentimens de ces Messieurs. C'est à eux de soumettre les lumières de leur esprit, & de se réunir à nous par une même créance, & par une soumission sincère au Chef de l'Eglise. Sans cela il n'y a rien à faire, que de prier Dieu pour leur conversion.

Le Saint voyant qu'il n'y avoit rien à gagner sur des esprits qui ne prenoient conseil que de leur propre sens, s'appliqua tout entier à prémunir contre la séduction, ceux qui avoient persévéré dans la simplicité de l'ancienne doctrine; & comme l'ordre de la charité le demandoit, il donna ses premiers soins aux membres de la Congrégation dont il étoit l'instituteur & le chef. Il leur parla plusieurs fois en Communauté, pour les établir solidement dans les bons principes; il leur défendit les livres des partisans de la nouveauté, de soutenir di-

rectement, ou indirectement leur doctrine, ni aucune opinion qui pût la favoriser. Si après cela il en rencontroit quelqu'un qu'on reconnût y adhérer tant soit peu, il le retranchoit aussi-tôt, comme un membre gangréné qui n'étoit propre qu'à infecter les autres. Après avoir pourvu à la sûreté de sa Congrégation, il étendit son zèle à plusieurs monastères, sur-tout de Religieuses, qui lui doivent, après Dieu, leur ferme attachement à la sainte créance. Il vouloit qu'on se déclarât ouvertement, contre des nouveautés expressément proscrites par l'Eglise; regardant comme un vrai scandale, de dissimuler à ce sujet, & plus encore, de se tenir dans une espèce de neutralité. Si c'est un mal, disoit-il, d'oublier les loix de la charité & de la modération, à l'égard des personnes engagées dans l'erreur, & de juger témérairement d'aucune d'elles; c'est un autre mal plus dangereux, de vouloir, par une fausse charité, bien juger de ceux qu'on doit tenir pour hérétiques : ce n'est pas seulement témérité, mais iniquité, mais impiété, de ne pas condamner ceux que l'Eglise condamne; & à plus forte raison, de les disculper, d'accuser par conséquent l'E-

glise même, & de condamner les jugemens qu'elle prononce par la bouche de son Chef & de ses Prélats.

On voit par ces traits de la vie de S. Vincent de Paul, ainsi que par toutes les histoires du temps, qu'il en fut de la Constitution du Pape, à l'égard des Jansénistes, comme des Canons du dernier Concile œcuménique, à l'égard des Calvinistes & des Luthériens; c'est-à-dire que ces décisions, demandées de part & d'autre, ne trouverent qu'une rebellion scandaleuse dans presque tous ceux qui étoient imbus des erreurs, enfin déclarées telles par l'Eglise. Il se trouva néanmoins parmi eux quelques ames droites & généreuses, qui prirent le parti d'une soumission vraiment exemplaire, & d'une rétractation formelle. Les plus célèbres furent le P. Wading, de l'Ordre de S. François, & l'Abbé de Bourzeis.

Le P. Wading, quoiqu'établi Consulteur pour ces discussions, s'étoit laissé prévenir en faveur des nouveautés qu'il poursuivoit d'office, & il avoit soutenu hautement la cause de Jansenius & des Jansénistes, jusqu'au moment de la décision. Mais sitôt que le Vicaire de J. C. eut prononcé, il ne balança point à re-

venir sur ses pas; & peu content de renoncer en secret à son propre sens, il s'efforça, par une rétractation publique, d'effacer les impressions que son premier écart pouvoit avoir laissées. Après y avoir dit, selon le moins suspect des auteurs; enfin le Pape vient de publier une Bulle, où chacune des cinq propositions est frappée de différentes censures, il ajoute en Catholique bien décidé : si avant cette décision quelqu'un en a jugé autrement, sur quelque raison, ou quelque autorité de Docteurs que ce puisse être; il est obligé présentement de captiver son esprit sous le joug de la Foi, suivant l'avis de l'Apôtre. Je déclare donc, poursuit-il, que c'est ce que je fais de tout mon cœur, condamnant & anathématisant toutes les propositions susdites, dans tout & chacun des sens où Sa Sainteté a voulu les condamner; quoiqu'avant cette décision j'aie cru qu'on les pouvoit soutenir, selon certain sens, de la manière que je l'ai expliqué dans les suffrages que l'on peut voir. L'Abbé de Bourzeis, l'un des principaux soutiens du parti, en faveur duquel il avoit composé tant d'ouvrages, dignes d'une meilleure cause, fit aussi sa rétractation; & s'il médita plus long-temps sa démarche, ce ne fut que

Défense de l'Eglise Rom. par le P. Quesn. page 429.

pour l'exécuter avec autant d'édification qu'il avoit pu donner de scandale; comme on le verra dans son temps, avec le détail que mérite un procédé si généreux. Mais ces exemples d'une humilité véritable & d'une foi sincère eurent peu d'imitateurs.

La foule des Jansénistes cependant, & sur tout les importans du parti, protestoient qu'ils se soumettoient sincérement à la Bulle d'Innocent X; qu'ils tenoient, avec le Souverain Pontife, les cinq propositions pour de véritables héréfies; qu'ils les condamnoient dans tous les mauvais sens qu'il y avoit condamnés; qu'ils ne vouloient pas même les défendre à l'avenir, sous prétexte qu'elles pouvoient avoir le sens de la grace efficace par elle-même, dans lequel ils les avoient défendues avant la censure, & que le Pape avoit déclaré de vive voix n'avoir pas en vue dans leur condamnation. D'où ils concluoient, pour imposer aux simples, que les propositions étant déterminées par le Pape même à n'avoir plus désormais ce sens-là, ils n'avoient plus aucun intérêt à les défendre, ou à ne pas approuver la Constitution quant aux points de droit: & voici l'origine de la fameuse distinction du *droit* & du *fait*, dont il ne se présen-

tera que trop d'occaſions de parler dans la ſuite. Voyons pour le moment, ſi les proteſtations qu'on vient d'entendre étoient bien ſincères, relativement même aux ſeuls points de droit; c'eſt-à-dire à la qualification des cinq propoſitions priſes en elles-mêmes, & ſans rapport au ſens naturel qu'elles peuvent avoir dans le livre de Janſenius. Qu'on nous paſſe encore, avant de quitter ce chapitre, quelques mots de diſcuſſion: ils ſont néceſſaires pour l'entier éclairciſſement des faits hiſtoriques, & pour en tirer le fruit qu'on doit chercher dans l'hiſtoire.

Pour s'éclaircir à ce ſujet, il eſt deux manières de procéder, dont l'une générale, & à la portée de tous les lecteurs, tire ſes preuves de l'hiſtoire & de la conduite des Janſéniſtes: l'autre, qui les tire de leurs écrits, ſeroit auſſi faſtidieuſe que peu digne de l'hiſtoire, ſi l'on ne ſe bornoit à quelques-uns de ſes traits les plus marqués & les moins vétilleux. On oppoſe d'abord la conduite & le langage que tinrent les partiſans de Janſenius avant leur condamnation, à ce qu'ils écrivirent & pratiquerent depuis. Avant la publication de la Bulle d'Innocent X, ils convenoient avec leurs adverſaires du ſens naturel qu'ont les cinq propoſitions,

ils le soutenoient comme orthodoxe, ils l'attribuoient eux-mêmes à Jansenius; & les deux partis indistinctement demandoient une décision sur ce sens unique. Autrement, d'où seroit venue l'inquiétude des Jansénistes de Paris, sur le sens des cinq propositions, quand elles furent déférées à la Sorbonne? à quoi bon se seroient-ils donnés tant de mouvemens, pour empêcher la Faculté d'en prendre connoissance? D'où seroient provenues leurs alarmes, plus grandes encore quand les propositions furent dénoncées au Pape? & d'où les manœuvres qu'ils pratiquerent pour les garantir de la censure? Ils s'en expliquerent trop clairement alors, pour pouvoir ensuite persuader autre chose. Dans les Considérations sur l'entreprise du Syndic Cornet, ouvrage attribué à leur grand Arnaud, & avoué de tout le parti, ne disent-ils pas qu'on poursuit la condamnation des plus saintes & des plus constantes maximes de la grace; & que les propositions taxées d'hérésie par leurs adversaires, ont été puissamment défendues contre ces accusations frivoles?

Page 38.

Que signifie ensuite l'empressement des députés Jansénistes à briguer, comme on le voit par le Journal de S. Amour,

des suffrages à Rome pour les propositions? les louanges qu'ils donnent à trois ou quatre Consulteurs qui leur étoient favorables? les plaintes qu'ils font de ce qu'on crioit à l'hérétique, quand quelqu'un de ces Consulteurs parloit en faveur des propositions? Or ces Consulteurs unis d'intérêt & de sentiment avec les députés Jansénistes, défendoient les propositions dans leur sens propre & naturel. Outre la généralité de la règle, par laquelle quiconque approuve, ou condamne une proposition, est censé l'approuver, ou la condamner dans le sens propre & littéral des termes qui l'énoncent, à moins qu'il ne déclare expressément le contraire; ces Consulteurs ont marqué très-distinctement, au moins sur quelques-unes de ces propositions, que c'étoit ce sens-là qu'ils prétendoient justifier. Sur la première, par exemple, d'où dérivent toutes les autres, le Père Commissaire du S. Office opina qu'eu égard à la valeur des termes dont elle étoit composée, & en les prenant dans leur signification propre, usuelle & ordinaire, elle n'étoit nullement censurable.

Mais ce sens propre & naturel, au jugement de ces examinateurs, aussi bien que des agens dont ils étoient les orga-

nes, ne différoit point pour eux-mêmes du ſens de Janſenius, qu'ils ſe perſuadoient être auſſi le ſens de S. Auguſtin. C'eſt pourquoi on les vit dans quelques Congrégations haranguer à genoux, devant le Pape, afin de le détourner, comme ils s'en expliquoient à lui-même, de condamner S. Auguſtin ſous le nom de Janſenius, en condamnant les cinq propoſitions : tant ils étoient perſuadés que de condamner, ou d'abſoudre ces propoſitions dans leur ſens propre & naturel, c'étoit condamner, ou abſoudre Janſenius. Auſſi voit-on que le Père Wading n'appelle S. Amour & ſes adjoints, que les Sorboniſtes qui défendent la cauſe de Janſenius ; prenant pour une même choſe de défendre Janſenius, & de ſoutenir les cinq propoſitions dans leur ſens propre & littéral. De-là vient qu'en faiſant ſa rétractation, il proteſta, dans les termes de l'Apôtre, que, pour ſe ſoumettre à la Bulle, il captivoit ſon entendement ſous le joug de la Foi. S'il avoit penſé que la condamnation tombât ſur un autre ſens que celui de Janſenius, qu'il avoit uniquement défendu, comme le ſens littéral & le plus naturel des propoſitions ; qu'eût-il eu beſoin de captiver ſon entendement, pour adhérer à cette con-

damnation ? On ne parle ainsi que dans les rencontres, où, malgré les raisons qui paroissent convaincantes, on renonce à son jugement propre, & l'on sacrifie toutes ses lumières à la Foi. Ce raisonnement aura plus de force encore, par rapport à la rétractation de l'Abbé de Bourzeis, à qui l'on peut également l'appliquer, & qui étoit mieux initié que le Père Wading dans les mystères du parti.

Concluons donc sans crainte, que, si tous les Jansénistes avoient été d'aussi bonne foi que ces deux-ci, ils se seroient expliqués de la même manière. C'est une chose notoire, que l'Abbé de Bourzeis, aussi bien que le Père Wading, n'a jamais rien soutenu au sujet des cinq propositions, qui n'ait été approuvé, adopté, soutenu par le reste du parti ; rien que tout le parti ne regardât comme sa propre doctrine, rien qu'il n'attribuât, comme eux, à Saint Augustin & à Jansenius. Si donc les autres Jansénistes avoient pu, sans changer d'opinion, souscrire sincérement à la Bulle d'Innocent X, ce Père & cet Abbé l'auroient pu aussi bien qu'eux ; puisque le reste des Jansénistes n'a rien dit pour se défendre d'avoir soutenu la doctrine condamnée par cette Bulle, que ces deux-ci n'eussent

droit de dire, avec autant & plus de raison. Les voilà néanmoins qui avouent de bonne foi, qu'ils ont soutenu la doctrine hérétique des cinq propositions, & qui se croient obligés à une rétractation, pour pouvoir certifier, sans parjure, qu'ils se soumettent aux décisions du S. Siège ; tandis que les autres nient hardiment qu'ils aient jamais rien dit, ni écrit, de contraire à ces décisions, & qu'ils soient tenus de se rétracter, avant d'y souscrire. Sur quoi on peut les prendre dans leurs propres paroles, & les mettre en contradiction avec eux-mêmes.

Il y avoit deux langages dans le parti, l'un pour le public, & l'autre pour les adeptes : tandis qu'on faisoit des protestations publiques d'une soumission sincère à la Bulle, comme à une censure juste & légitime d'assertions vraiment hérétiques, auxquels on témoignoit ne prendre aucun intérêt ; on parloit bien différemment dans les mémoires secrets, & dans les lettres qu'on écrivoit en confidence. C'est ce que démontre quantité de leurs écrits, & particuliérement une foule de lettres qui sont relatées dans le Journal de S. Amour, demeuré secret, quant à cette partie, jusqu'à l'année 1662. Avant même que le Pape eût prononcé, ils

étoient dans les dispositions les plus défavorables à l'égard du jugement attendu. *Si cette condamnation*, disoit alors S. Amour lui-même, *se faisoit autrement que nous ne la demandons*, ce qui est arrivé en effet, *elle seroit informe, inouie, contre toutes sortes de règles & d'équité, & se détruiroit d'elle-même. Si elle se fait contre les formes*, dit-il dans le même temps à l'Ambassadeur de France, qui lui demandoit si l'on s'en tiendroit à la décision du Pape; *si elle se fait contre les formes, sur les idées d'Albiſſi, ou de quelques autres auſſi mal intentionnés, & auſſi ignorans*, ce qui est encore arrivé suivant les préventions de S. Amour, *on n'y déférera nullement, on n'y aura nul égard.* Entre ses correspondans disposés comme lui, l'un lui mandoit, qu'il étoit hors d'apparence de pouvoir trouver à Rome des juges assez instruits, ou même assez affectionnés à la vérité, & assez dégagés d'intérêt pour prononcer en sa faveur. Un autre lui écrivant de Rome même, après lui avoir dit que le Pape étoit horriblement prévenu, qu'on ne pouvoit rien espérer de bon, que tout tendoit au mal; c'est-à-dire à la censure des propositions; est-il possible, s'écria-

Journ. de S. Amour, p. 85. Col. 2.

Ibid. p. 130. col. 2.

Ibid. p. 264. 419. 440. 523. 553. 554. 456. 559.

t-il, que la vérité soit si mal servie, dans un lieu où elle devroit siéger comme dans son trône! Un autre encore lui écrivoit de Paris en ces termes : C'est commettre la vérité à ses ennemis, que de la soumettre à des personnes, qui avec les meilleures intentions qu'on puisse leur prêter, n'auront jamais les lumières & les connoissances requises pour pénétrer les matières dont il est question.

Après la publication de la Bulle, différens amis de S. Amour lui écrivoient, toujours du même ton, que les personnes un peu intelligentes n'avoient pas grand respect pour cette censure; tant ils y voyoient de partialité, de passion & d'injustice; que ce sera toujours imprudence, de faire discuter une cause devant un juge qui n'entend pas les termes de la matière dont il s'agit; que c'étoit un défaut de générosité dans un Evêque de France, de ne point imiter ceux des Prélats Flamands qui ne vouloient pas recevoir la décision du Pape; que les personnes intelligentes avoient bien prévu que Rome ne feroit qu'un coup fourré. C'est le même langage dans bien d'autres écrits des Jansénistes, particuliérement dans celui qui a pour titre, *Dessein des Jésuites présenté aux Evêques.* L'auteur s'efforce

d'y prouver d'une manière doctrinale & soutenue, que le jugement d'Innocent X sur les cinq propositions, n'a point été rendu selon les règles de l'Eglise, mais sur un principe erroné; & que ce Pontife ne s'y est porté que par politique, & par le vain désir de donner du relief à son Pontificat. Dans une lettre de Gilbert, fameux Janséniste Flamand, au fameux Arnaud, on accuse Alexandre VII d'avoir élargi la blessure que son prédécesseur avoit faite à l'Eglise, & qui n'étoit pas encore bien fermée.

De la foi humil. part. 2. p. 21. 22. 35. 41.

Secrets du Parti 3. Edit. p. 55. Relat. Sommaire, p. 9.

Nous n'avons pas dissimulé qu'avant l'examen des cinq propositions à Rome, les Jansénistes avoient publié qu'elles étoient susceptibles de plusieurs sens, les uns Catholiques, les autres hérétiques; & qu'ils se plaignoient qu'on leur attribuât injustement les sens hérétiques : mais il ne faut pas non plus laisser ignorer, que durant l'instruction de la cause, les députés du Clergé de France eurent grand soin d'expliquer par écrit, tant aux Théologiens Consulteurs, qu'aux Cardinaux Commissaires, le sens précis & déterminé qu'eux & leurs commettans avoient toujours regardé comme le sens naturel, littéral & uniquement propre des cinq propositions, le seul qu'ils at-

tribuoient à Jansenius & aux Jansénistes, & sur lequel seul ils demandoient le jugement du S. Siège. Ce point de fait est porté jusqu'à l'évidence par un de leurs mémoires, que S. Amour lui-même nous a transmis dans son Journal. Ainsi, pour savoir si jusques-là on étoit convenu de part & d'autre, en quoi consistoit le sens de Jansenius & des Jansénistes, il ne faut que lire ce mémoire, capable tout seul de convaincre pleinement, qu'on ne leur attribue rien qui ne soit tiré de leurs écrits avec une exactitude scrupuleuse. On s'y assurera sans ombre de doute, que les mêmes dogmes, précis, & déterminés par les Catholiques, lorsqu'ils en demandoient la qualification, étoient alors reconnus de chaque côté pour le sens & la doctrine de Jansenius; & qu'il n'y avoit de contestation que pour la manière dont cette doctrine devoit être qualifiée. On sent assez que ces longs traits de discussions ne sauroient trouver place dans cet ouvrage, qui déja peut-être n'en paroît que trop chargé au commun des lecteurs : mais nous avons indiqué les sources ; & les curieux pourront y recourir sans peine. Finissons par une observation générale, qui dans le fond est suffisante, & que tout le monde pourra goûter, aussi bien que saisir.

Journ. de S. Amour, page 284, &c.

Le principe général, d'où dérivent naturellement & nécessairement les cinq propositions dans leur sens littéral & uniquement propre, n'est autre chose que le dogme désespérant de la grace nécessitante, ou en termes plus radoucis, la nécessité prétendue de faire le bien, & l'impossibilité de faire le mal sous l'impulsion de la grace, ainsi que la nécessité de pécher, & l'impossibilité de bien faire sous l'impulsion de la concupiscence. De-là suit nécessairement la première des cinq propositions, qui renferme toutes les autres; c'est-à-dire l'impossibilité, même pour le juste, de faire le bien, ou d'observer les préceptes, toutes les fois qu'il n'a pas une grace qui les lui fasse observer d'une manière irrésistible, & qui peut lui manquer. Et selon cette doctrine désespérante, il ne laisse pas alors d'encourir l'indignation de son Dieu, & de mériter les peines éternelles. Voilà donc le Chrétien, & le juste même, damné pour une action qu'il n'a pas été en son pouvoir de ne pas faire. Mais cette impuissance, dit-on avec Bèze & Calvin, ne peut lui servir d'excuse, parce qu'il l'a contractée par le péché du premier père. Les coryphées du parti, loin

de rougir du reproche qu'on leur faisoit d'emprunter cette maxime des Calvinistes, répliquoient avec ironie, qu'il falloit leur reprocher encore que Bèze & Calvin disoient avec eux, qu'il y a un seul Dieu en trois personnes ; égalant en quelque sorte le principe fondamental du Calvinisme & du Luthéranisme, aux vérités fondamentales de la Religion. Ils allerent jusqu'à dire en termes exprès, que, ce qu'on leur reprochoit, comme le fondement de l'hérésie de Calvin ; savoir la nécessité de pécher, & l'impossibilité d'obéir aux préceptes, dans ceux qui les transgressent depuis la chûte du premier homme, étoit au contraire le fondement unique & l'ame de toute la Religion de J. C.

S. Aug. Vict. Conser. l. p. 14.

Combien d'autres traits de ressemblance n'a-t-on pas remarqués entre les derniers hérésiarques & leurs compilateurs ? Ce n'est qu'en imposant à Luther & à Calvin, qu'Arnaud a mis de la différence entre eux & lui, sur ce qu'il y a d'essentiel dans la matière de la grace & de la liberté. Il n'en differe que par la manière artificieuse dont il s'exprime, ainsi que ses disciples, pour empêcher qu'on ne voie au moins du premier coup d'œil, que sa doctrine est frappée des mêmes

anathêmes. Tout est égal entre les uns & les autres, à la bonne foi près; en quoi il est manifeste que les Evangélistes de Wittemberg & de Genève, l'emportent sur ceux d'Ypres & d'Utrecht.

Que signifie, par exemple, la nécessité conditionnelle, & non absolue, dans le langage des nouveaux Evangéliques de Hollande, ennemis si déclarés de l'équivoque & de la restriction mentale? On ne l'eût jamais imaginé, si quelques-uns de leurs oracles ne nous eussent appris que, sans égard, ni à la nature des choses, ni à l'usage universel des termes, ils appelloient nécessité absolue, celle qui détermine au bien par une grace qu'on ne peut plus perdre, telle que les bienheureux l'ont dans le Ciel; & nécessité conditionnelle, celle qui y détermine par une grace que l'on peut perdre encore, telle que les justes l'ont durant cette vie. Par-là, toute la différence entre les bienheureux & nous, quant à la nécessité d'agir, ne consiste qu'en ce qu'ils sont toujours déterminés au bien, & que nous le sommes quelquefois au bien, & quelquefois au mal, selon l'impression de la grace, ou de la concupiscence, qui prédominent tour à tour. D'où il ne nous est pas plus possible de résister à l'une

S. Aug. Vict. Conf. 5. p. 20. Arnaud, 2. Apolog. de Jans. p. 29.

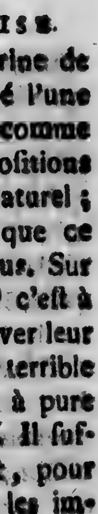
ou à l'autre, qu'aux bienheureux de résister à la néceſſité où la viſion béatifique les met d'aimer Dieu. Que ſignifie encore le pouvoir abſolu, & non relatif, médiat, & non immédiat, radical & ſubſtantiel, mais non pas actuel ou prochain, qu'on laiſſe à la volonté pour réſiſter à la grace, ou à la concupiſcence? Sans examiner la valeur de tous ces pouvoirs, ou plutôt de ces termes ſans objet & de pur manège; on a fait une comparaiſon qui montre toute la mauvaiſe foi de leurs inventeurs. Le pouvoir abſolu, radical & réel que la volonté, ſous l'impulſion de la grace, ou de la concupiſcence, a de leur réſiſter, eſt parfaitement ſemblable à celui qu'un homme fort & naturellement agile, mais étroitement garotté, a d'obéir au maître qui lui ordonne de marcher & de courir. Il a, dans ſa force & la bonté de ſes jambes, le pouvoir, ou la faculté naturelle de marcher : mais relativement à la ſituation où il ſe trouve, & à l'ordre du tyran qui le preſſe, n'eſt-il pas dans la plus grande impuiſſance d'obéir, de quelque nom qu'on la nomme? C'eſt ainſi que la volonté ſubjuguée par la concupiſcence, conſerve, avec ſa nature, le pouvoir d'obéir à la grace, mais un pouvoir relatif à la ſitua-

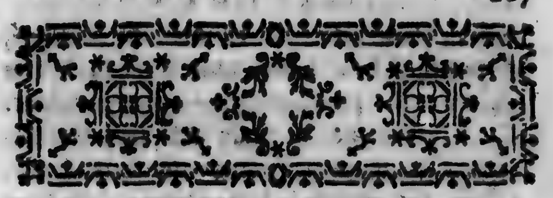
tion où elle ne se trouve pas; c'est-à-dire, qu'elle pourroit résister à la concupiscence, si la concupiscence ne l'attaquoit point; ou ce qui est la même chose, qu'elle pourroit triompher de son ennemi, si cet ennemi n'existoit plus. Telle est la simplicité du langage des rigoristes, qui déclament avec tant d'ostentation contre le langage à double entente.

Concluons, & pour toutes les classes de lecteurs auxquelles nous sommes redevables, rappellons en substance & réduisons au raisonnement le plus simple, tout ce qu'ils viennent de lire. Les partisans de Jansenius ont cru avant la Bulle d'Innocent X, ce qui a été soutenu dans les Congrégations préalables, par les quatre Consulteurs qui favorisoient leur doctrine, & ce qu'ont depuis rétracté, tant l'Abbé de Bourzeis, que le Pere Wading: or ces Consulteurs ont soutenu, comme ils le déclarent en termes exprès, les cinq propositions dans le sens propre & naturel, qui est le sens condamné; & c'est aussi ce qu'ont rétracté le Père Wading & l'Abbé de Bourzeis, qui sans cela n'auroient rien eu à rétracter: c'est donc ce que croyoient les Jansénistes avant la Bulle. Mais ce qu'ils ont défendu comme leur propre doctrine, ils l'ont aussi dé-

fendu & regardé comme la doctrine de Jansenius, n'ayant jamais distingué l'une de l'autre : or ils ont défendu, comme leur propre doctrine, les cinq propositions prises dans leur sens propre & naturel ; ils reconnoissoient donc alors, que ce même sens étoit celui de Jansenius. Sur quel principe l'ont-ils nié depuis ? c'est à eux de répondre. Cessons d'aggraver leur crime, & le châtiment, déja si terrible qu'il mérite, en leur présentant, à pure perte, la lumière qu'ils abhorrent. Il suffit bien de ce que nous avons dit, pour prémunir les ames droites contre les impostures & la séduction.







HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIEME.

Depuis la condamnation du Jansénisme en 1653, jusqu'à la Bulle d'Alexandre VIII en 1656.

Si l'on pouvoit justement se plaindre de l'Eglise, pour les décisions qui n'y rétablissent pas la paix, & qui ne sont pas suivies d'une soumission universelle; il n'en est aucune contre laquelle on ne pût crier à l'imprudence, au contre-temps, au trouble & au scandale. Mais la Bulle d'Innocent X n'eut que le sort qu'avoient eu autrefois les décisions de Nicée, d'Ephèse, de Calcédoine, & plus près de nos temps, celles de Trente,

qui, bien loin de réunir les esprits, donnerent lieu à une animosité & à une opiniâtreté plus grande qu'auparavant. Ce Pontife eut-il pour cela tort de décider? peut-on même penser que sa décision fut inutile? L'expérience de tous les temps n'est-elle pas au contraire une forte présomption, que sans ce frein les progrès de l'erreur & les troubles mêmes auroient été plus grands? Au moins, on les lui eût justement reprochés, s'il fût demeuré dans un silence qui eût eu l'air de la connivence; au lieu qu'on ne peut plus les imputer qu'à l'obstination des réfractaires. La Constitution d'Innocent X a du moins été suivie de ces deux bons effets; savoir qu'il ne s'est presque plus trouvé personne, hormis les Calvinistes déclarés, qui ait soutenu ouvertement les cinq propositions; & que ceux qui tenoient toujours au fond de cette doctrine, ont été obligés de recourir à des subtilités inintelligibles pour la plûpart des fidèles, très-suspectes dès-là aux ames droites, & beaucoup moins dangereuses qu'auparavant pour tout le monde.

Sur différens écrits publiés dans ce goût, nos Pasteurs reconnurent sans peine qu'on tendoit à éluder la sentence Apo-

ftolique, & à rendre inutile tout ce qui s'étoit fait. Les Prélats qui se trouvoient à Paris se rassemblerent à ce sujet, & choisirent huit Commissaires des plus éclairés d'entre eux, à l'effet de considérer (ce sont les termes de la délibération) les interprétations diverses, & les autres évasions inventées pour rendre la Bulle inutile. Suivant la même relation, écrite par ordre de l'assemblée, qui la fit imprimer après l'avoir révisée, on rechercha, on lut & l'on examina les textes de Jansenius qui se rapportent à chacune des cinq propositions. Cependant, continue la relation, on apporta, de la part des Jansénistes, une instruction imprimée, pour montrer que les propositions n'étoient pas dans Jansenius, & même qu'il enseignoit le contraire dans ses ouvrages. Ils présenterent aussi un mémoire imprimé, tendant à prouver que le dessein de leurs adversaires étoit de faire condamner la doctrine de S. Augustin, par la condamnation des sentimens de Jansenius. Ces pièces furent encore examinées avec le plus grand soin, par les Prélats Commissaires. Après dix séances d'un travail assidu, ils déclarerent en pleine assemblée que les cinq propositions condamnées par la Bulle

Actes du Clergé. An. 1654. p. 8.

d'Innocent X, étoient véritablement dans le livre de Jansenius, qui les enseignoit, qui les expliquoit, qui s'efforçoit de les prouver, & de répondre aux objections; que bien loin d'imposer à sa doctrine, ou de l'altérer, elles n'exprimoient pas entiérement le venin qui est répandu dans toute la suite de son gros volume. D'où ils conclurent que, les condamnations se faisant suivant la signification propre des paroles & le sens des auteurs, il étoit indubitable que les cinq propositions avoient été condamnées dans leur sens propre, qui est celui de Jansenius; c'est-à-dire que les opinions & les dogmes de cet Evêque sur la matière qui est contenue dans les cinq propositions, & qu'il a plus amplement étendue dans son *Augustin*, étoient condamnées par la Bulle. En quoi, poursuit-on, l'on ne sauroit trop applaudir à la sagesse du Pape, si conforme à l'exemple de ses prédécesseurs & des Saints Conciles, qui, en condamnant les héréfies, ont d'ordinaire nommé les auteurs; afin que tout ce qu'ils en soutiennent dans leurs livres, demeure également anathématisé au sens qu'ils le soutiennent, malgré l'obstination de leurs sectateurs à se persuader que ce sens est orthodoxe. Tous les doutes &

les allégations contraires ne tendent qu'à l'anéantissement de la Constitution : car si les propositions, comme ceux-ci le prétendent, ne sont pas condamnées dans le sens de Jansenius, mais seulement dans un sens vague, indéfini, & que selon leur signification propre ils soient susceptibles d'un sens orthodoxe, aussi bien que d'un sens hérétique; la Bulle n'est plus qu'une illusion, & le différend subsiste au même état qu'il étoit avant que Rome eût parlé.

Quant à la conformité prétendue des dogmes de Jansenius avec ceux de S. Augustin, & par conséquent avec ceux de l'Eglise Romaine; les Commissaires eurent soin d'ajouter, que le saint Evêque d'Hyppone étoit ouvertement contraire aux subtilités de l'Evêque d'Ypres, qui le citoit en sa faveur, à l'exemple des hérétiques anciens & modernes, tous également jaloux d'appuyer leurs erreurs du témoignage des Pères, aussi bien que des écritures, & spécialement de S. Augustin; ce qui n'avoit point empêché les Papes & les Conciles de proscrire les faux dogmes, dans tous les temps. Sans se borner à ces observations générales, on lut dans l'assemblée les passages de S. Augustin que les défenseurs

de Jansenius alléguoient sur chacune des propositions, & d'où ils concluoient qu'en les condamnant on condamnoit la doctrine de ce Père : sur quoi les Commissaires, après avoir fait remarquer la mauvaise foi avec laquelle ces apologistes citoient & contournoient les passages de Jansenius, montrerent que S. Augustin n'étoit pas moins conforme aux décisions de la Bulle, qu'opposé aux opinions de Jansenius ; que le Docteur de la grace avoit incontestablement enseigné sur cette matière, ce qui appartient véritablement à la règle de la foi ; que s'il y avoit ajouté des questions moins importantes, & laissées indécises par le décret Apostolique d'où il tire son autorité supérieure, le malheur de Jansenius étoit que les assertions exprimées par les cinq propositions n'étoient pas du nombre des indécises ; qu'il n'y avoit point eu d'auteur Catholique qui eût interprété S. Augustin au sens de Jansenius, avant Michel Baïus, condamné en cela par les Papes Grégoire XIII & Pie V ; enfin que le Concile de Trente, juge légitime de la tradition Catholique, comparant ensemble les différens passages de S. Augustin, en avoit expliqué les vrais sens, par les endroits où ce profond Docteur s'étoit plus clai-

rement énoncé. Il fut donc arrêté qu'on déclareroit, & l'on déclara en effet, par voie de jugement, sur les pièces produites de part & d'autre, que la Bulle avoit condamné les cinq propositions, comme étant de Jansenius. L'assemblée manda ce jugement au Pape, & en écrivit aussi à tous les Prélats du Royaume.

On voit que le Clergé pénétroit dès-lors l'artifice des nouveaux sectaires, qui en faisant profession de condamner les cinq propositions, se ménageoient la liberté de soutenir tout ce qu'ils avoient cru jusques-là, sous prétexte que la doctrine de Jansenius, à laquelle ils demeuroient attachés secrétement, n'avoit reçu aucune atteinte. Et comme ils eurent encore offert de recevoir la censure des propositions en quelque sens qu'elles pussent avoir, pourvu qu'on ne dit pas qu'elle eût été faite au sens où Jansenius les enseignoit; on rejetta cet expédient avec mépris. Outre l'absurdité qu'il y avoit à les condamner en quelque sens qu'elles pussent avoir, puisque, selon ceux qui faisoient cette offre, elles pouvoient avoir un sens Catholique; on sentit que ces termes généraux tendoient toujours à rendre inutile la condamnation, qui dans la Bulle est expresse & très-claire contre la

doctrine de Jansenius. On jugea donc ce tempéramment contraire à la paix même & à l'union des esprits qu'on recherchoit, parce qu'elle ne pouvoit s'établir sur l'ambiguité, source la plus commune des divisions, mais seulement sur l'unité & la simplicité de la foi. A ce sujet, la sage & savante assemblée releva les artifices divers dont avoient usé les anciens hérétiques, afin de surprendre la Religion des Evêques ; & comment dans ces accords pernicieux, où l'on s'étoit rapproché des déserteurs de la Foi sous prétexte de leur faciliter le retour, l'Eglise avoit toujours perdu de ses droits, & l'héréfie, augmenté ses forces. On cita ces paroles mémorables de S. Jérôme touchant l'accord de Rimini : *On a consacré la prévarication sous le nom de l'unité* ; & l'on conclut, comme fit le même Père contre les Pélagiens, *à ne point se priver, pour une paix feinte, des avantages qu'avoit conservés la guerre.*

Le Pape ayant reçu la lettre de cette assemblée, en témoigna la plus grande satisfaction, & fit expédier un bref adressé à l'assemblée générale que le Clergé du même Royaume devoit tenir dans peu. Il y comble d'éloges le zèle & la piété de nos Prélats ; il approuve & confirme

ce qu'ils venoient de juger au sujet de la Bulle ; il déclare en termes exprès, que par sa Constitution du trente-unième de Mai 1653, il avoit condamné dans les cinq propositions, la doctrine de Cornelius Jansenius, contenue dans son livre intitulé *Augustinus*. Après cela, croira-t-on que les écrivains de la plus grande autorité dans le parti, & le Père Quesnel même aient eu le front d'avancer, qu'il ne paroît par aucun acte authentique que le livre de Jansenius ait été examiné ? Ont-ils donc présumé que le mensonge, proféré avec assurance, auroit la vertu de prévaloir contre ce témoignage, aussi notoire que formel, du Pape & des Evêques ?

Le Pontife dans son bref recommandoit aux Prélats, outre l'exécution de sa Bulle, celle d'un décret qu'il avoit donné depuis, & qui portoit condamnation de quarante ouvrages, déja publiés pour la défense de l'*Augustinus*. De ce nombre étoient l'écrit à trois colonnes, présenté autrefois à Rome par les agens du parti, & devenu assez fameux pour mériter cette censure expresse ; les deux apologies composées par Arnaud en faveur de Jansenius ; le traité de la Grace victorieuse par l'Abbé de la Lane ;

la lettre pastorale de l'Archevêque de Sens, avec le mandement de l'Evêque de Comminges, & le Catéchisme de la grace, attribué au Docteur Faydeau par l'historien même du Jansénisme. Ce bref fut lu & reçu avec applaudissement, dans une assemblée particulière, au défaut de la générale qui n'avoit pu commencer aussi-tôt; mais on écrivit incontinent à tous les Prélats du Royaume, pour leur donner connoissance des intentions du Saint Père, & pour arrêter l'un des plus grands maux dont l'Eglise pût être affligée; c'est ainsi qu'on s'en exprimoit: on les pria de faire souscrire le bref, ainsi que la Constitution, par tous les Chapitres, par toutes les Universités, par toutes les Communautés séculières & régulières, exemptes ou non exemptes, par les Curés & tous les Bénéficiers, généralement par toutes les personnes qui pouvoient intéresser la sollicitude Pastorale, de quelque qualité & condition qu'elles pussent être. On se fit un devoir, dans tout le Royaume, de suivre ce jugement épiscopal, confirmé par un bref du S. Père.

Parmi tant d'ouvrages condamnés en cette rencontre, la justification de chaque censure seroit une tâche immense, que nous ne tenterons pas de remplir;

mais on pourra juger du reste sur ce que nous avons à dire, & mieux encore, sur ce que les ennemis jurés de la Foi Romaine ont dit du Catéchisme de la grace. La flétrissure qu'il avoit essuyée à Rome, fut pour les Calvinistes une raison de lui faire le même accueil que les partisans de Jansenius. On a déja vu que Samuel Desmarais, Professeur de la Théologie Calvinienne à Groningue, avoit publié une traduction latine de ce Catéchisme, avec de grands éloges pour le courage qu'avoit signalé Jansenius en défendant la cause de Baius. Il réduisit ensuite la doctrine de ce livre en thèses, & la fit soutenir publiquement, comme entiérement conforme aux décisions du Synode Calviniste de Dordrecht. A l'éloge de Jansenius, il ajouta celui de l'Abbé de S. Cyran, & avec plus de complaisance encore, celui du Docteur Arnaud; qui, dit-il, s'étoit proposé de rétablir la pénitence publique, d'abroger l'usage de la fréquente Communion introduite par les Jésuites, & d'associer S. Paul à S. Pierre dans la fondation de l'Eglise Romaine : ce qui a fort déplu, poursuit-il, aux adulateurs de l'Evêque de Rome, parceque la succession de Pierre tout seul est l'unique fondement sur lequel il établit ses droits chimériques.

Les partisans de la nouvelle doctrine sentirent combien ces éloges, donnés par un ennemi déclaré de la Religion de leurs Pères, pouvoient les décrier auprès de ceux qui avoient encore quelque attachement à la Foi. Pour en prévenir les suites, ils publierent trois lettres en réponse aux imputations prétendues du Théologien protestant : mais toutes les personnes impartiales sentirent parfaitement, que dans celui-ci la bouche parloit de l'abondance du cœur, & qu'il applaudissoit avec ingénuité aux disciples de Jansenius, comme à de nouveaux disciples de Calvin, dans l'un des points capitaux où cet hérésiarque avoit été combattu jusques-là par tous les Docteurs formés dans le sein de l'Eglise Catholique. Il n'y a pas plus de bon sens à vouloir accuser Desmarais de vision, qu'à inculper ici sa malignité. Tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens parmi les Calvinistes, tenoient le même langage que lui. Les Jansénistes, dit entre autres le Ministre Jurieu, se sont entiérement rapprochés de nous sur la matière de la grace : mais en se rapprochant de nous, ils ont travaillé à nous éloigner d'eux ; &, pour se justifier d'être Calvinistes, ils nous attribuent des pen-

Esprit de M. Arn. t. 2. p. 4.

ſées, non-ſeulement que nous n'avons pas, mais qu'avec une mauvaiſe foi inſigne ils ſavoient très-bien que nous n'avions pas. Bayle, après leur avoir reproché de ſoutenir avec chaleur qu'ils n'étoient pas Calviniſtes, ajoute que pour s'en défendre ils n'uſent que d'artifices & de diſtinctions mal fondées. Dictionn. au mot Janſén.

Le bref d'Innocent X, écrit en date du vingt-neuf Septembre 1651, à l'aſſemblée du Clergé de France, fut le dernier trait de ſon zèle contre les novateurs de ce Royaume, qui cependant étoient encore bien éloignés de ſe rendre dociles, ou ſeulement de demeurer tranquilles. Ce Pontife, âgé de plus de quatre-vingts ans, fut emporté par la mort, la nuit du ſix au ſept Janvier de l'année 1655, onzième de ſon Pontificat. Quoiqu'il ſe trouvât fort mal depuis le vingt-ſept Décembre; perſonne n'oſoit, comme il n'eſt que trop ordinaire avec les grands, lui annoncer que ſa fin étoit proche. Enfin le Cardinal Azolina obligea le Confeſſeur de Sa Sainteté à lui en porter la nouvelle. Innocent la reçut avec une fermeté, qui édifia tout le monde. Il fit venir le Père Oliva, Jéſuite, alors ſon Prédicateur & depuis Général de la Compagnie, afin de l'aſſi-

fier dans ses derniers momens. Ayant apperçu près de son lit le Cardinal Sforce; Vous voyez, lui dit-il, où aboutissent toutes les grandeurs du Souverain Pontificat. Pendant trois jours, il fit tenir les portes du palais ouvertes, afin que tous les fidèles indistinctement pussent avoir le même spectacle; après quoi, il expira dans de grands sentimens de piété. Innocent X, avec du feu & de la vivacité, avoit beaucoup de sagesse, de discernement & d'élévation d'esprit. Il étoit inébranlable dans ses résolutions; mais il ne les prenoit qu'après les avoir méditées mûrement. Magnifique dans les dépenses nécessaires, il se tenoit en garde contre les superflues, haïssoit le luxe, vivoit très-frugalement. Sans fouler ses sujets qu'il aimoit avec tendresse, & auxquels il faisoit rendre une exacte justice, il laissa des épargnes dont il y avoit peu d'exemples. On ne disconvient pas qu'il n'ait accordé trop d'empire sur lui, & trop de part dans le gouvernement, à sa belle-sœur, Olimpia Maldachini, & à la Princesse de Rossane sa nièce; ce qui a donné lieu aux ennemis de sa personne, ou de ses décrets, de répandre du louche jusques sur ses mœurs: mais quel est le Pape exempt de crime,

au jugement des sectaires qu'il a condamnés? A tout autre Tribunal, Innocent X, comme tant de Souverains Pontifes, seroit sans défauts peut-être, s'il avoit été moins sensible aux intérêts de ses proches.

Quelques mois avant son décès, mourut, le 8 Septembre 1654, un simple Religieux, dont la mémoire ne mérite pas moins de trouver place dans les fastes de l'Eglise, que ce qu'il y a de plus élevé dans la hiérarchie. Le Père Pierre Claver, de la Compagnie de Jésus, ne mérite pas seulement cette distinction à raison de ses v[illegible]us héroïques, déclarées telles par un bref du Pape Benoît XIV, relatif à la Canonisation, mais par le caractère tout particulier de son zèle. La partie du genre humain la plus outragée, & la plus avilie, en fut l'objet; & Carthagène d'Amérique en fut le théâtre. Cette ville, pourvue d'un bon port sur le golfe du Mexique, est l'entrepôt de tout ce que l'on tire pour l'Europe, tant du Mexique que du Pérou, du Potosi & de tous ces riches parages. C'est comme le rendez-vous général de toutes les nations commerçantes, en particulier pour la traite des Negres. On y voit sans cesse arriver des navires, où ces malheureux

Vie du P. Claver. L. 2.

captifs font entaffés, fans lit, fans vêtemens, plongés dans leurs ordures, & toujours chargés de chaînes; ce qui joint à la mauvaife nourriture, leur caufe des maladies, des chancres & des ulcères fi infects, qu'ils n'en peuvent eux-mêmes fupporter l'odeur. En un mot, il n'eft point de bêtes de fomme auffi maltraitées qu'eux. D'où il arrive que plufieurs aiment mieux s'étouffer, ou fe laiffer mourir de faim, que de traîner une vie fi défefpérante; d'autant plus que d'impitoyables maîtres, lorfque pour caufe d'infirmité, ou de vieilleffe, on n'en peut plus tirer de fervices, les abandonnent fouvent à leur malheureux fort, comme des animaux devenus inutiles. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'eft qu'on ne prend guère plus de foin de leurs ames que de leur corps; & fous tous les points de vue, on ne fut jamais plus en droit de s'écrier: A quoi ne porte point la foif impie de l'or!

A la vue de ces horreurs, le Père Claver, à qui le Père de tous les hommes avoit donné un attrait particulier & une vraie tendreffe pour les Negres, fut pénétré de la plus vive compaffion, & conçut le deffein de fe confacrer tout entier à leur fervice. Tous les pauvres &

les malheureux furent bientôt l'objet de son zèle, qu'il se soucioit peu d'exercer pour les riches, à qui ce genre de secours ne manque jamais: mais les Negres eurent toujours la part principale à sa charité; & l'on peut dire qu'il se dévoua & se consuma, durant quarante ans, pour leur soulagement & pour leur salut. Quand il fit sa profession solemnelle de Religion; aux vœux ordinaires, il ajouta celui de se consacrer à jamais au service des Negres, & signa : *Pierre esclave des Negres pour toujours.* Jamais vœu si difficile peut-être ne fut prononcé; & jamais vœu ne fut mieux gardé.

Dès qu'il arrivoit au port un vaisseau chargé de Negres, ce tendre Missionnaire y couroit, après s'être muni d'eau-de-vie, de biscuits, de fruits, de conserves même & de plusieurs autres mets recherchés, pour leur faire fête & les soulager, comme une mère auroit pu faire à l'égard de ses enfans. Son premier soin étoit de leur ôter la persuasion où sont la plûpart d'entre eux, qu'on ne les amene que pour employer leur graisse à caréner les vaisseaux, & leur sang à teindre les voiles. Il leur faisoit entendre que c'étoit-là un artifice de l'esprit malin, pour les rendre malheureux en ce monde

& en l'autre; qu'on ne les amenoit au contraire, que pour les délivrer de l'esclavage infernal, & leur procurer une félicité qui n'auroit point de fin; que dès ce monde, il leur serviroit toujours de protecteur, de défenseur & de père. Mais quoiqu'il pût leur dire, ou leur faire dire par ses interprêtes; son air tendre & engageant, son affection qui paroissoit dans toutes ses manières, & je ne sais quel attrait sympathique mis par le Ciel entre le pasteur & les ouailles qu'il lui commettoit, étoient plus éloquens que tous les discours, & lui attachoient ces pauvres gens, dès le premier abord. Il achevoit de les gagner, en leur distribuant les petits rafraîchissemens qu'il avoit apportés. Aussi avoit-il coutume de dire, qu'il falloit en premier lieu leur parler de la main. Des amis vertueux l'entendoient, & lui envoyoient toutes les provisions convenables. Après avoir gagné la confiance des Negres, il travailloit à les gagner eux-mêmes à Dieu. Il s'informoit d'abord de tous les enfans nés pendant le voyage, afin de leur conférer le Baptême. Il visitoit ensuite, pour la même fin, les adultes qui étoient dangereusement malades. Il caressoit tous les malades généralement, pansoit & nettoyoit

toyoit lui-même leurs plaies, leur portoit la nourriture à la bouche, les embrassoit avec tendresse avant de les quitter, quelque dégoûtans qu'ils fussent, & les laissoit aussi enchantés de cet accueil charitable, qu'ils s'y étoient peu attendus.

Au jour du débarquement général, il revenoit accompagné d'anciens Negres, de la même nation que les nouveaux venus. Il donnoit la main à ceux-ci, pour les aider à descendre sur le rivage; il prenoit les malades entre ses bras, & les portoit sur des voitures qu'il leur avoit fait préparer; il n'y en avoit aucun, à qui il ne donnât quelque marque particulière de sa bienveillance. Il ne les quittoit point, qu'il ne les eût tous conduits à leur destination; & quand ils étoient logés, il alloit encore les visiter les uns après les autres, les recommandoit instamment à leurs maîtres, & leur promettoit de revenir bientôt, sans jamais les oublier.

Il s'agissoit ensuite de recueillir, pour le salut de leurs ames, le fruit de ces charités corporelles; & voici comment il s'y prenoit. Après être convenu avec ses interprêtes des heures convenables pour l'instruction, il partoit au moment précis, ayant à la main un bâton ter-

miné en forme de croix, un Crucifix sur la poitrine, & sur l'épaule une besace qui contenoit un surplis, une étole, différentes images, & tout ce qui étoit nécessaire pour soulager les infirmes. Dès qu'il étoit arrivé, il entroit avec un visage gai dans leurs cases. Ce sont des espèces de magasins, ou plutôt d'étables humides, obscures & dénuées de tout. Quoiqu'elles puissent contenir plusieurs centaines de Negres, leur multitude les réduit à être entassés les uns sur les autres, sans autre lit que la terre. Le mauvais air, qui dans un pays chaud surtout, s'exhale de tant de corps naturellement infects, en rend le séjour insupportable : il est peu d'Européens qui puissent y passer une heure, sans tomber évanouis. Mais le Père Claver sembloit y prendre ses délices, uniquement attentif au prix des ames rachetées du sang de J. C. Il y élevoit une espèce d'autel, où il plaçoit quelques tableaux frappans, du crucifiement, par exemple, de l'enfer, du Paradis, pour donner à ces esprits grossiers quelque idée de nos mystères. Il arrangeoit lui-même ensuite des chaises pour ses interprêtes. Afin que les Negres aussi pussent entendre commodément les instructions, il alloit chercher des bancs,

des planches, des nattes; & il faisoit tout cela d'un air si content & si affectueux, que ces pauvres esclaves ne savoient comment témoigner leur reconnoissance. On eût dit qu'il n'étoit là que pour les servir, qu'il étoit l'esclave des esclaves mêmes. S'il en appercevoit quelqu'un dont les ulcères, par la puanteur, ou la simple vue, incommodoient les autres, il le couvroit de son manteau, ou lui en faisoit une espèce de siège, dans la crainte qu'il ne fût assis trop durement. Souvent il le retiroit si rempli d'ordures, qu'il falloit le laver sept à huit fois. Pour lui, uniquement occupé du soin de gagner les ames, il l'eût remis comme il le retiroit, si ses interprétes ne l'en eussent empêché.

Pour peu qu'on ait de foi, l'on conçoit aisément l'abondance des bénédictions que Dieu répandoit sur le ministère d'une charité & d'une abnégation si parfaite. Quoique la plûpart des Negres, tant par crainte que par ignorance, obéissent facilement à leurs maitres qui leur ordonnent de se faire Chrétiens; il en est cependant, sur-tout parmi les mieux faits & les plus robustes, ceux de Guinée par exemple, qu'une certaine fierté, ou une stupidité farouche rend presque intraita-

bles. Il s'en trouve encore qui sont extrêmement attachés à des pratiques superstitieuses de l'idolâtrie, ou du Mahométisme. Mais il n'y en avoit point, qui ne se rendît aux empressemens & à la persévérance de leur saint Pasteur. Au reste, il ne s'agissoit point avec lui d'embrasser le Christianisme, comme à l'ordre des marchands, qui s'embarrassoient peu, après le Baptême, de ce que ces sortes de Néophytes pouvoient croire & pratiquer. Il ne se contentoit pas de les faire Chrétiens de nom, ou de profession : il vouloit qu'ils fussent de vrais fidèles, instruits & fermes dans la Foi, réglés dans leurs mœurs, pieux même & vertueux. En effet, dans cette portion dégradée & presque entiérement abrutie du genre humain, il forma des modèles de vertu, & présenta des exemples capables de confondre les Européens les mieux instruits. Et par un second prodige, ces hommes, dont le seul aspect fait presque révoquer leur origine en doute, qui se prévalent des bons traitemens & des bienfaits, contre leurs bienfaiteurs mêmes, qui ne sont réputés sensibles qu'à la rigueur & aux coups; il leur inspira de la reconnoissance, de la vénération, une confiance & une tendresse filiale. Voilà ce que peut

opérer la grace, & la grace toute seule, sur des cœurs à peine susceptibles des impressions de la raison & du sens humain.

Mais que de peines, que d'assiduité, quelle patience admirable ne fallut-il pas, pour faire germer ces fruits de salut dans une terre si ingrate! Que n'en coûta-t-il point à ce laborieux Pasteur, pour donner seulement la première notion de nos divins mystères à des esprits lourds & bouchés, qui ne conçoivent rien de ce qui ne tombe pas sous les sens! Pour les choses même sensibles & les plus simples, pour leur apprendre à faire le signe de la croix, il en falloit répéter la formule à un seul, dix, quinze & vingt fois. Il passoit au suivant, & c'étoit à recommencer, comme s'il n'avoit encore rien dit. Il les prenoit ainsi l'un après l'autre, presque toujours avec la même peine, & toujours avec la même patience, la même douceur; & avec beaucoup de caresses, pour ceux qui montroient tant soit peu d'application. Il s'agissoit ensuite de cultiver les premières semences de Religion, qu'il avoit jettées dans leurs ames. Tous les jours il alloit les visiter dans leurs loges; il leur répétoit l'instruction de la veille, il les pré-

paroit pour celle du lendemain. Les jours de fêtes, il les alloit chercher lui-même pour la Messe, & les conduisoit à l'Eglise, où il avoit eu soin de préparer des bancs & des nattes, afin de les garantir de l'humidité. Mais toutes les peines qu'il se donnoit pour les instruire, n'approchent pas de ce qu'il lui en coûtoit pour les dispoſer, comme il faut, aux Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. Aux approches d'une grande fête, il avoit soin de les avertir, & de réveiller dans leurs cœurs tous les bons sentimens qu'il leur avoit inspirés. Le jour de la fête, il se trouvoit au confessional dès trois heures du matin; & il y restoit jusqu'à la dernière Messe, qu'il disoit habituellement pour eux, se tenant honoré d'être l'Aumônier des membres de J. C. les plus méprisables selon le monde. Tant qu'il se présentoit quelque Negre, il ne recevoit point d'autre pénitent; & si quelques dames pleines de confiance en ce saint Directeur, se méloient dans la foule; il leur disoit qu'elles pouvoient sans peine trouver d'autres Confesseurs, mais que les pauvres Négresses en manqueroient sans lui. Si ces dames vouloient absolument qu'il les entendît, elles étoient obligées d'attendre que tous les Negres eussent passé.

En se consacrant ainsi à leur service, il n'omettoit rien pour les contenir dans les bornes du devoir, & les empêcher d'oublier leurs obligations. Il alloit partout où il croyoit pouvoir les rencontrer, & il n'en rencontroit pas un seul, qu'il ne lui donnât quelque avis assorti à la circonstance. S'il en voyoit s'écarter de la bienséance du Christianisme, il prenoit un air & un ton de maître, qui les faisoient plier sur le champ. L'autorité qu'il s'étoit acquise sur leur esprit, & l'amour qu'ils lui portoient dans le cœur, les faisoient obéir sans peine, comme sans réplique. Sa vue seule étoit un frein, capable d'arrêter & de faire revenir les indociles. Les plus vicieux même ne le rencontroient pas, sans se jetter à genoux pour lui demander sa bénédiction. On a vu des blasphémateurs, dans le plus grand feu de l'emportement, tomber à ses pieds, & baiser la terre sous ses pas.

Autant il étoit terrible dans ces rencontres, autant il étoit bon par-tout ailleurs ; & il ne se rendoit terrible, qu'autant qu'on le savoit bon. Il étoit craint, parce qu'il étoit aimé, & qu'il méritoit de l'être. On savoit qu'il ne respiroit que le bonheur de ses chers Negres, ou du moins la diminution de leur malheur ; il

alloit sans cesse les consoler dans leurs afflictions, parcouroit à toute heure, sous un soleil brûlant, les habitations champêtres les plus éloignées. Il les secouroit dans tous leurs besoins, les soulageoit dans leurs maladies, leur portoit non seulement des remèdes, mais tous les alimens qu'il savoit le plus de leur goût. Souvent il se tenoit des heures entières dans les places & les carrefours, afin d'amasser des aumônes & différentes provisions qu'il mettoit dans un panier, & leur portoit sur son dos, comme le dernier des esclaves. S'il en trouvoit qui craignissent d'être punis de leurs maîtres, pour avoir occasionné quelque perte par leur négligence, ou autrement, il couroit demander grace avec les plus vives instances; & si des maîtres avares la lui refusoient, il cherchoit par-tout des aumônes, pour les dédommager de leurs pertes. S'il apprenoit qu'on en traitât d'autres avec une sévérité barbare; il alloit trouver les maîtres, & n'épargnoit, ni remontrances, ni prières, ni promesses, pour les exciter à la compassion. Entendoit-il, en passant, les cris lamentables de ceux qu'on châtioit? son cœur étoit déchiré; il accouroit avec alarme, & ne se calmoit point, qu'il n'eût fait cesser les coups.

Pour ceux qu'on tenoit en prison, ou dans les chaînes, il se faisoit un devoir particulier de les visiter assidument; & sachant qu'ils manquoient de tout, il leur portoit tout ce qu'il imaginoit pouvoir les consoler, sans oublier le tabac qui fait leurs délices. Il s'intéressoit à leurs plaisirs mêmes, quand ils étoient innocens: il passoit avec les plus malheureux prisonniers des heures entières, occupé à leur adoucir leurs peines, & à leur en faire tirer profit pour l'éternité. Par ses discours, accompagnés de manières tendres & de toutes sortes de bons offices, il en empêcha une infinité de se faire mourir eux-mêmes; comme ils n'y sont que trop enclins. Quand la prison duroit long temps, il se transportoit chez leurs maîtres, & les conjuroit au nom de J. C. mort pour tous les hommes, de ne pas précipiter ces malheureux dans le désespoir & l'enfer. Il leur promettoit, & s'en rendoit en quelque sorte caution, qu'à l'avenir ils auroient lieu d'en être contens; & ces malheureux, pour faire honneur à la parole de leur père, s'efforçoient de réparer leurs fautes, par une exactitude & une diligence toute nouvelle.

Tous les travaux, occasionnés par la traite des Negres, dont il arrivoit quel-

ques vaiſſeaux chaque ſemaine, & ſouvent pluſieurs jours de ſuite, ne ſuffiſoient point encore au zèle de leur Apôtre. Sans jamais les perdre de vue, & toujours dévoué principalement à leur ſalut, il trouvoit encore du temps pour les priſons publiques, pour l'hôpital où l'on tenoit les perſonnes atteintes des affreuſes maladies, cauſées dans ces régions par un libertinage ſans frein, & pour la renfermerie des lépreux, encore très-communs dans ce climat. Après ce qu'on lui a vu faire auprès des Negres, on ne ſera point étonné qu'il fît ſon partage, & en quelque ſorte ſes délices, de ce qu'il y avoit de plus dégoûtant & de plus horrible dans l'hôpital : mais le récit un peu ſoutenu des actes héroïques qu'il y renouvelloit vingt fois le jour, révolteroit la délicateſſe de la plûpart des lecteurs. Nous n'en citerons que peu de traits détachés, & encore très-adoucis. Entre les malades, il s'en trouva un ſi défiguré, ſi pourri & ſi infect, que les autres n'en pouvant ſupporter l'odeur, ni même la vue, on l'avoit traîné dans une loge à l'écart. Le Père Claver l'y alla chercher; & après l'avoir ſalué avec une tendre affection, il s'aſſit ſi près de lui, qu'il avoit le viſage preſque appuyé ſur

Vie du P. Claver l. 3.

un bras du malade. Comme il en découloit un pus affreux, le malade le pria lui-même de se mettre un peu plus loin ; mais l'homme de Dieu lui répondit gaiment qu'il n'en étoit point du tout incommodé, baisa dévotement ses plaies, & resta deux heures entières dans la même posture, pour le consoler & lui inspirer des sentimens Chrétiens. Il continua long-temps de le visiter chaque jour, & lui prédit enfin qu'il recouvreroit une pleine santé, en lui recommandant de ne plus pécher à l'avenir. Il guérit en effet ; ce qui ne put arriver sans miracle, suivant la persuasion de tout le monde ; & par un miracle plus heureux encore, sa vie fut depuis aussi réglée qu'elle avoit été dissolue.

Ce fut principalement dans le Lazaret, ou l'hôpital des lépreux, que le Père Claver trouva un champ assorti à l'héroïs[illegible] de sa charité. On n'y voyoit que des cadavres vivans, dont les chairs étoient souvent consommées jusqu'aux os. La violence du mal faisoit tomber aux uns le nez, ou les oreilles, la moitié du visage, un bras même, ou une jambe. Les autres étoient couverts de chancres & d'apostumes, qui faisoient horreur à voir, & qui exhaloient une infection in-

supportable. Ce triste lieu étoit presque sans secours pour l'ame, ainsi que pour le corps. On se bornoit à y dire une Messe basse à la hâte les jours de fêtes; après quoi l'on se déroboit précipitamment à l'air contagieux qu'on y respiroit. Si quelque Prêtre zélé venoit pour assister les moribonds, il succomboit après en avoir administré deux ou trois; & il étoit obligé de se retirer promptement. Un champ si abhorré des autres ouvriers, devint le lieu de plaisance de notre incomparable Missionnaire. Les jours destinés à la récréation de ses confrères, étoient ceux qu'il consacroit de préférence aux lépreux; parcequ'il trouvoit alors plus de loisir & plus de liberté. Son plaisir étoit encore de se priver de son repas, un peu meilleur ces jours-là que les autres, & de le porter aux plus malades.

En arrivant, il assembloit ceux qui étoient encore en état de marcher, se mettoit à genoux au milieu d'eux, récitoit des prières qu'ils répétoient après lui, leur faisoit quelque instruction, puis s'asseyoit sur une pierre, pour les confesser. Quand l'air étoit un peu froid, il les enveloppoit de son manteau, & faisoit appuyer sur ses genoux ceux qui ne pouvoient se tenir commodément d'une

autre manière; c'est-à-dire ceux dont tous les membres étoient ulcérés, & dont la vue seule faisoit reculer tout le monde. De-là il se transportoit dans les loges écartées, où l'on renfermoit ceux qui, par l'infection de leurs plaies invétérées, étoient insupportables même aux autres lépreux. Là, il leur donnoit lui-même à manger, leur portoit les morceaux à la bouche quand ils avoient perdu l'usage de leurs bras; & quand il en voyoit quelqu'un plus dégoûté, il mangeoit lui-même, & du même plat, afin de lui donner de l'appétit. Il nettoyoit ceux qui ne le pouvoient faire eux-mêmes; il pansoit leurs plaies, il les manioit avec plus de complaisance que s'il eût touché des perles, ou des fleurs, il les baisoit tendrement; & ce qu'on admire dans quelques Saints, qui eurent le courage d'appliquer une fois leur bouche sur des ulcères dont la vue leur avoit soulevé le cœur, c'est ce que le Père Claver a fait plus de mille fois; c'est ce qu'il faisoit journellement, & cent fois par jour. Pour nettoyer à fond ces horribles plaies, après en avoir dégagé l'ouverture, il y appliquoit la bouche & la langue, & en tiroit ainsi tout ce qui en pouvoit retarder la guérison.

Ce n'est pas qu'il fût naturellement

moins délicat qu'un autre. Il étoit d'une maiſon des plus diſtinguées parmi la nobleſſe de Catalogne, & avoit été élevé avec la délicateſſe accoutumée dans ces ſortes de conditions. Doué même d'un eſprit peu commun, de ſentimens nobles, d'une grande facilité & de beaucoup d'acquit dans les lettres, il n'y avoit point de rang ſi élevé dans le miniſtère, à quoi il n'eût pu prétendre. Son goût pour l'abjection, pour cette mortification prodigieuſe, & contre nature en quelque ſorte, ne dut donc rien au naturel, & fut tout entier l'ouvrage de la grace. Le Ciel, pour le manifeſter, permit qu'un jour la nature lui fît ſentir ſes révoltes. Le Père ayant été appellé par un marchand pour confeſſer un de ſes Negres, il trouva ce malade étendu dans un recoin, où on l'avoit jetté, pour délivrer les autres de ſon infection. Il étoit ſi couvert de pus & de pourriture, qu'il avoit moins l'air d'un homme encore vivant, que d'un cadavre déja corrompu. Le marchand, & quatre autres Eſpagnols ſuivirent de loin le Confeſſeur, pour voir les effets de ſa charité ſingulière, dont ils avoient entendu parler. A la première vue de cet objet hideux, le Miſſionnaire fut ſaiſi d'horreur; & ſon premier mouvement fut

de reculer : mais au même inſtant, confus de ſa lâcheté, il ſe retire à l'écart, prend une rude diſcipline, puis retourne vers le malade, s'en approche à genoux, baiſe chacune de ſes plaies, en prolongeant ſur les plus dégoûtantes, le confeſſe, & reſte encore long-temps après pour le conſoler.

Il ne faut pas demander, ſi les pénitens d'un pareil Confeſſeur entroient dans les ſentimens qu'il leur ſuggéroit. Il n'y avoit point de cœurs ſi endurcis, point de pécheurs ſi déſeſpérés, qu'il ne vint à bout de réduire. On avoit mis au Lazaret, un homme attaqué d'un mal extraordinaire, & tout à fait inconnu. Les yeux lui rouloient dans la tête ; ſes membres ſe roidiſſoient avec une violence effrayante ; il avoit moins l'air d'un malade que d'un démoniaque. Remèdes naturels & ſurnaturels, tout fut employé à pure perte. Si on lui parloit de ſe confeſſer, il ne répondoit que par des injures. Lui préſentoit-on le Crucifix ? il détournoit la tête en déſeſpéré. Le Père ſe préſente ; & à peine il a dit quelques paroles, que le malade, auſſi doux qu'un agneau, demande les Sacremens, les reçoit avec de grandes marques de repentir ; & il perſévéra juſqu'au dernier ſoupir, dans les

sentimens d'une ame solidement convertie.

Il y avoit au même lieu un malade inquiet, agité, taciturne, abîmé dans une humeur noire : il ne vouloit entendre parler, ni de Confession, ni de Religion. C'étoit un moine apostat, qui après avoir paru avec honneur dans les meilleures chaires, s'étoit abandonné à un libertinage excessif, où il croupissoit depuis long-temps. De toutes les conversions, c'étoit-là sans doute une des plus difficiles. Elle ne le fut pas plus que les autres, pour notre S. Confesseur. L'apostat devint un pénitent si contrit, si courageux & si humble, que partout il s'accusoit publiquement d'avoir été le plus grand des scélérats; ajoutant qu'il n'avoit pas moins fallu qu'un Saint pour l'arracher de l'enfer. Ce n'est pas le seul pécheur de cette dure espèce, à qui Dieu fit grace par le ministère de l'Apôtre des Negres : il s'en trouva plusieurs autres, qui après cinq, sept, dix ans d'apostasie, & de tous les crimes où celui-ci précipite, ne pouvant tenir contre la force & l'onction de ses paroles, rentrerent pénitens dans leur cloître, où ils devinrent des modèles de régularité & de ferveur.

Il en fut de même des malfaiteurs condamnés au dernier supplice, & les plus révoltés contre la Confession, contre tous

les fignes de la Religion, des endurcis les plus décidés, des hérétiques Anglois & Hollandois, amenés prifonniers de guerre à Carthagène, des Mahométans mêmes, des infidèles & des blafphémateurs les plus impies. Quand tous les autres Prêtres de la ville n'avoient pu les réduire, on recouroit au Père Claver. Il fe prêtoit à tout; la grace & le fuccès l'accompagnoient par-tout; il confommoit lui feul ce que tous les autres enfemble n'avoient pu qu'ébaucher. Les travaux de la ville ne fuffifoient point encore à l'immenfité de fon zèle : il opéroit les mêmes prodiges dans les Miffions de la campagne, travaillant fans interruption, ne mangeant prefque jamais durant le jour; & retournant le foir à la maifon, il fe contentoit d'un morceau de pain de blé d'Inde, avec quelques patates grillées, ou d'un peu de bifcuit au fel & à l'eau, fous prétexte que ces alimens étoient les meilleurs pour fon eftomac. Retiré dans fa chambre après ces fatigues, il prenoit une rude difcipline, paffoit trois ou quatre heures en oraifon, & prenoit enfin un court fommeil à terre, ou fur des planches, enveloppé dans fon manteau.

On lui attribue quantité de miracles, des prédictions d'événemens les plus ex-

traordinaires, des guérisons de toute espèce, des résurrections de morts assez bien attestées, pour qu'on les ait insérées dans le procès de sa Canonisation. Mais le plus grand de tous sans doute, c'est le prodige de sa mortification; & comme celui-ci n'est pas moins incontestable, qu'il paroît incroyable, il rend tous les autres au moins vraisemblables. Que n'aurions-nous donc point encore à rapporter, d'une vie qui ne fut qu'un tissu de merveilles, en tout genre? Mais craignons d'interrompre trop long-temps le récit des faits qui sont d'un intérêt général pour l'Eglise; si toutefois nous l'avons interrompu, en présentant un objet d'édification, qui ne fait pas moins d'honneur à l'Evangile, que ses plus brillans triomphes.

Trois mois après la mort du Pape Innocent X., le Cardinal Fabio Chigi, né à Sienne d'une illustre maison, lui succéda le sept Avril 1655, sous le nom d'Alexandre VII. Il eut le suffrage de tous les Conclavistes, à la seule exception du Cardinal Rosetti, qui le haïssoit mortellement. Jamais Souverain Pontife ne reçut l'adoration du sacré Collége avec plus de modestie. Loin de faire éclater la joie, dont on est si peu maître en ces rencon-

tres, il ne témoigna que de la douleur, & versa des larmes qu'on eut tout lieu de croire sincères. Il n'envisageoit que la pesanteur du brillant fardeau qu'on lui imposoit; & le premier éclat de la tiare, si éblouissant pour tant d'autres, ne lui offrit que des épines. Il se familiarisa néanmoins peu à peu avec elle; & avec le temps, il parut se consoler de la porter.

Dans la première aunée de ce Pontificat, la Reine Christine de Suède abjura le Luthéranisme à Inspruck, où elle passoit pour se rendre à Rome, & reprit avec éclat l'ancienne Religion de ses pères. On n'avoit jamais cru dans son Royaume, qu'elle tînt fort à la créance vulgaire. En effet, cette Princesse n'estimoit point assez son pays natal, pour s'attacher sans examen à la Religion qu'on y professoit. Elle avoit d'ailleurs trop de pénétration, pour ne point appercevoir le vice radical de la réforme, qu'un peuple, jouet de l'ignorance & de la séduction, avoit embrassée sur la parole d'un moine apostat. C'est pourquoi elle n'en fit jamais grande estime. Quoiqu'elle n'ait abjuré l'erreur qu'à l'âge de vingt-huit ans, elle a voulu apprendre au public qu'elle y avoit renoncé dès qu'elle avoit eu l'usage de la raison. C'est ce qu'elle obligea Bayle de pu-

Nouvel. de la Rép. des Lett. janv. 1687. blier, pour réparer l'imprudence qu'il avoit commise, en donnant pour un reste de Protestantisme une lettre qu'elle avoit écrite, au sujet des rigueurs exercées contre les Huguenots par le Roi Louis XIV. Il est difficile de concilier un témoignage si authentique avec le certificat allégué par Baillet, portant que la providence s'étoit servie du Philosophe Descartes, & de Chanut, son ami, pour donner à Christine les premières lumières que la grace & la miséricorde divine perfectionnerent ensuite. Bayle atteste au contraire, Diction. art. Macedo. que cette Princesse fit la première ouverture de son dessein au Jésuite Macedo, qui accompagnoit l'Ambassadeur de Portugal en Suède; qu'elle l'envoya depuis à Rome, avec une lettre pour le Général de sa Société, à qui elle demandoit deux Jésuites Italiens, afin de s'éclaircir avec eux sur les points qui lui faisoient encore quelque peine; & que les Pères Malines & Casate acheverent en effet ce que Macedo avoit commencé.

Christine, avant son abjuration, avoit abdiqué la Couronne en faveur de son cousin Charles Gustave, Comte Palatin de Deux-Ponts, & arrière-petit-fils du grand Gustave-Vasa. Ensuite, elle fit beaucoup de voyages en Flandres, en

France, en Allemagne, en Italie, reparut même en Suède, & enfin se fixa jusqu'à sa mort dans la capitale du monde Chrétien. Par-tout elle se montra femme d'un esprit peu commun, amie des habiles gens en tout genre, protectrice généreuse des lettres, avide de connoissances, instruite, au moins superficiellement, de tout ce qui est à la portée de l'esprit humain. Par-tout aussi elle parut inégale dans sa conduite, singulière dans ses goûts & ses ajustemens même, affectant toutes les manières des hommes, accusant la nature de s'être méprise en la faisant femme, & la justifiant d'autant mieux, qu'elle prenoit plus à tâche de la démentir. Il est plus qu'inutile à nos fins, d'examiner si Christine, avec les travers de son sexe, en eut aussi les foiblesses. On sait que la Religion ne décide pas toujours des mœurs, & que pour être Catholique sincère, on n'est pas toujours parfait Chrétien.

Tandis que la lumière de la Foi triomphoit dans l'ame de Christine, des erreurs grossières du Nord, la secte plus absurde encore des Préadamites prenoit naissance au sein de la nation la plus Chrétienne & la plus éclairée. Sur quelques paroles de S. Paul écrivant aux Ro-

mains, Isaac de la Peyrère, natif de Bordeaux, entreprit de prouver qu'il y avoit eu deux créations d'hommes; la première au commencement du monde, lorsque Dieu, selon ce visionnaire, créa dans toutes les parties du monde à la fois des hommes & des femmes, d'où sont provenus les gentils; l'autre long-temps après, quand Dieu créa Adam, pour être le père de son peuple particulier, ou du peuple Juif. Ce dogmatiseur s'appuyoit principalement sur ce passage mal interprété : *Avant la loi, le péché étoit dans le monde, mais le péché n'étoit pas imputé, parce qu'il n'y avoit point de loi.* Il prétendoit que ces paroles ne pouvoient pas s'entendre de la loi de Moïse, puisque l'histoire sacrée nous assure que le crime de Caïn, celui des Sodomites & quantité d'autres avoient été punis dans ces premiers temps; & qu'ainsi elles devoient s'entendre d'une loi donnée à Adam : d'où il concluoit qu'avant Adam il y avoit des hommes, à qui les péchés n'étoient pas imputés. Comme ces folles spéculations intéressoient peu les passions humaines, elles ne firent pas grande fortune. La Peyrère lui-même, deux ans après les avoir mises au jour, les abjura aux pieds d'Alexandre VII.

Il n'en fut pas ainsi des visions de George Fox, qui dans l'Angleterre abandonnée à l'esprit du schisme & d'égarement, donna vers le même temps l'origine à la secte insensée des Quakers ou Trembleurs, qui l'ont qualifié apôtre de premier ordre, & glorieux instrument dans la main de Dieu. Ce vil artisan du village de Dreton au pays de Leycestre, dépourvu de tout talent pour les sciences, parlant même très-mal sa langue naturelle, jouet de son imagination déréglée & de son humeur noire, sortit tout à coup de sa boutique, & se dit suscité du Ciel, pour réformer le genre humain. Il annonçoit, d'un air & d'un ton de Prophète, que tous les hommes avoient abandonné les voies de Dieu, & n'avoient rien laissé sans atteinte, ni dans la doctrine, ni dans les mœurs. La singularité du personnage attira un grand concours; & parmi des peuples qui n'avoient rien de fixe dans leur Religion, l'illuminé eut bientôt fait assez de prosélytes, pour former une secte en règle. Encouragé par ces succès, & n'aspirant plus qu'à les affermir, il donna ses rêves pour des révélations, ses convulsions pour des ravissemens extatiques, & publia des guérisons miraculeuses, qu'il disoit avoir été opérées par ses prières.

A son exemple, tous ces fanatiques se croyoient autant d'organes de l'esprit de Dieu; & du milieu de leurs assemblées, dont tous les rites se réduisoient à une morne taciturnité en attendant l'effusion de l'Esprit Saint, il s'élevoit, tantôt un homme, tantôt une femme, ou un enfant, pour annoncer les ordres du Ciel, qu'on écoutoit avec respect. Marguerite Fell, épouse de Fox, devint un des personnages les plus célèbres de la secte par ses prédications. Ces prédicateurs de tout sexe, de toute condition ou de tout métier, entroient audacieusement dans les temples, où interrompant les prédicans ordinaires, ils débitoient une doctrine tout opposée, & révoltoient le peuple contre les Ministres. Il y en eut qui coururent les rues & les places publiques, couverts d'habits ridicules, affectant une voix lugubre, poussant quelquefois des cris & des hurlemens affreux, décriant les Magistrats, & prédisant la ruine prochaine du Royaume. Le Gouvernement se contentoit de les faire arrêter, comme des gens atteints de manie; & on leur rendoit la liberté, dès qu'ils vouloient promettre de se contenir. On fit néanmoins fustiger un certain Taylor, comme blasphémateur: il avoit eu l'impiété

piété de souffrir que les troupes qui le suivoient le qualifiassent de Roi d'Israël, de soleil de justice, de fils unique de Dieu; & qu'à son entrée dans Bristol, on criât devant lui, *Hosanna, fils de David.*

Ce parti fanatique fit néanmoins des progrès considérables : il n'entraîna pas seulement la populace ignorante, mais bien des personnes qui ne manquoient ni de fortune, ni de naissance, ni même de connoissances & de génie. Guillaume Pen entre autres, fils d'un vice-Amiral d'Angleterre, & encore plus distingué par ses talens que par sa naissance, se jetta dans cette secte dont il devint l'ardent protecteur; & il lui procura la tolérance, qu'elle n'avoit pu obtenir jusques-là. A cette fin, il publia plusieurs écrits, où il insistoit fortement sur le dogme de la tolérance universelle, qui déja n'avoit point de bornes parmi les sujets des Etats Britanniques, sinon pour la Religion de leurs pères. On se laissa prendre à l'incorruptible probité qu'affectoient ces sectaires, à l'esprit de concorde & de fraternité qui rendoit les biens communs entre eux, à la simplicité de leurs manières, de leurs tables & de leurs vêtemens. Ils se faisoient remarquer par la sévérité même de leurs visages, par la gravité, par la

froide lenteur de leurs discours, par où ils prétendoient montrer leur horreur, non seulement du mensonge, mais de tout propos hasardé. L'usage du serment étoit absolument interdit parmi eux; & ils condamnoient toute guerre généralement, comme une fureur, plus propre aux bêtes féroces qu'à des créatures raisonnables.

Ils vouloient que toutes choses fussent communes entre les hommes, qu'un homme ne pût avoir d'autorité sur un autre, & que personne ne fût appellé maître, ou seigneur; qu'on ne saluât point en se découvrant, en disant, *vous* au lieu de *toi*, ni en usant d'aucune marque d'honneur. Quant à la Foi, ils rejettoient les prières publiques, tout culte extérieur, tous les Sacremens, & suivoient les principes ou la pratique des Anabaptistes par rapport au baptême. Ils soutenoient que l'ame est une partie de Dieu; que J. C. n'a point d'autre corps que son corps mystique, ou son Eglise; que nous sommes justifiés par notre propre justice, & qu'il n'y a point d'autre vie, ni d'autre gloire à espérer, que celles de ce monde. Quelques-uns d'entre eux ont porté le fanatisme jusqu'à se dire le Christ, & Dieu même. D'autres se di-

soient semblables à Dieu, comme étant animés substantiellement du même esprit que Dieu. Tous prétendoient que chaque personne trouve en soi des lumières en abondance, pour entendre l'écriture & pour se conduire dans les voies de Dieu. Par ce trait seul, il est évident que cette nouvelle secte d'Anabaptistes, aussi bien que la première, doit son origine à la malheureuse réforme, où le sens particulier est l'interprête des livres sacrés, & l'arbitre souverain de la Religion. L'apologie que Barclay a faite des Quakers, ne prouve que les variations & les contradictions des croyances qui ont pour guide ce sens particulier. A la honte de l'esprit humain, ces extravagans sectaires se sont propagés jusqu'à nos jours. Ils sont en assez grand nombre en Hollande, aussi bien qu'en Angleterre, & jusques dans le nouveau monde, en Pensylvanie sur-tout.

Les novateurs de France, plus circonspects dans leur marche, n'en alloient pas moins droit à leur but; c'est-à-dire à l'anéantissement de la tradition, & par conséquent de presque toute la Foi Chrétienne. C'est à quoi tendoient deux lettres, qui furent publiées alors par le Docteur Arnaud, afin de persuader que l'in-

faillibilité de l'Eglise ne s'étendoit point au sens des auteurs dont elle entreprenoit de juger : deux pièces capitales dans l'histoire du Jansénisme, & devenues aussi fameuses que le furent autrefois les trois chapitres dans l'histoire des Nestoriens. Arnaud parvenu à l'âge d'environ quarante ans, & à toute la considération d'un chef de parti, demeuroit néanmoins dans le silence, depuis près de deux ans qu'Innocent X avoit donné sa Constitution : au moins son nom ne paroissoit-il point dans les ouvrages publiés pour soustraire à l'anathême le livre de Jansenius. Il rompit enfin le silence, ou l'*incognito*, par une lettre imprimée qui portoit son nom, & qui étoit adressée à une personne de condition, au sujet d'un refus d'absolution, fait au Duc de Liancourt dans la Paroisse de S. Sulpice. Le Confesseur avoit cru ne pouvoir se conduire autrement, à l'égard même de ce pénitent distingué, à moins qu'il ne donnât des marques d'une soumission sincère aux dernières décisions de l'Eglise, & qu'il ne fît cesser le scandale de ses liaisons intimes avec les réfractaires. Arnaud prit de là occasion de défendre sa cause, avec celle de ses amis : il dit au nom d'eux tous, qu'ils sont bien éloignés d'être tombés

Lettr. [...]n. du Fév. 5.

dans quelque erreur ; puisque d'une part ils condamnent sincérement les cinq propositions censurées par le Pape, en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception d'aucun ; & que [illegible] l'autre ils ne sont attachés à aucun [illegible] qui forme des opinions nouvell[illegible] parle de lui-même touchant les [illegible] de la grace, mais à la seule doctrine de S. Augustin.

On répondit à cette lettre par différens écrits, où l'on prétendoit qu'une pareille manière de condamner les cinq propositions n'étoit pas suffisante ; que l'auteur & ses amis, particuliérement ceux qui avoient soutenu, par des écrits publics, la doctrine de Jansenius, nommément condamnée par la Bulle, étoient obligés de donner des preuves certaines & précises de leur soumission ; qu'ils devoient confesser & désavouer de bonne foi, l'erreur où ils avoient été avant la décision du S. Siège ; déclarer en outre le livre de Jansenius bien condamné, & renoncer à la doctrine qui en étoit exprimée par les cinq propositions. On ajoutoit que cette déclaration étoit sur tout indispensable depuis que le Clergé de France, assemblé si solemnellement, avoit jugé que l'intention du Chef de l'Eglise étoit de condam-



[redacted]

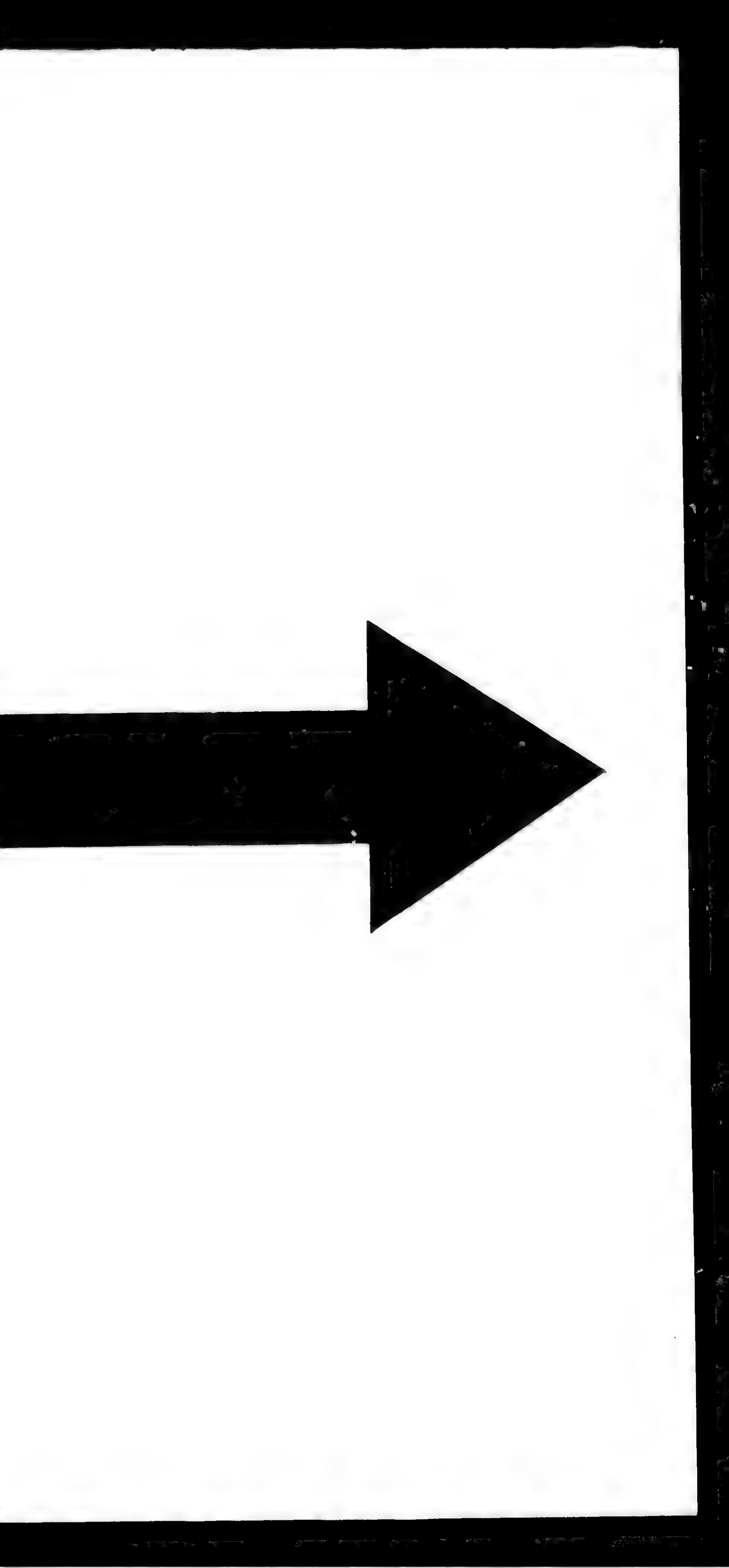
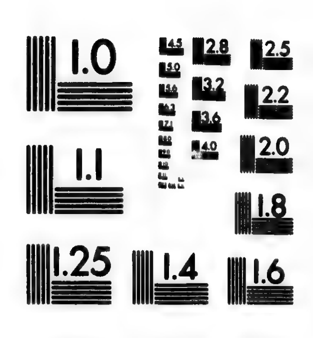


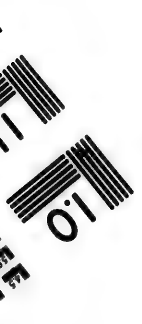
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8



ner les cinq propositions, comme extraites du livre de Jansenius, & dans le sens enseigné par Jansenius ; & plus encore depuis que le Souverain Pontife lui-même, par un bref exprès, avoit approuvé le jugement de ces Prélats. D'où l'on concluoit qu'à bon droit on tenoit pour suspecte la déclaration des Jansénistes, jusqu'à ce qu'elle fût conforme à celle du Pape & des Evêques.

a Ibid. Lettr. du 10 Juillet 1655.

A ces écrits, Arnaud répliqua par une seconde lettre, adressée à un Duc & Pair. Il y prend ouvertement la défense du livre de Jansenius, qu'il soutient n'avoir jamais enseigné les cinq propositions ; forgées, ajoute-t-il, par les partisans des sentimens contraires à ceux de S. Augustin. En cela, il se contredisoit si manifestement, qu'on ne sait s'il faut l'attribuer, ou à un mensonge prémédité, ou à un défaut de mémoire. Oublioit-il qu'avant la censure des cinq propositions ; en parlant de la première, il avoit dit en termes exprès, qu'elle étoit tirée presque mot à mot du livre de M. l'Evêque d'Ypres ; & de plus, qu'elle y étoit justifiée par un si grand nombre de passages très-clairs de S. Augustin, qu'il n'y avoit personne assez opiniâtre pour la contester ? On pourroit tirer le même aveu pour tou-

Considér. sur l'entreprise de M. Cornet.

tes les autres, soit de ses propres écrits, soit des éloges qu'il a donnés aux écrits de ses amis divers, & de l'Abbé de Bourzeis en particulier, qu'il les reconnoît toutes l'une après l'autre pour être de Jansenius, dont il cite les livres & les chapitres qui les contiennent, au moins équivalement, dans le sens propre & littéral où elles ont été condamnées. Mais il suffit de l'aveu donné à la première, dont les quatre autres sont des conséquences naturelles, & comme les branches diverses d'un même arbre. C'est ce que nous avons déja fait toucher au doigt, & ce qu'ont reconnu les défenseurs de Jansenius, sans en excepter Arnaud lui-même ; & tout particuliérement le Cardinal de Noailles, dans la condamnation de *l'Exposition de la Foi*. D'ailleurs elles ne sont, toutes les cinq, que des conséquences du système des deux délectations invincibles, que l'Evêque d'Ypres établit comme le fondement de toute la doctrine de S. Augustin touchant la grace. On peut voir comment du Pin les en déduit, dans l'analyse qu'il a faite de l'*Augustinus* : ce Docteur n'est pas un arbitre suspect aux Jansénistes. Hist. Eccl. du XVII. siècle, t. 2. p. 23 & 24.

Arnaud sentant fort bien le foible de sa cause, & sachant que sa lettre couroit

risque d'être censurée en Sorbonne, écrivit au Pape pour parer ce coup, & soumit au jugement du S. Père la lettre que poursuivoit la Faculté. Grand nombre de Théologiens, scandalisés qu'on justifiât hautement un livre déja condamné par deux Papes, & par les Evêques du Royaume, & qu'on renouvellât clairement la première des cinq propositions d'où s'inféroient toutes les autres, porterent leurs plaintes au Syndic de la Faculté, & celui-ci dénonça la seconde lettre du Docteur Arnaud dans une assemblée publique, puis demanda qu'on nommât des Commissaires pour l'examiner. Le parti, par l'organe du bouillant S. Amour, mit aussi-tôt en œuvre le subterfuge que l'auteur s'étoit ménagé en écrivant au S. Père, & fit une opposition formelle à l'examen de la lettre, sous prétexte que la Faculté ne devoit pas prévenir le jugement du Souverain Pontife. On délibéra, tant sur la proposition du Syndic, que sur l'opposition de S. Amour ; & il fut résolu, à la pluralité des voix, que la lettre seroit examinée.

Alors quantité de Docteurs, au nombre d'environ soixante, se joignirent, sans plus rien feindre, au sieur de S. Amour ; ils présenterent requête au Parlement con-

tre la conclusion de la Faculté; & quelques jours après, Arnaud en appella, comme d'abus, dans toutes les formes. Il récusoit en même temps la plûpart des examinateurs nommés, sous les prétextes ordinaires aux novateurs en pareil cas; c'est-à-dire comme étant ses adversaires, ou ses parties. Il y eut une requête particulière, dressée par la cabale, pour faire casser l'élection du sieur Guyart, Syndic depuis peu, & trop bon Catholique pour ne point causer de soucis. On y requéroit encore, que de chaque maison des Religieux mendians, connus pour très-attachés à la foi Romaine, il n'y eût que deux Docteurs qui eussent voix délibérative. Jusques-là, il n'y avoit rien de réglé, ou du moins d'arrêté à ce sujet. Le Parlement, sans avoir égard à des défaites, qui mettroient à l'abri tous les sectaires & toutes les sectes, rendit un arrêt par lequel il étoit ordonné, qu'il seroit incessamment passé outre à l'examen de la lettre en question par les Commissaires nommés.

La Faculté, pour être autorisée par un Tribunal, si respectable en apparence au parti, n'en fut guère plus tranquille. Les factieux ne cherchèrent qu'à mettre le trouble dans les assemblées, qu'à y faire per-

dre le temps, quand ils ne pouvoient pas les rompre, à faire naître incident sur incident, à traiter de matières qui ne revenoient point au sujet en question, à parler avec une prolixité qui pût lasser la compagnie, & retarder à jamais le terme de la délibération. M. de Péréfixe, alors Evêque de Rhodez, fut obligé de recourir au Roi contre ces désordres; & le Chancelier de France eut ordre d'assister aux assemblées. Sa présence contint un peu les factieux : mais ils se plaignirent sourdement, que la Cour vouloit engager la Faculté à faire une censure Royale, & non pas Ecclésiastique; quoique le Chancelier n'eût point d'autre vue, comme il s'en expliqua hautement, que de procurer la liberté des suffrages, & de faire observer les règles prescrites par la compagnie. Si les factieux ensuite opinerent avec plus de modération, ils ne le firent pas avec moins de longueur; ce qui obligea la Faculté d'arrêter enfin, à la pluralité des suffrages, que le temps d'opiner pour chacun de ses membres ne passeroit pas une demi-heure. Pour cette cause, ou sous ce prétexte, les partisans d'Arnaud prirent le parti d'abandonner les assemblées, & n'y reparurent plus depuis, à l'exception des Docteurs Mincé, Copin, Porcher & Drugeon.

Avant cela, le S. Arnaud avoit écrit, avec de grands ſignes de reſpect & de déférence, à la Faculté; la révérant, diſoit-il, comme ſa mère, & la ſuppliant de lui marquer, en quoi la lettre qu'elle examinoit étoit répréhenſible. Quand il avoit appris enſuite qu'un grand nombre de Docteurs avoit déja opiné, & que la pluralité ne lui étoit rien moins que favorable, il leur avoit écrit une ſeconde fois; proteſtant qu'il n'auroit point parlé dans ſa lettre au Duc & Pair, comme il y parloit, s'il avoit prévu qu'on lui en dût faire un crime; qu'il voudroit ne l'avoir point écrite, & qu'il demandoit pardon au Pape & aux Evêques de l'avoir fait. Devenu plus fier par la levée de bouclier des ſoixante Docteurs qui avoient abandonné les aſſemblées, il fit ſignifier à la Faculté un acte juridique, portant qu'il ne la pouvoit reconnoître pour juge légitime, avec proteſtation de nullité contre tout ce qui s'y étoit fait & s'y feroit dans la ſuite. Il expoſoit en même temps les raiſons importantes qu'il croyoit avoir d'en agir ainſi, & dont les aboyeurs du parti étourdirent tout le Royaume auſſitôt après la cenſure. Elles ſe réduiſoient preſque toutes aux chicanes, déja confondues par l'arrêt qui autoriſoit à pour-

suivre le plaignant. On voit par-là qu'il étoit bien éloigné de se soumettre purement & simplement à ce que la Faculté prononceroit, comme elle l'avoit exigé, en répondant à sa première lettre, conçue en termes si respectueux.

Elle continua donc ses délibérations, malgré la retraite des partisans de l'accusé, & malgré la récusation particulière qu'il fit encore de quelques-uns de ses juges. On ne crut point devoir déférer à des réclamations, qui mettroient tous les sectaires à l'abri des censures d'un Concile même œcuménique, si l'on y avoit égard; c'est-à dire, si tous ceux que les accusés regardent comme leurs parties, n'y avoient, ni séance, ni voix délibérative. Le Docteur Arnaud disposant des suffrages de plus de soixante de ses confrères, ne pouvoit manquer d'avoir cause gagnée, si tous ceux qu'il appelloit ses parties, ou ses ennemis, étoient exclus des assemblées. Il est vrai qu'il ne récusa d'abord que huit ou dix Docteurs: mais il pouvoit alléguer la même inimitié pour récuser tous les autres; parceque les premiers n'étoient ennemis que de sa doctrine, & que les autres n'en avoient pas moins d'aversion. Enfin, après plus de vingt séances, les Docteurs au nombre,

non pas de huit ou dix, comme le parti s'en est plaint, mais de cent-trente, y compris sept Evêques, ou Archevêques, condamnerent ce qu'il avoit plu à l'accusé d'appeller question de fait; c'est-à-dire qu'ils prononcerent que sa lettre, en ce qu'elle nioit que le venin des cinq propositions se trouvât dans le livre de l'Evêque d'Ypres, étoit téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape & aux Evêques de France, & donnoit même sujet de renouveller entiérement la doctrine de Jansenius, si expressément condamnée.

Il y eut encore dix séances, pour ce que le parti appelloit question de droit; & voici de quoi il s'y agissoit. Tandis qu'Arnaud prétendoit que, ni Jansenius, ni ses partisans ne tenoient à la doctrine condamnée dans les cinq propositions; il en renouvelloit la première, & par conséquent toutes les autres, dans la lettre même où il s'efforçoit d'établir son paradoxe. Car dans cette lettre fameuse à un Duc & Pair, il avançoit en termes formels, que l'Evangile & les saints Docteurs nous montrent dans la personne de S. Pierre, un juste à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché; d'où il suit évi-

demment, qu'il y a des commandemens impoſſibles à des juſtes, ſelon leurs forces préſentes, & qu'alors ils n'ont point de grace qui les leur rende poſſibles. Cette propoſition fut déclarée téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anathême & hérétique. En même temps, il fut arrêté que, ſi dans la quinzaine l'auteur ne ſe ſoumettoit à la cenſure, & ne la ſouſcrivoit, il ſeroit retranché du Corps de la Faculté, & rayé du Catalogue des Docteurs.

Le coupable, avec la fierté qu'il reſpiroit, ne put qu'infiniment ſouffrir de cette humiliation : mais l'orgueil l'emporta ſur le chagrin, & il ne put jamais ſe déterminer à reculer. En vain la Faculté, qui en réprouvant ſa doctrine vouloit épargner ſa perſonne, l'exhorta dans les termes les plus engageans à ſe ſoumettre à elle, comme à une bonne mère, & à rejetter les nouveautés pernicieuſes qui l'empêchoient d'honorer un Dieu Sauveur, d'un même eſprit, d'un même cœur & d'une même bouche avec elle : il préféra invinciblement à l'unité & à la fraternité Catholique, le malheureux honneur de figurer en chef de parti. Mais pour empêcher, ainſi que s'exprimoit la Faculté, que cette doctrine, qui telle

qu'une peste avoit déja infecté beaucoup d'esprits, ne fît de plus grands progrès ; elle ordonna qu'à l'avenir on n'admettroit aucun aspirant aux grades, ni même aucun des Docteurs aux assemblées & aux fonctions doctorales, qu'ils n'eussent auparavant souscrit à la censure du réfractaire : statuant encore que, si quelqu'un osoit approuver, soutenir, enseigner, prêcher, ou répandre par écrit les propositions censurées dans sa lettre, il seroit chassé irrémissiblement de la Faculté ; de plus, que cette censure seroit imprimée & affichée, afin que tout le monde sût combien la sacrée Faculté abhorroit cette doctrine pernicieuse & pestilentielle. La censure fut relue & confirmée le premier du mois de Février 1655, & signée de dix-huit. Alors les quatre Docteurs, Mincé, Copin, Porcher & Drugeon, qui avoient jusques-là servi constamment Arnaud, crurent devoir moins à l'amitié, qu'à la vérité & à la conscience, & signerent comme les autres. La censure fut ensuite envoyée aux Docteurs absens, tant à Paris que dans les provinces ; & il fallut que chacun d'eux la signât, ou se vît privé de tous les droits de la compagnie.

Jamais plaideur condamné n'injuria ses

juges avec plus d'emportement, qu'Arnaud & ses recors, après cette sentence. C'étoient, à leur sens, des hommes capables des plus hautes injustices & des excès les plus inhumains, des violateurs de toutes les loix de l'équité & de l'humanité, des juges iniques & factieux qui avoient conspiré la perte d'un innocent, des misérables sans conscience & sans Religion, qui renouvelloient toutes les impiétés & les horreurs du brigandage d'Ephèse. Et ces clameurs outrageantes ont retenti pendant plus d'un siècle. Depuis que la Faculté a chassé le grand Arnaud, & tant d'illustres Docteurs, disoit leur dernier Prophète, Dieu l'a livrée à un esprit de vertige, qui l'empêche de rien faire même de raisonnable. Qu'on n'imagine pas cependant que cette malédiction, passée des pères aux enfans, soit bien difficile à lever. Il ne faut, pour s'affranchir de ce péché originel, que démentir la censure, & reconnoître que la plûpart des Chrétiens vivent & meurent sans avoir des graces suffisantes pour faire leur salut, que le juste transgresse les préceptes, faute de la grace nécessaire pour les observer. En effet, durant la courte éclipse que souffrit la foi, ou le zèle de la Sorbonne, le parti changea de lan-

gage à son égard : il n'a renouvellé ses injures, il ne l'a qualifiée de cadavre & de corps sans ame que depuis qu'elle a réparé l'unique variation, qu'en matière de Foi l'on puisse reprocher à cette première école du monde Chrétien.

Outre les clameurs vagues & les invectives, le Docteur condamné & ses complices voulurent employer le raisonnement pour leur justification : ils prétendirent que la proposition censurée au sujet de S. Pierre, étoit mot pour mot de S. Augustin & de S. Jean Chrysostôme. Malheureusement, leur machine principale ne se trouve étayée que sur une critique évidemment fausse. Tant sont grossières les bévues, où l'esprit de parti fait donner les génies même du premier ordre & de la plus profonde érudition. Car nous conviendrons les premiers, que tel fut le sieur Arnaud, & plusieurs de ses partisans. Cependant le sermon, prétendu cent-vingt-quatrième de S. Augustin, d'où ils disoient leur fameuse proposition tirée, est reconnu par tous les bons critiques pour n'être point de ce Père : les Bénédictins mêmes l'ont rejetté, comme une pièce apocryphe, dans l'édition qu'ils ont donnée de ses œuvres. Au reste, ce sermon-là

même ne porte pas que Dieu abandonna totalement S. Pierre, mais qu'il l'abandonna en quelque ſorte, *ſubdeſeruit*; c'eſt-à-dire qu'il ne lui donna pas une grace forte, ſpéciale, & ſi l'on veut, efficace. Explication parfaitement d'accord, au moins avec la doctrine du S. Evêque d'Hyppone, ſelon qui Pierre n'auroit point péché, s'il n'avoit eu aucune grace : car qui eſt-ce qui peche, dit-il dans ſon traité ſi authentique du libre-arbitre; qui eſt-ce qui peche en faiſant ce qu'il ne peut éviter? L'auteur même du ſermon cité, ſuppoſe que Pierre avoit eu la préſomption de compter mourir pour J. C. par les forces de ſon libre-arbitre, indépendamment de toute grace. Ainſi dans la penſée de cet auteur, c'étoit Pierre qui d'abord avoit manqué à la grace, & non pas la grace qui avoit manqué à Pierre. De même, ſelon trois ou quatre ſermons inconteſtablement de S. Auguſtin, Pierre ne renia lâchement, que pour avoir préſumé ſuperbement, pour avoir compté, non ſur le ſecours divin, mais ſur le libre-arbitre; parceque celui qui préſume de ſes forces, eſt renverſé même avant le combat. La préſomption de Pierre, ſuivant les propres termes du Docteur de la grace, fut l'épée dont le perça l'ennemi du ſalut.

Aug. de Lib. Arb. lib. 3. c. 18.

Aug. Serm. 147, 153. 224, 285.

Pour S. Jean Chrysostôme, il n'est pas croyable qu'Arnaud l'allegue sérieusement en sa faveur; après que Jansenius a dit nettement que ce Père avoit tiré sa doctrine sur la grace, d'Origène, premier auteur du Pélagianisme, & que les Jansénistes ont traduit généralement en Pélagiens les Pères de l'Eglise Orientale. Mais comment S. Chrysostôme en particulier auroit-il supposé le Prince des Apôtres totalement abandonné de la grace, lui qui ne reconnoît pas cet abandon dans les Juifs, pour le temps même où il est marqué dans l'Ecriture, qu'ils ne pouvoient croire, parceque Dieu les avoit endurcis? Ils ne pouvoient croire, reprend ce Père; c'est-à-dire qu'ils ne le vouloient pas. Il est assez ordinaire en effet, qu'on prenne la ferme détermination de la volonté pour la puissance même; comme lorsqu'on dit : Je ne puis aimer cet homme, parcequ'on est déterminé à le haïr.

Jans. Lib. Proem.

Il est visible qu'Arnaud & sa troupe ont voulu faire la même illusion, & se couvrir du manteau d'une école respectable, quand ils ont avancé qu'ils ne s'écartoient point du sentiment des Thomistes. Lemos, Alvarès & tous les vrais Thomistes établissent une grace aussi gé-

nérale, que l'eſt la lumière pour tous les hommes, un ſecours vraiment ſuffiſant, quoiqu'inefficace; au lieu que les Janſéniſtes tournent ce ſecours en dériſion, & parlent du Thomiſme avec le dernier mépris, quand il ne leur importe pas de faire autrement. Témoin Janſenius, leur père & leur oracle, qui ſe moque de la prédétermination phyſique, comme d'une ſpéculation frivole & profane, qui a été recueillie des Philoſophes païens, & qui n'a ſervi qu'à mettre la confuſion dans la doctrine de S. Auguſtin : témoin le dur Abbé de S. Cyran, qui oſa dire que S. Thomas avoit ravagé la véritable Théologie : témoin Paſcal, qui inſulte en tant de manières aux Dominicains ſur leur grace ſuffiſante, & des ſarcaſmes duquel il réſulte en ſubſtance, que cette grace eſt une pure ſottiſe. Arnaud & ſes apologiſtes, comme tous les défenſeurs de pareilles cauſes, n'étoient, ni conſtans, ni conſéquens dans leurs moyens de défenſe. Mettant à tout uſage leur heureuſe diſtinction du fait & du droit, tantôt ils diſoient que la Sorbonne avoit mal pris la penſée de l'auteur, qui ne différoit pas du ſentiment des Thomiſtes, & qu'ainſi elle avoit erré dans le fait; tantôt qu'elle avoit condamné

Lib. 8. c. 2.

une propoſition qui étoit de S. Auguſtin & de S. Chryſoſtôme, & qu'elle avoit erré ſur le droit. Elle auroit donc erré en même temps, & ſur le même objet, tant ſur le fait que ſur le droit; ce qui eſt manifeſtement contradictoire, puiſque de ces deux ſuppoſitions l'une détruit l'autre. Car, ou elle avoit bien pris le ſens de la propoſition condamnée, ou elle l'avoit mal pris : point de milieu. Or ſi elle l'a bien pris, & qu'il ſoit véritablement celui des Pères; elle a erré ſur le droit, mais non pas ſur le fait : ſi au contraire elle l'a mal pris, elle a erré ſur le fait, & non pas ſur le droit. Mais surſéons, avec nos ruſés novateurs, à une manière de procéder, qui ne peut avoir d'attraits que pour un petit nombre de lecteurs.

C'eſt ſur ce ton dogmatique & ſérieux qu'on avoit traité juſqu'ici les queſtions du temps, déja fort ſeches d'elles-mêmes; & le raiſonnement, non plus que la raiſon, n'avançoit pas beaucoup les affaires du parti. Il eut donc recours à d'autres armes; il attaqua le François par ſon foible; c'eſt-à-dire par la peur du ridicule; il fit ſuccéder la plaiſanterie à la diſpute, & choiſit parfaitement ſa plume : il y en avoit en abondance dans

la société des savans de Port-Royal, écrivains d'un génie, ou du moins d'un goût supérieur à tout ce qu'on avoit admiré jusques-là dans les autres compagnies lettrées. Dès l'année 1627, le neveu des mères Agnès & Angélique Arnaud, Antoine le Maître, âgé de vingt-neuf ans seulement, & déja très-distingué par son éloquence dans le barreau, s'étoit retiré à Port-Royal des Champs, pour y passer le reste de ses jours dans la solitude & la méditation des vérités éternelles. Il y fut suivi par deux de ses frères, dont l'un célèbre sous le nom de Saci, acquit cette célébrité par une quantité d'ouvrages qui l'ont mis au rang des bons écrivains de son siècle. Leur exemple y attira peu après cinq ou six autres personnages, tant séculiers qu'ecclésiastiques, pour qui la pénitence, ou la réforme avoit le même attrait. On y vit enfin le Patriarche de la nouvelle doctrine, Antoine Arnaud, d'Andilly son frère aîné, Pascal, Nicole, Lancelot, Sainte-Marthe, le Tourneux, Singlin Directeur des frères, Hamon leur Médecin, & grand nombre d'autres, qui formerent, comme on a vu, une espèce de Thébaïde au centre du Royaume. Il y avoit encore bien des savans, tels que Baillet & Tillemont, qui,

ſans habiter le déſert, avoient une liaiſon intime avec ceux qui s'y étoient enterrés. Mais les ſolitaires faiſoient de longues oraiſons, liſoient à genoux les divines écritures, récitoient en commun les différentes heures de l'office, à la fin deſquelles ils ſe proſternoient comme les pénitens des premiers ſiècles. Ils rétablirent l'ancienne abſtinence de l'Avent, & l'uſage de ne faire qu'un repas ſur le ſoir pendant le Carême. Ils avoient tant d'horreur du luxe, que la plûpart portoient des habits de payſans. Ils s'appliquoient au travail des mains, & à différens métiers qu'ils avoient appris, comme de menuiſier, de ſerrurier, de cordonnier; ils ne dédaignoient pas même de manier la truelle & de porter le mortier, ſoit pour réparer la clôture du monaſtère, ſoit pour conſtruire des cellules aux frères qui ſurvenoient de jour en jour.

On ſait auſſi qu'ils avoient des occupations tout autrement intéreſſantes. L'atelier principal étoit celui des écrivains, qui travailloient à répandre les nouvelles opinions. Port-Royal, en un mot, devint le foyer où ſe braſſerent toutes les armes offenſives & défenſives du Janſéniſme. On avoit bien choiſi ſon emplacement, à ſix lieues de la capitale, &

à trois de la Cour, assuré qu'on étoit d'ailleurs des propriétaires du lieu, préparées de longue-main par les suggestions mystiques de l'Abbé de S. Cyran, & liées de parenté aux solitaires les plus considérables. Le peuple & les grands, les Ecclésiastiques & les Laïques accoururent de Paris & de Versailles, pour admirer une manière de vivre si merveilleuse. Le refus qu'on fit de recevoir les visites de quelques Seigneurs & de quelques Dames du premier rang, fut, comme on le sentoit fort bien, un nouvel aiguillon pour la curiosité dévotieuse. Elle n'étoit pas absolument repoussée : les solitaires parloient au moins par truchement aux femmes de qualité, & quelquefois par eux-mêmes, afin de mieux réussir à les arracher aux vanités du siècle. Quelques-unes partagerent en effet les saintes douceurs de cette solitude. La Duchesse de Luynes persuada au Duc son mari de quitter la Cour, & de bâtir le château de Vaumurier, au voisinage & sur le fonds même de l'Abbaye. Ils firent aussi construire un beau dortoire pour les Religieuses. Le Duc & la Duchesse de Liancourt y faisoient des apparitions fréquentes, & de temps en temps d'assez longs séjours. Ceux-ci contribuerent à faire bâ-

tir

tir un corps de logis entier, dans la première cour. La Princesse de Guémené, la Marquise de Sablé & d'autres Dames de pareille distinction, résolues à passer leur vie dans une retraite un peu moins sauvage, se firent construire des appartemens dans les dehors de la maison de Paris, unie sous une même Abbesse à celle des Champs. Enfin le goût de la retraite, ou de la doctrine de Port-Royal, saisit jusqu'aux Princes du sang : ces habiles solitaires rangerent au nombre de leurs amis, le Prince de Conti, la Princesse son épouse, & la Duchesse de Longueville, sa sœur. Après cela, il seroit inutile de faire mention du Marquis de Coislin, du Baron de S. Ange, des Sieurs de Bagnols, de Bernières, de Pontis, & d'une infinité d'autres protecteurs, encore considérables par leur naissance, ou par leur fortune. On peut observer en passant, que la primitive Eglise, à Jérusalem, du temps des Apôtres, n'étoit pas tout à fait composée de pareils disciples.

On sent qu'après ce renfort de patrons opulens, la truelle devint assez inutile entre les mains des solitaires lettrés, à qui l'on ne manqua point de persuader que la plume devoit occuper sans partage

leur précieux loisir, & à qui l'on assura des moyens convenables pour faire ces éditions qu'on admire encore. Ils se mirent donc à produire cette foule d'ouvrages magnifiquement imprimés, bien pensés, bien écrits, d'un style toujours approprié au sujet, d'un ordre facile & d'une méthode naturelle, en un mot ces chef-d'œuvres du goût & de l'art, où il n'est rien à désirer pour la forme. Plût à Dieu qu'on pût dire la même chose du fond! Mais combien de ces ouvrages où il ne resteroit presque rien, si l'on en retranchoit tout ce qui est dit en faveur des dogmes éphémères, reconnus enfin généralement pour hérétiques, dans les lieux mêmes où ils avoient pris naissance, & fait une première illusion? Combien de traits qui n'avoient que le mérite du moment, qui n'intéressoient les esprits qu'à raison de la fermentation, ou de la malignité qui les agitoit? Et dans presque tous ces ouvrages, si ingénieux, si achevés, quelle sécheresse, quelle aride froideur, quel vide pour le cœur & pour la tendre piéte! Non, jamais on ne sentit mieux qu'en les lisant, que l'onction de l'Esprit-Saint est de tous les dons d'en-haut le plus incommunicable à l'esprit de schisme & d'erreur.

Ceux qui les avoient mis au jour, parurent sentir eux-mêmes une partie de ces inconvéniens. Pour y parer, pour attirer tout le monde par les productions des talens de tout genre qu'ils rassembloient dans leur société, ils s'exercerent sur toutes les matières, tant profanes que sacrées, qui présentent quelque attrait à l'esprit humain. La Grammaire & la Rhétorique, aussi bien que la Théologie & la Controverse, la Logique, la Métaphysique, la Géométrie, la Morale, la critique, la traduction, la littérature ancienne & moderne, Grecque & Latine, toutes les sciences en un mot, ils les embrasserent; & dans chacune, ils publierent des ouvrages qui firent oublier tous ceux qu'on avoit donné jusques-là, & que n'ont point effacés ceux qui ont paru depuis. En un mot, ce sont eux qui ont contribué principalement à fixer le goût du plus bel âge des lettres modernes; ensorte que les ornemens & la correction même qu'y ont ajoutés les esprits minutieux du siècle suivant, ne sont qu'une surcharge qui étouffe la belle nature, ou un fard & une afféterie qui la font disparoître. Chacun des solitaires étoit employé à la composition, selon le genre & la mesure de son talent. Les uns fouil-

loient les monumens anciens, déchiffroient les pièces originales, lisoient les Pères & les saints Docteurs, les auteurs modernes ainsi que les anciens, & en faisoient le dépouillement : les autres mettoient ces collections en ordre, & préparoient le plan qu'elles devoient remplir ; usant de leur expérience & de la connoissance qu'ils avoient du monde, pour pressentir les effets que le tour & la forme, autant que la valeur des choses, pourroient produire. Les plumes habiles étoient chargées de la rédaction & de la diction. Il en venoit ensuite qui, sans avoir le génie de l'invention, avoient celui du tact, & faisoient une première correction, qu'un conseil entier révisoit encore, & à quoi il mettoit la dernière main. Il s'en trouvoit aussi qui se bornoient à l'humble fonction de copistes, avec un esprit de concorde & de dépendance, qui ne se présumeroit pas de l'association la plus Catholique, mais qui n'a rien que d'ordinaire parmi les gens de parti. C'est ainsi qu'en peu d'années la société de Port-Royal parvint à se faire, dans la république des lettres, une renommée plus grande & aussi bien méritée, que celle de toutes les autres sociétés savantes.

Et quels services n'eussent pas rendus

tant d'hommes également habiles & laborieux, si les circonstances du temps & l'intérêt des opinions qu'ils avoient adoptées, ne les eussent engagés en des disputes, qui consumerent la plus grande partie de leur inestimable loisir! C'est la réflexion d'un Magistrat, très-judicieuse sans doute, mais qui ne suffiroit point dans la bouche d'un Ministre de l'Eglise. Que de services, ajouterons-nous, n'auroient-ils pas rendus à cette Eglise, & combien n'auroient-ils pas ajouté à leur propre gloire, s'ils s'étoient livrés aux mêmes travaux pour soutenir la Foi que pour la combattre; s'ils avoient autant travaillé pour établir l'autorité de l'Apostolat, que pour l'infirmer par la subtilité de leurs distinctions & de leurs sophismes! Car enfin il en faut revenir aux principes fondamentaux de la Foi Chrétienne. Ou Port-Royal & ses adhérans, avec toute la sévérité de leur morale, leur vie pénitente, contemplative, & si l'on veut, angélique, avoient embrassé l'hérésie; ou tout le reste de l'Eglise, qu'ils contredisoient avec opiniâtreté, étoit dans l'erreur en matière de Foi. Or si un Ange même, nous dit S. Paul, nous annonce un autre Evangile, ou nous l'explique autrement que l'Eglise; ce ne

peut être qu'un ange de ténèbres, à qui nous devons dire anathême. Jusques à quand oubliera-t-on, qu'il ne faut pas juger la doctrine par les personnes, mais des personnes par la doctrine? Quiconque n'écoute pas l'Eglise, en quelque manière qu'elle juge à propos de nous parler, & quelque vertueux que soit, ou paroisse celui qui refuse de l'écouter, il ne doit plus être pour nous qu'un païen & qu'un publicain.

Les plus fervens & les plus savans des solitaires de Port-Royal, étoient néanmoins ceux qui marquoient le plus d'ardeur pour accréditer la doctrine condamnée, tant par le Vicaire de J. C. que par les autres successeurs des Apôtres. Pascal, dont le nom seul fait un éloge complet dans la ligne des lettres, fut choisi par la société pour remplir le dessein qu'elle avoit pris de varier la scène, de faire succéder la farce à la controverse, & de mettre les rieurs de son côté. Il y réussit parfaitement, au moyen de ses dix-huit lettres, nommées Provinciales, parce que les dix premières furent adressées à un homme de province; savoir au sieur Perier, Conseiller de la Cour des Aides, à Clermont en Auvergne. Si le succès des quatre premières fut grand, celui des sui-

vantes passa tout ce que le parti même en attendoit, à l'exception des dernières qui sont plus sérieuses, & d'ailleurs remplies d'injures qui ne peuvent intéresser qu'une méchanceté noire & grossière. Les trois premières & les deux dernières, sont des apologies ouvertes du Jansénisme & des Jansénistes. La première tend principalement à justifier la proposition d'Arnaud touchant le péché de S. Pierre, & à tourner en ridicule la doctrine de Sorbonne, particuliérement au sujet du pouvoir prochain que la grace suffisante, selon cette école & toutes les écoles Catholiques, nous donne pour faire le bien & pour éviter le mal. Dans la seconde lettre, il attaque directement cette grace suffisante, & raille à toute outrance l'école des Thomistes, dont on le vit peu après emprunter le manteau. Il y traite leur sentiment de bizarre, d'inintelligible, de contradictoire, & leur conseille d'annoncer à son de trompe, que par le mot de grace suffisante ils entendent une grace qui ne suffit pas. Il fait d'eux une troupe d'hypocrites & de suborneurs, qui pour sauver leur crédit, déguisent leur doctrine sur des points essentiels à la Foi, en admettant une grace suffisante donnée à

tous les hommes, quoiqu'ils ſoient bien perſuadés qu'une pareille grace n'eſt qu'une chimère. La troiſième lettre eſt contre la cenſure des principes d'Arnaud, qui paroiſſoit enfin. Dans la dix-ſeptième & la dix-huitième, il revient ſur la prétendue queſtion de fait; & ſoutient que, ni Janſenius, ni les Janſéniſtes n'ont jamais enſeigné les erreurs des cinq propoſitions, mais ſeulement la doctrine des Thomiſtes : déja il oublioit qu'il en avoit parlé, comme d'une abſurdité & d'une extravagance.

Les grands hommes le ſont rarement à tous égards, & bien ſouvent même ils ont un côté plus foible que les eſprits d'un ordre commun. Paſcal, grand Géomètre, Orateur ſublime, Littérateur accompli, en un mot génie preſque univerſel & créateur en bien des genres; n'écrivoit ſur d'autres matières qu'en avanturier, & ſans faire grande attention aux règles même de la probité. Nous apprenons de ſes propres complices, car l'iniquité n'eſt pas toujours d'accord avec elle-même; nous apprenons de bons Janſéniſtes, qu'on ne peut guère compter ſur ſon témoignage, ſoit à l'égard des faits qu'il rapporte ſans les avoir conſtatés, ſoit à l'égard des conſéquences

Lettre d'un Eccléſ. à un ami, p. 81 & 82.

qu'il en tire, & des intentions qu'il attribue à ses adversaires ; parce que sur des fondemens faux ou très-incertains, il établissoit, disent-ils, des systêmes qui ne subsistoient que dans son imagination.

Ont-ils tort de s'exprimer ainsi? Qu'on juge du reproche qu'ils lui font, par exemple, de charger à faux ses adversaires, ou, ce qui revient au même, de ne point connoître leurs écrits; qu'on en juge sur ce qu'il avance dans sa dix-huitième lettre, que jusques-là on s'étoit toujours opiniâtré à refuser de dire quel étoit le sens de Jansenius, qu'on prétendoit avoir été condamné dans les cinq propositions. Sur quoi donnant carrière à son talent pour l'ironie, il fait de grands remercimens à l'un de ces Jésuites qu'il traduit en imbécilles, d'avoir enfin déclaré que le sens de Jansenius étoit le dogme de Calvin, touchant la nécessité d'agir. Or ce bon Père, tout stupide qu'on le figuroit, fit voir en répondant à cette dix-huitième lettre, qu'entre bien des ouvrages qu'il avoit publiés antérieurement contre Jansenius & ses sectateurs, il n'y en avoit pas un seul où il n'eût déclaré & prouvé au long, que leur erreur capitale consistoit dans ce dogme. Pascal ne connoissoit pas mieux plusieurs écrits impor-

tans de son propre parti : au moins est-il impossible de lui sauver en ceci la honte de l'ignorance, autrement qu'en le faisant passer pour un fourbe ; puisqu'au rapport de S. Amour & des autres Jansénistes députés à Rome, les députés Catholiques réduisoient au dogme de Calvin toute l'erreur de Jansenius & des cinq propositions.

Journ. de S.Amour, pag. 432 & 435.

Ignorance pareille, ou pareille impudence de la part du docte & pieux Pascal, au sujet de la Bulle même d'Innocent X, ou des examens dont elle fut le résultat. Il dit avec la plus grande assurance, que ce Pape fit examiner précisément si les cinq propositions étoient hérétiques, & non pas si elles étoient de Jansenius. Imposture déja confondue par ce que nous avons rapporté de cet examen, & qu'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, sous lequel il avoit assisté à toutes les congrégations en qualité d'examinateur, a qualifiée avec indignation de mensonge insigne. Nouveau trait de mauvaise foi, si le nom d'ignorance est inalliable en toute matière avec celui de Pascal : sa lettre dix-septième dit précisément, que c'est par les Jésuites qu'Innocent X se laissa persuader que la doctrine de Jansenius étoit celle des cinq

propositions. Il est néanmoins constant, qu'entre les treize Consulteurs établis par ce Pontife, il n'y avoit qu'un seul Jésuite ; & que ce Jésuite fut si modéré à l'égard de Jansenius, que les agens du parti lui en ont fait honneur, & ont cherché à en tirer avantage. Il est constant, par vingt traits du Journal de S. Amour, que les Jésuites n'avoient point de crédit auprès d'Innocent, qu'il ne les ménageoit en aucune occasion, qu'aucun d'eux n'étoit bien dans son esprit; & pour me servir de la noble expression de ce Journaliste, que nul d'entre eux n'étoit dans le Calendrier de ce Pape. Pascal avance encore & fait dire à un Dominicain, dans sa seconde lettre, que les Jésuites avoient attaqué la doctrine des Thomistes, dès les commencement de l'hérésie de Luther; c'est-à-dire plus de vingt ans avant qu'il y eût des Jésuites au monde, plus de quarante avant l'époque assignée par les Dominicains à la naissance du Molinisme, & près de soixante avant la première contestation de ces deux écoles.

Sforzagia Censor.

Mais comment Pascal seroit-il d'accord avec les autres écrivains, lui que toute sa justesse géométrique n'a pu sur ces nouveaux dogmes accorder avec lui-

même ? Il soutient dans sa dix-huitième lettre, que les Jansénistes ont toujours rejetté l'opinion de Calvin touchant la nécessité de pécher ; & il avoit dit en termes exprès dans la seconde, que les Jansénistes veulent qu'il n'y ait aucune grace suffisante qui ne soit aussi efficace ; qu'ils veulent que toutes les graces qui ne déterminent pas effectivement la volonté à agir, soient insuffisantes pour agir. Mais la Géométrie ne lui apprenoit pas, que de n'admettre nulle grace suffisante, hors celle qui fait agir effectivement, & de soutenir la nécessité Calvinienne de pécher ; ce n'est qu'une seule & même chose, ou que ce sont deux choses tellement inséparables, que le plus mince Théologien, Catholique ou hérétique, ne les a jamais séparées. Aussi tous les Théologiens de son bord, quand ils ont voulu persuader qu'ils ne tenoient point ce dogme scandaleux, n'ont pas manqué de feindre qu'ils tenoient une grace suffisante. Mais combien de personnages, pour être éclairés en matière profane, soit littéraire, soit politique, ou civile, ont cru tout savoir, & ont fait, comme Pascal, des bévues pitoyables en matière de Religion !

La morale étoit plus à sa portée ; &

c'eſt dans ſa cinquième lettre, ainſi que dans les neuf ſuivantes, où tympaniſant la morale des Jéſuites, & battant leurs caſuiſtes en ruine, il commence proprement à être divertiſſant. Voilà ce qui a fait le ſuccès prodigieux des Lettres Provinciales, qui bien ſouvent enchantent ceux même qui en connoiſſent le faux. Quant à la plûpart des lecteurs, peu inquiets d'approfondir les faits, pourvu que l'auteur les réjouiſſe, ils le tiennent quitte du reſte. De ce caractère étoient ſans doute Madame du Pleſſis-Guénegaud, & l'Abbé de Rancé, ſon ami, qui contribuérent autant que perſonne à faire valoir ces calomnies ingénieuſes. D'ailleurs cet Abbé, comme il eſt ordinaire, ſe déclaroit d'autant plus haut pour la morale ſévère qu'affichoit l'auteur, qu'il la pratiquoit moins alors. Le Préſident Perrault, l'un des plaſtrons du ſatyrique François, fut auſſi le grand panégyriſte des Provinciales. Dans le parallèle que cet Académicien, ſi cruellement célébré, a fait des anciens & des modernes, il prononce touchant ces lettres, que tout y eſt pureté dans le langage, nobleſſe dans les penſées, ſolidité dans les raiſonnemens, fineſſe dans les railleries, & que l'art du dialogue

s'y trouve tout entier. Ce feroit prendre le change, après des écrivains judicieux en toute autre chofe, mais peu en garde ici contre l'efprit de partialité, que de ne pas foufcrire dans prefque toute fon étendue à un jugement, qui fut celui du public, autant que du louche appréciateur des anciens. Dans un ouvrage qui étincelle de toutes les beautés de fon genre, de graces, de fel & de fineffe, qui force l'admiration & les applaudiffemens, qui tire des ris de ceux même qui font l'objet de fes rifées, où tout eft peint avec une force & une aifance qu'on n'avoit pas encore raffemblées; reprendre dans ce chef-d'œuvre quelques incorrections grammaticales, quelques conftructions mauvaifes, ou peu régulières, & y vouloir l'exactitude apprêtée d'un Bouhours; c'eft juger par les ongles, d'un port augufte; ou d'un beau vifage, par la pointe des cheveux. Difons tout d'un mot, c'eft décrier fon propre goût, que de ne pas goûter le ftyle de Pafcal. Mais la plûpart des fectes ont pu fe glorifier de ce genre de mérite. Le fombre Calvin lui-même fe fit un ftyle, qu'aucun François contemporain n'a peut-être égalé. En Allemagne, fans parler du bel efprit de Mélancliton,

Luther, le bourru Luther, au ſein de cette nation encore toute inculte, a néanmoins trouvé l'art de donner de l'aménité à ſon rude idiôme. Paſcal ſans doute les a laiſſés l'un & l'autre bien loin derrière lui : c'eſt ce que demandoit la différence des temps & des lieux, à quoi l'Enfer fut toujours ſoigneux de proportionner ſes pièges.

L'habile auteur des Provinciales eſt donc parfaitement fidèle aux impreſſions du génie, & aux règles de l'art. En eſt-il de même, pour le fond des choſes, ou pour les loix de la vérité? Semblable en ce point aux poëtes comiques, qui outrent les caractères pour frapper davantage, ou aux peintres du genre groteſque, qui ne conſervent que les premiers traits de leurs perſonnages, & font tout le reſte d'imagination; il fait parler à ſa mode les Théologiens qu'il veut diffâmer, leur fait dire tout ce qui revient à ſon but, & ſouvent le contraire de ce qu'ils diſent en effet, creuſe dans leurs intentions, & leur en attribue non-ſeulement de très-légérement préſumées, mais d'auſſi contraires à ſa propre connoiſſance, qu'au ſens naturel des paſſages où il feint de les appercevoir. Après quoi il argumente à ſon aiſe, il poſe des

principes, il tire des conſéquences, & il anime le tout par de ſublimes invectives. Voilà ce qui a pu faire exalter la ſolidité de ſes raiſonnemens par l'Académicien, qui ne faiſoit pas plus de cas des dialogues de Platon, que de ceux de Tabarin. Avouons cependant que toute la forme d'un raiſonnement ſolide ſe rencontre dans ceux des Provinciales : on n'y déſire qu'une choſe ; c'eſt la vérité. Sans cela néanmoins, que devient la ſolidité !

L'auteur y altere, y dénature, & force ordinairement les paſſages de ſes adverſaires, les mutile, ou y ajoute, ſelon qu'il convient à ſes vues, les préſente iſolés lorſqu'ils ſont accompagnés de correctifs eſſentiels, ſupprime ce qui ſuit ou précede, & qui eſt néceſſaire pour en faire prendre le vrai ſens. On ſent aſſez qu'il n'eſt pas praticable d'établir ici, par une induction complette, la juſtice de tous ces reproches : il faudroit pour cela un volume beaucoup plus conſidérable, que celui où ſont conſignées toutes ces calomnies. Nous n'en pouvons rapporter que peu d'exemples, pris au haſard, & ſuffiſans néanmoins pour faire juger du reſte. Du Traité de l'Aumône par le Jéſuite Vaſquez, cha-

pitre quatrième, l'auteur des Provinciales conclut généralement dans sa sixième lettre, que selon les casuistes de la société, les personnes les plus riches, sans en excepter les Rois, sont déchargées de l'obligation de faire l'aumône, comme n'ayant point de superflu; & dans ce chapitre-là même, Vasquez dit expressément, que les Laïcs, les Ecclésiastiques, & sur-tout les bénéficiers, sont obligés d'assister les nécessiteux, *au moins du superflu de leur état, & quelquefois du nécessaire.* Vasquez en un mot, bien loin d'être relâché sur la matière de l'aumône, paroîtroit plutôt outré en quelques points. On lit à la vérité dans son livre, ces mots que rapporte Pascal : A peine trouvera-t-on que les gens du monde & les Rois mêmes aient du superflu ; & conséquemment il est rare qu'on soit obligé de faire l'aumône, si l'on n'est tenu à la faire que de son superflu. Mais ce que Pascal a soin de supprimer, c'est que Vasquez combat ici l'aveuglement des riches, qui trouvant rarement qu'ils aient du superflu, & prévenus que jamais ils ne doivent prendre sur leur nécessaire pour les pauvres, se déchargent de toute obligation de les assister. C'est pourquoi il ajoute dans le

même chapitre, qu'ils sont obligés, dans les nécessités considérables, d'y subvenir, non-seulement au moyen du superflu de leur état, mais aux dépens même de leur nécessaire.

Voici une imposture encore plus forte, &, si l'on peut appeler la chose par son nom, une vraie coquinerie, quel qu'en soit le véritable auteur. Valentia, Jésuite, aussi-bien que Vasquez, enseigne, précisément d'après S. Thomas, que suivant l'usage autorisé par l'Eglise, on peut sans simonie donner un bien temporel pour en avoir un spirituel, & un bien spirituel pour un temporel; pourvu qu'on ne donne pas le bien temporel comme un paiement du bien spirituel, mais comme une compensation gratuite, ou comme un motif qui porte à donner par reconnoissance le bien spirituel. Ainsi donne-t-on de l'argent à un Prêtre pour ses Messes, des aumônes aux pauvres pour avoir leurs prières, des rétributions aux Prédicateurs & aux différens Ministres des autels. Comme tout cela est d'une pratique généralement reçue, & conforme aux principes de tout ce qu'il y a jamais eu de Docteurs; il falloit faire dire quelque chose de plus à Valentia. On suppose donc, dans la sixième des

Provinciales, que ce Jésuite a pris ce biais pour sauver les résignations simoniaques ; & on lui prête ces mots latins, dont il n'y a pas la première syllabe dans l'auteur & qu'on cite en lettres italiques, afin de les rendre plus remarquables : *Non tanquam pretium beneficii, sed tanquam motivum ad resignandum*, non pas comme un paiement du bénéfice, mais comme un motif qui fasse résigner. Après quoi vient le pathétique & les invectives contre ce casuiste, qu'on accuse du dernier égarement en morale. Il ne falloit que des yeux pour découvrir la friponnerie ; & il y en eut bientôt quelques-uns d'ouverts. C'est pourquoi le faussaire, dans les éditions suivantes, a retranché son infâme addition : mais le coup étoit porté ; & combien peu de personnes réforment leur premier jugement ?

Encore un tour d'imposteur & de faussaire, contre le Père Bauni, toujours un Jésuite, & que toutefois nous ne prétendons pas justifier sur d'autres articles. Dans la cinquième des Provinciales, on reproche à ce casuiste, d'avoir enseigné qu'on ne doit point refuser l'absolution aux pénitens qui demeurent dans l'occasion *prochaine* d'offenser Dieu, s'ils

ne peuvent en ſortir ſans quelque incommodité ; qu'on peut même rechercher ces ſortes d'occaſions, directement & pour elles-mêmes, quand on y trouve un avantage, ſoit temporel, ſoit ſpirituel, ou pour ſoi, ou pour le prochain. Bauni avoit d'autres torts, & ſes délateurs n'en étoient que plus odieux, de le charger à faux : mais Bauni, dans l'endroit même qu'on cite, déclare en termes exprès, que l'occaſion dont il parle, ne doit être, *ni mauvaiſe de ſoi, ni prochaine.* Nous omettons les autres impoſtures : qui en fait une, en peut faire des milliers, & ſe rend indigne de toute croyance, dans l'eſprit des perſonnes ſenſées & impartiales, pour qui ſeules nous écrivons. Erre qui le voudra : ce ſeroit proſtituer la vérité, que de la préſenter à qui tire ſon lucre de l'erreur.

Paſcal ſe crut innocent de ſes imputations fauſſes, pour n'avoir employé que les extraits qu'on lui mettoit en main, ſans examiner s'ils étoient conformes, ou contraires à la vérité ; & dans cette incertitude, il parle comme s'il n'en avoit aucune. De ſa téméraire ſuppoſition, il tire encore les conſéquences les plus outrées & les plus injuſtes, reproche partout à ces caſuiſtes, cités au haſard,

d'avoir corrompu les plus ſaintes maximes de l'Evangile & introduit le relâchement dans l'Egliſe, ou plutôt le dérèglement abſolu des mœurs. Les citations fuſſent-elles exactes, encore faudroit-il pour en tirer ces conſéquences, faire voir que les auteurs cités n'ont pas ſeulement adopté l'erreur, mais qu'ils l'ont enfantée, que l'autorité des Docteurs plus anciens ne leur a pas impoſé, mais qu'ils ont impoſé à tous les autres; qu'ils ſont, ou les ſeuls, ou du moins les premiers coupables. Sans cela, tout le fond des Provinciales porte à faux. Peu de gens ſont en état de les examiner en détail, d'entrer dans la diſcuſſion d'une infinité de paſſages, & d'approfondir des queſtions qui demandent autant de ſagacité que de loiſir : mais tout le monde ſent qu'il eſt injuſte d'imputer tout ce qui s'eſt jamais fait de mauvaiſes déciſions, à un ordre aſſez moderne, qui n'a point pris d'autres opinions que celles qu'il trouvoit établies, & communément enſeignées dans les écoles Catholiques. On peut ne pas lui faire grace pour s'être égaré, quoiqu'en ſuivant les chemins battus; mais on ne peut l'accuſer que d'égarement, & non pas d'y avoir frayé la route, puiſqu'il a fermé la marche.

Sans perdre le temps en détails, allons droit au fait, ou à la ſource empoiſonnée, d'où l'auteur des Provinciales prétend que découlent tous les relâchemens & tous les déſordres qui affligent l'Egliſe univerſelle. Eſt-ce la Compagnie, ſi contraire & ſi odieuſe à toutes les ſectes, qui a donné naiſſance au monſtre du Probabiliſme, à qui l'on fait enfanter tous les autres? Avant qu'elle fût née elle-même, Barthélemi de Medina, de l'Ordre de S. Dominique, avoit dit dans ſes Expoſitions dorées, miſes au jour avec l'approbation de ſon Général & l'applaudiſſement de tout ſon Ordre : C'eſt mon ſentiment que, dès qu'une opinion eſt probable, il eſt permis de la ſuivre, quoique l'opinion contraire ſoit plus probable. Avant qu'aucun Jéſuite eût écrit, eût ouvert la bouche ſur le Probabiliſme, Salonius, de l'Ordre de S. Auguſtin, avoit dit que c'étoit la doctrine la plus commune & la plus autoriſée ; & une foule de Docteurs de tout pays, de tout rang, de toutes les Univerſités, Prêtres ſéculiers, Religieux, Evêques, avoient avancé & confirmé la même choſe. Avant, avec, & après Eſcobar, Sanchez, Vaſquez, Emmanuel-Sa, Tolet, Suarez, tous noms diffamés dans l'école Janſénienne,

& la plûpart vantés dans les écoles Catholiques ; le Dominicain Jean Nider, dans son livre Consolatoire de l'ame timorée, & ses confrères Sylvestre Prieras, Jean-Baptiste Haquet, Mercado, Louis Lopez, François Victoria, Jean-Ildefonse Baptiste, Alvarez lui-même, si prôné par les disciples de Jansenius ; les Evêques Maldère & Bonacina ; Isambert, Duval & Gamaches, Professeurs renommés en Sorbonne ; Bail, Docteur célèbre de la même Faculté ; du Metz, casuiste d'office au Séminaire des Nicolaïtes, tous ces Théologiens d'écoles & d'états divers étoient autant de probabilistes, la plûpart très-zélés. On pourroit ajouter que les casuistes les plus maltraités par leur équitable censeur, sont ceux qui ont resserré cette doctrine dans les bornes les plus étroites ; qu'ils ont même été les premiers à la combattre. Car enfin Comitolus étoit leur confrère ; & c'est de lui que Nicole, sous le nom de Wendrok, a tiré ce qu'il a dit de meilleur sur cette matière : mais il a eu grand soin de supprimer en cette rencontre le nom de Jésuite.

Ce n'est pas que nous prétendions autoriser le Probabilisme, dont nous sentons & craignons trop le danger ; mais de tant

d'autorités, ne devoit-on pas conclure, ou qu'on l'avoit pu soutenir autrefois sans se jouer de la conscience & de la Religion, ou que cette accusation devoit tomber indistinctement sur tous ceux qui l'avoient soutenu, ou du moins qu'on ne devoit pas l'approprier à ceux qui ne l'avoient point inventé? Du reste, jusqu'à présent l'Eglise n'a pas jugé à propos de prononcer sur le fond de cette question. Elle a décidé contre les Rigoristes de secte & de cabale, qu'on n'est pas toujours obligé de suivre le sentiment le plus sûr; mais elle n'a jamais prononcé contre ceux qui, hors la matière des Sacremens & de la Foi Chrétienne, suivroient, de deux opinions véritablement probables, celle qui pourroit l'être moins. Elle a condamné ceux qui disent qu'on peut suivre une opinion probable, quelque foible que soit sa probabilité, soit extrinsèque, soit intrinsèque; & peut-on ne pas applaudir à cette sévérité, contre un relâchement qui saute aux yeux! mais elle n'a rien défini contre ceux qui veulent, à la probabilité qu'ils admettent, des fondemens solides, & qu'il ne s'y trouve rien de contraire, ni à l'écriture, ni à la tradition, ni à l'évidence naturelle, ni aux loix positives, ni au sentiment commun des Docteurs.

Malgré

Malgré toutes ces conditions, requises par les casuistes qu'on tympanisoit, le libelle, à la faveur du style & de la plaisanterie, eut un cours prodigieux à Paris, dans les meilleures villes de nos provinces; & bientôt après dans toutes les parties de l'Europe, au moyen de l'élégante traduction Latine de Wendrok ou Nicole, & de ses notes encore plus malignes que le texte. Il ne se vengea pas seulement de la société, dont il fit regarder, en bien des endroits, les Docteurs comme autant de corrupteurs de la morale & d'infâmes Pélagiens; mais ce qui importoit alors sur toute chose, il fit une heureuse diversion en faveur des dévots de Port-Royal, poursuivis comme hérétiques: la chimère du Pélagianisme imputé à leurs adversaires, fit passer aussi pour un fantôme le Jansénisme qui se montroit à face découverte dans leurs écrits. L'étourdissement néanmoins ne fut pas général, ou ne le fut pas long-temps. Le Parlement de Provence fut des premiers à s'opposer à la séduction, en faisant brûler les Provinciales, *comme remplies de calomnies, de faussetés, de suppositions & de diffamations*. Plusieurs Evêques ensuite s'empresserent à les censurer; & dès le 6 Septembre de l'année 1657, la

deuxième seulement de leur âge, elles furent condamnées par le Souverain Pontife. Trois ans après, le Roi les fit examiner à fond, avec les notes de Wendrok, & les Desquisitions de Paul Irénée, autre nom de guerre de Nicole. Sur le rapport qui s'en fit, il intervint un arrêt du Conseil, qui ordonnoit de les faire lacérer & brûler par la main du bourreau. Port-Royal rangea aussi-tôt ces Evêques & ces juges parmi les Pélagiens de sa création.

Pendant que la société de Port-Royal s'attiroit ainsi l'animadversion des deux puissances, deux sociétés bien différentes, suscitées par l'Ange tutélaire de la France, dans le péril qu'y couroit la Religion, y soutenoient puissamment l'ancienne Foi, non seulement par leurs leçons solides & leurs pieux écrits, mais par l'exemple de la ferveur qui a coutume d'animer les institutions naissantes. Si dans ces deux associations, nommées de Saint-Sulpice & de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on ne donna point en spectacle, comme à Port-Royal, tous les talens du Lycée, & toutes les pénitences de la Thébaïde; on y vit régner la simplicité de la Foi, la piété sans apprêt, la modestie & la douceur, la concorde,

la cordialité fraternelle, un tempérament admirable de réserve & d'aménité dans le commerce du prochain, la manutention de la doctrine reçue, de la discipline établie, des augustes cérémonies de l'Eglise, en un mot, tout ce qui pouvoit édifier les fidèles sincères, & rappeller ou entretenir dans le Clergé l'esprit véritable du Sacerdoce.

Adrien Bourdoise, Instituteur du Séminaire de Saint Nicolas, né dans le Perche, de parens pauvres, mais vertueux, avoit déja conçu toute l'excellence de la dignité sacerdotale, & pris les idées qui pouvoient former un parfait Ecclésiastique, lorsqu'à l'âge de vingt ans, il commença ses études. Il ne s'engagea dans les ordres que par un commandement exprès de ses supérieurs, & il justifia constamment cette vocation par ses œuvres. Depuis son ordination jusqu'à sa mort, il allia les exercices de la plus tendre piété, avec les fonctions les plus laborieuses du Sacerdoce, & le zèle pur d'un Apôtre. Sa charité fut immense, & le fit entrer, avec S. Vincent de Paul, dans toutes les entreprises qui se firent de son temps pour l'instruction des peuples, & pour la perfection de l'état clérical. Sur les saintes notions qu'il avoit

puisées dans le Concile de Trente, il jetta le premier plan des Séminaires, qui, à l'imitation de celui qu'il établit à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, se sont répandus dans le Royaume : il contribua même à l'établissement de celui de Saint-Sulpice. Missions, Conférences, Catéchismes, rien n'épuisoit l'immensité de son zèle ; & l'activité en dura autant que sa vie, qu'il termina saintement en 1655, âgé de soixante-onze ans.

Le Séminaire de Saint-Sulpice eut pour Instituteur & Fondateur, Jean-Jacques Olier, fils d'un maître des requêtes. Il fit ses études à Paris, où il étoit né, prit le degré de bachelier en Théologie ; & montrant dès-lors une piété peu commune, avec un respect tout particulier pour le S. Siège Romain, centre de l'unité Catholique, il fit le voyage de Rome & de Notre-Dame de Lorette. De retour en sa patrie, il se lia étroitement avec S. Vincent de Paul, qui étoit l'appui de toutes les sociétés vertueuses, & le mobile universel des entreprises avantageuses à la Religion. Après avoir reçu l'ordre de Prêtrise, il se livra aux travaux des Missions, exerça particuliérement son zèle en Auvergne, où il possédoit l'Abbaye de Pibrac. Il tenta de rétablir la ré-

gularité dans cette maiſon ; mais les mauvaiſes diſpoſitions de ceux qui craignoient la réforme, l'obligerent de revenir à Paris au bout de ſix mois. Pour attirer de nouvelles bénédictions ſur ſes travaux, il prit une forme de vie tout Apoſtolique, quitta ſon carroſſe & tout ce qui avoit la moindre apparence du faſte ſéculier, puis recommença de nouvelles Miſſions dans la même province d'Auvergne, & les prolongea durant dix-huit mois conſécutifs avec un ſuccès prodigieux. Il ſe tranſporta peu après en Bretagne, pour y réformer un Monaſtère de Religieuſes ; & le ſuccès qui l'accompagna dans cette commiſſion délicate, parut pour le moins admirable. Le Cardinal de Richelieu le fit nommer coadjuteur de l'Evêque de Châlons-ſur-Marne, & lui en envoya auſſi-tôt le brevet ; mais le généreux Miſſionnaire, qui avoit en vue des récompenſes bien différentes, refuſa invinciblement cette dignité.

Rempli de cet eſprit principal du Sacerdoce, qui voit en grand le bien de l'Egliſe, animé d'ailleurs par ſes rapports intimes avec S. Vincent de Paul, & avec le pieux Général de l'Oratoire, le Père de Condren, il s'aſſocia pluſieurs Eccléſiaſtiques de vertu éminente, & entreprit

avec eux d'établir un premier Séminaire qui pût servir de modèle & de leçon permanente à ceux qu'il institueroit dans la suite. L'établissement se fit d'abord au village de Vaugirard; mais le Fondateur ayant été nommé peu après à la Cure de Saint-Sulpice, qu'il accepta dans le même esprit qui lui avoit fait refuser d'être Evêque, il appella auprès de lui ses pieux coopérateurs, avec leurs éleves. Les uns furent appliqués au service de la paroisse, qui commença aussi-tôt à signaler sa piété entre toutes les Eglises de la capitale; les autres prirent la direction du Séminaire, où la décence cléricale, la régularité, la ferveur, le zèle de la maison de Dieu, & toutes les vertus sacerdotales, ne contribuerent pas moins à l'édification publique. Cet établissement fut confirmé par l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, & par des lettres-patentes du Roi, données en 1645. La réputation de ce Séminaire, toujours bien gouverné, alla toujours croissant; en sorte qu'il devint en peu de temps comme l'école de l'Episcopat, & la source principale où l'Eglise de France a puisé jusqu'à nos jours, pour remplir dignement ses plus beaux sièges.

L'infatigable Supérieur de Saint-Sulpice

établit encore des Séminaires également estimables, à Nantes, à Viviers, au Puy en Velay, à Clermont en Auvergne, & à Quebec dans l'autre hémisphère. Il fournit des Missionnaires pour accompagner une colonie qui alloit habiter l'isle de Mont-Réal, dans la nouvelle France, & pour travailler à la conversion des habitans naturels de ce pays sauvage. Il reprit lui même les fonctions de Missionnaire, après une maladie qui l'avoit engagé à se démettre de sa Cure, fit une Mission générale dans le Vivarais, & rétablit l'exercice de la Religion Catholique dans la ville de Privas, d'où elle étoit bannie depuis plus de trente ans. Attaqué ensuite d'une apoplexie, qui le rendit paralytique de la moitié du corps, il soutint, par ses exhortations & ses exemples, par ses soins & par ses confrères, les grandes œuvres auxquelles il ne pouvoit plus s'appliquer lui-même : enfin, plein de mérites à l'âge de quarante-neuf ans, & généralement vénéré, il mourut saintement le deuxième d'Avril 1657. Outre les fruits si abondans de ses travaux extérieurs, il a laissé des ouvrages de piété, qui sont pleins de l'esprit de Dieu, & dont les personnes versées dans la vie intérieure font beaucoup d'estime.

Le zèle de la Foi & de la discipline même la plus sévère, s'étendoit du sein lumineux de la Catholicité jusques dans les régions couvertes encore des ombres de l'infidélité & de la superstition. Animés d'une sainte émulation, les Religieux des ordres divers, occupés du salut des ames, sembloient se disputer la gloire de braver en plus grand nombre, tant les périls que les travaux de l'Apostolat, & d'étendre l'empire de l'Eglise jusqu'aux extrémités les plus lointaines de l'univers. Mais quelle que fût leur ardeur pour le progrès de l'Evangile, ils n'en étoient pas moins attentifs, dans la Chine en particulier, à le transmettre dans toute sa pureté, sans aucun mélange des superstitions du pays. Quelques-uns même parurent pousser jusqu'au scrupule leur délicatesse à ce sujet. On a vu que le Père Moralès, de l'Ordre de S. Dominique, avoit obtenu à Rome un décret contre les honneurs que rendent les Chinois, tant à leurs parens défunts, qu'à leur Philosophe Confucius, & qu'il avoit représentés comme superstitieux.

Mém. Chron. an. 1645 & 1656.

Plusieurs autres Missionnaires de différens ordres n'en jugeant pas ainsi, le Père Martini, Jésuite, crut devoir repasser en Europe, pour instruire le Souverain Pontife de l'état exact & véritable

des choses. Il exposa que dans ce qu'on avoit qualifié de sacrifices, il n'y avoit aucun sacrificateur, ni aucun ministre de secte idolâtre, mais uniquement des Philosophes qui s'assembloient avec leurs écoliers, pour reconnoître le plus célèbre & le plus ancien Docteur de la nation, comme leur premier maître, avec des cérémonies qui, par leur institution même, n'étoient que de police, & qui se terminoient à un honneur purement civil. Quant aux honneurs rendus généralement aux morts dans la Chine, il ajouta que l'endroit où on les honoroit étoit par-tout une salle ordinaire, & jamais un temple; que les Chinois n'attribuoient aucune divinité, aucune puissance aux ames des morts; qu'ils ne leur demandoient & n'en espéroient rien; qu'en un mot, il n'y avoit rien en tout cela qui tînt du sacrifice, ni d'un culte religieux. Sur ces remontrances, la Congrégation du Saint Office rendit un décret qui permettoit aux Chinois convertis de pratiquer les cérémonies Chinoises, à l'égard de Confucius & de leurs parens défunts, en protestant, pour plus de sûreté, contre ce qu'il pouvoit y avoir de superstitieux.

A l'exemple de S. Grégoire le grand,

Bed. Hist. Angl. Lib. 1. c. 30.

qui permit aux Anglois convertis nouvellement de conserver des usages fort singuliers, mais indifférens à la Religion, Alexandre VII crut qu'il y avoit de la sagesse à tolérer en Chine des cérémonies publiques, dont le retranchement pouvoit mettre un obstacle invincible à la propagation de la Foi, dans un Empire aussi jaloux que celui-là de ses anciens usages. Comme ce Pape fit insérer dans son décret les raisons qu'avoit alléguées Moralès pour obtenir celui du Pontife précédent, le dernier obtenu fut regardé par la plûpart des Missionnaires, même Dominicains, comme un jugement contradictoire & définitif. Quelques-uns néanmoins se plaignirent à Rome, de ce qu'on débitoit en Chine que le premier décret étoit révoqué : sur quoi la Congrégation générale de l'Inquisition en donna un nouveau, portant que ceux d'Innocent & d'Alexandre subsistoient l'un & l'autre selon leur forme & teneur ; c'est-à-dire, selon la diversité des circonstances & des allégations faites pour les obtenir. C'étoit-là tout ce que Rome alors pouvoit sagement ordonner, sur des témoignages tirés de si loin, absolument contraires l'un à l'autre, & tous deux suspects de partialité : d'ail-

leurs, la matière étoit d'une délicatesse extrême sous son double rapport, soit au progrès de la Foi qu'on pouvoit arrêter, soit à la superstition que l'on risquoit d'autoriser. Chaque Missionnaire cependant ayant la liberté d'agir suivant ses lumières & sa conscience, tout fut assez tranquille dans la Mission, jusqu'à l'arrivée de ceux qui survinrent en 1684, revêtus de la qualité de Vicaires Apostoliques.

Les Missions de Syrie, moins renommées que celles de Chine, & remplies par des Missionnaires d'état ou de génie plus conciliant, étoient aussi beaucoup plus paisibles : au moins n'eurent-elles guère à souffrir que les avanies des ennemis déclarés de la Foi, emportés de temps en temps par leur insatiable cupidité, ou par les fougues passagères de leur haine contre le nom Chrétien, & sur-tout contre les Catholiques Romains. Les Pères de S. François, nommés en Orient Pères de la Terre-Sainte, sont comme les Curés propres des fidèles du rit Latin en Syrie & en Palestine : ceux de la Compagnie de Jésus, toujours si unis avec les Franciscains par la profession de la même doctrine, & du même respect pour la Chaire de Pierre, remplissoient avec le

même concert les fonctions apostoliques. Cette bonne intelligence donna lieu aux Missionnaires Jésuites de former cinq établissemens principaux, comme autant de chefs-lieux, d'où les ouvriers évangéliques se répandoient dans un certain district, pour y cultiver avec ordre la vigne du Seigneur. Il y en avoit deux dans les deux ports les plus fréquentés de la Syrie; savoir, Tripoli & Seyde, qui est l'ancienne Sidon; deux dans les deux villes principales de cette vaste province, Alep & Damas; & le cinquième, au bourg d'Antoura, dans le Kesroan.

Lettr. Edif. Edit. de 1780. tom. 1. Lettr. 2. p. 119 & suiv.

La Mission d'Alep, autrefois Hiérapolis, l'une des villes principales de l'Empire Ottoman, fut la première établie, & peut se regarder comme la mère des autres. Ce fut en 1625, que le Pape Urbain VIII, sur l'avis de personnes judicieuses & zélées pour le bien de l'Eglise, conçut qu'il étoit nécessaire d'envoyer au plutôt des Missionnaires dans ces contrées, si l'on vouloit prévenir le dépérissement entier de la vraie Foi, dans les lieux où le Sauveur des hommes l'avoit établie. Il s'adressa au Général de la Compagnie de Jésus, qui étoit comme un corps de réserve où le Chef de l'Eglise recouroit à coup sûr dans les besoins qui pressoient.

On lui donna d'abord deux hommes laborieux, qu'on destina pour la ville d'Alep, renommée pour sa beauté, pour sa population d'environ deux cent mille ames, pour le riche commerce qu'on y fait de tout ce que la Perse & l'Inde ont de plus précieux, & par le caractère de ses habitans, doux, spirituels, & beaucoup plus polis que ceux des autres villes Ottomanes. Cependant les contradictions & les croix ne leur manquerent point : la prison & le bannissement furent les premiers fruits qu'ils recueillirent de leur Apostolat; ce qui ne servit qu'à redoubler leur courage & leur espoir même, dans la persuasion où ils étoient, que jamais l'œuvre du Seigneur ne réussit mieux qu'après avoir été plus contredite. Mais comme à peine arrivés, on les avoit chassés & contraints à se rembarquer pour l'Europe, ils se retirerent à Constantinople, où, par la protection de l'Ambassadeur de France, & la puissante recommandation du Roi, informé de leurs revers, ils obtinrent un ordre absolu du Grand-Seigneur, à l'effet d'exercer leur ministère en toute liberté. De retour à Alep, ils furent traduits de nouveau devant le Bacha; & accusés comme perturbateurs du repos public : mais ce nouveau Gou-

verneur, qui les avoit connus à C. P, fit comparoître avec eux leurs accusateurs, qu'inspiroit le seul esprit de schisme & de libertinage; & regardant ceux-ci avec un visage terrible : Vous êtes des imposteurs, leur dit-il; je connois parfaitement ces Religieux; j'ai signé moi-même l'ordre qu'ils tiennent du Grand-Seigneur : je ferai mettre aux fers le premier d'entre vous qui les inquiétera. Il dit ensuite aux Missionnaires, avec beaucoup de bonté : Soyez bien tranquilles, je vous prends sous ma protection; vous n'avez rien à craindre. Alors ils se livrerent avec une entière liberté aux fonctions de leur ministère; & par leur assiduité, sur-tout à instruire la jeunesse, par leurs soins à lui faire prendre une forme de vie réglée, par leur charité magnanime à secourir les malades durant la peste qui s'alluma peu après dans toute la ville, ils gagnerent l'affection des fidèles & des infidèles, des négocians Anglois & Hollandois, aussi bien que de la nation & du Consul de France, qui enfin leur donna sa chapelle avec le titre de ses Chapelains, pour qu'ils fussent en quelque sorte sous la sauve-garde du droit des gens : ce que le Roi Louis XIV confirma dans la suite, par un brevet en forme,

qui les mettoit sous la protection toute particulière du Roi très-Chrétien. En peu d'années le nombre des Catholiques devint très-grand parmi les Chrétiens Grecs, Maronites, & Arméniens : on le porte à cinquante mille, sans compter beaucoup d'Européens, que le commerce attire dans cette ville opulente.

La Mission d'Antoura, au pays propre des Maronites ; c'est-à-dire dans les montagnes du Liban, fut établie en 1556. C'est une merveille que la persévérance de cette petite nation dans la Foi Catholique, au milieu des infidèles, des schismatiques, & des hérétiques de toute espèce. Elle tire son nom & son attachement à l'ancienne croyance, du saint Abbé Maron, qui prit naissance en Syrie dans le quatrième siècle, & qu'il ne faut pas confondre avec un fameux Monothélite du même nom, & presque du même temps. Celui qu'honorent si justement les Maronites, se sanctifia dans la vie cénobitique, & dirigea un grand nombre de disciples dans la même carrière. La réputation de sa sainteté fut si grande, que S. Jean Chrysostôme lui écrivit du lieu de son exil, afin d'obtenir par son entremise le courage dont il avoit besoin dans les persécutions qu'il souffroit.

Lettr. Edif. tom. 1. pag. 238. & suiv. *Ibid.* p. 109, &c.

La lettre de ce ſaint Abbé au Pape Hormiſdas, & le livre qu'il préſenta au Concile de Calcédoine, ſont des monumens authentiques de ſon zèlé pour la vraie Foi.

Après ſa mort, ſes diſciples bâtirent, près du fleuve Oronte, un ſecond monaſtère ; & pour le rendre plus recommandable, ils lui donnèrent le nom du ſaint Abbé qu'ils pleuroient. Ils ajoutèrent le même nom à celui de Jean que portoit le nouveau Supérieur qu'ils ſe choiſirent, & qui s'oppoſa au progrès de l'héréſie avec le même ſuccès. Il la fit abjurer à pluſieurs, & défendit ſi bien ſa nation contre les entrepriſes des hérétiques & des ſchiſmatiques qui l'environnoient de toute part, qu'elle demeura ſeule en Orient inviolablement & univerſellement attachée au centre de l'unité Catholique. Cet Abbé Jean-Maron fut le premier inſtitué Patriarche des Maronites par le S. Siège Romain. Depuis ce temps-là juſqu'à nos jours, ſes ſucceſſeurs n'ont pas manqué de s'adreſſer à Rome, après leur élection, pour la faire confirmer, & pour obtenir le *Pallium*.

Lettr. Edif. tom. 2. p. 273, &c.

La fidélité de cette nation doit paroître d'autant plus merveilleuſe, qu'elle forme un contraſte plus frappant avec la religion monſtrueuſe des Druſes, leurs

voisins, & en grande partie leurs maîtres. Ceux-ci néanmoins se disent descendus des François, qui, du temps des Croisades, marcherent à la conquête de la Terre-Sainte. Quelques écrivains vont jusqu'à spécifier leur origine, & la manière dont ils se sont établis. Ils prétendent qu'un Comte de Dreux ayant été défait par les infidèles, les restes de sa troupe s'enfuirent dans les montagnes, s'y retrancherent, s'y multiplierent, & prirent le nom de Druses, en mémoire de leur chef. D'autres soutiennent que cette nation, avant les Croisades, portoit déja le nom de Druses; ce qui n'empêcheroit pas qu'elle ne se fût, au moins en partie, formée de ces croisés François, incorporés avec les naturels du pays; comme son affection constante pour la France & pour le Christianisme le fait présumer. L'un de ses principaux Seigneurs se dit même de la maison de Guise, & prend le titre de Duc.

Quelque fondée que soit leur prétention, leur égarement en matière de Religion, montre bien sensiblement qu'il n'est point d'acception de personnes auprès du Seigneur, & qu'il est parfaitement libre dans ses dons. Tandis que les Maronites se signaloient par une persévé-

rance de tant de ſiècles dans une Religion, abandonnée par des renégats de même ſang qu'eux ; les Druſes, qui ſe diſoient iſſus de héros Chrétiens, & ſe diſant toujours Chrétiens, n'en conſervoient le nom que pour le déshonorer avec plus de ſcandale. Leur religion n'eſt plus qu'un compoſé monſtrueux des obſervances qu'ils ont retenues du Chriſtianiſme, & de celles du Mahométiſme qu'ils ont adoptées, ſoit par leur commerce avec les Turcs, ſoit plutôt par la crainte de leur inimitié, & d'une entière oppreſſion. Quoiqu'ils aient la circonciſion, & qu'ils portent le turban; toujours ils liſent l'Evangile avec un reſpect extraordinaire. Ils n'ont aucune vénération pour Mahomet; ils rejettent les principaux articles de ſa loi, & particuliérement la pluralité des femmes. En un mot, ils ont toujours l'ame Chrétienne, & beaucoup plus d'affection pour les Chrétiens que pour les Muſulmans : mais leur attachement inviolable à leurs uſages, & à l'uniformité qu'ils s'y ſont preſcrite, joint à leur maxime de ne rien entendre & de ne raiſonner jamais ſur la religion, paroît leur fermer ſans retour le chemin du ſalut. Comme ils habitent la même contrée, & ſont plus puiſſans que les Maronites,

dont la plûpart ne sont que leurs fermiers ; les désordres qu'on sent devoir régner parmi des Chrétiens dégénérés d'une manière si déplorable, formoient un des plus dangereux écueils pour le salut de ceux qui vivoient sous leur dépendance. Ce fut-là l'un des principaux motifs, pour l'établissement de la Mission d'Antoura, dont l'exécution fut manifestement l'œuvre de la Providence.

Le Pasteur destiné à recueillir ce précieux troupeau, & à le préserver des pièges qui l'environnoient, étoit un négociant natif de Marseille, nommé Lambert, & alors résidant à Seyde en Syrie, où déja il y avoit une Mission fondée, & une congrégation, ou confrairie très-fervente. Entre ces congréganistes, Lambert se distinguoit par une piété & une régularité de conduite qui faisoient l'édification de tous les autres, & l'admiration des infidèles : mais le Seigneur lui demandoit quelque chose de plus que cette prédication muette. Par les rapports qu'il avoit avec les Missionnaires, il apprit qu'on devoit établir une Mission à Ispahan, capitale du Royaume de Perse ; & il se sentit inspiré de s'associer à une entreprise, où il s'agissoit du salut de tant de peuples, & d'un accroissement

Lett. Ed. tom. 1. pag. 220, &c.

si considérable de l'Empire de J. C. Après y avoir pensé mûrement, & consulté les personnes les plus dignes de sa confiance, il ne douta point qu'il ne fût appellé, comme autrefois S. Mathieu, à la vie apostolique. Il mit ordre à ses affaires, laissa ses dernières volontés par écrit à un ami vertueux, & partit pour aller joindre les Missionnaires de Perse.

Les voies de la Providence n'aboutissent pas toujours au terme que se propose la piété même. Lambert qui se croyoit appellé en Perse, fut conduit par divers incidens sur la côte Orientale de l'Inde, près de l'ancienne ville de Meliapor, appellée aujourd'hui San-Thomé, du nom de S. Thomas que l'on croit y avoir enduré le martyre. Conduit ainsi au tombeau de cet Apôtre, il soupçonna que Dieu avoit sur lui des vues particulières, qui lui seroient révélées au pied d'un monument si saint. Il se prosterna sur la pierre où tout le pays croyoit que l'Apôtre avoit enduré le martyre, y demeura long-temps en oraison, & y revint plusieurs jours consécutifs, priant des heures entières, répétant sans fin ces mots de Saul, appellé à l'Apostolat des nations : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Celui qui exauce toujours les vœux des ames droi-

tes, lui parla au cœur, & lui donna un grand désir d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Lambert n'étoit pas un esprit léger & crédule : il consulta un Religieux de S. Augustin qui vivoit en réputation de sainteté, & qui passoit pour extraordinairement versé dans les voies de Dieu. Ce saint Directeur, après les délais & tous les examens convenables, lui conseilla d'embrasser sans retard le nouveau genre de vie qui lui étoit inspiré; & pour obvier aux difficultés qu'on lui pourroit faire ailleurs, d'aller en droiture à Rome s'adresser au Général des Jésuites. Sans plus délibérer, Lambert s'embarqua pour l'Italie, eut une navigation très-heureuse, fit sa demande, en exposant tout ce qui l'autorisoit, & fut reçu dans la Compagnie par le Général, qui le voulut conduire lui-même au noviciat. Après les deux années d'épreuves ordinaires, & le cours des études convenables aux fonctions qu'il devoit remplir, il reçut les saints ordres, puis partit avec deux jeunes compagnons pour les Missions du Levant, où la connoissance qu'il avoit du pays faisoit présumer qu'il seroit plus utile.

Ils s'embarquerent tous trois sur un navire, qui prétendoit aborder, soit à Seyde, soit à Tripoli : mais la Providence,

qui avoit toujours conduit Lambert par des voies couvertes, continuant de même, permit que le bâtiment fût jetté par une tempête sur les côtes voisines d'Antoura. A la vue d'un vaisseau porté sur une plage qui n'avoit, ni port, ni commerce, les habitans d'alentour le prirent pour un pirate ; & sans rien entendre autre chose que leur prévention, ils se saisirent des trois Missionnaires, & de quelques autres passagers, qu'ils conduisirent chez le Commandant de la contrée. Cet Officier, nommé Abunaufel, interrogea Lambert & ses deux compagnons. Ils lui dirent avec simplicité ce qu'ils étoient, & lui montrerent les patentes de leur Général, qui les déclaroient Religieux de la Compagnie de Jésus, envoyés aux Missions de Syrie.

Lettr. Edif. tom. 2. pag. 283, &c.

Leurs soucis firent bientôt place à la plus douce assurance. Abunaufel, Maronite, le plus riche & le plus distingué des montagnes de l'Anti-Liban, en étoit encore le Chrétien le plus vertueux, & le plus zélé Catholique. Né dans une condition ordinaire, au milieu des barbares, & sous le joug de la tyrannie, son ame avoit une élévation digne du trône. Son génie supérieur savoit rendre à Dieu ce qui étoit à Dieu, à César ce

qui étoit à César, & servir encore des puissances étrangères, sans jamais causer d'ombrage à la Porte Ottomane. Ainsi, du consentement, & avec l'applaudissement même du Grand-Seigneur, fut-il prié par les Vénitiens d'être leur Consul, & pourvu encore par Louis XIV du Consulat de la nation Françoise. Le Prince des Druses, malgré la différence énorme de son Christianisme avec celui d'Abunausel, le révéroit comme son père, l'écoutoit comme son oracle, & lui laissoit le soin d'exercer la justice sur les Chrétiens du pays. Mais établi juge de son peuple par le Prince, il en étoit le père par sa bonté; & toujours il eut le secret de maintenir l'autorité sans l'appesantir, & de la rendre aimable sans l'énerver. Honoré des plus grands potentats, il retraçoit en Orient la noble simplicité des premiers Patriarches, & l'hospitalité généreuse du Père des croyans. Il tenoit table ouverte, non pas seulement pour les personnes considérables du canton, mais pour des étrangers sans crédit, pour tous les passans, & sur-tout pour les pauvres qu'il traitoit comme ses enfans. Il alloit à leur rencontre, il les recherchoit avec soin, & avec une sorte d'inquiétude; il entroit dans le détail de leurs be-

soins, il comptoit au nombre des jours mauvais ceux qui n'avoient pas fourni d'exercice à sa charité. Sa sensibilité sur tout ce qui intéressoit la Religion, est inexprimable. Il ne pouvoit entendre parler des violences qu'exerçoient de temps en temps des Mahométans brutaux, sans répandre des larmes; & quand on en paroissoit surpris; je porte, répondoit-il, tous les Chrétiens dans mon cœur : peut-on leur faire quelque plaie, sans me blesser moi-même? Oui, malgré la distance des lieux, je ressens tous les coups qu'on décharge sur eux dans le bagne de Constantinople. Tels sont les cœurs que la grace du Christianisme forme encore, dans les lieux où depuis tant de siècles tout conspire à l'étouffer.

Outre les vertus, le Ciel avoit pourvu Abunausel de tout le génie nécessaire pour protéger la vraie Religion, au milieu des pièges où il se trouvoit avec elle; & pour conserver sa propre vie, dès-là si précieuse, jusqu'à l'âge avancé où il la couronna par une mort sainte & paisible. Comme il passoit par-tout pour le protecteur des Chrétiens, il quittoit rarement les montagnes, de peur de tomber entre les mains de quelques Turcs fanatiques. Cependant un Seigneur puissans

ſant de cette nation eut la curioſité de voir un Chrétien ſi célèbre, & lui dépêcha un exprès pour le prier de ſe trouver à un rendez-vous qu'il lui aſſignoit. Abunaufel, en homme d'eſprit, prit la choſe ſur le ton plaiſant, ſe défendit poliment de cette entrevue, & chargea l'envoyé de la lettre ſuivante.

Seigneur, vous pouvez déſirer de me voir, parce que vous ne me connoiſſez pas; & moi, parce que je me connois, je ne dois avoir nulle envie de me montrer, & aſſurément je ne mérite pas l'honneur que vous me voulez faire. Je ſuis cependant ſi flatté de votre invitation, qu'au défaut d'un perſonnage qu'on vous a tant vanté, je veux au moins vous préſenter ſon portrait, que voici au naturel. Ma taille eſt un peu au deſſus de la médiocre, j'ai la tête groſſe, le front large, les couleurs vives, la barbe épaiſſe, le nez court & gros, mais on trouve qu'il ne ſied pas mal à mon viſage; & mes yeux, plus qu'à fleur de tête, font dire que j'ai le regard fier. En un mot, ceux qui veulent me flatter, diſent que dans l'air & le port j'ai quelque choſe de grand: mais tout ce que je puis dire moi-même, c'eſt que je tiens beaucoup de certains perſonnages

qu'on voit sur des médailles rouillées, ou sur de vieilles tapisseries. Jugez maintenant, Seigneur, si l'on doit être curieux de voir un pareil homme, ou du moins si cet homme doit avoir la passion de se montrer : nous ne pouvons que perdre l'un & l'autre à cette entrevue.

Avec ce degré d'intelligence, Abunaufel comprit sans peine que les corsaires prétendus étoient des Missionnaires, qui lui étoient envoyés par la providence ; & pour la seconder, il résolut d'établir une Mission chez les Maronites des montagnes, qui participoient difficilement aux fruits des autres Missions. Il leur donna un emplacement dans son propre domaine ; c'est-à-dire dans la partie du Liban qu'on nomme Kesroan, au bourg d'Antoura, situé entre la ville de Bérite, & l'ancienne Gibaïl, où se façonnoient les bois de cedre qu'Hiram, Roi de Tyr, fournit à Salomon pour le temple de Jérusalem. Il leur céda un terrein spacieux, pour une chapelle, une maison avec un jardin, & fit tous les frais de construction. Antoura signifie en Arabe source d'eau de roche, & porte ce nom parce qu'il est voisin d'une montagne pierreuse, d'où jaillit une fontaine

abondante qui porte la fraîcheur & la fécondité dans tout le voisinage. L'établissement de cette Mission procura des avantages inestimables. L'air y étant fort sain, contribuoit beaucoup au rétablissement des Missionnaires après leurs courses pénibles dans les montagnes. Mais ce qui étoit d'un tout autre avantage, c'est que cette contrée, presque toute Chrétienne Catholique, fournissoit un asyle assuré contre les persécutions qui s'élevoient dans les alentours. Les Mahométans, qui après avoir embrassé le Christianisme, ne pouvoient s'attendre dans les lieux plus ouverts qu'au dernier supplice, trouvoient au moins là un premier refuge, jusqu'à ce qu'on pût les faire passer sous une autre domination.

Des Chrétiens même d'Europe y recueilloient au besoin tous les fruits de la charité, qui, de ces fervens Maronites, ainsi que des premiers fidèles, ne faisoit qu'un cœur & qu'une ame. De ce nombre fut une Hollandoise Catholique, dont les aventures passeroient pour romanesques, si elles n'étoient attestées par les plus graves Missionnaires qui en avoient été les témoins, en particulier par le célèbre Père Nacchi, Maronite de naissance, que son mérite extraor-

Lettr. Edif. tom. 1, p. 255, &c.

dinaire fit instituer Supérieur Général des Missions de Syrie & d'Egypte. Un jeune Turc de Damas, fait captif en mer par les Maltois, passa au service d'un Seigneur Espagnol, qui le prit en affection, le fit instruire dans la Foi, & l'engagea par ses bons traitemens à se faire Chrétien. Huit ou dix ans après, il partit avec lui pour la guerre qui se faisoit en Flandres; & comme le jeune Turc eut fait remarquer en lui d'excellentes qualités, & sur-tout celles que demande le métier des armes, son maître, devenu son ami & son ardent protecteur, lui obtint une compagnie de cavalerie. A la fin de la campagne, le nouveau Capitaine, âgé d'environ vingt-cinq ans, alla passer à Bruxelles son quartier d'hiver. La réputation de sa bonne conduite, son esprit & sa politesse lui ouvrirent les meilleures maisons; il se lia particuliérement avec une Dame Catholique d'Amsterdam, qui étoit venue avec sa fille passer quelque temps à Bruxelles. Quand il crut avoir acquis leur estime, il demanda la fille en mariage, & l'obtint. L'époux & l'épouse furent dix ans ensemble, au bout desquels seulement ils eurent un fils.

Alors ce mari perfide, qui se disoit toujours Espagnol, témoigna confidem-

ment & très-fecrétement à fa femme qui étoit fort pieufe, un défir ardent de faire le pélerinage de la Terre-Sainte, lui promettant de la mener enfuite en Efpagne pour voir fa famille, & prendre connoiffance des biens qu'il feignoit d'y poffeder. Ils concerterent fi bien leur embarquement avec le patron d'un vaiffeau Hollandois qui faifoit voile pour l'Italie, que la mère même de l'époufe abufée ne l'apprit qu'après leur départ. Cependant le vaiffeau qui portoit le père, la mère & l'enfant, fut rencontré par des Barbarefques fur les côtes d'Afrique. L'Efpagnol prétendu, fous prétexte de mettre fa femme à l'abri d'une infulte, demanda à s'aboucher avec leur Commandant, paffa fur fon bord, lui conta fes aventures, & le convainquit que tout fon deffein étoit de rentrer dans fa vraie patrie, pour y pratiquer en liberté la religion de fes pères. Il retourne à fon époufe, il lui fait entendre qu'ils arriveront bien plutôt à Jérufalem en changeant de navire, qu'en allant avec le Hollandois relâcher en Italie, & l'engage à le fuivre, malgré fes répugnances & le fecret preffentiment qu'elle avoit de fes malheurs. Elle alla jufqu'à Alger, fans trop favoir ce qui en arriveroit : mais

dans cette ville, & à mesure qu'elle approchoit du terme, à Alexandrie, à Alep, elle s'en instruisit davantage. Malgré les ménagemens & toutes les précautions de son mari, elle découvrit qu'il ne fréquentoit que les Musulmans, qu'il faisoit la prière avec eux, & qu'il alloit secrétement aux mosquées. Enfin elle reconnut qu'elle étoit femme d'un Turc, malheureuse à jamais loin de sa patrie, réduite à passer le reste de ses jours parmi des barbares, dont les mœurs, les usages, & la Religion sur-tout lui faisoient horreur. Le faux Espagnol, de son côté, lui avoua sa naissance, sa Religion, le motif de sa sortie d'Europe, & de son pélerinage simulé à Jérusalem : mais comme il avoit pour elle autant de tendresse que d'estime, il lui protesta qu'il ne la gêneroit jamais dans les observances du Christianisme, qu'il ne seroit au contraire occupé que du soin de la rendre heureuse, & qu'il en auroit des moyens abondans dans le lieu de sa naissance, où il alloit rentrer en possession de grands biens.

L'infortunée Hollandoise, sans pouvoir proférer une parole, s'abandonna intérieurement à la providence divine, & se laissa conduire par cet indigne époux, qui redoubloit en vain ses attentions pour

lui plaire, & pour adoucir ses chagrins. Pour comble de misère, le bruit s'étant répandu que le faux Espagnol apportoit avec lui beaucoup d'or & d'argent, il fut assassiné dans la ville d'Alep. Celui qui ne délaisse jamais les ames fidèles, ne laissa point celle-ci dépourvue de tout secours. Des femmes Maronites venues du mont Liban, où elles devoient bientôt retourner, lui proposerent d'aller habiter avec elles dans ce pays presque tout Catholique, où elle pratiqueroit sa Religion en toute liberté, & où rien ne lui manqueroit, ni pour elle, ni pour son enfant. Dans son affreuse position, elle saisit avec actions de graces la ressource que le Ciel lui présentoit, & parvint avec ses charitables compagnes au bourg d'Antoura, où ce bon peuple s'empressa de lui faire oublier ses cruelles aventures. Une veuve pieuse, & des plus à son aise, la prit chez elle, & en eut constamment le plus grand soin. L'Européenne, de son côté, édifia tout le monde par une piété angélique, & par la conduite la plus exemplaire. Elle parloit de ses malheurs, avec une résignation qui tiroit les larmes des yeux de tous ceux qui l'entendoient. Après quelques années passées ainsi, il se présenta une

occasion & une compagnie convenable, pour retourner avec son fils dans le sein de sa famille; & tant les Missionnaires que les fervens Maronites, la pourvurent de tout ce qui étoit nécessaire pour faire commodément son long voyage.

Ibid. p. 231, &c. Dans cette aimable nation, dans ce doux asyle de l'innocence, & de la simplicité primitive, outre ces vertus paisibles, il se trouvoit des ames fortes, & capables des plus grandes choses. Une femme bien née, nommée Josephe Vonni, y avoit été réduite par le malheur des temps & des circonstances, à se réfugier dans un village, près de Seyde. Elle étoit fort âgée, très-infirme; & son corps se couvrit tellement d'ulcères, qu'en la touchant même pour la soulager, on lui causoit des douleurs insupportables. Son extrême pauvreté cependant la privoit de toutes les commodités de la vie. En un mot, la rigueur de son sort fut telle qu'il la falloit, pour faire éclater la merveille de sa patience, & de sa tranquillité inaltérable dans les plus violentes douleurs. Jamais il ne sortit de sa bouche une parole qui ressentît la tristesse. Une douce sérénité régnoit perpétuellement sur son front, & son humeur étoit d'une égalité, qui eût fait

croire ſon corps incapable de ſouffrances.

Entre ſes voiſines qui venoient la conſoler, ou plutôt l'admirer & s'édifier, il y avoit une jeune perſonne de dix-huit à vingt ans, née de parens Muſulmans, & nourrie dans leurs groſſières erreurs : mais elle avoit le cœur pur, les vues droites ; & charmée des vertus qu'elle découvroit dans la malade, elle devint une de ſes compagnes les plus aſſidues. Se trouvant un jour ſeule avec cette malade admirable ; comment peut-il ſe faire, lui dit-elle, que ſans ceſſe en proie aux plus cruelles douleurs, vous ne vous plaigniez jamais, & que vous paroiſſiez toujours contente ? C'eſt, répondit la Maronite, que je ne porte pas ſeule le poids de mes ſouffrances : le Dieu que j'adore, & qui eſt ſeul adorable, me ſoutient par ſa grace, & me fait connoître qu'elles me rendent agréable à ſes yeux. Il a ſouffert lui-même infiniment davantage pour le ſalut de mon ame : mais vous avez le malheur, ajouta-t-elle, d'ignorer ces vérités conſolantes ; quoique vous ayez autant de part que moi à ſes ſouffrances. Quel eſt donc ce Dieu qui a ſouffert pour moi, reprit la jeune perſonne ? Je veux abſolument le connoître. Je vous l'apprendrai quand il vous

plaira, répliqua la Maronite. La Musulmane frappée de ce discours, revint souvent conférer avec la malade, qui l'instruisit de tous nos grands mystères & des principales vérités du Christianisme.

Dans ces entrefaites, il se présenta un parti avantageux pour la jeune infidèle. Son père l'agréa, donna sa parole, & le proposa aussi-tôt à sa fille, comme une affaire conclue, qu'il ne s'agissoit plus que d'exécuter. La fille employa toutes les raisons qu'elle put imaginer, pour lui faire changer de résolution : mais le père qui avoit un grand intérêt à contracter cette alliance, & qui regardoit la résistance de sa fille comme un déshonneur pour lui, comme une rebellion contre l'autorité paternelle, méprisa toutes ses remontrances, toutes ses instances & ses larmes. Pour toute réponse, il la menaça de la chasser de chez lui, & de l'abandonner à jamais, si elle n'obéissoit au plutôt. Un de ses oncles, à qui elle eut recours & témoigna une répugnance invincible pour le mariage, fit en vain tout ce qu'il put pour engager le père à ne point forcer l'inclination de cette fille aînée, & à marier la cadette en sa place. Pendant cette espèce de négociation, la vierge courageuse, après avoir reçu le

baptême avec le nom de Marie Thérèse, alloit assiduement & fort secrétement rendre compte de tout ce qui se passoit à la Maronite, qui achevoit de l'instruire. La sainte malade la fortifia dans ses résolutions, lui enseigna la pratique des vertus les plus propres à la situation où elle se trouvoit, & lui fit connoître le prix, tant des persécutions, que de la mort même endurée pour Jésus-Christ.

Son père, qui pendant quelques jours l'avoit laissée tranquille pour lui donner lieu de faire ses réflexions, ne mit plus de bornes à son ressentiment, quand il vit ses délais inutiles. Il prit d'abord le parti de marier sa cadette, avec un appareil qu'il pensoit devoir causer un chagrin mortel à l'aînée, devenue l'objet de sa haine : mais cette haine devenant plus violente à mesure qu'il la satisfaisoit; comme on prenoit le caffé chez lui, il en fit donner une tasse empoisonnée à la nouvelle Chrétienne, qui mourut ainsi martyre de la virginité, & tout à la fois de la Religion qui la lui rendoit si chère. Peu satisfait encore, il fit jetter le corps dans un puits. On ajoute que le Ciel vengeant lui-même la vertu & la nature si horriblement outragées, le Turc dénaturé mourut subitement peu de jours après son crime.

Ibid. p. 148 &c. On vit des Evêques & des Patriarches, à l'exemple de cette fille magnanime, passer d'un schisme aussi damnable que l'infidélité, à la Foi Catholique, & souffrir les plus indignes traitemens, pour l'avoir professée avec autant d'éclat que de persévérance. Le Patriarche d'Alep, Ignace Pierre, reçut quatre-vingt coups de bâton sous la plante des pieds, & fut ensuite mis aux fers dans une étroite prison, avec l'Archevêque de la même ville, Denis Reskallah. Ils n'en sortirent que pour être conduits au château d'Adané, & renfermés dans un affreux cachot pour le reste de leurs jours. L'Archevêque en y entrant, mourut des fatigues de la route. Le Patriarche lui survécut de quelques mois; mais avec des infirmités continuelles, & des incommodités qui lui rendirent ce reste de vie beaucoup plus dur que la mort. Avant d'expirer, il renouvella dans les termes les plus expressifs sa profession de Foi, déclarant qu'il se mettoit sous les pieds du successeur de S. Pierre, & qu'il mouroit enfant de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Après ce martyre, & par la vertu qui lui fut commune avec ceux des premiers temps de l'Eglise, les Patriarches Grecs de Damas & d'Alexandrie rentrerent dans

le sein de l'unité Catholique. Leur exemple joint à celui du Patriarche d'Alep, fut d'autant plus efficace, qu'ils étoient tous trois en grande réputation, pour leur capacité, pour la pureté de leurs mœurs, & pour leur rare probité. Celui d'Alexandrie se rendit à la lumière dès qu'elle eut lui à ses yeux, & il envoya aussi-tôt sa profession de Foi au Pape, qu'il déclaroit reconnoître & révérer, comme le Vicaire de J. C. & le Chef de l'Eglise universelle. Cyrille, Patriarche de Damas, le plus puissant & le plus accrédité de tous ceux du Levant, différa davantage à prendre son parti : mais dès-lors il traita les Missionnaires avec bonté, les vit souvent; & loin de s'opposer à la conversion de ses ouailles schismatiques, il favorisoit de tout son pouvoir leur retour à l'Eglise Romaine. Il témoignoit même savoir mauvais gré à ses prédécesseurs de s'en être séparés. Enfin une heureuse tribulation lui fit tomber le bandeau des yeux. Devenu personnellement l'objet de l'une de ces avanies qui sont si fréquentes sous le gouvernement Turc, & mis dans la prison du sang; c'est-à-dire parmi les criminels destinés à la mort, il conçut vivement la vanité des biens & des honneurs périssables. Il se

tira néanmoins de ce péril, & recouvra sa liberté au prix de six bourses, ou de neuf mille francs. A peine étoit-il rentré dans sa maison, qu'il reçut un bref du Pape, qui le remercioit des marques d'estime qu'il donnoit à l'Eglise Romaine, le conjuroit, comme son frère en J. C. de profiter lui-même des moyens de salut qu'il procuroit à son peuple, & lui rappelloit ces touchantes paroles de l'Evangile : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son ame?* A la voix du premier Pasteur, accompagnée de la voix intérieure de la grace, le Patriarche ne balança plus : il assembla les Missionnaires pour leur déclarer sa résolution, & envoya sa profession de Foi au Souverain Pontife, avec son bâton pastoral, en témoignage de sa soumission au Vicaire de J. C.

Le Patriarche des Maronites mérite sans doute, quoiqu'à d'autres égards, une attention aussi particulière que ceux dont nous venons de parler. On n'en peut revenir qu'avec une complaisance toujours nouvelle à ce qui touche cette nation intéressante. La résidence de ce prélat est au monastère de Cannobin, situé dans les montagnes les plus escarpées du Liban, pays sauvage & presque impratica-

ble aujourd'hui, mais encore tout couvert des vestiges respectables de la pénitence & de la piété solitaire, qui autrefois y fut si florissante. Voici ce que nous en apprennent deux Missionnaires qui l'avoient parcouru, en recherchant, à l'exemple du bon Pasteur, les brebis égarées au milieu de ces déserts & de ces précipices. Ils partirent de Tripoli, dans le mois d'Octobre, ayant pour conducteurs trois Maronites. Au bout de quatre jours de marche continue, tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'arriver à dix heures du soir au village d'Argès, situé au pied du Liban, à six lieues de ses fameux cedres. Il leur fallut passer le reste de la nuit dans une cabane de roseaux, où ils furent continuellement tourmentés par un vent furieux & des plus piquans. Le lendemain, après avoir refusé d'interrompre leur course Apostolique, & de prendre quelque repos chez le Seigneur du village d'Antourin, qui étoit venu à leur rencontre, ils essuyerent un orage affreux, qui en un moment perça leurs habits, & qui dura deux heures. La pluie qui formoit sous leurs pieds une rivière glaciale, n'étoit que neige sur les monts voisins. Ils ne pouvoient avancer, sans marcher dans la boue jusqu'à mi-jambe, &

Lettr. Edif. t. 1. pag. 279 & suiv.

ſans trouver des torrens où ils couroient un danger continuel de ſe noyer. Enfin, après des fatigues & des difficultés incroyables, ils arriverent au monaſtère des Marſerkis, où l'épuiſement de leurs forces les contraignit de ſéjourner. Les Carmes qui l'habitent une partie de l'année, s'empreſſerent à leur donner tous les ſoulagemens dont ils avoient beſoin.

Ce monaſtère eſt au pied d'un rocher qui s'éleve à pic à une hauteur prodigieuſe, & qui n'eſt acceſſible qu'aux aigles & aux vautours, qu'on y voit en grand nombre. Les grottes pratiquées dans le rocher, ſont une bonne partie de la maiſon, qui néanmoins eſt commode, & même aſſez belle. La chapelle eſt une grotte plus ſpacieuſe, auſſi propre que ſi elle avoit été taillée au ciſeau. Il ſort du roc une fontaine abondante, qui fournit l'eau à tous les offices, & porte la fécondité dans le jardin, avec une agréable fraîcheur. Ce ſéjour eſt délicieux en été; mais les neiges & les frimats du Liban le rendent ſi dur en hiver, que les Carmes l'abandonnent depuis les premiers froids juſqu'à Pâques, pour ſe retirer à Tripoli.

De Marſerkis, il n'y a qu'une lieue juſqu'aux cedres, qu'on apperçoit de fort

loin ; quoiqu'il y en ait peu de grands aujourd'hui. On n'en compte au voiſinage de Marſerkis, qu'une douzaine d'une grandeur extraordinaire : mais ceux-ci ont juſqu'à ſix braſſes de contour. Il en eſt quelques-uns qui, après s'être un peu élevés ſur un ſeul tronc, ſe partagent en cinq ou ſix corps d'arbres, chacun d'une telle groſſeur, que deux hommes peuvent à peine les embraſſer ; & lorſque leurs rameaux ſe confondent au haut de leurs tiges, ils forment un volume dont nos arbres d'Europe ne ſauroient donner une idée. Leur hauteur n'eſt pas moins étonnante. Les cedres les plus petits & les plus jeunes, ſont en grand nombre au même lieu. Tous couvrent une plaine aſſez ſpacieuſe, qui fait comme le ſommet de cette première montagne, & qui eſt environnée de monts encore plus hauts, toujours couverts de neige ; ce qui rend l'air de cette plaine ſi froid, que perſonne ne la veut habiter, quoique la ſituation en ſoit charmante. Autrefois le Liban étoit par-tout couvert de cedres ; mais on n'en trouve plus aujourd'hui que dans ce canton, & ſur une montagne voiſine de Cannobin.

Au pied des plus gros cedres, il y a quatre autels de pierre, où le Patriarche

des Maronites vient chaque année célébrer, avec toute la solemnité possible, la fête de la Transfiguration. Il est accompagné d'un grand nombre d'Evêques, de Prêtres, de Religieux, suivis pour l'ordinaire de cinq ou six mille fidèles, qui s'y rendent de toutes parts. Ce n'est pas que les Maronites imaginent, comme l'ont avancé quelques historiens, que la Transfiguration de Notre-Seigneur se soit faite en ce lieu-là : leur office porte en termes exprès qu'elle se fit sur le Thabor. Mais le Thabor fait partie des chaînes de montagnes qu'on appelle Liban & Anti-Liban. Le Liban s'étend depuis les sources du Jourdain, jusqu'au mont Carmel sur les bords de la Méditerranée. L'Anti-Liban, ainsi nommé parce qu'il fait face au Liban, est plus avancé dans les terres, & séparé du Liban proprement dit, par des plaines qui s'étendent jusqu'au delà de Damas.

Les deux Missionnaires allerent de Marserkis au monastère de S. Elisée, qui n'en est éloigné que d'une lieue. Il est situé au pied d'une montagne dont l'aspect a quelque chose de lugubre, sur le bord du fleuve Nahr-Gadischa, qui veut dire le saint fleuve. Ce sont les larmes des saints pénitens, retirés autrefois sur

les bords de ce torrent, aux eaux duquel elles se mêloient, qui lui ont fait donner ce nom. Il coule dans une gorge, ou plutôt dans un précipice, qui n'a qu'environ soixante pieds de largeur, & qui est bordé de part & d'autre d'une chaîne de rochers, dans tout son cours de cinq à six lieues. Ces rochers contiennent un grand nombre de grottes profondes, qui étoient autant de cellules des solitaires qui ne vouloient avoir que Dieu pour témoin de leur pénitence. La vue des grottes & du fleuve, dans cet affreux désert, inspire encore la componction. Le monastère de S. Elisée qu'on y voit aujourd'hui, & qui est composé de vingt Religieux Maronites, nommés Alépins, est encore digne des plus beaux temps, quoiqu'il soit assez moderne. Il fut établi par un saint Prêtre du pays, nommé Abdula, sous la direction des Missionnaires Jésuites. Abdula, comme les saints Abbés des temps anciens, fut tiré malgré lui de son monastère, pour être fait Evêque.

Les moines Alépins font deux années de noviciat. Jamais ils ne mangent de viande, & ils jeûnent avec beaucoup de rigueur. Ils sont très-pauvrement habillés. Ils chantent matines à minuit, font beau-

coup d'oraiſons, de méditations, de pieuſes lectures, & célebrent tous les offices avec une ferveur & une modeſtie exemplaire. Ils emploient une partie du jour à la culture des terres, & aux offices domeſtiques. Chaque jour, le matin & le ſoir, ils rendent compte de leur conſcience au Supérieur. Ils obſervent leur règle avec une exactitude ſcrupuleuſe, & particuliérement celle du ſilence. Rarement voient-ils les gens du dehors, & jamais les femmes, qui n'entrent pas même dans leur Egliſe. Si quelque Religieux vient à ſe relâcher, ou du moins à ſe déranger, le Supérieur, qui a le pouvoir de les diſpenſer de leurs vœux, le fait retirer; eût-il dix ans de profeſſion. Qui ne reconnoît ici la vertu de la Foi Romaine, & les heureux effets de la ſollicitude Apoſtolique, juſques dans les retraites les plus obſcures, & parmi les nations les plus dégradées?

En allant de ce monaſtère à Cannobin, ſur un eſpace de deux bonnes lieues, on voit les reſtes de pluſieurs monaſtères anciens, qui ne ſont plus que des ruines. Il y en avoit quelques-uns ſur des rochers ſi eſcarpés, qu'on ne peut comprendre comment on y montoit. Il reſte une chapelle très proprement taillée

dans le roc, & qui conserve deux autels, l'un avec l'image de la Sainte Vierge, & l'autre avec celle de S. Antoine. A côté de la chapelle, & dans le même roc, on voit encore des cellules, aussi étroites que le pourroient être des tombeaux.

Enfin les deux Missionnaires arriverent au monastère de Cannobin, où ils trouverent le Patriarche des Maronites, qui les reçut avec la plus tendre affection, & les fit toujours manger à sa table : mais les règles de la frugalité ne furent certainement pas enfreintes. Des légumes apprêtés à l'huile, quelques raves, & un peu de poisson salé, avec un pain noir & fort sec, firent tout leur régal. Pour ce qui est du vin, on n'en boit point de meilleur en Europe. Le Patriarche montra aux Missionnaires une chambre qu'on n'ouvre qu'avec un respect Religieux, depuis qu'on y a logé des Commissaires délégués par les Papes Grégoire XIII & Clément VIII, tant pour faire recevoir le Concile de Trente par les Maronites, que pour leur faire condamner en synode les erreurs d'un conciliabule schismatique du Levant. Les Religieux sont en petit nombre à Cannobin, pauvrement logés, & encore plus

pauvrement vêtus & nourris. Le Patriarche, avec les Religieux & quelques Evêques Maronites, qui sont habituellement auprès de lui, vivent tous fraternellement avec une simplicité & une régularité admirable. Les moindres fautes sont punies sévérement. Le monastère, tout pauvre qu'il est, exerce généreusement l'hospitalité envers tous les passans. L'habit du Patriarche est rouge, doublé d'une fourrure sur les bords; & sous cet habit, ou casaque à l'Orientale, il porte une soutane couleur de pourpre : mais toute la pompe se réduit à la couleur; du reste, la modestie n'y peut pas être plus rigoureusement observée. L'Eglise du monastère, qui passe pour avoir quatorze cents ans d'ancienneté, est dédiée à la Sainte Vierge. C'est une vaste grotte, dont on a fait une Eglise assez belle. La peinture même n'y est pas épargnée. Les cellules des moines sont aussi des grottes, voisines de l'Eglise.

A un jet de pierre de Cannobin, est la chapelle de Sainte Marine, pour qui toute la contrée conserve une vénération extraordinaire. Personne n'y révoque en doute ce que les historiens racontent de cette vierge habillée en moine, & accusée d'une faute que son sexe lui

rendoit impossible, sans vouloir faire la preuve si facile de son innocence. La chapelle où l'on honore aujourd'hui sa vertu, qui ne fut reconnue qu'à sa sépulture, est la grotte où elle accomplit, dans un silence héroïque, son humiliante & longue pénitence.

A deux lieues de là seulement, est le monastère de S. Antoine : mais pour y parvenir, il faut traverser une montagne presque impraticable. Ce monastère est situé sur la pente fort rude d'un rocher, qui s'éleve en pointe jusques dans la région des nues. Il est composé de trente moines Alépins, entre lesquels il y a douze Prêtres. Abdula, leur Instituteur, & leur Supérieur immédiat avant sa promotion à l'Episcopat, continua, quoiqu'Evêque, à y résider, & à y mener la vie d'un Saint : il étoit logé comme le dernier des moines; & toute austère qu'est leur vie, il vivoit beaucoup plus austérement qu'aucun d'eux. Il en étoit distingué uniquement par son habit de couleur violette. Comme ce monastère occupe un espace considérable, attendu le nombre des grottes nécessaires pour en loger tous les moines ; il y a deux Eglises, dont la grande propreté fait tout l'ornement : on y trouve

encore plusieurs chapelles détachées, qui sont autant de grottes, dont l'une, dédiée à S. Michel, a quelque chose d'auguste. Elle a trois autels, & deux cellules de réclusion pour les moines, qui vont successivement y faire leurs exercices spirituels. Sur la croupe de la montagne opposée, il y a deux autres grottes, où deux Religieux menent constamment la vie d'anachorètes. Ils ne sortent jamais, ils ne parlent à personne; si ce n'est au Supérieur, pour lui rendre compte chaque jour de leur conscience. Ils sont tous deux Prêtres, & disent la Messe dans une petite chapelle creusée dans la montagne.

Sur ce qu'on a vu jusqu'ici des Missions de la Syrie, on peut se former une idée des fruits de salut qu'on y pouvoit recueillir. Il ne s'agissoit point à la vérité, comme pour S. François-Xavier, ou S. Louis-Bertrand, de baptiser par milliers les idolâtres convertis, & moins encore de conquérir à J. C. d'immenses provinces & des Royaumes entiers: mais toujours importoit-il souverainement d'y conserver la vraie Foi, parmi les Chrétiens qui la tenoient encore, de les préserver de la contagion du schisme & de l'hérésie, & de faire rentrer dans le sein

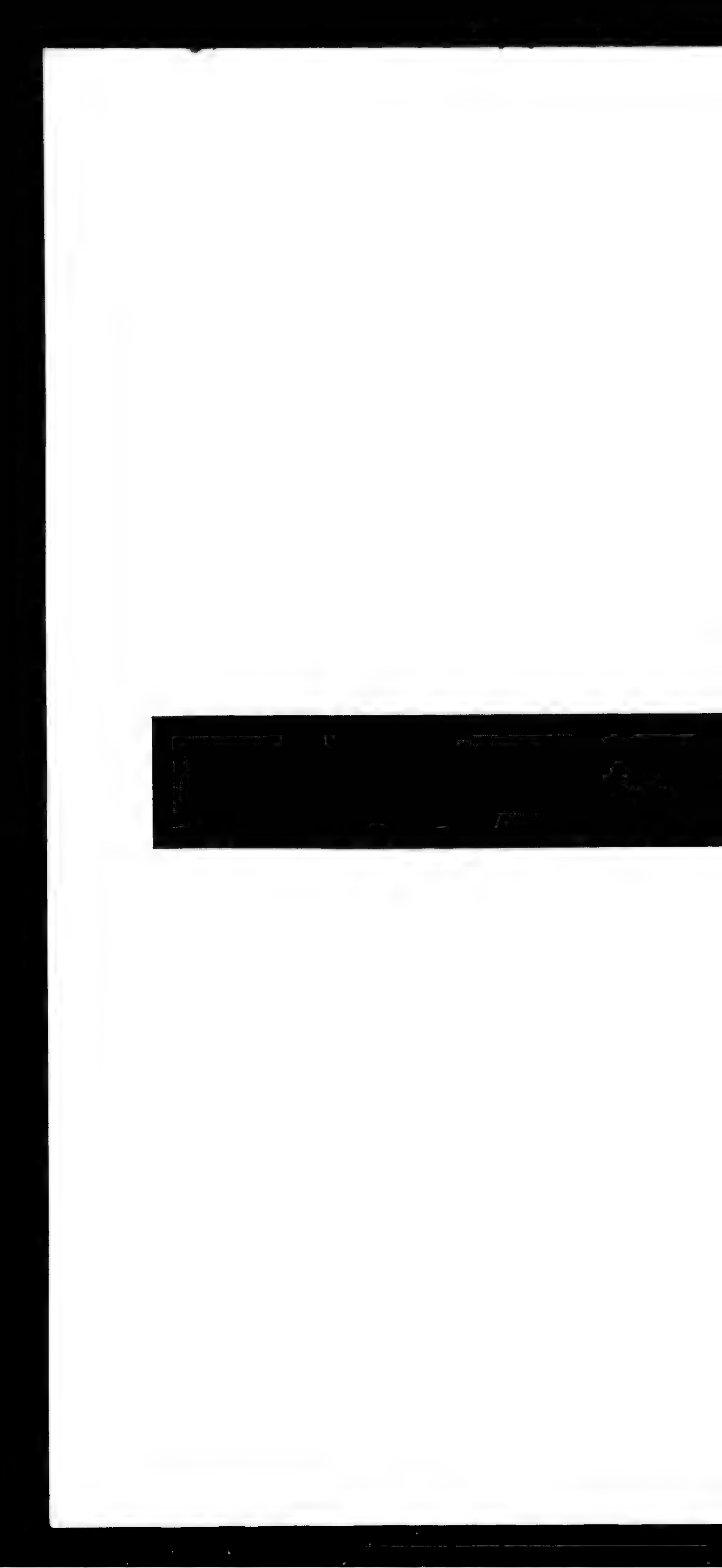
ſein de l'Egliſe pluſieurs de ceux qui en étoient ſortis. Par les œuvres même les plus obſcures, telles que le baptême ſecret des enfans moribonds, l'inſtruction des eſclaves, & le ſervice des peſtiférés, les apôtres modernes du Levant introduiſoient dans le Royaume de Dieu quantité d'ames, qui ne lui ſont pas moins chères que celles des premiers potentats. Quoiqu'il ſoit preſque inutile, & même téméraire de tenter en Turquie la converſion des Mahométans; il y reſte encore un champ vaſte à défricher, dans les fauſſes Egliſes qui le partagent d'ailleurs. Sans parler du ſchiſme des Grecs, les héréſies de Neſtorius & d'Eutychès, après tant de ſiècles écoulés depuis leur origine, y exercent encore leur ravage; le Neſtorianiſme, principalement en Syrie, d'où il s'eſt étendu dans l'Aſie la plus reculée; l'Eutychianiſme dans l'Egypte, & juſques dans l'Empire d'Ethiopie, au ſein de l'Afrique.

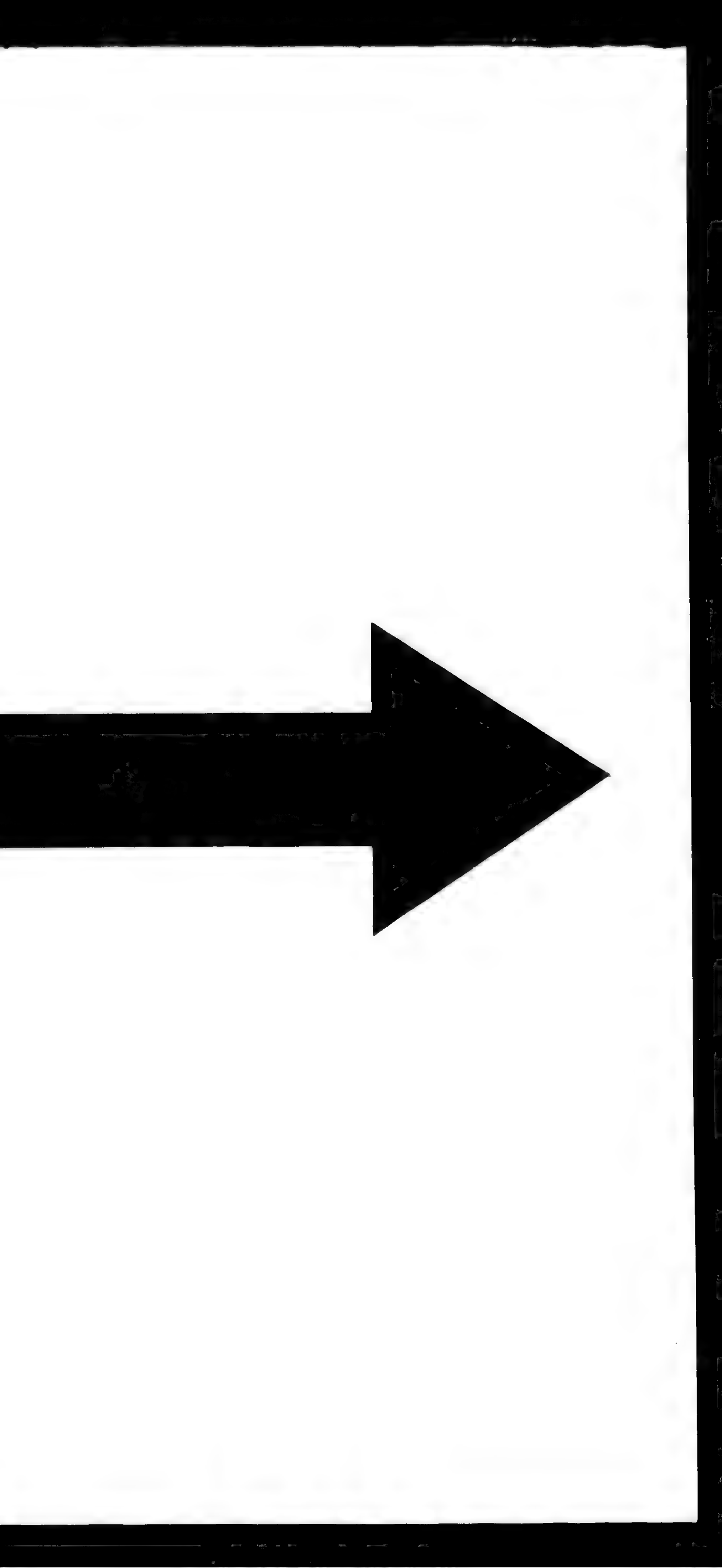
Les Eutychiens ne ſont plus guère connus en Egypte que ſous le nom de Coptes, qui eſt celui de Jacobites, abrégé & corrompu par les Sarazins. Ils le tirent du moine Jacques ou Jacob, ſurnommé Zanzale, qui fut diſciple du fameux Eutychien Sévère, Patriarche intrus d'An-

tioche. Les Arabes lui ont encore donné le ſurnom de Burdaï, qui veut dire habillé de bardes ou couvertures de chameaux; parce qu'au moyen de cet extérieur humilié, cet hypocrite ordonné furtivement Archevêque, parcourut la Syrie & l'Egypte, établiſſant en tous lieux des Evêques, des Prêtres & des Diacres imbus de ſes erreurs. Les Coptes cependant ne tiennent pas la confuſion des deux natures en J. C. au ſens d'Eutychès. Ils diſent au contraire anathême à cet héréſiarque groſſier : mais trop groſſiers eux-mêmes pour comprendre que ces deux natures peuvent être diſtinguées, ſans être ſéparées, qu'elles ſont unies en demeurant chacune ce qu'elles étoient avant l'union hypoſtatique; ils veulent que par cette union elles ſoient devenues un ſeul principe actif de toutes les opérations du fils de Dieu fait homme; de manière que celles de ſes actions qui répondent aux nôtres, ne ſoient pas ſeulement divines parce qu'elles tirent leur excellence de la divinité, mais parce qu'elles en émanent: d'où ils ſoutiennent, dans les mêmes termes que les premiers Eutychiens, qu'il n'eſt en J. C. qu'une opération & qu'une volonté; ce qui emporte néceſſairement l'unité de nature. Au reſte, on trouve

à peine un Copte entre mille, qui veuille ou puiſſe raiſonner : un entêtement ſtupide fait toute leur Religion.

Ce qui ſoutient le zèle & l'eſpoir des Miſſionnaires, c'eſt qu'un ſchiſme de douze cents ans n'a pu entiérement effacer dans l'eſprit de ces aveugles ſectaires le reſpect qui eſt dû au Siège Apoſtolique. Le Patriarche, qui ſe glorifie d'être ſucceſſeur de S. Marc, diſciple de S. Pierre, reconnoît que le Pape eſt ſucceſſeur de S. Pierre même. Bien plus, ils célebrent tous les ans, par une fête ſolemnelle & très-particulière, la ſupériorité de S. Pierre ſur les autres Apôtres. S'ils ne diſent pas dans leur ſymbole que le S. Eſprit procede du Père & du Fils; ils ne ſe formaliſent en aucune manière de nous l'entendre confeſſer dans le nôtre. Ils ignorent abſolument la diſpute que nous avons là-deſſus avec les Grecs; & s'ils avoient à prendre parti, il y à toute apparence, qu'au moins par haine contre ces Melquites, c'eſt ainſi qu'ils les nomment, ils ſe rangeroient de notre côté. Ils reconnoiſſent, avec tous les hérétiques du Levant, la préſence réelle & permanente du Seigneur dans l'Euchariſtie, la néceſſité de la Confeſſion ſecrète & détaillée, & l'inſtitution des ſept Sacre-





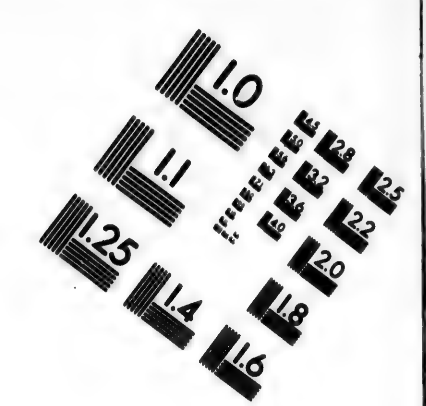
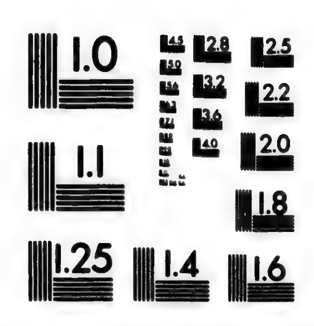
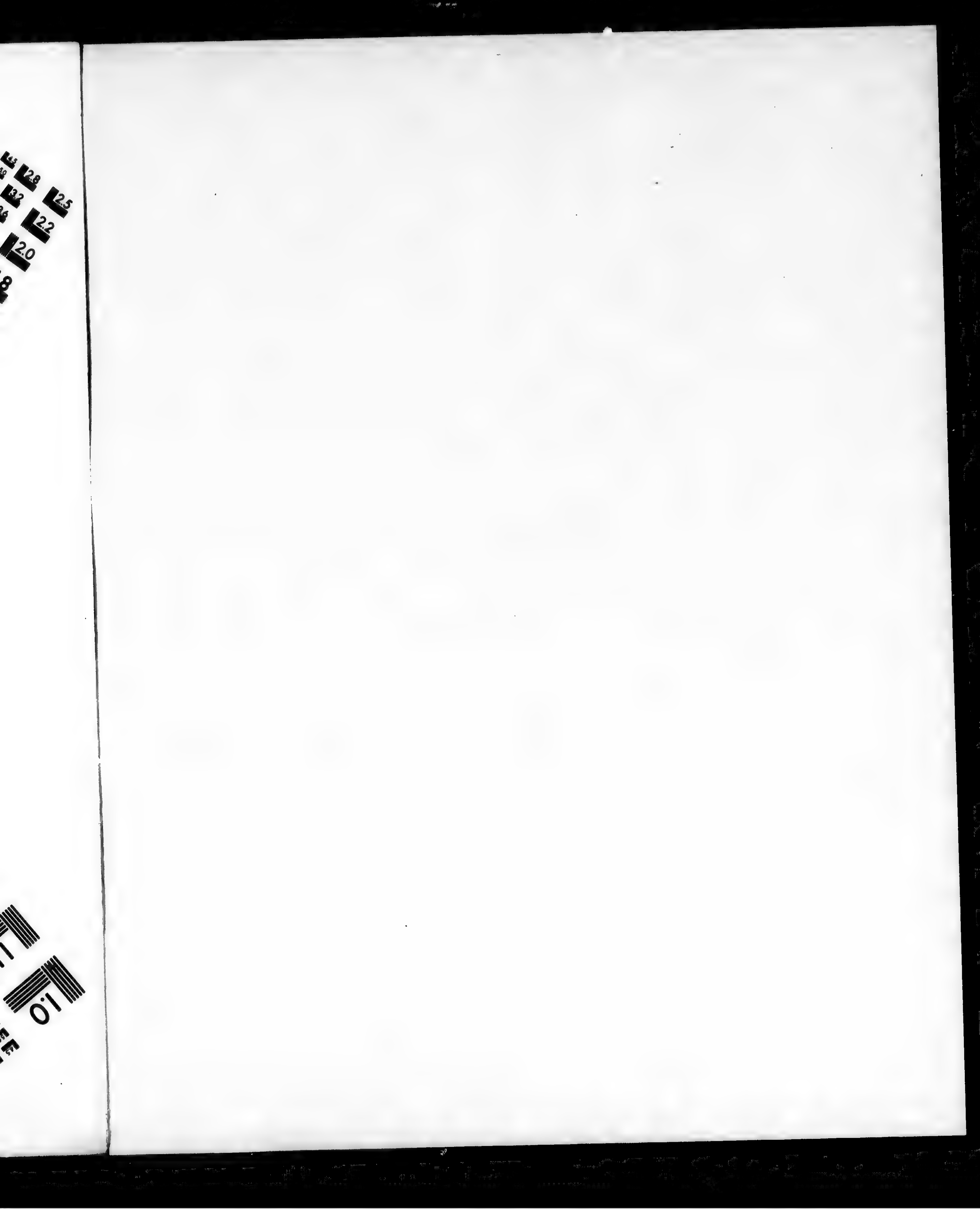


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

mens par Jésus-Christ. Ils font des prières, des aumônes, & d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir le soulagement & la délivrance des ames sorties de ce monde, sans avoir entièrement satisfait pour leurs péchés. Ils retiennent le culte des Saints, avec une dévotion très-particulière pour la mère de Dieu. Ils ont plus de vénération même que nous pour les saintes images; & comme leur aversion constante pour les Grecs atteste qu'ils n'en ont jamais pris les observances, il est clair qu'elles sont de première antiquité dans l'Eglise d'Alexandrie. C'est ainsi que se manifestent les vues de la Providence sur des sectes, éternisées en quelque manière, afin de rendre un témoignage éternel à tant de points importans de la Foi Catholique. Ainsi n'est-il plus rien que de lumineux dans cet oracle étonnant de l'Evangile : *Il est nécessaire qu'il y ait des hérésies.*

Mais cette florissante Eglise d'Alexandrie, ou d'Egypte, cette première école de la science du salut, cette vive image de l'Eglise Triomphante, avec laquelle ses légions de solitaires, plus semblables à des anges qu'à des mortels, la faisoient confondre, étoit tombée dans un avilissement égal à son antique splendeur;

& ceux qui en avoient été le plus bel ornement, en étoient devenus le plus grand opprobre. Les monaſtères autrafois ſi ſaints & ſi nombreux des Antoine, des Pachôme, des deux Macaires, & de tant d'autres Inſtituteurs de la vie parfaite, ne fourniſſoient plus que peu d'abris épars & ruineux, à des moines ſauvages, ignorans, ſuperſtitieux, hérétiques & ſchiſmatiques endurcis. Tels étoient néanmoins les ſaints & les oracles des Chrétiens du pays, encore plus dégénérés que leurs guides. Pour réuſſir auprès de ceux-ci, ou pour en être ſeulement écoutés, les Miſſionnaires avant toute choſe devoient gagner l'eſtime, ou la bienveillance des moines, & pour cela les aller viſiter avec des fatigues incroyables dans les ſables & les roches arides, où ils ſont cantonnés à l'Orient & à l'Occident de la plaine d'Egypte.

Ce pays ſingulier à tant d'égards, & dont il faut ſe repréſenter l'aſſiette pour prendre une idée des courſes & des travaux de ſes nouveaux Apôtres, ce théâtre des merveilles & de la toutepuiſſance humaine, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, s'étend du Midi au Nord, depuis la dernière cataracte du Nil juſqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la Méditerranée,

ſur une longueur de plus de deux cents lieues, & vingt à vingt-cinq lieues ſeulement de largeur ; ſi ce n'eſt au deſſous du Caire, où s'élargiſſant toujours, durant un eſpace de trente-cinq lieues, il en a bien cent de largeur ſur les rivages de la Méditerranée : mais pour tout ce qui eſt au deſſus, on peut dire, relativement à ſa richeſſe & à ſa puiſſance, qu'il n'a que cinq à ſix lieues de largeur ; puiſqu'il n'y en a pas davantage en culture. Ainſi l'opulente Egypte n'eſt que la vallée du Nil, bordée au levant & au couchant d'une double chaîne de montagnes : tout le reſte n'eſt qu'un terrein déſert, & de tout temps inculte. De là, & de ſon ancienne magnificence, conſtatée juſqu'à nos jours par ſes monumens ſuperbes, on peut ſe former quelque idée de ſa fécondité prodigieuſe, provenant des inondations annuelles du Nil, qui couvre au loin ſes rives d'un ſable noir & très-fin, où tout croît preſque ſans culture. On peut auſſi par-là concilier les idées ſi diſparates du ſol merveilleux de l'Egypte, & de tant de déſerts dont il eſt queſtion dans l'hiſtoire de ſes ſolitaires innombrables.

Les plaines arides & ſablonneuſes de Scété, le mont de Nitrie, l'iſle de Ta-

bène, la Thébaïde orientale & les rochers voisins de la Mer Rouge, étoient les retraites les plus peuplées de ces anges terrestres, ou de ces célestes mortels. Des bords de la branche la plus occidentale du Nil, dans la Basse-Egypte, après une heure de chemin par une riche & charmante campagne, on entre dans les sables du désert de Scété, qui s'étend environ trois journées, d'orient en occident, entre le cours du Nil & la Lybie, & autant du midi au septentrion, entre le mont de Nitrie & le voisinage de la Méditerranée. On y comptoit autrefois plus de cent monastères, & plus de cinq mille, tant cénobites qu'anachorètes, du nombre desquels étoient les saints hommes Macaire l'ancien, ou l'Egyptien, & Macaire le jeune, ou l'Alexandrin, Ammon, Arsène, Apollon, Pambon, Sérapion, Pœmen, Daniel, Moïse le Noir, & Jean le Petit, tous immortalisés par leur vie angélique, & par des merveilles réservées aux thaumaturges. Il n'y reste aujourd'hui que quatre monastères; si même on peut donner ce nom à des especes de retranchemens d'environ cent pas en quarré, avec une chapelle très-pauvre, une bibliothèque qui consiste en trois ou quatre cof- Lett. Edif. t. V. p. 20 & suiv.

fres pleins de manuſcrits poudreux, quelques abris pour les perſonnes & pour les proviſions de bouche, & une tour ou donjon pour ſervir de refuge contre les incurſions des Arabes. Le premier de ces monaſtères, qui conſerve le nom de S. Macaire l'ancien, n'a pour toute communauté qu'un Supérieur, moine & Prêtre, un portier auſſi moine, & deux Diacres ſéculiers. Deux de ces monaſtères ſont un peu plus nombreux : ils comprennent douze à quinze ſujets, tant Prêtres que ſimples moines, & ſéculiers reçus par ordre du Patriarche Copte. Le Supérieur eſt toujours Prêtre, & religieuſement obéi.

On peut dire que ces ſolitaires ſont de fort bonnes gens, à l'héréſie près. Tous les ſoirs, avant de ſe retirer dans leurs cellules, ils ſe proſternent devant le Supérieur, pour accuſer leurs fautes, & recevoir ſa bénédiction. Sa volonté qui les dirige, & qui les occupe, eſt leur principale règle. Ils paſſent des temps conſidérables au chœur, le jour & la nuit, & ils travaillent des mains dans les intervalles. On leur dit la Meſſe tous les Dimanches, ainſi que les Mercredis & les Vendredis des quatre jeûnes de l'année. Pour la nourriture & l'habillement, ils

ſe conforment aux gens de la campagne. Dans chacun de ces monaſtères, on voit les ruines de deux ou trois Egliſes, de pluſieurs dortoirs, de différens offices, & d'un très-grand nombre de cellules, dont il en reſte çà & là quelques-unes. Dans celui de S. Macaire en particulier, il reſte encore, d'une très-grande Egliſe ruinée, cinq autels, & cinq dômes ſoutenus par une vingtaine de colonnes d'un beau marbre, mais d'un ordre gothique.

Pour réunir ſous un même point de vue tout ce qui peut donner une idée des ravages que le ſchiſme & l'héréſie ont faits dans une Egliſe autrefois ſi floriſſante, nous ne ferons pas difficulté de placer ici quelques faits iſolés, qui n'ont eu leur exécution que dans les années ſuivantes. C'eſt en de pareilles rencontres que l'ordre des choſes peut ſe préférer à celui des temps.

En viſitant ces monaſtères, le Père Sicard, obſervateur auſſi intelligent que zélé Miſſionnaire, reconnut plus de cinquante autres monaſtères bien marqués, mais ruinés, & preſque tous détruits. Au monaſtère de Notre-Dame des Suriens, le plus beau des quatre qui ſubſiſtent, le ſpectacle de la vie dure & mortifiée des ſolitaires qui l'habitoient, rendue inutile

pour le Ciel par leur attachement au schisme & à l'héréſie, perça le cœur de cet homme Apoſtolique. Le Supérieur, qui le reçut avec de grandes démonſtrations d'amitié, le fit dîner au réfectoire, où, pour tout feſtin, on ſervit une vaſte jatte remplie de lentilles, farcies de pain. Le ſoir, on leur ſert, tantôt un plat de marc de cannes à ſucre, tantôt des oignons ſecs, ou détrempés dans l'eau ſalée, & d'autres mets ſemblables; c'eſt-à-dire dont le moindre défaut eſt d'être inſipides. Il en eſt dont la ſeule odeur eſt inſupportable, au moins pour les Européens. Ces moines ne boivent jamais de vin, & prennent rarement du caffé. Ils couchent tout habillés : des nattes étendues ſur le plancher, leur ſervent de lit. Le jour eſt partagé tout entier entre la pſalmodie, & le travail des mains. Cependant ils ſont gros & gras, pleins de force & de ſanté.

Le Miſſionnaire employa les heures du jour & de la nuit qui leur étoient libres, à les entretenir des vérités Catholiques; pliant ſon ſtyle & ſes procédés à leur génie, & s'étudiant à gagner leur affection. Il leur diſoit, par exemple, qu'ils ſe gardaſſent bien de s'arrêter à l'idée fauſſe qu'ils avoient des Francs; c'eſt-à-dire des

Latins. Que signifie le nom de Copte, leur demanda-t-il? n'entendez-vous point par-là un disciple des bienheureux Athanase & Cyrille, un vrai serviteur du fils de Dieu fait homme, un enfant respectueux de la Sainte Eglise son épouse? Comme ils en convinrent sans balancer; eh bien, reprit-il, quoique Franc, je suis Copte, & plus Copte que vous. Il ne vous appartient pas de vous dire disciples des Pères de l'Eglise, dont vous n'avez jamais lu les livres. La véritable doctrine des Pères a été corrompue par vos faux Prophètes, & ces faux Prophètes vous ont enseigné leurs erreurs pour la véritable doctrine des Pères. Vous avez cru imprudemment ces nouveaux Docteurs sur leur parole, sans examiner s'ils n'étoient pas, comme le dit l'Evangile, de ces hommes ennemis qui viennent semer l'ivraie parmi le bon gain. Pour moi, d'autant plus touché de votre malheur que vous le connoissez moins, je suis accouru, comme un bon frère, à votre secours. Tous, avec un visage où l'inquiétude & la joie se peignoient tour à tour, & par des mouvemens animés de la tête & des mains, lui répondirent qu'il étoit le très-bien venu.

Alors il tira l'Evangile traduit en Arabe, & le porta par respect, selon la cou-

tume du pays, sur sa tête & à sa bouche. Les moines tendirent aussi-tôt les mains pour le prendre, & le baiser à leur tour. Le Missionnaire le retira brusquement, & le cacha dans son sein, en leur disant qu'ils étoient indignes de porter la main sur des vérités qu'ils fouloient aux pieds, avec les préceptes divins qu'elles exprimoient ; & d'une voix éclatante, Sachez, ajouta-t-il, que le doigt de Dieu a déja gravé dans ce saint livre l'arrêt de votre condamnation. Sommes-nous donc rebelles à l'Evangile, s'écrièrent-ils avec alarme? Lisez, répliqua le Ministre évangélique, lisez & voyez vous-mêmes, n'est-il pas écrit : *Ne jugez point, & vous ne serez point jugés ?* Par quelle témérité osez-vous donc, vous & vos pères, depuis tant de siècles, juger & condamner ceux qui révèrent le saint Concile de Calcédoine ? Dioscore & ses adhérens étoient-ils au dessus des loix évangéliques ? Ils ont eu, ces corrupteurs des divines écritures, ils ont eu l'audace de violer la Foi de l'Eglise ; mais l'Eglise a puni leur attentat, en les rejettant de son sein. Sont-ils donc aujourd'hui plus dignes de votre créance, que les Saints Chrysostôme, Grégoire, Basile, & tant d'autres divins Docteurs que le Ciel vous

avoit envoyés pour vous diriger dans la Foi, & pour la répandre dans tout l'univers par leurs doctes écrits? Mais, prétendez-vous que vos jeûnes & vos veilles vous mettront à couvert des foudres de l'Eglise, & de la réprobation du Ciel? ignorez-vous que, sans la vraie Foi, qui seule nous fait enfans de Dieu, & co-héritiers de Jésus-Christ, il est impossible de plaire au Seigneur, & de se soustraire à la sévérité de ce Juge formidable des vivans & des morts? Les solitaires furent si touchés, que le plus ancien & le plus accrédité d'entre eux se leva sur le champ, & dit avec ingénuité, que le Franc avoit raison, & qu'on ne devoit accuser personne d'hérésie, que d'après le jugement de l'Eglise Catholique. Tous applaudirent à ce bon vieillard, qui depuis continua toujours, & non pas sans succès, à soutenir la vraie Foi.

Le Père Sicard prêcha les vérités Evangéliques même à ces Arabes ou brigands, qui courent perpétuellement le pays pour détrousser les voyageurs, & piller dans les habitations où ils peuvent s'introduire. A peine sorti du monastère, il fut rencontré par une troupe de ces coureurs, qui, du premier abord, lui demanderent de l'argent. Je n'en porte point, dit-il

d'un ton ferme. Donnez-moi donc au moins, reprit l'un d'entre eux, de l'onguent pour une blessure qui me fait grand mal. C'est par ces remèdes, que les Missionnaires trouvent le plus facile accès auprès de tous ces peuples. Il lui en donna ; & toute la troupe accourant à lui comme à un habile médecin, chacun lui expliqua ses maux. Après en avoir soulagé plusieurs ; vous avez tous, leur dit-il, une maladie beaucoup plus dangereuse, & personne cependant ne m'en demande le remède : cette maladie funeste est le malheureux penchant qui vous entraîne au brigandage, & à tant d'autres crimes, qui vous rend odieux à Dieu & aux hommes, & qui vous conduira infailliblement, si vous ne changez de vie, à un feu dévorant, où brûleront vos corps & vos ames pendant toute l'éternité. Ils écouterent avec une attention & un air touché, qui donnerent lieu d'espérer que la semence du salut germeroit au moins dans le cœur de quelques-uns d'entre eux.

Les malheureux peuples de l'Egypte n'entendoient presque jamais parler des vérités du salut ; & si on les entretenoit de Religion, ce n'étoit que pour la défigurer par des fables & des fictions su-

perstitieuses, qui n'en inspiroient que le mépris. Les Curés, aussi bien que les moines, étoient plongés dans l'ignorance la plus crasse. Le Missionnaire rencontra cependant à Girgé, capitale de la Haute-Egypte, un Curé, nommé Joseph, infiniment plus éclairé que les autres, & véritablement homme de bien : tandis que ses collègues toléroient tous les vices, & bénissoient même sans scrupule les mariages des hommes qui abandonnoient leurs femmes pour en épouser d'autres, celui-ci s'étoit formé & cultivoit avec soin un petit troupeau de vrais fidèles, qui avoient l'héréfie d'Eutychès en horreur, & qui honoroient par leurs mœurs la pureté de leur Foi. Il les présenta au Missionnaire, qui les exhorta tendrement à la persévérance, & augmenta leur petit nombre par des conversions nouvelles, avant de les quitter. Il apprit, long-temps après, que ce prodige d'édification continuoit au milieu de la corruption générale.

Il alla visiter ensuite, dans la Basse-Thébaïde, les monastères autrefois si célèbres de S. Antoine & de S. Paul Ermite, dont les moines avoient toujours un grand ascendant sur l'esprit des peuples. Il eut une consolation nouvelle au

village de Bajadié, sur la rive orientale du Nil. Les habitans, tous Chrétiens, sans aucun mélange de Mahométans, le reçurent avec tout le respect & toute la tendresse que des enfans auroient pu avoir pour leur père, & marquerent la plus grande docilité pour ses instructions. Il ne leur accorda néanmoins qu'un jour, à leur grand regret : il passa le fleuve sur le soir, pour aller coucher dans l'ancien monastère de S. Jean le Petit, qui n'en est qu'à une lieue. Ce monastère n'en a plus que le nom. Des familles Chrétiennes s'y sont établies, & y ont pratiqué autour de l'Eglise une cinquantaine de maisons. Près de là commencent les grottes fameuses de la Thébaïde, creusées sur un espace de quinze à vingt lieues, dans une chaîne de montagnes dont le Nil baigne le pied, & ne s'éloigne ordinairement que d'une demi-lieue, ou d'une petite lieue tout au plus. C'est de là que les anciens Rois d'Egypte ont tiré les granits & les marbres précieux qu'ils employoient à leurs superbes monumens ; & ce furent ces carrières abandonnées, que choisirent pour demeures les anges terrestres qui ne vouloient plus être comptés au nombre des humains.

Par delà cette chaine de montagnes, & une plaine aussi déserte que stérile, le monastère de S. Antoine est situé au pied du mont Colzim, qui forme une nouvelle chaine sur les rives occidentales de la Mer Rouge. Il n'y a qu'une petite lieue de distance directe entre ce monastère & celui de S. Paul; il n'y a même d'intervalle que l'épaisseur d'une roche, entre la grotte de S. Paul & celle de S. Antoine, qui toutefois marcha deux jours entiers, suivant le récit de S. Jérôme, pour aller de l'une à l'autre; mais ces rochers accessibles tout au plus aux chamois, & aux tigres qui leur donnent la chasse, sont si impraticables pour les hommes les plus vigoureux, qu'il leur faut huit à dix heures de marche pour arriver au même point par les gorges de la montagne. Ces deux monastères, & tout ce qui les environne, n'offrent qu'une perspective affreuse, qui force en quelque manière à se dégoûter de toute la nature, pour ne plus s'attacher qu'au Créateur. Le monastère de S. Paul, placé au cœur du mont Colzim, pour ainsi dire, regarde l'Orient du côté des rives charmantes de la Mer Rouge, éloignée de deux à trois lieues seulement; mais des cô-

Lett. Edif. T. V, p. 167 & suiv.

teaux arides & noircis par un ſoleil brûlant, lui en dérobent la vue. Les deux monaſtères ne ſont que des eſpèces de redoutes quarrées, murées ſolidement, & fort élevées : on n'y voit pas même de porte. La crainte où l'on y eſt continuellement du brigandage des Arabes, fait qu'on n'y entre que par une haute fenêtre, dans un grand panier, au moyen d'un cable & d'une poulie. Dans l'enceinte, qui eſt de neuf ou dix arpens pour le monaſtère de S. Antoine, on trouve d'abord une cour, où ſont les cellules avec la chapelle, puis un jardin, qui fournit aux moines des herbages & des légumes. Le monaſtère de S. Paul eſt moins ſpacieux, & les moines moins nombreux qu'en celui de S. Antoine, où toutefois ils ne ſont qu'au nombre de quinze, dont ſeulement deux Prêtres, y compris le Supérieur.

Leur habillement eſt une chemiſe de laine blanche, une tunique de ſerge de laine brune, un capuchon, & un manteau noir. Ils ne portent point de bas, & quittent leurs ſouliers pour entrer à l'Egliſe. Ils obſervent les trois vœux de Religion, & un ſilence rigoureux. Jamais ils ne mangent de viande, au moins dans le monaſtère, ne boivent de vin

qu'aux fêtes les plus solemnelles, jeûnent toute l'année, excepté le Samedi, le Dimanche & le temps Paschal, récitent debout les heures canoniales, se prosternent cent cinquante fois tous les soirs, vont au chœur à minuit, & se couchent tout vêtus sur une simple natte. Parmi ces moines, il y en a quelques-uns qui font profession d'une vie plus parfaite que les autres, & pratiquent beaucoup plus d'austérités. Ceux-ci font, entre autres choses, trois cents prosternations chaque nuit; & les hôtes ne leur parlent jamais. Ils sont distingués par un scapulaire, qu'ils nomment l'habit angélique, & dont les extrémités sont toutes tissues de Croix. Une vie encore si pénitente, malgré la dégradation de ces solitaires, nous rend bien croyables les merveilles qu'on nous raconte de leurs Pères, les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Macaire, & les Pachôme.

Mais ces vertus n'en sont plus qu'un simulacre, qui nourrit l'orgueil de leurs enfans, jusques dans la dégradation honteuse où les ont réduits le schisme, l'hérésie, & l'impiété, ou l'ignorance crasse, qui leur fait chercher dans la magie l'art de faire des miracles. Bouffis de présomption, & prévenus jusqu'à l'absur-

dité contre la croyance Catholique, ils n'entendent qu'avec mépris les enſeignemens les plus propres à diſſiper leurs ténèbres. Tout ce que put le Miſſionnaire, fut de leur faire naître quelques doutes, en leur mettant ſous les yeux l'Evangile qu'ils reſpectent beaucoup, & en leur expliquant les paſſages qui ſont le plus viſiblement contraires à leurs erreurs. Il vit à ſon retour le monaſtère de Tabène, ſitué près de l'iſle de même nom, que forme le Nil. Il n'y trouva plus de moines, mais un amas prodigieux de bâtimens écroulés, qui ne laiſſent pas douter du grand nombre de diſciples que l'hiſtoire attribue à ſaint Pachôme. Voilà dans quel aveuglement ſe trouvoit plongé l'œil même de l'Orient, l'école autrefois ſi lumineuſe des Clément, des Origènes, des Cyrille, de l'immortel Anathaſe; & la nation la plus fameuſe par les monumens de ſon génie, ne l'étoit plus que par le prodige de ſon ignorance & le délire de ſon opiniâtreté.

C'eſt néanmoins dans la même route, & ſans craindre le terme où elle avoit abouti, qu'au ſein d'une des nations modernes les plus éclairées, s'engageoient de plus en plus chaque jour ces hommes ſuperbes qui préféroient leur ſens propre

à l'autorité du premier Pasteur, & de tous les Prélats unis à leur Chef. La tortuosité seule de leur marche ne devoit-elle pas leur en faire craindre le terme? Avant que les cinq propositions fussent condamnées, leurs défenseurs, comme on l'a vu, les avoient constamment entendues, avec leurs adversaires, dans un seul & même sens, qu'ils défendoient comme le sens propre de Jansenius, auteur du livre, où pour lors ils ne nioient point qu'elles se trouvassent en termes au moins équivalens. Ni eux, ni personne, soit en Flandres, soit en France, n'avoit jusques-là paru douter qu'elles ne continssent l'abrégé de la doctrine de Jansenius. On a vu aussi, qu'après leur condamnation, ce fut tout autre chose. Alors ils mirent au jour une foule d'écrits, tendant à prouver que la doctrine condamnée dans les cinq propositions n'étoit pas celle de Jansenius; c'est-à-dire tendant à éluder la décision du S. Siège, & à rendre nul tout ce qu'il avoit ordonné. Ce qu'ils firent ensuite, marque évidemment que tel étoit leur but. Ils proposerent de recevoir la Bulle, & la condamnation des cinq propositions, en quelque sens qu'elles pussent avoir, pourvu qu'on ne dît pas qu'elle étoit faite au sens que Jansenius les ensei-

Hist. des 5 Propos. liv. 2.

Actes du Clergé du 28 Mars 1654.

gnoit : contradiction palpable, puiſqu'en condamnant ces aſſertions dans tous les ſens poſſibles, ils euſſent condamné le ſens Catholique, dont ſuivant eux elles étoient ſuſceptibles : mais par ces termes vagues, ils ne prétendoient que répandre des ombres ſur la condamnation de Janſenius, qui eſt expreſſe & très-claire. Dans la Bulle d'Innocent X, dès la première phraſe, le livre de Janſenius y eſt nommé & repréſenté, avec ces cinq propoſitions, comme la ſource des altercations qui agitoient la France ; & dans la dernière, le Pontife ajoute encore, qu'en ne cenſurant que cinq articles dans le livre ſuſdit, il n'entend point du tout approuver les autres opinions qu'il renferme.

L'offre fut rejettée par les Prélats aſſemblés en 1654, comme un de ces tempéramens pernicieux par où l'expérience avoit trop fait connoître que l'héréſie ne cherche qu'à induire dans le piège ceux qui compoſent avec elle. L'aſſemblée déclara au contraire en termes formels, & par voie de jugement, que la Bulle avoit condamné les cinq propoſitions comme étant de Janſénius, qu'elles en ſont véritablement tirées, & condamnées dans leur ſens propre qui eſt celui de Janſenius. Elle en informa auſſitôt le Saint Père, par une lettre que

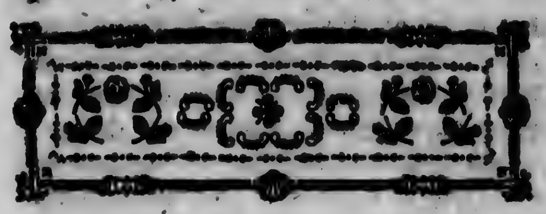
remit l'Evêque de Lodève, qui se trouvoit à Rome. Le Pape, après avoir témoigné une extrême satisfaction de cette conduite, fit expédier un bref qui combloit d'éloges le zèle & la sagesse des Evêques de l'assemblée, approuvoit & confirmoit ce qu'ils avoient déclaré au sujet de sa Bulle ; déclarant lui-même que par cette constitution il avoit prétendu condamner, dans les cinq propositions, la doctrine de Cornelius Jansenius, contenue dans son livre, intitulé *Augustinus*.

Ce bref, reçu avec respect d'abord dans une assemblée du vingt Mai 1655, le fut de même & beaucoup plus solemnellement l'année suivante, dans l'assemblée générale, où aux députés ordinaires se joignirent tous les Prélats qui se trouvoient à Paris ; ensorte qu'elle pouvoit être égalée, comme il est marqué dans ses actes, à un Concile national. On y prononça, conformément au bref d'Innocent & à la délibération de l'assemblée précédente, que la Bulle de ce Pontife avoit condamnée dans les cinq propositions, la doctrine du livre de Jansenius, intitulé *Augustinus*, qui n'est point du tout celle de S. Augustin. On renouvella & on confirma ce qui avoit été résolu dans l'assemblée susdite

pour la pleine exécution de cette Bulle ; & l'on ſtatua que les Evêques qui négligeroient de la faire recevoir & ſouſcrire avec le bref, après les ordres qu'ils en avoient reçus de cette aſſemblée, ne ſeroient plus admis aux aſſemblées générales, provinciales, ni particulières du Clergé. On écrivit enſuite au Souverain Pontiſe, qui étoit alors Alexandre VII, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait pour l'exécution de la Bulle & du bref de ſon prédéceſſeur.

Le Pape Alexandre, bien convaincu que les Janſéniſtes, qu'il obſervoit depuis long-temps, ne tendoient qu'à ſauver les erreurs proſcrites, crut pouvoir au moins guérir les préventions des ames droites. Il avoit une connoiſſance particulière de tout ce qui s'étoit fait à Rome durant l'examen des cinq propoſitions, ayant été l'un des principaux Commiſſaires qu'Innocent y avoit employés, en ſorte qu'il devoit mieux ſavoir que perſonne les intentions de ce Pontiſe, & le ſens de ſa Bulle. Il eſtima donc ne pouvoir différer d'en inſtruire les fidèles, & donna, le ſeize Octobre de cette année 1656, une nouvelle Conſtitution, par laquelle il confirmoit de point en point celle d'Innocent X, qu'il inſéra même dans

dans la sienne. Il y qualifie d'abord d'enfans d'iniquité, & de perturbateurs du repos public, ceux qui ont le front de soutenir, au grand scandale des fidèles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans les écrits de Jansenius, mais qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas été condamnées au sens de cet auteur. Il assure au contraire, comme témoin de tout ce qui s'étoit fait dans cette cause, que ce qui regarde Jansenius y avoit été examiné avec une exactitude à laquelle il n'étoit pas possible d'ajouter. En conséquence, & afin de couper court à tous les doutes qui pourroient naître à l'avenir, il approuve & renouvelle la Constitution, déclaration & définition d'Innocent X, déclare & définit lui-même que les cinq propositions sont extraites du livre de Jansenius, intitulé *Augustinus*, & condamnées dans le sens où cet auteur les enseigne. Il condamne de nouveau ce livre, & tous les ouvrages, imprimés ou manuscrits qu'on a faits, ou qu'on pourra faire pour en soutenir la doctrine condamnée. La précision & les précautions ne pouvoient guère se pousser plus loin : elles parurent presque outrées d'abord. On verra bientôt qu'elles n'étoient pas encore suffisantes.



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIEME.

Depuis la Bulle d'Alexandre VII en 1656, jusqu'à l'élection de Clément IX en 1667.

QUe les partisans des nouveautés proscrites demandent qu'on leur montre dans Jansenius les assertions condamnées, & se ferment les yeux pour ne les y point voir; c'est un aveuglement de plein gré, qui ne peut que les conduire aux derniers précipices. Pour le Catholique, il suffit que l'Eglise ait parlé; il marche en assurance à la faveur de cette lumière, & regarde toutes les autres

comme des lueurs trompeuses, qui ne pourroient que l'égarer. Depuis la Constitution d'Alexandre VII, les Jansénistes eux-mêmes, après avoir soutenu dans un si grand nombre d'écrits que la doctrine condamnée dans les cinq propositions n'étoit pas celle de Jansenius, sentirent, au moins pour un temps, que ce paradoxe n'étoit pas soutenable : mais ils trouverent aussi-tôt un autre faux-fuyant, dans leur distinction fictive du fait & du droit. Forcés de convenir que l'Eglise avoit cru voir la doctrine des cinq propositions dans le livre de Jansenius, ils soutinrent qu'elle s'étoit trompée sur cette espèce de fait, & qu'elle n'est point infaillible en jugeant du sens d'un livre, parcequ'elle peut errer en prononçant sur les faits.

On n'incidentera point ici sur l'abus qu'ils font des termes, quand ils appellent questions de fait celles qui regardent le sens des livres : on peut s'accommoder à l'usage qui a prévalu; sans préjudice néanmoins du sentiment qui tient, avec beaucoup plus de raison, que c'est là proprement & véritablement une question de droit. Les Jurisconsultes, dont les Théologiens ont emprunté ces termes, n'appellent question de fait, que celle

où il s'agit de savoir si une chose a été faite, si tel crime, par exemple, a été commis ; au lieu qu'ils nomment questions de droit, toutes celles où il s'agit du sens de la loi, quand il est douteux. Ainsi donc en matière de Foi, quand il s'agit du sens de l'écriture qui en est la loi, ou la règle, & du sens des Pères, ou du vrai fil de la tradition, qui n'y doit pas moins servir de règle que l'écriture ; toutes ces questions, à proprement parler, ne sont que des questions de droit. Si toutefois on veut restreindre ce nom aux questions où il s'agit de savoir si telle assertion est vraie ou fausse, Catholique ou hérétique ; alors la question touchant le livre de Jansenius peut s'appeler question de fait, mais seulement à un certain égard ; & sous tout autre rapport, elle demeure question de droit : question de fait, en tant qu'on demande, non pas si tel sens est Catholique, ou hérétique, mais si c'est le sens naturel de telle & telle proposition : question de droit, en tant que ce n'est pas-là un de ces faits purement personnels à qui le nom de fait a été déterminé par l'usage, tandis qu'on n'a distingué que raisonnablement entre les questions de fait & les questions de droit.

Le fait ainsi entendu est donc inséparable du droit ; & si l'Eglise décide infailliblement les questions de droit, comme tout le monde en convient, elle prononce sur ces questions de fait avec la même infaillibilité, comme tout le monde par-là même est obligé d'en convenir. Si au contraire elle peut errer sur ces faits, elle erre de même, & ne pourra pas même ne point errer à l'égard du droit en mille rencontres. En un mot, si l'Eglise peut se tromper à l'égard des faits dogmatiques, toute la tradition, qui fait le fondement de la Foi, est anéantie ; parce que la tradition ne consiste que dans l'assemblage de ces sortes de faits ; savoir que tel & tel Père dans chaque siècle a eu tel sentiment sur tel point de doctrine. Voilà tout ce qu'il faut entendre par l'inséparabilité du fait & du droit ; question si fameuse dans les disputes Jansénienes, & assez mal entendue, ou mal présentée par bien d'autres auteurs. Mettons la chose en exemple, pour nous accommoder au goût du lecteur qui aime peu la controverse. L'Eglise Romaine a proposé autrefois certains articles à croire contenant sa doctrine touchant la grace contre les Pélagiens, & a déclaré par la bouche du Pape S. Céleslin, que cette

Conc. Arauf. II. Capitul. Cœlest.

doctrine est la même qu'a soutenue S. Augustin dans ses œuvres contre ces hérétiques : voilà un droit & un fait, ou ce qu'on veut nommer un fait, bien marqués l'un & l'autre & bien distingués. Tels articles contiennent la doctrine de l'Eglise ; c'est le point de droit : la doctrine contenue dans ces articles est la même qu'enseigne S. Augustin ; c'est le point de fait. Mais tous deux sont joints dans cette proposition : tels & tels articles de S. Augustin contiennent la doctrine de l'Eglise. Or, en vertu de la déclaration des Papes, le droit & le fait, selon les partisans de Jansenius, sont tellement liés l'un à l'autre, qu'ils ne peuvent plus se séparer. Il est indubitable, disent-ils par la bouche d'Arnaud, que l'Eglise, en approuvant la doctrine de Saint Augustin, ne s'est pas trompée dans l'intelligence du sens de ce Père. Or, supposé ce fait non contesté, que l'Eglise a bien entendu la doctrine de S. Augustin, & qu'elle l'a approuvée, la doctrine de ce Saint se trouve inséparablement attachée à celle de l'Eglise ; de telle manière, que c'est aujourd'hui la même chose, de juger si une opinion est ou n'est pas de S. Augustin, que de juger si elle est vraie ou fausse, orthodoxe ou erronée.

Réfut. du P. Annat. p. 6, &c.

Voilà donc l'inséparabilité du droit & du fait, clairement établie par les Jansénistes, en faveur de la doctrine de S. Augustin : mais par le même raisonnement, elle est établie avec la même solidité, contre la doctrine de Jansenius; car il est hors de doute que l'Eglise a aussi bien saisi le sens de Jansenius, que celui de S. Augustin. Nulle raison pour ou contre l'un, qui ne soit pour ou contre l'autre. Supposez donc ce fait indubitable, que l'Eglise a bien entendu la doctrine de Jansenius, & qu'elle l'a condamnée, la doctrine de cet Evêque devient nécessairement opposée à celle de l'Eglise; de telle manière, qu'ici c'est désormais la même chose, de juger si une opinion est ou n'est pas de Jansenius, que de juger si elle est fausse ou vraie, erronée ou orthodoxe. L'Eglise peut-elle décider plus sûrement de la conformité de sa doctrine avec celle du saint Evêque d'Hippone, que de son opposition avec celle de l'Evêque d'Ypres? Ce seroit renverser tous les principes du raisonnement, aussi bien que de la foi, que de le prétendre.

Le coryphée du Jansénisme l'a senti lui-même. Il y a de certains faits, dit-il généralement, dont on conclut nécef- Arn. *ibid.*

fairement la vérité d'une doctrine ; & ce font ceux qui contiennent la tradition de l'Eglife. Par exemple, il s'enfuit de ce que les Pères ont enfeigné unanimement une doctrine comme de Foi, que cette doctrine eft de Foi. Ainfi eft-il clair, pourfuit-il, que l'Eglife étant infaillible dans la décifion des dogmes, elle l'eft auffi dans la décifion de ces fortes de faits, qui s'enfuivent néceffairement des dogmes, & qui font les moyens néceffaires par lefquels elle arrive à la connoiffance des vérités de Foi. En effet, l'inféparabilité du droit & du fait, telle qu'on la doit à préfent concevoir, a lieu partout où l'Eglife a réuni ces deux chofes : car fi elle a pu fe tromper fur le fens, foit de Janfenius, foit de S. Auguftin, touchant la matière de la grace ; elle a pu méconnoître encore le fens du même Père, & de chacun des autres, au fujet de la préfence réelle, de la divinité de J. C., de la trinité même, & de tous nos myftères. Elle ne pourroit donc plus nous garantir la tradition d'aucun dogme attaqué par les hérétiques ; & toutes les vérités Chrétiennes flotteroient au gré du doute & de l'incertitude qui anéantiffent la Foi.

Inftruite de fes obligations, & des

droits nécessaires pour les remplir, l'Eglise en mille rencontres, & dans tous les siècles, ne s'est pas contentée de proscrire les faux dogmes des hérétiques; mais elle a flétri leurs livres, & a exigé une soumission d'esprit entière & sans réserve à ses censures, sans séparer le sens des livres condamnés d'avec les héréfies qu'elle anathématisoit. Ainsi Eusèbe de Nicomédie & Théognis de Nicée furent contraints, au Concile de Nicée, de souscrire à la condamnation d'Arius, dans le sens de cet hérésiarque, qu'ils prétendoient qu'on entendoit mal. Ainsi le Concile d'Ephèse condamna les écrits de Nestorius, comme ouvertement contraires à la Foi de l'Eglise; & Jean d'Antioche, avec une multitude d'Evêques Orientaux qui jugeoient orthodoxe le sens de ce Prélat, ne fut reçu à la Communion Catholique, qu'après avoir souscrit à cette condamnation. Ainsi Théodoret, au Concile de Calcédoine, fut encore obligé de dire anathême à Nestorius, à sa doctrine & à ses défenseurs. Ainsi le Patriarche Jean II de Constantinople ne fut admis à la Communion de l'Eglise Romaine, qu'après avoir signé le formulaire du Pape Hormisdas, & anathématisé, tant Acace, que ses autres prédéces-

ſeurs hérétiques. Ainſi le cinquième Concile général condamna les écrits de Théodore de Mapſueſte, du célèbre Théodoret, Evêque de Cyr, d'Ibas, Evêque d'Edeſſe, & dit anathême à ceux qui refuſoient de les anathématiſer eux-mêmes. Ainſi le Concile de Latran, ſous le ſaint Pape Martin I, condamna tous ceux qui ne rejetteroient pas de cœur & de bouche Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie & Sergius de C. P., avec leurs écrits hérétiques. Ainſi la Bulle de Martin V, approuvée du Concile de Conſtance, enjoignit à tous les Evêques de traiter comme hérétiques, ceux qui auroient la préſomption de défendre les livres, ou les perſonnes de Wiclef, de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Ainſi enfin eſt-il bien conſtaté, & plus qu'on ne le demandoit peut-être, que l'Egliſe s'eſt toujours cru en droit de condamner les erreurs, non pas ſeulement dans un ſens vague, mais ſelon le ſens propre des écrits où elles étoient contenues. Et n'eſt-il pas de toute néceſſité qu'elle ait ce droit, pour s'acquitter de ſes charges? Elle eſt chargée de l'enſeignement des fidèles; elle eſt chargée de paître le troupeau de J. C. Il faut donc qu'elle enſeigne, ſans aucun danger d'erreur; il faut

qu'elle conduise le troupeau dans les pâturages sains, & qu'elle le détourne des pâturages empoisonnés : mais comment remplir ces devoirs, si elle ne distingue pas le poison de la nourriture saine, ou les bons livres des mauvais ; si elle ne connoît pas infailliblement le sens propre d'un livre hérétique, afin d'en interdire la lecture aux fidèles ? Autrement, elle pourroit flétrir un bon livre, & en accréditer un mauvais ; d'où le fidèle écoutant l'Eglise, comme l'ordonne J. C., seroit induit dans l'erreur, & la vraie Foi deviendroit le partage de l'indocilité. Est-il une impiété plus absurde & une absurdité plus impie, plus pernicieuse ?

Il convenoit d'établir ces principes, avant d'entamer le fil de la narration où ils seront d'usage, & où ils n'auroient pu trouver place d'une manière suivie, la seule instructive, & même la seule intéressante. L'attention que demandent ces préambules, n'aura pas laissé de peiner le lecteur ; mais il n'étoit pas possible de les lui épargner, sans lui rendre ensuite bien des choses inintelligibles, & qui se développeront d'elles-mêmes, au moyen de quelques momens d'une application plus qu'ordinaire. Encore un instant de patience ; car il faut encore observer, que

par le ſens de Janſénius, on n'entend point le ſens qu'il a eu dans l'eſprit en compoſant ſon livre, mais celui qui ſe préſente naturellement à l'eſprit de ſes lecteurs, celui qui réſulte de la ſignification commune des termes qu'il emploie, & de la contexture de l'ouvrage qu'il a compoſé. On appelle toutefois ce ſens, le ſens de l'auteur; parce qu'on ne préſume pas qu'un auteur s'exprime de manière à faire concevoir tout le contraire de ce qu'il penſe. Mais qu'il ait eu effectivement ce ſens en vue; c'eſt-là un fait perſonnel, dont l'Egliſe ne juge point, & ſur quoi en effet elle n'a point prononcé. On n'attaque donc point la perſonne de Janſenius; bien moins le juge-t-on formellement hérétique. Il peut abſolument avoir tenu la doctrine que l'Egliſe a condamnée dans ſon livre, ſans qu'il ſoit coupable d'héréſie; non-ſeulement parce qu'il peut avoir erré de bonne foi, mais parce que ſa plume peut avoir mal rendu ſa penſée. Ainſi la perſonne de Janſenius à part, le problême du fait, ſi myſtérieux en apparence, ſe réduit à ſavoir ſi le texte de ſon livre, dans ſon ſens naturel & littéral, énonce les mêmes héréſies que les cinq propoſitions condamnées par l'Egliſe.

La Bulle par laquelle Alexandre VII décidoit cette question, & confirmoit la décision d'Innocent X sur le même sujet, fut présentée le 14 de Mars 1657, à l'assemblée du Clergé : mais la délibération fut remise au dix-sept, afin d'y appeller les Evêques qui, sans être de l'assemblée, se trouvoient à Paris. Ils s'y rendirent ; & tous ayant accepté la Bulle avec soumission, l'on arrêta qu'elle seroit publiée dans les formes ordinaires, & mise à exécution dans tous les diocèses par l'ordre des Evêques. Comme elle ordonnoit que la Constitution d'Innocent seroit observée suivant l'interprétation qu'en donnoit le Pape Alexandre ; savoir que les cinq propositions sont de Jansenius, & que leur doctrine est condamnée dans le sens que Jansenius enseigne ; l'assemblée déclara qu'il seroit procédé, selon la rigueur de ces deux Bulles, contre ceux qui contrediroient cette détermination, aussi bien que contre ceux qui professeroient la doctrine condamnée. Et pour mieux assurer l'exécution des décrets apostoliques, on dressa une formule de Foi, qui devoit être ajoutée à la nouvelle Constitution. Les Prélats furent exhortés à la faire signer, chacun dans son diocèse, sous l'espace d'un mois.

Actes du Clergé. Ann. 1657.

Elle étoit conçue en ces termes : « Je me soumets sincérement à la Constitution du Pape Innocent X, du 31 Mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la Constitution de Notre S. Père Alexandre VII, du 16 Octobre 1653. Je reconnois que je suis obligé en conscience d'obéir à ces Constitutions, & je condamne de cœur & de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius, contenue dans son livre, intitulé *Augustinus*, que ces deux Papes & les Evêques ont condamnée ; laquelle n'est point celle de S. Augustin, que Jansenius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint Docteur."

La délibération du Clergé n'eut pas sitôt son effet. Dès que la nouvelle Constitution eut été publiée dans les diocèses divers, & qu'on entendit parler de formulaire & de signature ; les partisans des nouveautés proscrites, à l'exemple de leurs chefs, répéterent de toute part, qu'en se soumettant aux Constitutions apostoliques, pour ce qui regardoit la décision des dogmes de Foi, ils ne pouvoient être obligés, contre leurs lumières & leur conscience, à reconnoître qu'une doctrine hérétique se trouvât dans les écrits d'un pieux & savant Evêque

qui étoit mort dans la Communion de l'Eglise ; que ce n'est là qu'une question de fait, dont elle n'avoit pas droit d'exiger la croyance, parce qu'elle n'avoit point d'autorité pour la décider infailliblement. Un des premiers écrits qui parut sur ce sujet, fut le cas de conscience, proposé par un Docteur qui ne se nommoit pas, mais qu'on sut par la suite être l'intarissable Arnaud. Il demandoit, si ayant été persuadé jusques-là que les cinq propositions ne sont pas dans le livre de Jansenius, ni condamnées dans son sens, il étoit obligé de changer de sentiment, & de croire désormais le contraire. On ne lui marque point, ajoutoit-il, les endroits du livre où sont les propositions ; on se contente de condamner le sens de Jansenius, sans dire quel il est. Ainsi les raisons qui lui ont fait croire que Jansenius n'a point d'autre sens que S. Augustin sur cette matière, lui paroissent aussi évidentes que jamais. Après tout, conclut-il, ce n'est là qu'une question de fait, sur laquelle il ne croit pas qu'un Théologien soit obligé de démentir ses lumières, & ses propres yeux ; sachant d'ailleurs que l'examen du livre en question n'a jamais été canonique.

Le cas de conſcience fut adreſſé, entre autres Prélats, à Monſieur Pavillon, Evêque d'Alet, qui n'étoit pas encore du parti, comme on va le voir par ſa réponſe. Tout conſidéré, devant Dieu, répondit-il, nous ſommes d'avis que ceux à qui l'on propoſera de ſigner la nouvelle Conſtitution, non-ſeulement le peuvent en conſcience, mais qu'ils le doivent, quoiqu'ils aient été juſqu'à préſent perſuadés du contraire de ce qu'elle contient. Ils ſont encore obligés de ſe ſoumettre à la déclaration du Pape; puiſque dans les choſes conteſtées entre les Catholiques, nous devons ſuivre les lumières & les déciſions du Souverain Pontife, auquel il appartient, quand l'Egliſe ne parle point en corps, de prononcer, & d'arrêter les eſprits à ce qu'il juge; étant certain que ſon autorité doit prévaloir à tous nos ſentimens particuliers: & quoiqu'on reconnoiſſe la grande différence qu'il y a de prononcer ſur une queſtion de fait, ou ſur une queſtion de droit; on peut dire néanmoins que cette queſtion de fait eſt tellement jointe à la queſtion de droit, qu'il ſemble dangereux en cette rencontre, d'en faire la ſéparation. Il s'agit de ſavoir ſi les cinq propoſitions ſont tirées du livre de Jan-

ſenius ; c'eſt-à-dire s'il y en a dans cet auteur qui ſoient conçues, ſinon en mêmes termes, du moins en termes équivalens, & ſi le ſens de ce même auteur eſt le véritable ſens de S. Auguſtin. Comme il eſt beſoin pour cela de raiſonnement, & qu'il y a eu diverſité d'opinions à ce ſujet entre les Catholiques ; il y a raiſon de croire que la choſe n'eſt point aſſez claire, pour ne laiſſer aucun doute. C'eſt pourquoi nous eſtimons qu'il eſt juſte de ſe ſoumettre à la déciſion du Pape, & qu'après une déclaration auſſi ſolemnelle & auſſi préciſe que celle de la Bulle, il auroit ſujet de retrancher de la Communion de l'Egliſe ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre. Quant au formulaire, qu'on dit ne contenir en ſubſtance que ce qui eſt porté dans la Bulle, il ſemble qu'on doit auſſi le recevoir, & le ſigner lorſqu'il ſera préſenté. Et encore qu'il marque qu'on ſouſcrit, non-ſeulement pour la paix de l'Egliſe, mais parce qu'on y eſt obligé en conſcience ; l'on n'en doit point faire de difficulté, quoique cela ne ſoit pas exprimé dans la Conſtitution ; puiſqu'effectivement la raiſon pour laquelle on s'y ſoumet, eſt une raiſon de conſcience, & que l'on croit devoir être obéiſſant au Chef de l'Egliſe.

Le Docteur, bien loin de se rendre au sentiment de l'Evêque, fit imprimer, sous le titre de Réflexions, les motifs qui l'empêchoient de s'y conformer. La maxime fondamentale de tous ses raisonnemens, c'est que chaque personne, & sur-tout un Docteur qui a quelque discernement de ce qui se passe dans son esprit, est le premier, ou plutôt l'unique juge entre les hommes, de ce qui lui paroît évident. D'où il concluoit qu'il n'étoit pas obligé en cette rencontre de soumettre son jugement à celui du Souverain Pontife; parceque le contraire lui paroissoit d'une entière évidence. Il étayoit
II. Cor. c. 2. v. 11. sa maxime de ce passage de S. Paul, *Nul ne connoît ce qui est en l'homme, que l'esprit de l'homme.* On tâcha de lui faire sentir le faux de son sophisme, dont l'énoncé a deux sens qui sautent aux yeux : l'un, que chaque particulier peut seul, entre les hommes, juger si une chose lui paroît évidente; l'autre, que chaque particulier, ou du moins chaque Docteur, peut seul juger si ce qui lui paroît évident est réellement tel, ou si ce n'est qu'une évidence apparente. La proposition prise au premier sens, ne fait rien à la question présente, où l'on ne demande pas si le contraire du fait

de Jansenius paroit évident à son défenseur, mais s'il l'est effectivement : & tel est le sens du texte de S. Paul, qui signifie simplement que l'esprit de chaque homme connoît seul les actes qu'il forme dans son intérieur, & quant à leur existence seulement ; mais non pas quant à leurs qualités. Il est evident à un homme, par exemple, qu'il fait un acte de contrition ; mais il ne lui est pas évident que cette contrition ait les qualités requises pour le réconcilier avec Dieu. Ainsi étoit-il évident au Docteur Arnaud, qu'il formoit un jugement favorable au livre de Jansenius, s'il le formoit en effet ; mais il ne lui étoit pas évident, que ce jugement fût véritable.

Que s'il soutient qu'il a aussi une évidence de la vérité de son jugement, & c'est le second sens de sa proposition sophistique, il ne dira rien que n'aient dit Luther & Calvin, pour ne point se soumettre au Concile de Trente, rien qui ne renverse toutes les décisions des Conciles, aussi bien que des Papes, rien qui n'ouvre la porte à tous les schismes & à toutes les hérésies ; sans qu'il soit jamais possible de terminer aucune contestation dans l'Eglise, par la voie de l'autorité que Dieu néanmoins y a éta-

blie comme la seule efficace. Ceux qui sont dans l'erreur, n'y sont communément que parcequ'ils croient évident & certain, ce qui ne l'est pas : d'où il est clair que, si chaque particulier étoit juge légitime pour discerner la véritable évidence de celle qui n'est qu'apparente, les hérétiques & les schismatiques ne seroient plus obligés de s'en rapporter à l'Eglise contre ce qui leur paroîtroit évident ; ou plutôt il n'y auroit plus, ni schismatiques, ni hérétiques ; puisque personne ne peut l'être, dès que personne n'est obligé d'écouter l'Eglise contre ce qu'il croit évident.

Lettre de l'Abbé de Rancé à l'Ab. de Tillemont.

Tous ces principes firent aussi peu d'impression sur le Docteur Arnaud, que l'avis de l'Evêque d'Alet qui, malgré la réplique du Docteur, persista plus de quatre ans encore dans son sentiment. Ce Prélat s'étant rencontré long-temps après avec le fameux réformateur de la Trappe, il le loua beaucoup de s'être soumis aux décisions du S. Siège, & l'exhorta fortement à ne rien écouter de ce qu'on pourroit lui dire pour le faire changer. Tout Chrétien, lui dit-il expressément à ce sujet, est obligé de suivre les décrets & les déclarations de l'Eglise. Il faut demeurer ferme, & mourir dans cette con-

viction. Les raisons contraires ne valent pas la peine d'être écoutées. Cet Evêque changea étonnamment par la suite ; & il protesta ne l'avoir fait qu'après des prières longues, & une étude plus profonde qu'auparavant ; mais l'Abbé de la Trappe attribua ce changement à de tout autres raisons. Je sais, dit-il, qu'il a changé ; mais je sais aussi de quelle adresse & de quels artifices on s'est servi, quelle diligence on a faite pour l'y porter. Ces paroles font assez entendre que le changement de l'Evêque d'Alet, quelles que pussent être sa piété & toutes ses qualités Episcopales, provint d'ailleurs que de l'étude & de l'oraison. On en pourra connoître la cause par la suite. *Ibid.*

Le dix-neuf de Janvier 1657, le rappel des Jésuites à Venise fut résolu par le Sénat, à la pluralité de cent seize voix contre cinquante-trois. A leur sortie, on leur avoit annoncé qu'ils ne rentreroient pas facilement ; & pendant plus de cinquante ans, on leur tint parole. Le temps fit enfin ce que le Pape Paul V & le Roi Henri le Grand n'avoient pu faire. Fra-Paolo ne vivoit plus, & la Société avoit des amis par les Sénateurs gens de bien. La République céda aux prières d'Alexandre VII, à qui elle avoit des

obligations récentes, pour des secours qu'il lui avoit donnés contre les Turcs. Les Jésuites y furent rétablis : mais ils n'y recouvrerent pas leur première considération, & ils y ont toujours été depuis sans crédit; au grand contentement de bien d'autres religieux, dit un écrivain de réputation, qui avoit tout observé de ses propres yeux, parce que leur régularité fait paroître le débordement des autres plus grand aux yeux du monde. Bien loin que la Société s'en trouvât plus mal, leur province de Venise, au contraire, fut toujours depuis la plus florissante d'Italie.

Amel. Hist. du Gouv. de Ven. p. 981.

Dans la même année, le Pape Alexandre condamna la lettre d'Arnaud à une personne de condition; celle du même auteur à un Duc & Pair; les Lettres Provinciales, & quelques autres ouvrages publiés par les partisans des nouvelles doctrines. Ennemi de l'erreur, & non pas des personnes, il condamna, deux ans après, un livre composé par le Jésuite Pirot, sous le titre d'Apologie des Casuistes, contre les calomnies des Jansénistes. Il eût été mieux intitulé Apologie de Pascal & de ses imputations; tant l'imprudent auteur avoit pris à tâche de justifier les décisions même les

plus répréhensibles. On prétend que la plûpart de ses confrères s'étoient opposés à la publication de son ouvrage; mais que les intrigues de l'Apologiste, tout gauche qu'il se montroit dans son livre, avoient prévalu. Il n'est que trop ordinaire, dans les compagnies, que ce genre de ressort, que les manœuvres de quelques particuliers, les moins pourvus des autres talens, remuent toute la machine. La réputation du corps est cependant à leur merci : une faute personnelle fait l'opprobre général, & même en fait de doctrine, aussi bien que dans la matière des mœurs. Combien d'écoles respectables, à qui l'on reproche encore aujourd'hui les décisions scandaleuses, rendues depuis plus d'un siècle!

Le mauvais ouvrage de Pirot fut incontinent désavoué par ses Supérieurs. Les Curés de Paris voulurent néanmoins le déférer au Parlement : mais le Roi leur fit défense de porter cette affaire ecclésiastique à un Tribunal séculier. Il fallut se contenter de s'adresser à la Sorbonne, & aux Vicaires Généraux du Cardinal de Retz, alors prisonnier d'Etat. Ils eurent encore la mortification de voir supprimer un de leurs mémoires par le Conseil d'Etat, comme un libelle contenant plusieurs

discours supposés, & des propos avancés contre vérité. Le sommaire de leur dénonciation fut ensuite censuré à Rome. Cependant la Sorbonne condamna trois propositions du livre dénoncé, touchant la simonie & certains contrats usuraires. Les grands Vicaires de Paris en condamnerent un nombre beaucoup plus grand. Après quoi l'on vit paroître dans toutes les provinces du Royaume, des ordonnances pastorales, où il est bon de remarquer que la plûpart des Prélats, les plus zélés contre Jansenius, se déclarerent le plus fortement contre l'Apologie des mauvais casuistes. Ainsi les sectateurs & les fauteurs de la nouvelle doctrine n'eurent pas même l'avantage de regagner, du côté de la morale, ce qu'ils avoient perdu d'honneur, du côté de la Foi. Le Pape lui-même, informé du bruit que ce mauvais livre faisoit en France, le condamna le douze Août 1659; & les Jésuites témoignerent unanimement la plus parfaite soumission pour le décret Pontifical. Tel fut l'un des plus grands triomphes de Port-Royal sur la Société, lequel eût été vraisemblablement plus flatteur pour lui, si les Jésuites, au lieu de se soumettre de cœur & de bouche, avoient dit, à son exemple, qu'on avoit mal pris le sens du livre

livre condamné; que c'étoit là un fait sur lequel il n'appartenoit de prononcer, ni aux Evêques, ni au Pape; que l'Eglise entière peut se tromper dans la discussion des faits, & dans l'intelligence du sens propre & naturel des textes.

Durant ces discussions & ces agitations scandaleuses, la Congrégation paisible de S. Vincent de Paul entreprit, quoiqu'à peine formée, de porter son zèle jusqu'au sein de l'infidélité & de la barbarie, dans la grande isle de S. Laurent, ou de Madagascar, située au delà du vaste continent de l'Afrique, sous la ligne brûlante du midi. L'intempérie du climat, ou la fatigue excessive fit périr sept Missionnaires en très-peu d'années. Les tempêtes en écarterent onze ou douze autres; sans que le saint Instituteur, qui n'épargnoit rien pour cette grande œuvre, se rebutât jamais. L'Eglise, répondoit-il à quelques faux sages qui désapprouvoient sa persévérance; l'Eglise a été établie par la mort du fils de Dieu, affermie par celle des Apôtres & des premiers Pontifes. Le sang des Martyrs fut la semence du Christianisme; & toujours le Seigneur éprouva par l'adversité ceux qu'il destinoit à l'accomplissement de ses grands desseins. Le temps en est venu, & sa divine bonté fait

Vie de S. Vincent de Paul. l. 2. c. 1.

connoître plus que jamais, qu'il veut que ſon nom ſoit connu, & le Royaume de ſon fils établi dans toutes les nations. Un ſeul de ces Miſſionnaires, l'infatigable & pieux Père Bourdaiſe, outre une infinité d'enfans auxquels il ouvrit le Ciel par le baptême, convertit pluſieurs Princes, & fit ſix cents Chrétiens dignes de ce nom, parmi des inſulaires de mœurs ſi dépravées, que les enfans apprenoient de leurs pères même à perdre l'innocence, avant d'avoir atteint l'âge de raiſon. Mais cette corruption provenant ſur-tout de leur groſſiéreté & de leur ignorance; comme ces peuples, naturellement dociles, marquoient beaucoup d'empreſſement pour ſe faire inſtruire, il y avoit lieu d'en bien eſpérer. L'abondance de la récolte commençoit en effet à répondre à la grandeur des travaux, quand la ruine de la colonie Françoiſe de Madagaſcar entraina celle de cette Miſſion.

Les montagnes d'Ecoſſe, ainſi que les iſles Hébrides & les Orcades, répandues ſur ces froides & ſtériles plages, n'étoient guère moins dépourvues des ſecours de la Religion, que le centre de l'infidélité & de la barbarie. Les Prêtres Catholiques, en ayant été chaſſés quand la domination Britannique s'étoit ſéparée de

Rome, & la misère du pays, où les nobles mêmes n'avoient pour lit que la paille, & le pain d'avoine pour nourriture, ayant peu d'attraits pour les prédicans, la plûpart des habitans, sans savoir s'ils étoient Catholiques, ou hérétiques, n'avoient presque aucun exercice de Religion. On y trouvoit des vieillards de quatre-vingts ans, qui n'étoient pas encore baptisés. Ce fut assez pour le charitable Instituteur de la Mission, de connoître l'extrémité de cette misère spirituelle, pour s'empresser à y apporter le remède. Il proposa aussi-tôt à quelques Prêtres Ecossois & Irlandois de sa Congrégation, d'aller secourir leurs compatriotes. Il fit si bien passer dans leurs cœurs la générosité qu'il respiroit lui-même, qu'ils méprisérent toute la rigueur des poursuites qu'on faisoit, sous le despotisme affermi de Cromwel, contre les Prêtres de l'Eglise Romaine.

Ils partirent, déguisés en marchands, avec le Comte de Clangary, nouvellement rentré dans le sein de l'Eglise. Arrivés en Ecosse, ils convertirent d'abord le père de ce Comte, âgé de quatre-vingt-dix ans, qui sembloit avoir attendu leur arrivée pour mourir dans la profession de la vraie Foi. Un Prêtre apostat qui les re-

connut, & fit tous ses efforts pour les perdre, fut ensuite si touché de repentir, qu'il vint pleurer son zèle meurtrier à leurs pieds, & les prier, en abjurant l'héréfie, de le remettre dans la voie du salut. Le Comte de Clanranald, Seigneur d'une bonne partie de l'isle de Viste, se convertit avec sa femme, le jeune Seigneur son fils, tous ses gens, tous les gentilshommes ses vassaux, & mille à douze cents paysans. Dans les isles d'Egge & de Canne, ils convertirent, ou instruisirent huit à neuf cents personnes, dont il n'y en avoit pas quinze qui sussent aucun des mystères de la Foi Chrétienne. Ils conférerent le baptême à quarante autres, qui étoient parvenus, sans l'avoir reçu, à l'âge de soixante-dix, de quatre-vingt, de cent ans, & qui moururent peu de temps après dans la grace qu'ils avoient recouvrée. Voilà une partie des bénédictions que le Ciel répandit sur les travaux de ces ouvriers Apostoliques, dans les seules Hébrides. Leurs succès ne furent pas moindres dans les contrées septentrionales du continent de l'Ecosse, où ils ramenerent au bercail de l'Eglise quantité de personnes, même du premier rang.

Ils avoient tout lieu de se promettre les mêmes succès dans les isles Orcades,

où l'on ne se souvenoit point d'avoir vu aucun Prêtre avant eux ; & déja ils les parcouroient avec fruit, quand, par l'instigation de jaloux prédicans, il vint un ordre du tyran, nommé Protecteur, à l'effet de rechercher extraordinairement les Prêtres papistes, & de les punir selon toute la rigueur des loix. Le P. le Blanc fut arrêté dans les montagnes d'Ecosse, avec un Jésuite, & emprisonné dans la ville d'Aberden. Cependant il ne se trouva point de preuves suffisantes, pour le convaincre, au terme littéral de la loi, d'avoir célébré la Messe, ou fait quelqu'autre fonction du Sacerdoce. Il fut relâché, après cinq à six mois de prison, avec défense de prêcher, de baptiser, & d'administrer aucun Sacrement, sous peine d'être pendu sans autre procédure. Ce qui ne l'empêcha point de retourner dans ces montagnes, & d'y travailler comme auparavant, dans un danger continuel de la mort, & une manière de vivre qui équivaloit au martyre. Il passoit pour l'ordinaire, lui & ses compagnons, le jour entier, & quelquefois plusieurs jours de suite sans manger ; après quoi toute leur réfection consistoit en pain d'orge, ou d'avoine, avec du fromage & du beurre salé. Pour ce qui

eſt de la viande, quand ils en rencontroient chez les nobles; vautrée, comme elle y étoit, dans la paille qui leur ſervoit de table & de nappe, de plats & d'aſſiettes, elle ne pouvoit que leur faire bondir le cœur, quelle que fût leur mortification.

Vie de S. Vincent de Paul. l. 2. c. 1. Sect. XI.

Que ne mériterent pas encore de l'Egliſe les dignes enfans de S. Vincent de Paul, dans les Miſſions de Barbarie, trop honorables au nom Chrétien, pour n'en pas rapporter au moins deux traits d'édification, tirés d'une infinité d'autres! Entre les eſclaves qu'ils prémuniſſoient contre les dangers de l'apoſtaſie, il y avoit deux jeunes Chrétiens d'environ quinze ans, l'un François, & l'autre Anglois, tombés entre les mains de deux Mahométans de Tunis, voiſins l'un de l'autre. Le voiſinage, l'égalité d'âge & d'infortune les lierent inſenſiblement d'une étroite amitié. Le François, qui étoit pieux & zélé Catholique, ébranla l'Anglois, qui fut enſuite inſtruit à fond par un Miſſionnaire, entre les mains duquel il abjura les erreurs de ſa nation. Sa converſion fut ſi ſolide, que des marchands Anglois étant venus pour racheter les eſclaves de leur pays & de leur Religion, il leur déclara nettement qu'il

étoit Catholique, & qu'il aimoit mieux rester toute sa vie dans les fers, que de recouvrer sa liberté au préjudice de la vraie Foi. Il demeura donc esclave, & continuant à voir son vertueux compagnon, ils ne cessoient point de s'encourager réciproquement à mépriser pour la Foi, toutes les violences qu'on pourroit employer pour l'arracher de leur cœur. Ce qui auroit dû faire l'admiration des infidèles, ne leur inspira que de la fureur : plusieurs fois leurs maîtres barbares portèrent la brutalité jusqu'à les assommer de coups, & les laisser pour morts sur la place.

Le François se trouvant un jour en cet état, fut visité par son ami, qui, ne pouvant discerner s'il étoit vif ou mort, l'appella fortement par son nom. Tout ce qu'il en put tirer d'abord, furent ces mots : Je suis Chrétien pour la vie. Aussi-tôt l'Anglois lui baisa les pieds, comme à un martyr. Tandis qu'il lui donnoit ce témoignage de vénération, il survint quelques Mahométans, qui fort étonnés, lui demandèrent pourquoi il en usoit ainsi. Je rends honneur, leur répondit-il, aux membres qui viennent de souffrir pour J. C. mon Sauveur & mon Dieu. Sur quoi les infidèles le chas-

ſerent avec outrage. Quelque temps après, le François guéri alla rendre viſite à l'Anglois, & le trouva étendu à ſon tour ſur une méchante natte, & demi-mort des coups qu'il venoit de recevoir. Le patron barbare, qui finiſſoit à peine d'exercer ſa brutalité, ſe trouvoit encore préſent, avec pluſieurs Turcs. Rien ne fit peur au petit héros ; il entre ſans héſiter, s'approche de ſon ami, & lui demande à voix haute, qui de J. C. ou de Mahomet, il aime davantage. L'Anglois oubliant ſes douleurs, répond d'une voix animée, que c'eſt J. C., qu'il eſt Chrétien, & qu'il veut mourir Chrétien. Les infidèles frémiſſoient de fureur contre le François. L'un d'entre eux qui avoit deux couteaux à ſa ceinture, en tira un, & ſe mit à le pourſuivre en le menaçant de lui couper les oreilles. Le jeune Chrétien l'attend fort tranquille ; & dès qu'il eſt proche, il lui arrache ſon autre couteau, s'en coupe lui-même une oreille, & la lui préſentant, lui demande s'il veut encore l'autre. Il l'eût en effet coupée, ſi on ne lui eût retiré le couteau des mains. Par les ſuites heureuſes de cette action, contraire ſans doute aux règles communes ; il parut qu'elle étoit dirigée par une inſpiration

ſpéciale. Le courage tout divin de ces deux enfans fit une telle impreſſion ſur les infidèles, qu'ils ne leur parlerent plus déſormais d'abandonner la Foi Chrétienne; mais la couronne qui leur étoit deſtinée ayant pris ſon dernier embelliſſement, ils furent emportés l'un & l'autre l'année ſuivante, par un même genre de maladie. Le Seigneur ne voulut pas ſéparer à la mort, ceux que le zèle pour la gloire de ſon nom avoit unis ſi étroitement pendant leur vie.

Le ſecond exemple d'édification, plus frappant encore, comme plus inattendu, ſe donna dans la ville d'Alger. Un eſclave de vingt-un à vingt-deux ans, Pierre Bourgouin, natif de Majorque, avoit renié ſa Foi, par la peur que lui faiſoit le Bacha de le marquer pour les galères du Grand-Seigneur, d'où l'on ne peut jamais eſpérer de ſortir. Ce malheureux jeune homme conſervoit néanmoins dans ſon cœur les ſentimens d'eſtime & d'amour, qu'il avoit toujours eus pour ſa Religion : il s'en déclaroit même aux eſclaves Chrétiens, qui lui reprochoient ſon crime. Sa conſcience le lui reprochoit ſi vivement elle-même, & ſi continuellement, qu'il ne put tenir contre ſes remords. Il prit enfin la réſolution de le

Ibid. Sect. 5.

réparer, par le ſacrifice de ſa vie; quoique la ſeule penſée du tourment qu'il auroit à ſouffrir le fit frémir d'horreur. Mais la force du Chrétien, ſe diſoit-il, eſt dans le Seigneur, ſes miſéricordes ſont infinies; il me ſoutiendra. Après tout, il eſt mort pour moi; & il eſt bien juſte que je meure pour lui. Plein de ces penſées, il va trouver le Bacha; & foulant aux pieds le turban qu'il en avoit reçu; Tu m'as ſéduit, lui dit-il, en me faiſant renoncer à ma Religion qui eſt la bonne & la véritable, pour la tienne qui eſt fauſſe. Maintenant je te déclare que je ſuis toujours Chrétien, j'abjure ta créance, & je l'ai en horreur. Je ſais que tu me feras mourir, mais peu m'importe, je ſuis prêt à tout ſouffrir pour J. C. mon Sauveur. Le Bacha furieux le condamna ſur le champ à être brûlé vif. Arrivé au lieu du ſupplice, comme il ſe voyoit entouré de Muſulmans, de Renégats, & de pluſieurs Chrétiens; Vive J. C. s'écria-t-il, & triomphe à jamais ſa Religion! il n'y en a point d'autre, où l'on puiſſe trouver le ſalut. Il conſomma ſon ſacrifice avec une conſtance inébranlable. Cependant, le Miſſionnaire qui avoit toujours ſoutenu ſon courage, ſe trouva, quoiqu'un peu éloigné, à ſon

martyre; & sur le signal dont ils étoient convenus ensemble, il lui donna une dernière absolution au milieu des flammes.

Le saint Instituteur de ces Missions en étoit tout à la fois le zélateur & le modérateur; & avec tout le zèle qui l'enflammoit, quelle sagesse & quelle circonspection ne présidoit point à ses conseils! Il n'est qu'une prévention de secte & de cabale, qui ne reconnoisse point dans l'auteur de la lettre suivante, au lieu de l'esprit borné & entêté que lui attribuent les novateurs qu'il a démasqués le premier, qui ne reconnoissent point la grandeur de ses vues, & la supériorité de son génie. Tirez, écrivoit-il aux Missionnaires d'Alger, tirez ce que vous pourrez de bon des esclaves Chrétiens, Prêtres même & Religieux, par les voies de la douceur, & n'usez des voies sévères qu'à l'extrémité; de peur que ce qu'ils souffrent déja, joint à la rigueur que vous exerceriez, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes point par état responsables de leur salut; puisque vous n'êtes envoyés que pour les consoler, les encourager à souffrir, les aider à persévérer dans notre sainte Religion. Il ne faut pas entreprendre d'abolir tout d'un coup les choses qui sont en usage parmi eux,

bien que mauvaises. Je vous prie donc de condescendre, autant que vous le pourrez, à l'infirmité humaine. Vous gagnerez plutôt les Chrétiens esclaves par les témoignages d'une compassion tendre, que par la correction & les rebuts. Ils ne manquent pas de lumières, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction des paroles & par le bon exemple. Je ne dis point qu'il faille autoriser, ni permettre leurs désordres; mais que les remèdes en doivent être fort doux dans l'état où ils sont, & qu'il faut les appliquer avec beaucoup de précaution, vu les circonstances, & le préjudice qu'ils peuvent causer, non pas à vous seulement, mais à l'œuvre de Dieu.

Vous avez un autre écueil à éviter, poursuit-il, au sujet des Mahométans naturels, & des Renégats. Au nom de Dieu, n'ayez point de commerce avec ces gens-là : ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver; parce qu'en vous exposant, vous exposeriez tout. Vous feriez un tort irréparable aux pauvres Chrétiens qui gémissent dans l'esclavage, & vous fermeriez pour l'avenir la porte qui vous est ouverte aujourd'hui pour aller rendre dans leur personne quelque service à Dieu. Voyez

donc la grandeur du mal que vous ſeriez, pour un petit bien qui n'eſt peut-être qu'apparent. Il importe davantage d'empêcher l'apoſtaſie d'une multitude d'eſclaves, que de procurer la converſion d'un Renégat. Le médecin qui préſerve du mal, vaut mieux que celui qui le guérit. Vous n'êtes point chargés des ames des Turcs, ni des Renégats : votre Miſſion ne s'étend pas ſur eux, mais ſeulement ſur les Chrétiens captifs.

Quant aux règles de la diſcrétion, du ménagement & d'une longanimité ſage, le Saint écrivoit ce qui ſuit : Il ne faut pas trop entreprendre du commencement, comme de faire des Miſſions dans les bagnes, & d'introduire parmi les pauvres captifs, des pratiques nouvelles de dévotion. On gâte ſouvent les bonnes œuvres, pour aller trop vîte ; en quoi l'on agit ſelon ſes inclinations naturelles, qui emportent l'eſprit & la raiſon. On ſe perſuade que tout le bien qu'on veut faire eſt faiſable, & qu'il eſt de ſaiſon : on reconnoît enſuite ſon erreur, mais trop tard, & quand le coup eſt manqué. Le bien que Dieu veut ſe fait preſque de lui-même, & ſans qu'on y penſe. C'eſt ainſi que notre Congrégation a pris naiſſance, auſſi bien

que l'association des Dames de Charité, l'institution des servantes des pauvres, l'établissement des enfans trouvés, en un mot toutes les œuvres qui nous occupent aujourd'hui. Rien de tout cela n'a été entrepris avec dessein de notre part : mais Dieu qui vouloit être servi en telle & telle occasion, les a lui-même suscitées insensiblement ; & il s'est servi de nous, sans que nous sussions où cela devoit aller. C'est pourquoi laissons-le faire, sans plus nous empresser dans le progrès de ces œuvres, que dans leur commencement. Ah! combien je souhaite que vous modériez votre ardeur, & que vous pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire, avant de les résoudre! Comportez-vous d'une manière moins active, pour ainsi dire, que passive ; & Dieu fera par vous ce que tous les hommes ensemble ne sauroient faire sans lui.

Une sage lenteur, toujours en activité néanmoins sous la main de Dieu, voilà le caractère du zèle, si fécond en grandes œuvres, que le saint Instituteur de la Mission inspiroit sans cesse à ses disciples, & qui l'anima lui-même jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; sans que ses infirmités habituelles, accompagnées

enfin des plus vives douleurs, lui fiſſent rien relâcher de ſon travail, ni de ſa manière auſtère de vivre. Durant les deux dernières années de ſa vie ſur-tout, il fut ſi tourmenté d'une enflure de jambes, qu'il ne pouvoit ſe remuer, ſans riſquer de tomber évanoui. Cependant, il ſuivoit toutes les affaires de ſa Congrégation, les Miſſions diverſes, toutes les œuvres de piété, dont il étoit toujours l'ame. Il recevoit une infinité de lettres, auxquelles il répondoit ſeul. Il envoyoit des hommes de confiance aux lieux où il ne pouvoit aller, leur preſcrivoit ce qu'ils avoient à faire & à dire, aſſembloit ſes aſſiſtans & les Officiers de ſa maiſon, les entretenoit tous enſemble, ou chacun en particulier, ſelon que la prudence le demandoit. Dans le plus grand abattement du corps, il fit quelquefois des diſcours d'une demi-heure, avec une force, un ordre & une éloquence même, qui jettoient dans l'admiration tous ceux qui l'entendoient. Ainſi ſe conſuma preſque inſenſiblement l'une des plus brillantes lumières de l'Egliſe du dernier âge : elle ne ceſſa de luire, qu'en ceſſant d'exiſter.

Il y avoit dix-huit ans qu'il ſe préparoit ſi particuliérement à la mort, qu'il

ne s'étoit pas couché une seule fois, sans s'être mis dans la disposition de mourir cette nuit-là même. Il mourut enfin, muni de tous les secours de l'Eglise, le vingt-cinq de Septembre 1660, sans fièvre, sans accident extraordinaire, sans aucune apparence d'agonie, par une pure défaillance de la nature, & comme un flambeau qui s'éteint, quand il est entièrement consumé. Toutes ses forces avoient été consumées en effet au service du divin Maître; & sa mort fut si douce, qu'il sembla moins mourir, que s'endormir dans la paix du Seigneur.

Quand il ne respira plus, quand son humilité, la plus profonde qu'on eût vue depuis long-temps, ne mit plus d'obstacle à la vénération publique; les Princes, les Prélats, les Communautés civiles, ecclésiastiques & régulières, la capitale & les provinces ne mirent point de bornes à leurs respects, à leurs témoignages de reconnoissance, à leurs panégyriques, à leurs éloges publics & privés. Mais c'est aux œuvres du juste, selon l'Esprit-Saint, qu'il appartient de le louer dignement : & combien de panégyristes de ce genre pour Vincent de Paul, dans l'institution d'un corps nombreux de Missionnaires, des Sœurs de

l'Hôpital, de la Providence, de la Croix & tant d'autres? dans l'établissement de l'Hôpital Général de Paris, de l'asile des Enfans trouvés, & des personnes même tombées en démence? dans le soulagement & la subsistance des provinces de Champagne, de Picardie, de Lorraine & de Franche-Comté durant dix, douze & quinze ans presque sans interruption? dans l'encouragement & la direction de toutes les bonnes œuvres de quelque importance, qui se firent durant tout le cours de sa longue carrière? & ce qui l'emporte sur les œuvres mêmes, il en rejetta aussi constamment la gloire, qu'il s'en réserva la peine. Mais ce qui fut peut être encore plus généreux, dans l'horreur extrême qu'il avoit des nouveautés réprouvées de l'Eglise, c'est qu'inaccessible à toute crainte, à tout respect humain, il arracha le masque à la secte haineuse qui ne trouve de vertu, de capacité & de bon sens même, que dans ses suppôts ou ses fauteurs. Mais à quoi bon relever des œuvres qui n'essuient que des contradictions méprisables? ceux-là seuls refusent à S. Vincent de Paul les titres de grand homme & de grand Saint, qui ont tenté, dans leur délire impie, de le bannir des

autels où déja l'Eglise l'avoit solemnellement placé.

Révol. d'Angleterre, Liv. X.

Au reste, les attentats des sectes, entre les mains de la Providence, sont les armes les plus propres à les ruiner, ou du moins à les confondre. Ainsi vit-on la fanatique Angleterre rougir elle-même des excès où elle s'étoit portée contre son Roi Charles I, & rétablir en cette année 1660 Charles II sur le trône de son malheureux père. Le jeune Roi, depuis la funeste bataille de Worchestre, où la tyrannie avoit consommé son triomphe, avoit mené dans les pays étrangers une vie errante & fugitive. Son évasion fut même une faveur marquée de celui qui veille tout particuliérement à la conservation des Rois. Charles avoit fui de Worchestre, accompagné seulement de cinquante hommes à cheval, du nombre desquels étoit le Comte de Derby. Quand il eut évité le premier péril, il fut question de trouver une retraite, où il pût en assurance prendre au moins des mesures pour fuir plus loin. Derby lui indiqua dans le voisinage un paysan Catholique, nommé Penderel, adroit, discret, d'une probité à toute épreuve, & dont il avoit déja reçu lui-même un service pareil. Sa qualité de Catholique Romain ne

fut pas celle qui contribua le moins à déterminer le Roi, qui, tout attaché qu'il étoit encore à l'héréſie, reconnoiſſoit d'après ſa propre expérience, que l'éducation Catholique inſpire pour les Souverains une fidélité qu'on ne trouve point dans les ſectes.

Le Comte de Derby envoya chercher Guillaume Penderel, qui vint avec ſon frère Richard, auſſi fidèle que Guillaume. Le Roi congédia ſon eſcorte, & ſe remit ſeul entre les mains de ces bons villageois, à qui l'on ne fit myſtère de rien. Leur premier ſoin fut de lui couper les cheveux, de lui brunir le viſage & les mains, & de l'habiller comme un d'entre eux. Après quoi, au lieu de le mener à Boſcobel, lieu de leur habitation à l'entrée du Comté de Schrop, ils allerent le cacher dans un bois voiſin, où ils lui firent une cabane, qui fut ſa demeure durant pluſieurs jours. Il n'y avoit rien de trop dans ces précautions. Déja les détachemens envoyés de toutes parts à la pourſuite du Roi, battoient le canton, ainſi que les contrées circonvoiſines : mais une pluie affreuſe, ſurvenue à propos au lieu où il ſe trouvoit, rallentit la vivacité de ces recherches, & lui donna le loiſir de reſpirer. Cependant Richard Penderel

lui alla chercher dans sa maison un oreiller, avec quelques couvertures, & avertit une de ses parentes de lui porter à manger. Le Roi, fort surpris de la voir, lui fit quelques interrogations, pour découvrir si Penderel lui avoit confié son secret. La probité & la délicatesse de sentiment faisoit le partage de toute cette honnête famille. La paysanne, sans entrer dans aucune explication qui pût gêner le Prince, lui fit d'ailleurs une réponse, où son cœur se peignoit si bien, que Charles n'eut plus aucune appréhension; & du lait qu'elle lui avoit apporté, avec du beurre, il fit un repas que le besoin lui rendit plus délicieux que toutes les chères de la Cour. Il prit de même un sommeil, qui ne se ressentit point de l'incommodité de son gîte.

A son réveil, il résolut de passer au pays de Galles, où il y avoit des Seigneurs dont il étoit sûr, afin d'observer de là s'il n'y auroit pas jour à faire une révolution dans la ville de Londres. Ses hôtes lui indiquerent, sur les rivages de la Saverne qu'il falloit passer, un homme dont ils lui répondirent, & qui le tiendroit sûrement caché dans sa maison, jusqu'à ce qu'il trouvât le moyen de passer la rivière. Dès la nuit suivante, le Roi

partit à pied avec Richard Penderel, qui voulut lui servir de guide. Il n'y avoit que deux lieues à faire : mais la nuit étoit extrêmement obscure, & il falloit passer un ruisseau, sur lequel il n'y avoit d'autre pont que celui d'un moulin, fermé d'une barrière pendant la nuit. Comme ils s'efforçoient d'ouvrir la barrière, le meunier accourut au bruit, en criant : Arrête. Richard à l'instant abandonne le pont, passe au travers du ruisseau ; & le Roi, sans presque le voir, le suivit, au bruit de ses habits mouillés. Le meunier n'osa se commettre, au milieu des ténèbres, avec des gens si déterminés ; & ils passerent le ruisseau sans obstacle : mais ils n'en furent pas plus avancés. Tous les rivages de la Saverne étoient si obsédés de soldats, que Richard détourna le Prince de tenter un passage si périlleux. Il fallut s'en revenir à Boscobel, d'où Charles alla incontinent à la forêt se remettre dans sa cabane, pendant que Richard observoit à l'entour s'il ne paroissoit point d'ennemis.

Il trouva au contraire un des hommes dont la rencontre pouvoit le plus faire de plaisir au Roi. C'étoit le brave Carlis, qui avoit combattu à toute extrémité pour faciliter l'évasion du Roi, & n'a-

voit pris la fuite que quand il l'avoit présumé hors d'atteinte. Charles s'étoit foulé un pied dans la course de la Saverne, & n'en avoit bien senti la douleur qu'après quelques momens de repos dans sa cabane. Pour chercher quelque remède à cette incommodité, il vint la nuit dans la maison des Penderels, où déja se trouvoit le Comte de Carlis, qui étoit natif des environs, & qui connoissoit toute la probité de cette famille. Ce fut là que se fit la première entrevue du Roi & du Comte, avec une joie qui suspendit quelques momens tous les soucis des deux fugitifs : mais dès qu'on eut étuvé le pied du Prince, & qu'il eut mangé, il s'en retourna dans la forêt, accompagné de Carlis, qui voulut courir tous les périls avec lui. Et ne croyant jamais une tête si chère assez en sûreté, il prit langue avec un de ses hôtes, qui vint lui montrer un gros arbre, où, à une certaine élévation, il y avoit un creux qui pouvoit loger deux personnes. Il y fit monter le Roi, qu'il suivit, & qu'il tint entre ses bras, tout le temps que le Prince voulut dormir. Ensuite Hudleston, Prêtre Catholique, réfugié aussi chez les Penderels, le cacha d'une manière moins incommode, & lui rendit d'autres services que Charles n'oublia jamais.

Le secret cependant se communiquoit à bien des personnes, & il se répandoit je ne sais quel bruit, que le Roi étoit caché dans le canton. L'Officier de l'une des troupes qui le poursuivoient, rencontrant un jour l'un des Penderels, le questionna fort au sujet de ce Prince, en lui promettant de faire sa fortune, s'il pouvoit l'aider à le découvrir. Quelques jours après, on alla jusqu'à mettre le pistolet sur la gorge à un autre des Penderels, pour le forcer à déclarer où étoit le Roi. La fidélité de ces vertueux paysans ne se démentit jamais ; & le Roi n'avoit aucune appréhension à leur égard : mais c'étoit assez qu'on le soupçonnât dans un endroit, pour qu'il y eût tout à risquer. Il apprit d'ailleurs que le Baron de Wilmot, qu'il avoit envoyé à Londres pour tenter fortune, n'avoit eu aucun succès, & s'étoit retiré à Mosley, chez un gentilhomme affidé, nommé Witgrave. Il prit le parti de l'y aller joindre, résolu à se tirer le plutôt qu'il pourroit d'un Royaume, où il n'y avoit plus nulle part d'assurance pour lui. A Mosley il dit adieu aux Penderels, qui l'y avoient tous voulu escorter. Il y trouva Wilmot : mais le plaisir de le rejoindre fut étrangement troublé. A peine ils s'étoient vus, qu'une com-

pagnie de gens de guerre environna la maiſon de Witgrave, dans la diſpoſition de fureter par-tout. La réſiſtance étoit plus qu'inutile : Witgrave paya de préſence d'eſprit. Il fit cacher ſes hôtes, & ouvrit en même temps ſa maiſon, avec une facilité & un air de confiance, qui ôterent l'envie de faire une recherche exacte.

Le Roi fit part de la réſolution qu'il avoit priſe de paſſer la mer, tant à Witgrave, qu'à un autre gentilhomme du canton, également ſûr, nommé Laney. Celui-ci avoit une ſœur, femme à reſſources, qui trouva un expédient pour gagner la côte de Briſtol. Elle avoit près de cette ville une parente, qui étoit ſur le point d'accoucher. Sous prétexte de l'aller affiſter, elle monta en croupe derrière le Roi, qu'on avoit déguiſé en valet. Une femme à cheval, derrière un autre homme, la ſuivoit par bienſéance; & Wilmot les accompagnoit en chaſſeur, avec un fuſil & des chiens. Durant la route, le cheval du Roi ſe déferra. Pour ſoutenir ſon perſonnage de valet, il alla lui-même trouver le maréchal d'un village voiſin. Tout le pays étoit plein de troupes qui le cherchoient, & l'on ne parloit en tous lieux que du Roi. Tandis

dis qu'il tenoit le pied du cheval, le maréchal lui témoigna une grande envie de savoir où étoit ce Prince, & à mauvaise fin; ajoutant qu'on avoit promis à son de trompe mille livres sterlings à celui qui le découvriroit. Le prétendu valet soutint fort bien cette conversation délicate : mais quand il eut remis sa maîtresse en croupe, & qu'il s'agit de passer à gué la rivière d'Avon qu'on ne pouvoit éviter, son embarras fut extrême. On apperçut de l'autre côté de la rivière, des soldats en garde à quelques cents pas du passage. On en fut néanmoins quitte pour la peur. Le Roi passa hardiment; & son équipage parut si naturellement celui d'une famille de campagne en visite, que ces soldats, qui le cherchoient, n'eurent pas le premier soupçon que ce fût lui. Quand on fut arrivé, la dame dont il représentoit le domestique, feignant qu'il étoit malade, lui fit préparer un bon lit dans un cabinet à l'écart, & prit soin qu'il fût bien traité : ce qui donna lieu à une petite aventure, qui n'eut rien que de flatteur pour le Prince. Un Médecin qui se trouvoit là, le voulut voir; & le trouvant plus las que malade, il fit apporter du vin, prit lui-même un verre pour l'encourager, & en bon royaliste lui porta la santé du Roi.

D'un autre côté, le maître d'hôtel, nommé Pope, qui avoit servi autrefois sous le Prince, le reconnut malgré son déguisement. Il attendit à s'expliquer, qu'il fût seul avec lui. Alors se jettant à ses pieds; c'est vous-même, Sire, lui dit-il, & il est aussi inutile de me le céler, que peu dangereux d'en convenir. Comptez sur une fidélité à toute épreuve. Je ne vous donne même ce moment d'inquiétude, que pour vous presser de vous dérober à tant de sujets perfides qui ne vous cherchent que pour vous perdre, & qui peuvent aussi bien que moi vous reconnoître. Si je puis servir à cela, ou à toute autre chose, je m'estimerai trop heureux. La dissimulation, très-probablement inutile, pouvoit de plus être dangereuse. Le Roi jugea bien de Pope, & l'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé. Ce fut Pope qui lui fit connoître un autre sujet dévoué, nommé Windsham; & celui-ci se donna tous les mouvemens imaginables pour embarquer le Roi.

Il y avoit quelque temps qu'un négociant de ses amis avoit déja fait passer la mer à Milord Burklai, qui fuyoit la même persécution. Il le pria de rendre un pareil service à Milord Wilmot, sans faire mention du Roi, sinon comme

d'un valet affidé que Wilmot emmenoit seul de tout son train. Le marchand officieux mena sur le champ son ami au patron même qui avoit passé Milord Barklai. On fit marché, on convint du jour de l'embarquement, & d'un lieu écarté où devoit se trouver la barque pour prendre Wilmot & son valet. Les deux passagers se rendirent ponctuellement au rendez-vous : mais il ne parut, ni barque, ni patron. La veille du jour destiné à l'embarquement, on avoit publié, dans une foire du voisinage, une ordonnance terrible du Parlement contre ceux qui favoriseroient l'évasion du Roi. Sur quoi la femme du patron, intriguée du mystère que lui faisoit son mari, de son passage en France, s'y étoit opposée, au point de l'enfermer dans une chambre, où il prenoit quelques hardes pour son voyage.

Il fallut quitter bien vîte un lieu devenu si dangereux, & sans trop savoir où l'on devoit aller. Charles marcha presque à l'aventure, du côté de Dorchestre, toujours accompagné de Wilmot & de Windsham, avec un de ses valets qui servoit de guide. Un fer qui vint encore à manquer au cheval de Wilmot, mit le comble à la détresse. Le maréchal qu'on

employa, reconnut que les fers avoient été forgés dans les provinces du Nord; tandis que les voyageurs se disoient du voisinage. Sur quoi le valet de l'auberge où ils se trouvoient, & où ils avoient passé la nuit sans se coucher, ni vouloir qu'on dessellât leurs chevaux, conclut que c'étoient des Seigneurs attachés au Roi, & que ce pourroit bien être le Roi lui-même. Il va trouver le Ministre de la paroisse, qui heureusement voulut achever quelques mauvaises prières, avant d'avertir le Magistrat; & les voyageurs disparurent dans cet intervalle. Mais on courut peu après aux armes, on fit des informations, & l'on envoya une compagnie à la poursuite de ces inconnus. Le Roi étoit pris infailliblement, si la providence qui le guidoit ne l'eût fait tourner tout court à gauche, au lieu de suivre le chemin droit, qu'il avoit pris d'abord. Cependant les dangers renaissoient l'un sur l'autre. A tout moment le Prince étoit environné de troupes, qui ne respiroient que sa mort. Il n'entroit pas dans une hôtellerie, qu'il n'y vît arriver des soldats, des Officiers, des compagnies entières. Il est inconcevable, à n'envisager que le cours ordinaire des choses, comment il ne fût pas pris vingt fois

pour une. Un jour qu'il aidoit un valet d'écurie à tirer les chevaux de ses maîtres apparens ; je vous ai vu à l'armée, lui dit le valet, & je ne crois pas me tromper. Cela est vrai, je m'en souviens parfaitement, reprit le Prince d'un air délibéré ; & sans donner lieu à plus d'éclaircissement, il se pressa de monter à cheval pour suivre ses maîtres, en promettant au valet qu'au retour ils renouvelleroient connoissance.

Il tira vers Salisbery, où Jean Conventri, fils de l'ancien garde du grand sceau, se chargea de sa personne, après avoir comblé d'éloges ceux qui l'avoient servi jusques-là. Enfin, on lui trouva une barque à Shore, près de Portsmouth, par l'entremise d'un nouveau négociant, nommé Mansel, qui engagea le patron Tetershall à le passer en France, avec Wilmot, dont il étoit toujours réputé valet : mais le patron qui avoit vu plusieurs fois le Prince, le reconnut quand il l'eut bien envisagé. Vous m'avez trompé, dit-il au négociant en particulier, & vous jouez à me perdre. Je connois parfaitement le Roi. C'est lui qui est déguisé en valet, & son maître prétendu n'est que le confident de sa fuite. Le négociant alors, convaincu lui-même que ce

valet étoit le Roi, n'en eut que plus d'ardeur à le faire embarquer, & à dissuader le marinier de sa prévention. L'intérêt avec lequel il en parloit attira Wilmot, qui se doutoit bien de quoi il étoit question. Il appuya les raisons de Mansel par tant de libéralités & de promesses, que sans dissuader le patron, il le détermina. Celui-ci courut sur le champ à sa maison, & demanda avec empressement ses hardes & ses provisions à sa femme. Vous avez grande hâte, lui dit-elle; & pourquoi tant de précipitation? Comme il la pressoit encore davantage; Partez, poursuivit-elle, je vois bien que vous allez passer le Roi. Dieu vous conduise, aussi bien que lui! L'entreprise est périlleuse; mais pourvu que vous le sauviez, je consens à mendier mon pain, le reste de mes jours, pour moi & pour mes enfans. Animé par un discours si propre à produire cet effet, Tetershall ne pensa plus qu'à tenir sa barque prête pour le lendemain de grand matin. Wilmot s'y rendit, suivi du Roi, toujours déguisé, & des sujets fidèles qui avoient ménagé l'embarquement. Avant de quitter le Prince, Mansel s'en approcha, lui prit la main, & dit en la baisant : J'ai bien voulu, Sire, que votre Majesté me trom-

pât. Fasse le Ciel qu'elle arrive en assurance, & que bientôt elle revienne en paix, régner avec gloire dans ses Royaumes! Le Roi répondit en riant, que quand tout cela seroit arrivé, il n'oubliroit pas les services qu'il lui avoit si généreusement rendus. On quitta le rivage; & le vent fut si favorable durant toute la journée, qu'on aborda la nuit suivante à Fécamp, en Normandie.

La providence, qui avoit si particuliérement veillé à la conservation des jours du Roi, parut d'une manière aussi marquée dans son rétablissement sur le trône de ses pères. Les Rois ses alliés lui manquant, jusqu'à lui refuser dans leurs Etats un asyle contre le parricide; ses sujets rebelles eux-mêmes, & les propres créatures du chef de la rebellion, quand elles n'en eurent plus rien à craindre, rappellerent avec empressement leur maître légitime. Et les fauteurs, autrefois les plus ardens de la tyrannie, briguerent avec le plus d'empressement la faveur de l'aller chercher. Charles oublia tout le passé, & traita favorablement les partis contraires; n'aspirant qu'à réunir tous ses sujets dans une concorde parfaite. Mais l'expérience lui ayant appris, durant neuf ans de malheurs, que ses plus fidèles su-

jets étoient les Catholiques Romains, & qu'après Dieu, il leur devoit principalement, avec son évasion d'Angleterre, la conservation de ses jours; sa confiance & son estime pour eux ne firent que s'accroître, jusqu'au moment de sa mort, où il eut enfin le bonheur d'embrasser leur croyance.

Les querelles de Religion devenoient cependant de jour en jour plus vives en France, aussi bien que la résistance aux décisions de l'Eglise. Il est vrai que les défenseurs des nouveautés proscrites cherchoient d'ordinaire à cacher leur marche. A l'imitation de ces ruses de mer qui font arborer le pavillon de l'ennemi qu'on veut surprendre, ils affectoient souvent le langage des Thomistes, tant pour se défendre, que pour attaquer avec plus d'avantage. Mais s'il est de l'intérêt des novateurs de biaiser en bien des rencontres, c'est aussi une nécessité pour eux de parler clairement en beaucoup d'autres; sans quoi la séduction trop couverte ne prendroit pas dans la multitude, & ne formeroit pas un parti qui eût assez de force, ou du moins assez d'éclat pour flatter l'orgueil de ses chefs. De là, tandis qu'ils soutenoient que les nouvelles erreurs avoient été controuvées à plaisir, & qu'el-

les n'étoient enseignées par personne ; ils les répandoient à pleines mains, jusques dans les ouvrages qu'ils publioient pour prouver qu'elles étoient imaginaires. Elles se présentoient à chaque page dans leurs écrits ; & ils crioient à l'injustice, parce qu'on en jugeoit plutôt sur le témoignage de ses propres yeux qui les y lisoient, que sur les désaveux menteurs de ceux qui les y avoient consignées.

Ainsi furent-ils particuliérement confondus par la publication que fit Nicole de deux ouvrages latins, dont nous avons déja dit un mot. L'un, qu'il intitula Disquisitions de Paul Irénée, ne tendoit qu'à justifier les erreurs de Jansenius, en niant qu'elles fussent dans son livre ; & l'autre, sous le nom de Guillaume Wendrock, contenoit la traduction des Lettres Provinciales, avec des notes pires que le texte, dont il canonisoit les erreurs, aussi bien que les calomnies. Du reste, ces deux ouvrages, quant aux qualités littéraires, sont des meilleures productions de Port-Royal, à l'exception néanmoins de quelques sollécismes qui ont échappé, non pas en cette seule rencontre, à l'habileté de l'auteur. Quelle que soit d'ailleurs la beauté du style, elle ne couvrit point

le ſcandale que donnoit le fond des choſes. Quatre Evêques & neuf Docteurs, chargés par le Roi d'examiner ces deux livres, découvrirent, à travers leur belle latinité, quelque choſe de plus que des fautes de grammaire. Ils déclarerent que les héréſies de Janſenius y étoient ſoutenues ſi clairement, qu'il falloit, pour le nier, ou n'avoir point lu ces livres, ou, ce qui ſeroit pire, ne pas tenir pour hérétique ce qu'ont déclaré tel les Souverains Pontifes, l'Egliſe Gallicane & la Sorbonne.

Acte du Clergé, 2 & 3 Sept. 1660.

Le Clergé condamna de plus, ſous peine d'excommunication, la traduction du Miſſel Romain, que le Docteur Voiſin venoit de publier avec la permiſſion des Grands-Vicaires de Paris. Les novateurs de tous les temps n'ont point trouvé de voie plus facile pour inſinuer leurs erreurs, que de mettre entre les mains du peuple les livres ſacerdotaux, où par leurs explications furtives, ils font puiſer aux ſimples, & ſur-tout aux femmes, des préventions & une préſomption auſſi difficiles à guérir enſuite, qu'il fut aiſé d'abord de les leur inſpirer. C'eſt l'artifice que S. Jérôme reprochoit dans le cinquième ſiècle aux Pélagiens, & qui dans le ſeizième fut employé par

Calvin, avec le même succès. Sur ces considérations, les Prélats de l'assemblée, non contens de condamner le Missel François, écrivirent à tous les Evêques du Royaume, pour les prier d'en faire autant chacun dans son diocèse. Ils crurent encore devoir engager le Pape à confirmer leur censure par l'autorité Apostolique. L'affaire ne parut pas de moindre importance au chef de l'Eglise qu'aux Evêques de France. Alexandre VII, en condamnant cet ouvrage, parle généralement de la publication de ces sortes de livres en langue vulgaire, comme d'une entreprise insensée, contraire aux loix ainsi qu'à l'usage de l'Eglise, & uniquement propre à occasionner la profanation des sacrés mystères. La Sorbonne ne fut pas plus favorable au Missel François; & le Roi, par un arrêt du Conseil, en ordonna la suppression, & en arrêta le débit. Les Grands-Vicaires néanmoins oserent déclarer, par une ordonnance publiée dans toutes les Paroisses, que c'étoit-là une entreprise illégitime sur la jurisdiction de l'ordinaire: mais sur la plainte du Clergé, intervint un nouvel arrêt du Conseil, qui leur enjoignit, sous des clauses efficaces, à révoquer leur ordonnance.

La Faculté de Théologie censura de plus les Heures Janséniennes, rédigées par le sieur Laval, sous le titre de Prières tirées de celles de l'Eglise, pour se faire en commun dans les familles chrétiennes. Elle déclara y avoir trouvé des passages traduits de mauvaise foi, bien des propositions captieuses & fausses, ressentant l'héréfie par rapport aux Sacremens même, y induisant les lecteurs, & toujours renouvellant les opinions tant de fois condamnées touchant la grace & le libre-arbitre. On découvrit que l'auteur, dans la traduction de quelques passages des Pseaumes, avoit suivi à la lettre la version de Théodore de Bèze. Ce qui doit peu surprendre : il suit manifestement Jansenius, dans la prière faite à Dieu, page 332, afin qu'il convertisse les pécheurs, *par la force invincible de son esprit, à qui nulle liberté de l'homme ne résiste.* Ainsi inculquoit-on, jusques dans les livres de prières, le systéme des cinq propositions; tandis que l'on crioit de toute part qu'elles avoient été forgées à plaisir, & que personne ne les soutenoit. C'est bien faire usage de tout, que de tirer ce parti de quelques livres de prières : mais ces minuties apparentes, dans les vues lon-

gues de la secte, sont d'une conséquence tout autre que les simples ne se le figurent. Fasse le Ciel que les plus habiles ne se repentent pas de l'avoir senti trop tard! C'est dans les livres d'Eglise, dans les offices, & dans les prières, tant privées que publiques, comme ne le savent que trop nos sectaires, que se consigne la croyance commune; & l'on ne sauroit trop s'empresser à les purger des altérations qu'ils y ont faites, de peur qu'un jour enfin l'héréste ne s'en prévale avec un funeste avantage, qu'elle n'entreprenne d'ériger ces dépôts corrompus en monumens de l'ancienne tradition.

Le Roi fatigué de toutes ces manœuvres, fit appeller au Louvre les présidens de l'assemblée du Clergé, qui commença sur la fin de l'année 1660, & continua dans l'année suivante. Il les exhorta fortement à chercher des moyens efficaces & prompts pour extirper enfin le Jansénisme, & il leur promit de les soutenir de toute son autorité; pressé qu'il étoit, leur dit-il, par sa conscience, par son honneur, par l'intérêt de l'Etat, à étouffer le scandale, en réprimant avec sévérité, s'il étoit nécessaire, ceux qu'on n'avoit pu gagner jusques-là par la douceur. En conséquence, & sur le rapport

Mém. du Clergé, an. 1660 & 1661.

de douze Commissaires, nommés pour remplir les vœux du Monarque, il fut résolu d'une voix unanime par l'assemblée, que tous les Ecclésiastiques séculiers & réguliers du Royaume souscriroient la formule de Foi, qui avoit été dressée dans l'assemblée précédente. Elle portoit, selon les Bulles des Papes Innocent & Alexandre, que les cinq propositions extraites du livre de Jansenius étoient condamnées d'hérésie, au sens que cet auteur les avoit enseignées; que ceux qui ne se soumettroient point aux ordres rendus pour s'assurer de l'obéissance universelle aux décrets de la Foi, & distinguer par une marque sensible, suivant l'usage de l'Eglise, les orthodoxes d'avec les gens suspects d'opinions hérétiques, seroient tenus pour hérétiques dès-là même, poursuivis juridiquement, & punis des châtimens décernés par les Constitutions Pontificales. Pour ceux qui avoient écrit contre les Bulles, outre la signature du formulaire, ils étoient obligés de faire une rétractation formelle & par écrit de ce qu'enseignoient leurs ouvrages. La Sorbonne adhéra unanimement à cette résolution, déclara que la signature du formulaire étoit le moyen le plus convenable pour

empêcher le progrès des nouvelles erreurs, & ordonna qu'il seroit souscrit, tant par les Docteurs, que par les bacheliers & les candidats. La résolution du Clergé fut encore soutenue, pour l'exécution, par un arrêt du Conseil, à quoi le Roi lui-même joignit une lettre pour tous les Prélats du Royaume.

Les Vicaires-Généraux de Paris ne jugeant point à propos de se roidir ouvertement contre l'autorité du Monarque, publierent une ordonnance qui obligeoit à signer le formulaire. Mais quoiqu'il fût déclaré en termes exprès dans le formulaire, que l'on condamnoit les cinq propositions dans le sens de Jansenius, auquel Innocent X & Alexandre VII les avoit condamnées; l'ordonnance alléguoit au contraire, que du temps d'Innocent X il ne s'agissoit à Rome que de savoir, si ces propositions étoient vraies & Catholiques, ou si elles étoient hérétiques & fausses : d'où elle exigeoit simplement, quant au fait de Jansenius, qu'on demeurât dans le respect entier & sincère qui étoit dû aux Constitutions, & dont la signature du formulaire, de la part de ceux qui la feroient, seroit un témoignage, une promesse, une assurance inviolable & publique, aussi bien

que de leur croyance pour la décision de Foi. Malgré cet entortillage de style, & ces grands mots de respect sincère, d'assurance publique, de promesse inviolable, il n'étoit pas difficile de reconnoître la séparation du droit pour lequel on exigeoit la croyance, d'avec le fait pour lequel on ne demandoit que le respect, ou le silence respectueux, qui faisoit le talisman du parti.

Le Clergé porta ses plaintes au Roi: le mandement fut examiné par les Prélats qui se trouvoient en Cour, déclaré nul de plein droit, comme attentatoire aux Constitutions Apostoliques; & Sa Majesté en ordonna la révocation. Les Curés de Paris au contraire, après l'avoir signé avec leurs Ecclésiastiques, firent une déclaration pardevant notaire, pour attester que, si les Evêques avoient été scandalisés de l'ordonnance, eux & leurs Prêtres en avoient été fort édifiés. Le Pape, informé de ce nouveau scandale, adressa aux Grands-Vicaires un bref conçu dans les termes d'une indignation, aussi vive qu'elle étoit juste. Il leur reprochoit d'avoir avancé une fausseté manifeste, d'user de mauvaise foi, d'attenter par des détours artificieux aux décisions de l'Eglise, en publiant qu'Innocent X n'avoit

pas fait examiner les propositions dans le sens de Jansenius. Conduite fausse, ajoutoit-il, qui vous fait reconnoître en toute rencontre pour des semeurs de zizanie dans le champ du Seigneur, pour des perturbateurs de l'Eglise Catholique, pour auteurs, autant qu'il est en vous, d'un schisme désastreux. Il les menaçoit ensuite de leur faire sentir toute l'indignation & la rigueur du Siège de Pierre, tout le poids de cette pierre, dont la tête qui l'attire sur elle est inévitablement écrasée.

Sur cette injonction terrible, qui fut encore appuyée du Roi, les Grands-Vicaires publierent un nouveau mandement, scrupuleusement conforme au protocole qui leur fut envoyé de Rome. Comme l'amour propre cherche toujours quelque ressource, ils y alléguoient qu'on avoit entendu leur premier mandement contre leur intention, qui toutefois sautoit aux yeux de tout le monde : elle n'échappa qu'à ceux qui voulurent bien être dupes. Du reste, ils reconnoissoient que les cinq propositions avoient été examinées & condamnées dans le sens de Jansenius, ainsi qu'Alexandre VII venoit de le leur faire entendre par son bref. Ils révoquoient leur premier mandement, comme ce Pape

les obligeoit encore à le faire, & ils ordonnoient de se soumettre de cœur & d'esprit aux Constitutions Pontificales, en signant purement & simplement le formulaire du Clergé.

Ce fut à cette occasion, tant la rigueur est salutaire quand elle est ménagée avec sagesse, ce fut après ce second mandement que l'Abbé de Bourzeis se déclara hautement pour les décisions de l'Eglise. Plein de franchise & de probité, avec un grand fond de Religion & une piété sans apprêt, il n'écouta point ceux de ses amis, ou de ses prôneurs, qui pour éluder le jugement du S. Siège, nioient que les cinq propositions se trouvassent dans Jansenius, même en termes équivalens. Convaincu du contraire, pour l'avoir reconnu & soutenu lui-même avant la publication de la Bulle, dans un ouvrage latin qu'il avoit publié avec l'applaudissement des principaux du parti; il eut horreur de leur mauvaise foi, & crut devoir rétracter d'une manière éclatante tout ce qu'il avoit jamais avancé de contraire, ou de peu conforme aux décisions du S. Siège. Sans donc se borner à souscrire la Bulle purement & simplement, il protesta qu'il voudroit effacer de son sang tout ce qu'il avoit écrit

en faveur des nouvelles opinions ; qu'il avoit & auroit toute ſa vie une inviolable ſoumiſſion pour les décrets du Saint Père, comme du maître commun des Chrétiens en la Foi, du ſucceſſeur du Prince des Apôtres, & du Vicaire de J. C. en terre ; ce ſont ſes propres termes.

Après cette abjuration, l'Abbé de Bourzeis, ſi vanté auparavant par tous les panégyriſtes des fauteurs de la nouveauté, ne fut plus traduit qu'en lâche complaiſant du Cardinal Mazarin. Mais que ces calomniateurs attitrés rougiſſent ici, ſinon de la malignité dont ils ſe font une vertu, au moins de leur mal-adreſſe, & des bévues de leur ignorance. Le Cardinal Mazarin étoit mort au mois de Mars de l'an 1661, & l'Abbé de Bourzeis ne fit ſa rétractation qu'au mois de Novembre de la même année ; c'eſt-à-dire huit mois après la mort du Cardinal-Miniſtre. L'Abbé, ſelon ces gauches détracteurs, fit donc pour le Cardinal mort, ce qu'il n'avoit jamais voulu faire pour le Miniſtre vivant. Ainſi avoient-ils déja fait prêcher le Docteur Iſaac Habert contre le Janſéniſme, dans la vue de complaire au Cardinal de Richelieu, deux mois après la mort de ce Miniſtre. Telle eſt la valeur, ſoit des blâmes, ſoit des éloges fabriqués dans les ſectes.

Hiſt. du Janſ. ſous l'année 1661.

La converſion, ou pour mieux dire, la variation de l'Archevêque de Sens, Louis de Gondrin, qui ſigna auſſi le formulaire, choqua peu le parti, & n'étonna perſonne. Ce caméléon prenoit la couleur de tous les objets intéreſſans qui l'environnoient, & la quittoit auſſi-tôt qu'ils ceſſoient de l'intéreſſer. A la publication de la Bulle d'Innocent X, il avoit avancé, dans une lettre paſtorale, que les cinq propoſitions avoient été fabriquées malicieuſement par les ennemis de la grace du Sauveur, & que le Pape les avoit condamnées ſans aucun rapport à Janſenius. L'année ſuivante, il ſe rangea, s'y croyant, diſoit-il, véritablement obligé en conſcience, du côté des Prélats, qui prononcerent que les cinq propoſitions avoient été déclarées hérétiques dans le ſens de Janſenius. Onze jours après, il proteſta, qu'en adhérant pour le bien de la paix au plus grand nombre des Evêques, il n'avoit prétendu préjudicier en rien à la doctrine de S. Auguſtin ; c'eſt-à-dire dans ſon langage très-connu, à celle de Janſenius ; & il prit acte de ſa proteſtation. Dès le lendemain, preſſé par tout autre choſe que ſa conſcience, & craignant fort de voir procéder canoniquement contre lui, il dé-

clara qu'il se soumettoit avec une sincérité parfaite à la Bulle, & qu'il lui feroit rendre une obéissance entière dans son Diocèse. En 1656, il soutint au savant Archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, que ni lui, ni aucun autre ne lui montreroit dans Jansenius la doctrine condamnée des cinq propositions : il parut tenir encore à ce sentiment dans l'assemblée de 1657, par la résistance qu'il fit à la résolution du Clergé concernant le formulaire ; & en 1661 enfin il ne laissa pas de signer ce formulaire, puis il donna un mandement qui déclaroit, sans nulle ambiguité, que les cinq propositions étoient condamnées comme hérétiques dans le sens de Jansenius, & que ce sens n'étoit pas celui de S. Augustin. Mais on avoit si mauvaise opinion de la sincérité de ce Prélat, que peu de personnes se persuaderent qu'il eût autre chose en vue que de se réhabiliter à la Cour de Rome & à celle de France. C'est dans ce goût que le Nonce en écrivit au Pape. En effet, le Pape commençoit à procéder contre cet Archevêque ; & le traitant déja comme exclus de sa Communion, il lui avoit refusé le Jubilé, dont il envoyoit la Bulle aux autres Evêques.

Quelques-uns de ses confrères & de

ses amis qui n'avoient pas les mêmes raisons d'intérêt, n'eurent pas la même déférence. On fut surpris de voir à leur tête l'Evêque d'Alet, le même qui avoit paru si contraire à leur résolution, dans la réponse qu'il avoit donnée au fameux cas de conscience du Docteur Arnaud. Pour l'Evêque de Pamiers, on fut moins étonné de sa défection; quoiqu'autrefois, n'étant que l'Abbé Caulet, il eût déposé, tant contre les mauvais sentimens en matière de Foi, que contre l'orgueil & les mensonges du patron François des erreurs Belgiques. Mais admirateur de M. d'Alet, dit le Ministre Jurieu tout en le comblant d'éloges, il ne faisoit plus rien que par ses ordres, & suivoit en tout ses maximes. Aussi, de calomniateur non moins dénigré jusques-là par les Jansénistes que le Père Vincent de Paul, il fut tout à coup métamorphosé par eux en Saint à canoniser. Tant il est vrai que dans les partis on ne doit jamais désespérer de sa réputation. Il semble toutefois qu'avant cette apothéose, on auroit bien dû tirer une rétractation authentique de ce qu'il avoit attesté juridiquement contre le père & le patron du Jansénisme en France. Car enfin s'il a dit vrai, quel Saint est-ce que ce patron? & s'il a dit faux, sans

Polit. du Clergé. Entretien 2.

réparer ensuite la calomnie, quel Saint est-il lui-même? Il faut de toute nécessité, comme on l'a dit avant nous, en dénicher l'un ou l'autre. Mais toutes les contradictions, aussi bien que les variations, s'arrangent à merveille dans les sectes : ce sont leurs élémens naturels.

Mém. Chron. tom. 3, pag. 483.

Les partisans du silence respectueux n'en continuoient pas moins à étourdir de leurs clameurs la Cour, la ville & tout le Royaume. Ils se plaignoient principalement de ce que les Evêques avoient procédé à Paris, comme s'ils eussent été assemblés en Concile national ; & ils crioient que leur députation ne concernant que les affaires temporelles, ils n'avoient eu aucun droit de statuer par rapport à la Foi, ni à la discipline. Allégation fausse autant que méchante, puisque ces assemblées depuis leur établissement, comme il est visible par la collection de leurs actes, sont en possession de faire des réglemens qui concernent la Foi & les mœurs. Cette chicane fit néanmoins surseoir plus de deux ans, dans la plûpart des diocèses, à la signature du formulaire. On se flattoit de ramener les réfractaires par la douceur, & par la voie des conférences. Il en arriva ce qu'ont produit de tout

temps ces sortes de compositions avec les sectaires.

Les Religieuses de Port-Royal signerent d'abord, & sans la moindre difficulté, le formulaire proposé à la façon des Vicaires Généraux de Paris, dans leur premier mandement. Elles ne se plaignirent point qu'on les traitât en théologiennes; & dans le fond, quant aux matières de la grace, elles méritoient bien autant ce titre que les jeunes candidats de l'Université, de qui l'on prenoit également la signature, comme un témoignage que tout fidèle doit rendre à sa Foi, quand l'Eglise croit devoir s'en assurer. Ce fut tout autre chose, quand on exigea d'elles, sans plus de rapport au mandement, une signature pure & simple. On vit aussi-tôt paroître l'épître, ou la complainte d'un solitaire, sur la persécution qu'on intentoit à de bonnes religieuses, à des filles simples & sans étude, que leur sexe & leur état rendoient incapables même d'entendre ce qu'on leur vouloit faire signer. Mais la Cour fut si peu touchée de ces doléances, que le Sieur Singlin, leur Directeur & leur conseil, formé par l'Abbé de S. Cyran, n'eut que le moment de s'évader; sans quoi il étoit confiné dans une solitude, moins de son

ſon goût apparemment que celle de Port-Royal. Envain le Sieur Arnaud d'Andilly écrivit-il au Roi, pour l'aſſurer de la Foi de ces Religieuſes. La Mère Agnès Arnaud, leur Abbeſſe, le fit auſſi vainement, au nom de ſes [illegible] e qui les détermina, ſur l'avis du [illegible] n-toine Arnaud, à ſigner qu'el[illegible] m-noient en toute ſincérité les erreurs en queſtion, ſans diſtinguer expreſſément le fait d'avec le droit. Mais enſuite quelques-unes d'entre elles, malgré tout l'aſcendant de ce Docteur ſur leur eſprit, ſe mirent en tête, que par cette réticence elles avoient flétri la mémoire de Janſenius; d'où elles reſſentirent un tel accablement de douleur, ſi l'on s'en rapporte au judicieux auteur de l'hiſtoire du Janſéniſme, que la Mère Euphémie, ſœur de Paſcal, en mourut, & que la Mère Prieure en fut malade à l'extrémité.

Hiſt. du Janſ. ſous l'année 1661.

Ce fut bien pis, quand les orthodoxes ayant trouvé qu'elles n'avoient pas encore rempli ce qu'elles devoient à l'Egliſe, l'un des Grands Vicaires leur ſignifia qu'elles euſſent à condamner expreſſément les cinq propoſitions, au ſens qu'elles avoient dans la doctrine du livre de Janſenius. L'embarras fut cruel; mais il ne dura point. La démiſſion que le



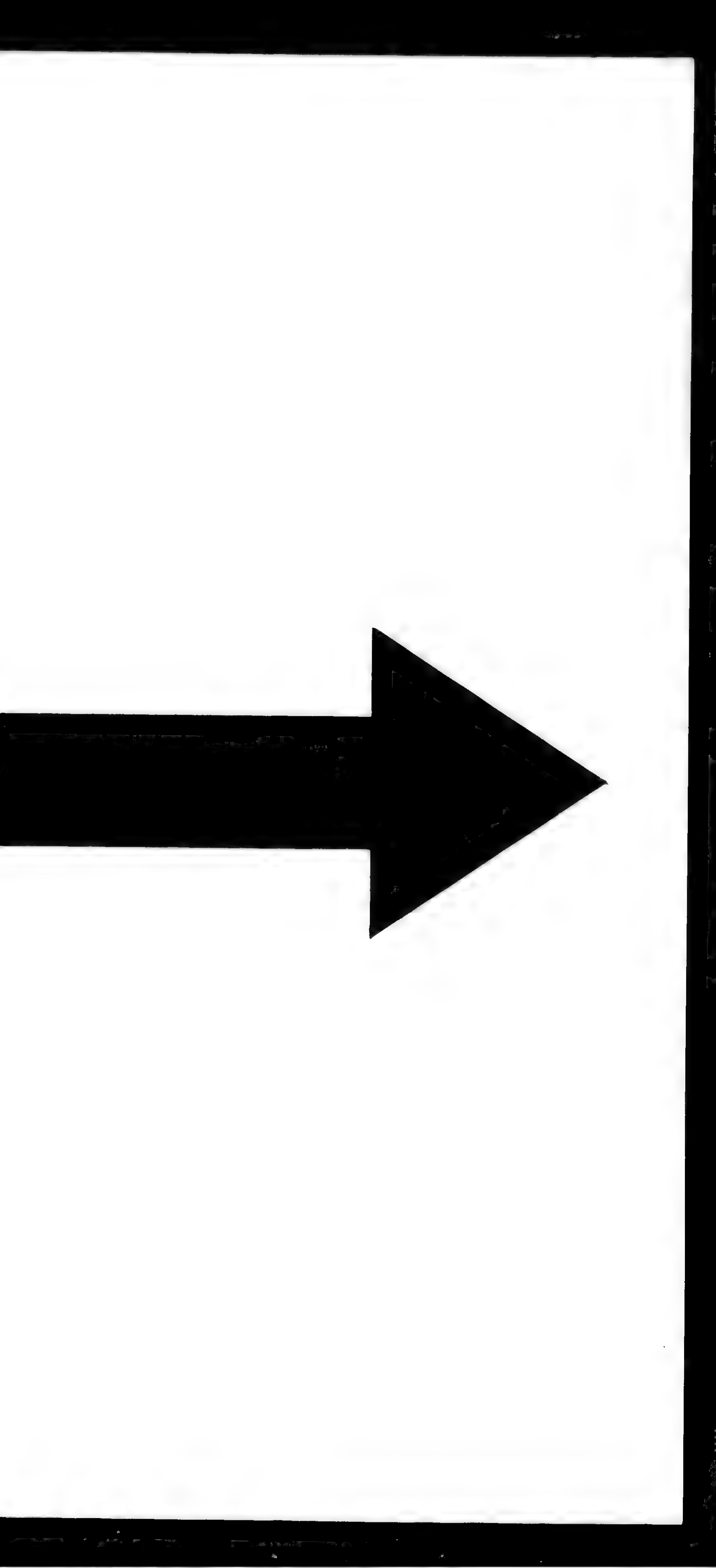
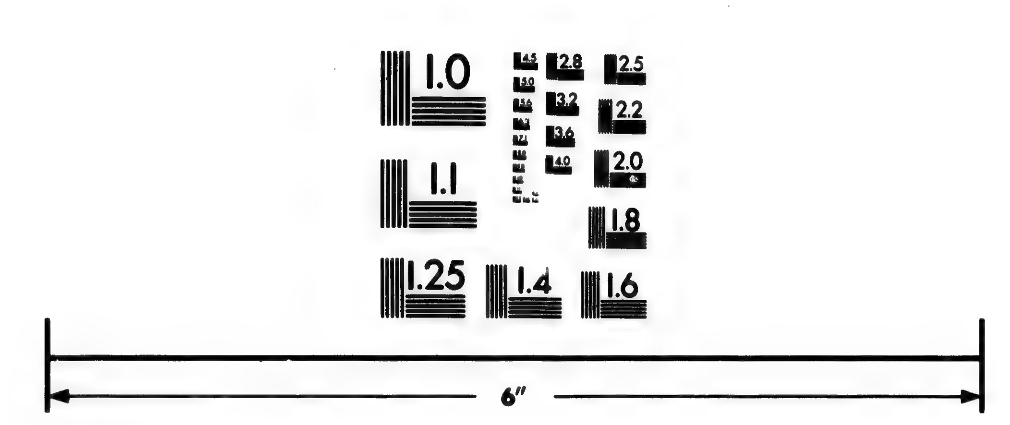


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





Cardinal de Retz fit alors de l'Archevêché de Paris, la mort précipitée de M. de Marca qui le remplaça, & la promotion de M. de Péréfixe leur donnerent au moins quelque temps de repit.

Cette première scène occasionna cependant une espèce de schisme dans le parti même. On y étoit bien d'accord, pour ne pas signer la condamnation du livre de Jansenius : mais on étoit partagé, quant à la façon de signer le formulaire, sans flétrir un livre si cher à tous les adeptes. La chose, à vrai dire, avoit ses difficultés; puisque le formulaire portoit expressément, & que l'on condamnoit de cœur, aussi bien que de bouche, la doctrine de Jansenius contenue dans son livre, & que cette doctrine n'étoit pas celle de S. Augustin. Il y eut à ce sujet trois opinions principales. La première est exposée en ces termes, dans un ouvrage publié pour lors par ceux qui la tenoient : Quelques Théologiens célèbres, qui pendant plus de cinq ans ont souvent témoigné, que ceux qui étoient persuadés que les cinq propositions n'étoient pas dans Jansenius, ne pouvoient pas en conscience signer le formulaire, sont à présent d'avis qu'on ne doit pas faire difficulté de le signer sans explica-

De la signat. du form. p. 1.

tion, ni restriction quelconque, quoiqu'on ne croie point intérieurement, que Jansenius ait enseigné les héréfies qui lui sont attribuées par ce formulaire. Le fondement de ce nouvel avis, continue l'auteur, est que, quoique dans le formulaire le fait soit mêlé avec le droit, la signature ne tombe néanmoins que sur le droit, pour ce qui est de la créance intérieure, & n'emporte, à l'égard du fait, qu'un témoignage de respect & de déférence. On peut reconnoître, dans cette décision, la morale du casuiste qui avoit engagé les Religieuses de Port-Royal à signer en premier lieu, sans distinguer expressément le fait d'avec le droit. Avec des Docteurs si accommodans, comment pouvoient-elles mourir de chagrin?

La seconde opinion, diamétralement opposée à la première, est qu'à moins d'être persuadé que les cinq propositions sont dans Jansenius, on ne peut signer simplement, & sans quelque explication, ou restriction verbale; qu'autrement la signature renfermeroit une restriction mentale, criminelle sur-tout dans les professions de Foi, & de plus un parjure, avec une calomnie contre un saint Evêque. Croiroit-on, si les monumens authentiques & les moins suspects n'en fai-

ſoient ſoi, qu'il ſe fût jamais rencontré une pareille diverſité d'opinions entre des rigoriſtes, qui tous indiſtinctement crioient en meute contre les réticences & les reſtrictions mentales? que les plus ſévères même d'entre eux n'euſſent trouvé, ni menſonge, ni ombre de péché à ſigner & à jurer, ſans explication, ni reſtriction expreſſe, dans une confeſſion de Foi, que l'on croit une choſe qu'on ne croit pas en effet? Eſt-ce là, contre le menſonge en particulier, la doctrine de S. Auguſtin? Voilà néanmoins la doctrine pratique des Auguſtiniens à la mode.

Paſcal, à l'occaſion de la ſignature de Port-Royal, produiſit une troiſième opinion, aſſez difficile à débrouiller, malgré toute la juſteſſe de l'eſprit géométrique de l'auteur. Il avoit dit en mille manières dans ſes Provinciales, qu'Innocent X n'avoit porté aucune atteinte à la doctrine de la grace efficace [illegible] elle-même; que les cinq propoſitions étoient légitimement condamnées, mais qu'elles n'étoient point de Janſenius, & avoient été fabriquées à plaiſir par les Moliniſtes; c'eſt-à-dire qu'il ſe retranchoit alors, avec le reſte du parti, dans la diſtinction heureuſement imaginée du fait & du droit. Ce n'étoit plus cela, au temps

que signerent les Religieuses. Persuadé pour lors que les cinq propositions ne renfermoient point d'autre doctrine que celle de Jansenius, qu'il supposoit être celle de S. Augustin & de l'Église Catholique touchant la grace efficace; il soutint que les Papes avoient erré, non plus sur le fait, mais sur le droit : d'où il concluoit qu'on ne pouvoit en conscience signer le formulaire, sans excepter d'une manière expresse le sens de Jansenius; & qu'en le signant autrement, on avoit péché contre les loix, non seulement de la sincérité Chrétienne, mais de la justice rigoureuse, en flétrissant indignement la mémoire du saint Evêque d'Ypres. Surquoi il s'exprima de vive voix & par écrit, avec une force qui causa les remords, les morts & les maladies dont nous avons parlé.

Il est indubitable, disoit-il, qu'en déclarant simplement qu'on reçoit la Foi, sans dire qu'on ne reçoit point la condamnation de la doctrine de Jansenius, on ne marque point par-là qu'on ne reçoit pas cette condamnation : mais on marque plutôt qu'on la reçoit; puisque l'intention publique du Pape & des Evêques est de faire rejetter le sens de Jansenius, sous ce nom *d'une chose de foi*;

Pasc. Lettr. du 15 Juil. 1666, rapportée dans la Réfut. du B. Annat, & dans la Déf. des Religieuses de P. R.

tout le monde le disant publiquement, personne n'osant dire publiquement le contraire, & quelques-uns le disant seulement en secret; ce qui n'est rien en matière de Foi, où la lumière, au dire de J. C. doit être mise en évidence devant les hommes, & non pas sous le boisseau. Ainsi est-il hors de doute, que cette profession est au moins ambiguë, & par conséquent méchante; puisque toute ambiguité est horrible en matière de Foi.

Le principe d'où partoit Pascal, alongera un peu cette citation: mais il est à présumer, qu'on nous pardonnera volontiers cette longueur. Il est curieux de voir ce que cet homme célèbre pensoit fonciérement de la distinction, si capitale en apparence, du fait & du droit. Ce qu'il en dit en cette rencontre, peut redresser les idées même de plusieurs Catholiques. Le fondement de la signature, disoit-il; c'est-à-dire ce qui a rassuré les Religieuses de Port-Royal en signant le formulaire, a été la distinction qu'on a faite du droit d'avec le fait, lorsqu'on a promis la créance pour l'un, & le respect pour l'autre. Or la dispute, est de savoir s'il y a en cela un fait & un droit; ou s'il n'y a qu'un droit; c'est-à-dire si le fait qui y est, ne fait autre chose que

déterminer & marquer un droit. Le Pape & les Evêques, poursuit-il, sont tous d'un côté, & prétendent que c'est un point de Foi & de droit, de dire que les cinq propositions sont hérétiques au sens de Jansenius. Alexandre VII déclare dans sa Constitution, que pour être dans la vraie Foi, il faut dire que les cinq propositions sont hérétiques au sens de Jansenius; en sorte que ces mots, *au sens de Jansenius*, ne font qu'exprimer le sens hérétique des cinq propositions; & qu'ainsi c'est un fait qui emporte un droit, qui est proprement un droit lui-même, & qui fait la partie essentielle de la profession de Foi: comme qui diroit, le sens de Calvin sur l'Eucharistie est hérétique, ou le sens de Nestorius sur l'Incarnation; ce qui est assurément un point de Foi. Les autres, c'est-à-dire ceux qui contredisent en cela le Pape & les Evêques, sont en petit nombre, faisant à toute heure de petits écrits volans, où ils disent que ce fait, de sa nature, est séparé du droit, & qu'il n'en fait qu'une partie.

Pascal par-là tiroit trop ouvertement sur le coryphée du Jansénisme, pour que cet aigre Docteur supportât paisiblement une attaque si chaude. Il riposta, sans observer plus de ménagement que son agres-

seur. C'est une chose assez étrange, dit-il dans une dissertation qui a pour titre, de l'intelligence de ces mots *sens de Jansenius*, c'est une chose étrange, de voir ceux qui veulent faire croire à toute force que la Bulle du Pape condamne la Foi Catholique, fassent tous leurs efforts pour exagérer l'injure qu'on fait au Pape en doutant s'il a bien entendu Jansenius. Le secret qu'ils ont pour ne pas faire au Pape l'injure qui consiste à dire qu'il n'a pas bien entendu un livre, est de dire nettement qu'il a condamné la Foi Catholique. Ainsi récriminoit Arnaud; & cette manière de représailles étoit juste, sans toutefois rien ôter à la justice de l'attaque. Il est bien étrange en effet, que Pascal supposant bien ou mal, peu importe ici, que la doctrine de la grace enseignée par S. Augustin, ainsi que par Jansenius, étoit condamnée par le S. Siège, & que cette condamnation étoit reçue par toute l'Eglise, *hors un petit nombre de personnes inconnues*, comme il s'en exprime encore; il ait pu croire néanmoins que c'étoit une vérité Catholique, sur quoi l'on étoit obligé en conscience de s'expliquer, lorsqu'on faisoit une profession de Foi. Les plus déterminés Jansénistes n'alloient pas jusques-là, voyant

trop que c'eût été combattre de front l'autorité, non pas simplement du Pape, mais de l'Eglise universelle.

Que vouloit-il enfin que fissent les vierges ingénues de Port-Royal? Voici, dans le plus profond raisonneur, le comble de la déraison. Il vouloit que ces belles ames, en signant le formulaire, déclarassent positivement qu'elles ne condamnoient point le sens de Jansenius; tandis que ce formulaire en prononçoit la condamnation en termes formels. Il vouloit par conséquent qu'on protestât d'une manière expresse, que l'on tenoit comme une doctrine de Foi, la doctrine même qu'on abjuroit. Voici en substance le serment qu'il vouloit qu'on fît : *Je me soumets sincérement à la Constitution qui condamne la doctrine de Jansenius; mais je déclare que cette doctrine est orthodoxe, & que je ne la condamne pas.* Tels sont les écarts pitoyables, où donnent les génies même de premier ordre, quand leur habileté profane veut s'ingérer dans les choses de Religion, & sur-tout quand la confiance en leurs propres lumières leur fait dédaigner la voix de l'Eglise.

Pascal suivit sa pointe avec tant de roideur, il s'échauffa si fort contre ceux

qui le contredisoient, qu'il leur reprocha d'avoir honteusement varié dans la doctrine, pour s'accommoder au temps; comme aussi de donner faussement leur doctrine pour celle des Thomistes. Il rompit ouvertement avec les principaux d'entre eux, & ne les vit plus. Mais pouvoit-il se dissimuler qu'il varioit lui-même? Il avoit si hautement soutenu dans ses lettres, qu'il falloit distinguer le fait d'avec le droit, que le sens condamné par les Papes n'étoit pas celui de Jansenius, & que les assertions contraires du Clergé de France, de la Faculté de Paris, des Jésuites qu'il avoit si outrageusement tympanisés à ce sujet, étoient autant de calomnies. Après cela, il s'étoit persuadé que les Papes avoient condamné véritablement la doctrine de Jansenius, & en même temps celle de S. Augustin. Ne devoit-il donc pas conclure qu'il étoit obligé en conscience, puisqu'il se piquoit d'en avoir, de se rétracter publiquement, pour rétablir la réputation de ceux qu'il avoit traités faussement de calomniateurs, ou du moins pour désabuser ceux qu'il avoit engagés dans sa première opinion, qu'enfin il reconnoissoit contraire à la Foi? Mais la rétractation n'est pas moins étran-

gère aux novateurs, que les variations leur sont familières. Content de discourir avec ses amis en faveur de son nouveau système, jamais Pascal ne s'est mis en devoir de désabuser le public, pas même au moment de sa mort, qui suivit d'assez près cette guerre domestique. Ce ne fut que par hasard, & après son trépas, qu'on eut connoissance de ce démêlé, tant par ses manuscrits, que par certaines inculpations qui réduisirent les Jansénistes à publier eux-mêmes ce que nous venons d'en rapporter.

On sut par la même voie qu'ils le qualifioient d'homme imaginatif, & mal instruit des matières qu'il traitoit; qui bâtissoit des systèmes sur des fondemens incertains; qui, sans chercher les preuves de ce qu'il avançoit, s'en tenoit aux mémoires que lui fournissoient quelques amis : d'où il est arrivé, poursuit-on, qu'il est tombé dans un grand nombre de méprises; qu'il y a dans ses écrits des histoires absolument fabuleuses, & des dialogues où l'on fait dire aux personnages des choses dont il ne fut jamais parlé. Sur cet aveu de vrais Jansénistes, que penser des Lettres Provinciales, sinon que les agrémens & l'esprit en firent toute la fortune?

Lettre d'un Eccléf. à un de ses amis.

Les querelles de toute espèce ne servant qu'à retarder la signature du formulaire, le Conseil rendit un arrêt, en date du premier jour de Mai 1662, à l'effet d'autoriser les Evêques à le faire souscrire, sans exception, ni explication. C'étoit le second acte d'autorité absolue, & il n'avança guère plus les affaires que le premier. Alors on offrit la voie des conférences, qui fut acceptée, tout illusoire qu'elle auroit bien dû paroître. L'Evêque de Comminges, Gilbert de Choiseul, & le P. Ferrier, Jésuite, Professeur de Théologie à Toulouse, & depuis Confesseur du Roi, raisonnant ensemble sur les moyens de finir les contestations qui troubloient l'Eglise, convinrent d'examiner à fond, & en commun avec les défenseurs de Jansenius, quel étoit le sens du livre de ce Prélat; & qu'après en être tombé d'accord de bonne foi, si l'on doutoit encore que ce fût le sens condamné par les Bulles, on s'adresseroit au Pape, & l'on s'en tiendroit à sa décision. Le Roi qui ne demandoit pas mieux que d'éteindre les troubles sans bruit, agréa ce projet, & manda ceux qui l'avoient conçu. Port-Royal, de son côté, nomma pour sa défense les Docteurs la Lane & Gi-

nard. On s'assembla, on raisonna beaucoup, on disputa vivement; & l'on ne convint de rien. Sur quoi les Evêques de Laon & de Rhodès, avec celui de Comminges, proposerent aux députés de Port-Royal de signer cinq articles opposés aux cinq propositions, avec une déclaration, portant qu'ils se soumettoient sincérement à la condamnation que le Pape Alexandre avoit faite en termes exprès des cinq propositions dans le sens de l'auteur. Les cinq articles ne souffrirent point de difficulté : mais il en fut autrement pour la soumission *sincère* à la décision d'Alexandre VII, au moins depuis qu'on y eut ajouté ce mot *sincère*, qu'on y avoit d'abord omis par mégarde. Il ne laissoit pas le subterfuge du silence respectueux, & il fut la pierre d'achoppement qui fit tout manquer. Ni les députés, ni la plûpart de leurs commettans ne voulurent plus entendre à la déclaration; & l'on rompit les conférences.

L'Evêque de Comminges qui vouloit à toute force pacifier les choses, imagina un autre expédient. Ce fut d'écrire au Pape une lettre fort soumise, par laquelle on rejetteroit les cinq propositions, en ajoutant que si le S. Père souhaitoit quelque chose de plus, on étoit prêt à

le faire. L'offre fut encore acceptée : le Prélat écrivit au Pape, & joignit à sa lettre cinq articles dressés par les Commissaires de Port-Royal, en explication de leur doctrine concernant les cinq propositions. L'historien du Jansénisme avance que le P. Ferrier n'avoit pas voulu envoyer ces articles à Rome, parcequ'il ne doutoit point qu'ils n'y fussent approuvés, & que ne contenant que la doctrine des Thomistes, c'eût été la condamnation de celle des Molinistes. Mais ignoroit-il que les sentimens de ces deux écoles sont également enseignés à Rome, sans que les uns y fassent condamner les autres? Mais devoit il oublier, car un imposteur doit être au moins doué de mémoire, oublioit-il qu'il avoit déja dit lui-même, que le P. Ferrier approuvoit les cinq articles, pourvu qu'on y joignît la condamnation des cinq propositions dans le sens de l'auteur? Au pis aller, si le Théologien Jésuite ne doutoit pas que le Pape ne fût satisfait des articles, il se trompa étrangement. Le Pontife les fit examiner, en premier lieu par les Théologiens qualificateurs du S. Office, puis dans une Congrégation extraordinaire de Cardinaux. Tous jugerent que ces articles

Hist. du Jans. an. 1663.

étoient proposés d'une manière captieuse, que ce qu'on accordoit dans un endroit on le révoquoit dans un autre, qu'il paroissoit en un mot qu'on ne demandoit une réponse, qu'afin d'en tirer quelque avantage contre les Constitutions. C'est pourquoi le Pape, qui avant cela même prenoit peu de confiance dans l'Evêque de Comminges, ne daigna point lui faire de réponse.

Mais il adressa un bref aux Evêques de France en commun, louant beaucoup leur zèle à faire observer les Constitutions Apostoliques, & les exhortant à user des moyens les plus efficaces pour en procurer l'exécution, à implorer même, s'il étoit nécessaire, le pouvoir du Roi, dont il combloit le zèle d'éloges. Assurément, ce n'étoit pas là une marche, ni un langage, d'où l'on dût présumer que le Pape approuvoit les cinq articles. L'auteur imaginatif de l'histoire, ou des fictions & des rapsodies du Jansénisme, trouve néanmoins leur approbation dans la teneur même de ce bref, qui ne les touche en aucune manière. Toute sa fiction porte uniquement sur ce que le Pontife, d'après la promesse authentique par où les Jansénistes s'engageoient à se soumettre à la décision du S. Siège, jointe

à d'autres lettres venues de France qui la disoient sincère, les supposoit dans son bref, en ces termes qui n'excluent pas même le doute, *ut credimus*, comme nous croyons, les supposoit disposés à faire ce qu'il leur prescriroit. C'est ainsi que les fourbes tournoient en leur faveur le monument même de leur fourberie. Mais elle se dévoila tout entière, à la publication du bref. A peine en sut-on le contenu à Paris, qu'on y vit paroître une lettre d'Arnaud, qui assuroit n'avoir eu aucune part à la négociation : on étoit cependant persuadé du contraire ; & le petit tour de souplesse qui accompagna sa lettre, justifia cette persuasion. Elle étoit datée du premier d'Août, & ne parut qu'après le vingt, jour de l'arrivée du bref, dont il falloit savoir le contenu avant de se déclarer, afin de se régler sur les circonstances. L'historien qui rend un compte si exact des plus minces ouvrages du parti, ne dit pas un mot de cette lettre. C'est qu'il étoit trop naturel d'en conclure, que le désaveu, malgré son antidate, ne s'étoit fait que lorsqu'on avoit été réduit à la nécessité, ou d'obéir, ce qu'on ne vouloit pas, ou, ce qui n'étoit pas honorable, de mettre en évidence que la promesse d'obéir avoit été faite de mauvaise foi.

Les Docteurs la Lane & Girard, qui ne pouvoient se défendre d'avoir donné leur promesse, ne se firent pas plus de scrupule de la violer, que le Docteur qui prétendoit n'avoir rien promis. Pressés de la part du Roi de tenir leur parole expresse, en se soumettant au bref, tout ce que l'Evêque de Comminges put tirer d'eux, ce fut un écrit où ils s'engageoient à condamner les cinq propositions en elles-mêmes, sans rien promettre autre chose, pour le fait, que le leurre accoutumé du silence respectueux. Le Monarque fut indigné d'une conduite si fausse; & le Prélat, honteux des chimériques espérances qu'il avoit données, fut obligé de se retirer dans son diocèse.

Telle fut l'issue de ces conférences, fameuses dans leur temps. Les deux partis en publierent des relations diamétralement opposées, où ils se traitoient réciproquement de fourbes & de calomniateurs. L'Evêque de Comminges, médiateur unique dans cette affaire, savoit seul, & savoit très-bien, pour ou contre qui étoit la vérité & le mensonge. Il garda néanmoins un silence opiniâtre: mais, pour les personnes tant soit peu pénétrantes, le silence dit presque tout en pareille rencontre. Les Jansénistes qui

étoient inconteſtablement plus chers à ce Prélat que le Père Ferrier, lui demandoient le ſecret comme un ſervice eſſentiel ; tandis que ce Père, ainſi que ſes lettres en font foi, le conjuroit avec les plus vives inſtances de dire la vérité, qui lui étoit parfaitement connue. Quel étoit donc le motif, & du Jéſuite pour preſſer la révélation, & des Janſéniſtes pour l'empêcher ? Il paroît à découvert dans une lettre, écrite par l'Evêque d'Alet à celui de Comminges, ſon ami. *C'eſt* lui, diſoit-il, *que le P. Ferrier pourroit tirer avantage de cette déclaration, & qu'elle donneroit atteinte à la ſincérité avec laquelle les perſonnes déſintéreſſées ont cru juſqu'ici qu'agiſſoient les défenſeurs de Janſenius.* L'Evêque de Comminges lui-même, s'il ne rompit pas le ſilence, en rendit au moins la raiſon. Dans un mémoire contenant les réflexions de ce Prélat ſur la relation des conférences qu'avoit dreſſée & lui avoit communiquée le P. Ferrier, il demanda le ſilence à ce Père même, au moins ſur quelques articles des plus eſſentiels ; & il lui marqua ingénuement, que, s'il ne s'expliquoit pas lui-même, c'eſt qu'il avoit peur de ſe mettre ſur les bras le Docteur Arnaud, & de s'engager dans

un combat qu'il vouloit éviter sur toute chose. Au reste, cette discussion n'est pas assez importante, pour la pousser plus loin. En voilà plus qu'il n'en faut, pour faire imputer la supercherie à ceux qu'elle favorisoit, plutôt qu'à ceux qui en étoient lézés.

Mais quelle put être la fin des Jansénistes, en demandant avec tant d'instance une conférence contradictoire, pour examiner le sens de Jansenius; puisqu'ils refuserent d'entrer dans cet examen, quand la conférence fut ouverte? Quelle fut la fin des Protestans, qui demanderent à cris sans cesse redoublés un Concile œcuménique, tant qu'ils imaginerent que le Pape n'en vouloit point, & qui trouverent mille raisons de n'y point venir, dès qu'ils le virent assemblé? La réponse à ces deux questions est la même.

Le Roi rassembla les Evêques qui se trouvoient à Paris, pour délibérer, à l'occasion du dernier bref, touchant le moyen le plus sûr de soumettre des gens si opiniâtres. L'assemblée s'en tint à la signature du formulaire, & pria Sa Majesté d'employer sa puissance, selon le vœu du Souverain Pontife, pour que l'on procédât à la souscription, sous deux mois au plus tard. Les Prélats ne manquerent pas non

plus d'écrire à Sa Sainteté, qu'ils avoient trouvé la déclaration finale des Janséniſtes, artificieuſe, méchante, & cachant l'héréſie ſous l'appareil d'une obéiſſance en paroles. Ces pourſuites mirent à bout le flegme des novateurs. Ils publierent contre les Evêques & les Docteurs Catholiques, une foule de libelles ſi violens, qu'on ne peut les bien comparer qu'aux emportemens de Luther, dans ſes accès de frénéſie contre les Papes. Cette audace fut un motif de plus au Monarque, pour preſſer, par l'expédition de ſes lettres patentes, l'exécution du bref. Quelques mois après, il rendit encore une déclaration plus forte, & il alla lui-même la faire enregiſtrer au Parlement.

Dans l'intervalle, le Conſeil d'Etat condamna le Journal de S. Amour à être brûlé par la main du bourreau, avec ordre d'en appréhender au corps l'Auteur & l'Imprimeur. Cet ouvrage eſt un récit infidèle, & ſouvent menteur à outrance, de ce qui s'eſt paſſé à Rome & à Paris concernant le Janſéniſme, depuis l'an 1646 juſqu'en 1654. Il fut examiné par différens Prélats & Docteurs des plus diſtingués. Tous jugerent que l'héréſie de Janſenius y étoit renouvellée & ſoutenue ouvertement; que les écrivains ortho-

doxes qui avoient combattu cette hérésie y étoient chargés d'injures, tandis qu'on y élevoit jusqu'aux nues ses auteurs & ses défenseurs; que les décrets Apostoliques prononcés en cette matière, les Souverains Pontifes, les Evêques, les Docteurs, les Religieux y étoient traités avec un mépris & une insolence effrénée; en un mot, que l'autorité de l'Eglise se trouvoit tellement offensée dans cet ouvrage, qu'il étoit digne de toute la rigueur ordonnée par les loix contre les livres hérétiques.

La déclaration du Roi donnée ensuite marque si bien la Religion & la pénétration de son Conseil, qu'elle mérite d'être au moins rapportée en substance. C'est un fil qui peut diriger bien des personnes. Elle débute par avertir, que les premières étincelles de l'ambition & de l'intérêt privé, couvertes du voile de la piété & du rigorisme, peuvent causer l'embrasement le plus funeste. Après quoi, Sa Majesté, pour les étouffer à leur naissance, & faire cesser les divisions qui agitent ses sujets, ordonne que le formulaire sera signé par tous les Ecclésiastiques, séculiers & réguliers; que les bénéfices de ceux qui ne signeront pas dans le mois de la publication, seront impé-

trables, comme vacans de plein droit; que personne à l'avenir ne pourra, sans avoir signé, être pourvu d'aucun bénéfice quelconque, ni être admis aux degrés des Universités, aux charges, principalités & régences qui en dépendent; non plus qu'à faire profession, ni à exercer aucune charge, ni office dans les monastères.

Les motifs de la déclaration sont, entre autres, que les sectateurs de la nouvelle doctrine ont tenté, par une foule d'écrits, de persuader que les propositions proscrites n'étoient pas enseignées dans le livre de Jansenius; & quoique d'abord ils les aient défendues avec chaleur, qu'ils aient entrepris de les faire passer pour des vérités orthodoxes, pour les maximes les plus constantes de la doctrine de Saint Augustin, qu'ils les ont néanmoins désavouées depuis, comme des propositions fabriquées à plaisir, comme une chimère supposée pour les combattre avec avantage; que par un procédé si contraire à la sincérité Chrétienne, ils ont mis en plein jour l'esprit & le caractère de gens qui veulent se faire chefs de parti, de cabaleurs qu'un jaloux orgueil porte à se signaler en débitant des opinions nouvelles; que le concours des deux puissan-

ces n'a pu les réduire à rétracter de bonne foi, des erreurs condamnées d'un consentement unanime par l'Eglise; que loin de déférer en effet à ses jugemens, il est manifeste que les promesses qu'ils ont faites n'ont rien eu de sincère; qu'elles ont été violées d'une manière formelle, & par leurs discours, & par une foule d'écrits, où ils s'efforçoient de persuader que leur doctrine étoit, tantôt celle de S. Augustin, tantôt celle de S. Thomas; que sur les traces des hérésiarques précédens, ils ont persisté à dogmatiser en secret, & qualifié de persécutions les justes procédures intentées afin de les réduire au devoir, s'il eût été possible; qu'une résistance aussi directe & aussi opiniâtre aux puissances légitimes, est une audace qu'on ne doit plus supporter, une rebellion manifeste qui, selon tous les principes, doit être punie au for extérieur, avec toute la sévérité que les loix canoniques & civiles prononcent contre les fauteurs de l'hérésie, & les perturbateurs du repos public.

En conséquence de cette déclaration, M. de Péréfixe, installé nouvellement dans le siège de la capitale, donna le sept Juin de cette année 1664, son mandement pour la signature du formulaire. Trois ans auparavant, on avoit soutenu

dans une thèse publique, au collège des Jésuites à Paris, qu'on pouvoit croire *de Foi divine*, que les cinq propositions tirées de Jansenius étoient hérétiques dans le sens de l'auteur. Sur quoi le dur Arnaud, secondé par tous les déclamateurs du parti, avoit crié à l'impiété & au renversement de la Religion. Pour éviter ce reproche, le nouvel Archevêque, dans son mandement, déclara que les Constitutions des Papes ne demandoient pas une soumission *de Foi divine* par rapport au fait de Jansenius, mais seulement *une Foi humaine & ecclésiastique*, qui oblige à soumettre son jugement avec sincérité à celui des Supérieurs ecclésiastiques. Le Clergé de France, dans l'assemblée de 1656, n'avoit pas cru devoir entrer dans ces sortes d'explications, avec un parti qui ne cherchoit qu'à prendre ses adversaires dans leurs paroles, sur-tout s'ils en croyoient voir quelques-unes qui ne fussent pas d'un usage commun parmi les Pères & les saints Docteurs. Il avoit dès-lors pressenti cette malignité, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit en réponse du bref d'Alexandre VII. C'est pour détourner de leur tête, disoit-il, les coups de la foudre apostolique, que les partisans

Mém. du Clergé, an. 1656.

tisans de la nouvelle doctrine s'efforcent de porter la dispute à une question de fait : mais le bref a coupé court à ces subtilités d'esprit. En renvoyant donc aux écoles ces disputes sur des syllabes, & restreignant l'autorité de la décision à la question de droit, ces Prélats déclarerent simplement que la doctrine qu'explique Jansenius dans son livre, avoit été condamnée par la Constitution.

Le mandement qui n'exigeoit qu'une Foi ecclésiastique, n'évita point la censure du parti. Ils avoient crié à l'impiété, quand on leur avoit parlé de Foi divine : quand on leur parla de Foi humaine, ils crierent à la sottise, & se glorifierent, comme d'un triomphe complet, d'avoir amené là un des premiers Evêques. Voici le raisonnement sur lequel ils se fondoient : On ne sauroit dire que la croyance qu'on exige pour le fait de Jansenius, soit une Foi, ni divine, ni humaine. Elle n'est pas divine, puisque ce fait n'est pas consigné dans le dépôt divin de la révélation. On ne peut pas soutenir qu'elle soit humaine, puisque par-là même elle seroit faillible : on ne peut donc point exiger de croyance ferme & sincère, à l'égard de ce fait. A cet argument, qui a tout l'air de la suffisance & de la subti-

lité de profanes ſophiſtes, on a répondu qu'il pouvoit s'appliquer au fait de Saint Auguſtin, comme à celui de Janſenius; c'eſt-à-dire que ſi l'Egliſe n'a pu connoître & condamner infailliblement la doctrine du livre de Janſenius, elle n'a, ni mieux connu, ni mieux approuvé celle des œuvres de S. Auguſtin ſur la grace. On a dit avec la même raiſon, que cet argument tendoit à renverſer tout l'édifice de la Foi Chrétienne; puiſqu'il peut s'appliquer aux faits de tous les hérétiques, anciens auſſi bien que modernes, à tout ce qu'on peut également appeller fait dans les Pères, dans les Conciles Généraux, dans les divines écritures. Car enfin il n'y a aucune révélation immédiate & particulière, que les écrits d'Arius, de Neſtorius, de Pélage, de Luther, de Calvin, d'aucun héréſiarque en particulier renferment des héréſies. Il n'y en a pas davantage, qu'aucun Concile ait été vraiment œcuménique & légitime, ni que les livres ſaints que nous avons aujourd'hui ſoient conformes aux originaux. Dira-t-on pour cela que la Foi Chrétienne, dont ces monumens ſont la baſe, ne porte que ſur des fondemens humains, qu'elle n'a point la fermeté d'une Foi divine, & qu'elle ne peut être appellée de ce nom?

Mais n'eſt-il pas de Foi, & de Foi divine, n'eſt-ce pas un article exprès de la révélation, que *l'Egliſe de Dieu eſt la colonne & le ferme appui de la vérité?* que *J. C. eſt à jamais avec les Apôtres*, ou les premiers Paſteurs, *pour enſeigner aux nations tout ce qu'il a preſcrit?* que pour la ſûreté du ſacré dépôt, dont ils ſont établis gardiens, il leur eſt ordonné, & donné par conſéquent, de s'abſtenir des nouveautés profanes dans leurs diſcours, d'enſeigner une doctrine ſaine en des termes qui lui ſoient aſſortis, & de réprimer les vains diſcoureurs qui tiennent un autre langage? Voilà, ſans ſuivre pied à pied ceux qui ſe rangent ſi viſiblement parmi ces vains diſcoureurs que reprend l'Apôtre, & ſans prendre une marche qui ſiéroit peu à la dignité de l'Egliſe, ſans oppoſer ſyllogiſme à ſyllogiſme, ni termes nouveaux à de nouvelles erreurs; voilà ce qui met en poudre toutes les nouveautés, & tous les ſophiſmes des novateurs. L'Egliſe eſt la ſûre gardienne du dépôt de la Foi, elle en propoſe les vérités ſans aucun danger d'erreur, elle reprend avec la même infaillibilité ceux qui les combattent: ainſi, quand elle réprouve leurs documens pervers, leurs paroles, ou leurs écrits, leurs

1. Tim. 3. 15.
Matt. 28. 20.
1. Tim. 6. Tit. 1.

aſſertions iſolées, ou leurs livres entiers; on doit ſe ſoumettre à ſes déciſions avec la même fermeté de Foi, qu'à la parole du Dieu qui lui a conféré ſon infaillibilité.

Qu'on appelle, ſi l'on veut, cette croyance *une Foi humaine*, en tant que l'Egliſe, avant d'approuver ou de réprouver un livre, uſe de ſecours humains pour en découvrir le ſens propre : toujours eſt-il conſtant qu'elle ne prononcera point, ſans l'avoir découvert avec autant de certitude qu'elle en a de l'aſſiſtance de l'Eſprit Saint pour enſeigner les nations. Qu'on la nomme encore *Foi eccléſiaſtique*, comme n'étant, ni ſimplement humaine, ni purement divine, mais fondée d'une manière immédiate & ſpéciale ſur l'infaillibilité de l'Egliſe : on ne ſauroit toutefois diſconvenir qu'elle ne ſoit ultérieurement, & même fonciérement divine; puiſqu'elle a pour objet ſecondaire, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, l'autorité de Dieu, qui garantit l'enſeignement de l'Egliſe en matière de Foi. Après tout, il ne s'agit que des qualités de cette Foi, & nullement des noms qu'on peut lui donner : diſcuſſion aſſez inutile en ſoi, mais que leur célébrité ne nous permettoit pas de paſſer tout-à-fait ſous ſilence. Le point capital eſt que cette croyance, quelque nom

qu'on lui donne, ait toute la sincérité & la fermeté que demandent la Foi due à l'Eglise & la Religion du serment.

Si-tôt que M. de Péréfixe eut publié son mandement, il se mit en devoir de le faire exécuter, d'abord à Port-Royal, regardé comme l'asyle & la principale école du Jansénisme. Les Religieuses, bien endoctrinées par leurs maîtres & leurs directeurs, ne goûterent pas plus la Foi humaine que la Foi divine; & la condescendance qui avoit porté le Prélat à user d'une expression nouvelle, ne fournit qu'un nouveau motif pour exiger qu'il se contentât du silence respectueux; à quoi l'on imagina même qu'elle étoit un acheminement. Il ne les laissa pas long-temps dans cette prévention. Cette première entrevue fut néanmoins très-pacifique; quoiqu'elles se fussent toutes montrées fort éloignées de faire ce qu'il souhaitoit. Comme il étoit naturellement doux, & que son zèle n'avoit rien de précipité; il leur donna un mois pour faire leurs réflexions, & chargea un Docteur de Sorbonne, avec un Père de l'Oratoire, de conférer de temps en temps avec elles, afin de les amener à l'obéissance.

Bientôt ils s'apperçurent que ces filles, avec toute leur affectation d'ignorance &

de simplicité, en savoient presque autant que leurs pères & leurs maîtres, au moins pour ce qui étoit de pratique dans les circonstances. La Mère Angélique de Saint Paul & la Mère Agnès, qui régissoient tour à tour les deux monastères, de la ville & des champs, étoient sœurs du célèbre Arnaud. Les sœurs Angélique de S. Jean, Marie-Thérèse & Marie de Sainte-Claire, étoient filles du sieur Arnaud d'Andilly. Plusieurs autres puisoient de même à la source; & ces canaux fidèles répandoient ensuite les flots de la grace & de la doctrine dans tous les offices des deux maisons.

Relat. de M. Chamillard.

Presque toutes, en commun & en particulier, devant les préposés de l'Archevêque, se montrerent parfaitement instruites à mépriser, & les décisions du Siège Apostolique, parce que les Papes Honorius & Libère, disoient-elles, étoient tombés dans l'hérésie; & l'acceptation des Bulles de la part des Evêques, parce que les Scribes & les Docteurs de la Loi s'étoient joints au Grand-Prêtre Caïphe pour crucifier J. C. & l'exemple du reste des fidèles, parce qu'elles étoient du petit nombre qui appartient au Fils de Dieu, & hors duquel il n'y a plus de Foi dans le monde; & la privation des Sacremens

parce que Sainte Marie d'Egypte & la plûpart des anachorètes avoient passé presque toute leur vie sans communier; parce qu'on participe à la table du Seigneur par la Foi dont vit le juste, que c'est l'esprit qui vivifie, & que la chair ne sert de rien. C'étoit-là spécialement ce qui caractérisoit parmi elles les ames parfaites, que Dieu mettoit au dessus des observances communes, & de la discipline moderne. Quelques-unes parvinrent en effet à un tel point de perfection, qu'elles passoient dix-huit mois de suite sans communier. Elles s'abstenoient sans peine de le faire à Pâques; & il leur sembloit pouvoir s'en priver de même le reste de leurs jours. C'est ce qu'on lit dans leurs propres lettres, si authentiques & si claires, que leurs plus fiers apologistes n'ont pas eu le front d'en disconvenir.

Sur le fond même de la nouvelle doctrine, elles étoient si pleinement instruites, que leur répugnance à signer le formulaire provenoit, comme elles n'ont pu s'en taire, de ce qu'elles sentoient parfaitement qu'en souscrivant à la condamnation du livre de Jansenius, elles condamneroient en même temps la doctrine propre des cinq propositions, qu'on leur

faisoit regarder comme la doctrine approuvée par l'Eglise dans les œuvres de S. Augustin. Ainsi voit-on dans la vie de la Mère Eugénie, que les plus obstinées à ne pas souscrire disoient à celles qui se laissoient persuader de le faire, qu'elles étoient bien simples de croire que J. C. fût mort pour Judas & pour Caïn; puisque ces réprouvés n'avoient pas eu plus de part à sa rédemption, que les diables pour lesquels il est hors de doute qu'il n'a jamais répandu son sang. C'est ainsi, comme on l'a vu, que Jansenius exprime la cinquième des fameuses propositions, à laquelle ses dénonciateurs, dans leur extrait, n'ont fait d'autre changement que de la rendre en termes moins offensans pour les oreilles pieuses. Voilà quelle étoit l'ignorance & la simplicité de ces bonnes Religieuses, pour qui l'on crioit, contre les Pasteurs, à la persécution & au ridicule. Voilà aussi quelle étoit la bonne Foi des Docteurs, qui sous prétexte de ne pas donner atteinte à la réputation d'un Evêque mort dans la Communion de l'Eglise, se ménageoient la liberté de soutenir une doctrine proscrite, & les propositions mêmes que l'Eglise avoit condamnées dans le nouvel Augustin, tandis qu'ils les condamnoient de bouche.

Augustinus Ypr. Lib. III, p. 166, Col. 2.

Il n'eſt pas étonnant qu'une opiniâtreté indomptable fût la ſuite de pareilles préventions, dans des filles qui n'écoutoient que leurs ſéducteurs. Il n'y en eut que trois ou quatre, qui ſe rendirent aux exhortations des Commiſſaires de l'Archevêque. Toutes les lumières du grand Boſſuet, qui ne jugea point au deſſous de lui de les entreprendre enſuite, furent encore moins fructueuſes. Le mois de ſurſis accordé par l'Archevêque étant enfin expiré, il leur fit une viſite nouvelle; il harangua la Communauté, il exhorta chaque Religieuſe en particulier : tout fut pareillement inutile; ce qui le détermina, malgré la modération qui lui étoit naturelle, à leur interdire l'uſage des Sacremens. Comme elles ſe plaignoient que la régularité de leur vie, à laquelle il avoit lui-même rendu témoignage, ne méritoit pas cette ſévérité; oui, leur repliqua-t-il, vous êtes pures comme des anges, mais vous êtes orgueilleuſes & opiniâtres comme des démons.

Pour appliquer le dernier remède à un mal que l'indulgence ne pouvoit plus que rendre irrémédiable, la Cour prit le parti de diſſiper la Communauté; & conjointement avec l'ordinaire, elle y mit pour Supérieure, la Mère Eugénie

de Fontaine, que l'Archevêque y alla lui-même établir, avec cinq autres Religieuses de la Visitation, afin de renouveller entiérement l'esprit de Port-Royal. On en tira, pour la même raison, l'Abbesse & onze Religieuses des plus obstinées, qu'on dispersa dans les monastères dont la Foi étoit à l'épreuve. Quoique tout Paris rendit justice au mérite & à l'éminente vertu de la nouvelle Supérieure; Nicole dans ses *Lettres imaginaires*, & le P. Gerberon dans son Histoire du Jansénisme, n'ont pas laissé de lui trouver des crimes : mais leurs injures mêmes font leur confusion. Ce qu'ils lui ont reproché de plus grave, ou pour mieux dire de plus misérable & de plus insensé, c'est que c'étoit une Pélagienne, vendue aux Vincent de Paul, aux Ollier, aux Jésuites, à tous ceux qui ne connoissoient la grace du Sauveur que pour la persécuter.

Les invectives & les apologies servant peu aux Religieuses réfractaires, elles appellerent de tout ce qui s'étoit fait, & présenterent requête au Parlement, tant contre leur Archevêque, que contre les filles de la Visitation qu'on avoit introduites à Port-Royal. Le fruit de cette conduite profane fut une

sentence canonique, qui les déclara rebelles aux Supérieurs ecclésiastiques, indignes de participer aux Sacremens de l'Eglise, & privées de voix tant active que passive en chapitre. Cette peine tomboit sur les deux monastères, parce qu'on y étoit dans les mêmes dispositions. On prit ensuite le parti d'envoyer toutes les rebelles dans le monastère des Champs, & l'on ne retint à Port-Royal de la ville que celles qui étoient enfin rentrées en elles-mêmes, au nombre de dix. Cependant l'Archevêque recherchant en tous lieux ces brebis égarées, se transporta au monastère des Champs, ou pour lors elles se trouvoient au nombre de soixante-quinze. De toute cette multitude, il n'y en eut pas une seule, qui ne se montrât déterminée à tout souffrir, plutôt que d'obéir à l'Eglise. Outre l'usage des Sacremens, le Prélat leur défendit l'office public, & l'entrée du chœur sans qu'elles en parussent plus ébranlées.

La peine dura jusqu'à la paix furtive qu'on extorqua, au moyen du parjure, sous le Pontife suivant, & qu'on appela de son nom la Paix de Clément IX. Durant cet intervalle, cinq Religieuses aimerent mieux mourir excommuniées, que de donner aucun signe de repentir. On

leur avoit appris, qu'il est des excommunications plus salutaires que nuisibles, qui même peuvent conférer à l'excommunié un mérite comparable à celui du martyre. Telles sont les maximes de la cinquième des *Lettres imaginaires*, & tout à la fois les élémens bien reconnoissables des Réflexions morales, qui par la suite mirent le comble au scandale du Calvinisme presque entiérement réintégré.

Tandis que ces étranges filles de S. Bernard s'abandonnoient ainsi à l'esprit de schisme & de révolte contre toutes les puissances; d'autres enfans du même Père, dans les déserts du Perche, ne s'occupoient qu'à retracer les grands exemples de pénitence, d'abjection, de renoncement absolu à la vie des sens, qu'à peine on croyoit encore des beaux jours de Cîteaux & de Clairvaux. L'homme de la droite du Seigneur pour l'opération de ce prodige, fut l'Abbé de la Trappe, Armand-Jean Bouthillier de Rancé, sorti d'une famille employée dans le ministère, dont le crédit, joint aux qualités personnelles de l'Abbé, lui donnoient lieu de prétendre à tout. Il s'engagea cependant dans l'état ecclésiastique; mais il n'en eut pas moins d'ambition d'abord, & ne fut pas à l'abri de bien

Vie de l'Abbé de Rancé par Mars. Lib. 1. Chap. 1, 4.

d'autres égaremens. Maître d'un patrimoine considérable à l'âge de vingt-cinq ans, & pourvu d'une multitude de bénéfices, aussi avantagé de la nature que de la fortune, homme d'un génie élevé & facile, de la physionomie la plus heureuse, d'un caractère aimable & d'une conversation ravissante; les plaisirs le cherchoient, & il ne les fuyoit point: le monde l'aima, & il aima le monde. Ce n'est pas qu'il donnât dans les désordres grossiers: il avoit des principes de décence, & un grand soin de sa réputation, au moins pour ne pas nuire à son avancement. Mais il ne se refusoit rien, en matière de passion même, de ce que le monde appelle honnête; & sous ce palliatif, jusqu'où ne pouvoit pas aller un cœur aussi tendre que l'étoit le sien? Il vivoit habituellement, au milieu de tout ce qui pouvoit l'amollir. La somptuosité & la délicatesse régnoient dans sa table; le luxe, avec une élégance recherchée dans ses habits, dans ses meubles & dans ses équipages.

D'un autre côté, le Ciel qui avoit ses vues sur cet homme extraordinaire, lui avoit donné un cœur, dont la bonté surpassoit peut-être encore la beauté de son esprit. Il l'avoit aussi généreux que

Ibid. c. 7 & 8.

sensible, toujours prêt à braver les obstacles & les dangers mêmes, non seulement pour obliger ses amis, mais pour secourir toutes sortes de malheureux. Quoique la vie molle & sensuelle forme d'ordinaire une dureté impénétrable aux misères d'autrui; il eut toujours une vraie tendresse pour les pauvres, & il en donna des preuves effectives dans tous les besoins qui parvinrent à sa connoissance. Il étoit naturellement désintéressé, plein d'honneur & de franchise, malgré son ambition. Il avoit bien ses vues; il vouloit s'élever: mais ce ne fut jamais par des voies obliques & basses, ni aux dépens de l'équité, & moins encore de l'amitié. Sa droiture & sa délicatesse de sentiment, avec un certain goût de l'honnête & du vrai, ne lui permirent jamais de trouver son repos dans l'iniquité, ni même dans les plaisirs qui l'amusoient, sans pouvoir le fixer. Il n'étoit point d'accord avec lui-même; ses passions combattoient ses lumières, & ses lumières combattoient ses passions: il se jugeoit, il se condamnoit quelquefois, il alloit jusqu'à faire des efforts pour rompre ses liens. Mais ces efforts, jusqu'au jour marqué par le Seigneur, furent ceux d'un homme qui lutte un moment contre la

ſommeil, & qui retombe après dans un ſommeil plus profond.

Le Seigneur le rappella inſenſiblement à lui, par pluſieurs accidens ſucceſſifs, tels que la mort de ſon proche parent, le Comte de Savigny, Miniſtre d'Etat, dont il eſpéroit beaucoup; celle de Gaſton de France, Duc d'Orléans, dont il étoit chéri & premier Aumônier; & différens dangers de perdre la vie, à quelques-uns deſquels il n'échappa que par une eſpèce de miracle. En voici un exemple. Il étoit ſi paſſionné pour la chaſſe & les armes, qu'il prenoit ſon fuſil dans la ville même, pour aller ſe promener, derrière l'Egliſe de Notre-Dame dont il étoit Chanoine, ſur la terraſſe qui borde la rivière. Comme il s'y trouvoit, un autre tireur qui étoit ſur la rive oppoſée, ſoit par mégarde, ſoit à deſſein, lui lâcha ſon coup; & la balle l'eût étendu mort ſur la place, ſi elle n'eût donné ſur le fermoir de ſa gibecière. Il avoit toujours conſervé un fond de Religion. Touché d'un trait ſi viſible de la protection divine; hélas! s'écria-t-il, que devenois-je, ſi Dieu n'avoit eu pitié de moi! Tant d'événemens ſinguliers, ou pour mieux dire, la grace qui leur donnoit leur activité, lui fit prendre enfin la réſolution fixe de ſe donner entiérement à Dieu. Chap. 5.

C. II. Il se retira dans sa maison de Véret en Touraine, pour y repasser dans l'amertume de son ame les égaremens de sa vie mondaine. Mais que cette belle maison lui parut différente de ce qu'elle lui avoit été jusques-là! Où suis-je, dit-il en s'y revoyant, choqué de la magnificence & de la volupté que tout y respiroit? Ou l'Evangile me trompe, ou c'est ici la demeure d'un réprouvé. Il résolut, à l'heure même, de la vendre, & d'en donner le prix aux pauvres. La chose ne pouvoit pas s'exécuter si-tôt : mais sur le champ il en bannit le luxe, la profusion, & avec la bonne chère, les gens de plaisirs qu'elle y attiroit. Il congédia des troupes de domestiques, en pourvoyant néanmoins à leur subsistance, & ne conserva que ceux qui lui étoient indispensablement nécessaires. Il vendit sa vaisselle d'argent, dont il distribua le prix aux pauvres. La réforme de sa table fut encore plus sévère : il se réduisit à ne plus manger que du bœuf. On pressent bien qu'il ne manqua pas de s'interdire la chasse : mais, ce qu'on n'imagineroit point, il renonça au plaisir qu'il trouvoit à dessiner, tout innocent qu'étoit cet exercice, où il réussissoit très bien. Il jugeoit le temps trop précieux, après ce

qu'il en avoit perdu, pour ne pas le consacrer tout entier aux choses de l'éternité.

Après la prière, la méditation des vérités éternelles, la lecture des livres saints & des Pères, il visitoit les pauvres de ses domaines & du voisinage, toujours à pied, quelque temps qu'il fît; fournissant à leurs besoins, les assistant dans leurs maladies, les consolant & les instruisant, prévenant, ou terminant les procès du canton par ses conseils & par ses libéralités, portant par-tout où il mettoit le pied la paix & la concorde. Ils venoient le retrouver à Véret; & il les voyoit avec plaisir consommer le produit des bénéfices, qui avoient si long-temps servi de matière au faste & à la mollesse. Pendant plusieurs années, il fournit à la subsistance de quatre à cinq cents pauvres: il entroit avec les soins d'une mère dans le détail de leurs besoins, donnoit des habits aux uns, des médicamens aux autres, & à tous sans exception la nourriture. Il se fit une source intarissable d'aumônes, par la suppression de toute dépense inutile, par la vente de ses meubles, & de ses terres ensuite, par l'épargne dont il usoit à l'égard de sa propre personne. La simplicité de ses vête-

mens égaloit celle de sa table. Au lieu de sa vanité ordinaire, on ne vit plus en lui qu'une propreté modeste, ou plutôt qu'une pauvreté propre & décente. Il se réduisit aux étoffes de laine, & s'interdit à jamais la soie. Il s'habilloit seul, & sans feu dans les temps les plus froids. En général, il n'employa plus de domestique pour le service de sa personne.

C. 12 & 13. Un genre de vie si extraordinaire, pour un Abbé si fort au goût du monde, lui attira bien des avis importuns, & bien des censures. Ses proches & ses amis lui représenterent vivement, qu'il étoit fait pour la société, qu'il avoit tous les talens qui pouvoient l'y rendre utile, aussi-bien qu'agréable ; qu'il devoit au moins se faire scrupule du tort qu'il faisoit à l'Eglise en les enfouissant ; que ces accès de ferveur étoient sujets à bien des instabilités & des repentirs ; qu'il n'avoit point assez consulté ses forces ; & qu'il étoit fort à craindre, s'il différoit de suivre leurs conseils, qu'il ne revînt à eux par la suite, avec la honte de ne les avoir pas écoutés plutôt. Ce dernier trait surtout le piqua vivement : il dit dans une de ses lettres, qu'il ne put l'entendre sans indignation. Sa politesse & son grand usage du monde le continrent : mais il

répondit, d'un ton qui fit comprendre, qu'en combattant ses desseins, on ne feroit que l'y affermir davantage. On le laissa tranquille.

La censure ne s'en exerça pas moins. Les uns attribuerent son changement à des visions, dont la trempe de son esprit ne fut jamais susceptible; d'autres au chagrin d'une ame peu philosophique, au dépit de ne pouvoir s'avancer autant qu'il le prétendoit; d'autres à l'hypocrisie même, à une ambition déguisée, qui alloit à ses fins par des voies d'autant plus sûres, qu'elles étoient plus couvertes. Comme il avoit toujours été d'une délicatesse infinie sur sa réputation, le mépris qu'il fit de ces discours est un des plus grands sacrifices qu'il ait eu à faire. On dira de moi tout ce qu'on voudra, lit-on dans ses lettres sur ce sujet; pourvu que ma conscience ne me reproche rien, je vivrai en repos: pourvu que je sois à Dieu, je compte pour rien l'opinion des hommes. Je donne au monde la liberté de dire de moi tout ce qu'il lui plaira. Je mérite tout cela, & bien davantage: mais cela me fera connoître encore mieux l'importance de m'établir dans une retraite, qui ne puisse être interrompue par le commerce des hommes.

Liv. 1. c. 2. Liv. 2. c. 1.

Il prit enfin ce parti : il vendit, avec la terre de Véret, le reste de ses biens patrimoniaux, environ trois cent mille livres, qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de Paris, après avoir récompensé libéralement ses domestiques. Il se défit de ses bénéfices, à la seule exception de l'Abbaye de la Trappe, qui ne lui rapportoit que trois mille livres ; & avec deux domestiques, dont l'un devint un de ses plus fervens Religieux, il se retira dans ce lieu solitaire, ou plutôt sauvage, & naturellement désagréable. On trouva mauvais qu'il n'eût pas laissé à ses proches, au moins ses biens de famille : mais il avoit cru devoir indispensablement s'acquitter ainsi de la restitution, à laquelle il étoit obligé envers l'Eglise & les pauvres, pour le mauvais usage qu'il avoit fait du produit de ses bénéfices.

Liv. 2. c. 2.

L'Abbaye de la Trappe, Ordre de Saint Bernard, au Diocèse de Séez, sur les confins du Perche & de la Normandie, est située dans un grand vallon, entouré de bois & de monticules, qui semblent vouloir la cacher au reste du monde. Onze étangs répandus autour du monastère, ou plutôt de ses débris épars, rendoient l'air très-mal-sain, & les approches si difficiles, qu'on n'y pouvoit arriver sans guide. L'Eglise menaçoit ruine ; tous les lieux

réguliers étoient abſolument ruinés : ſix ou ſept Religieux, ſi toutefois on pouvoit encore leur donner ce nom, logés çà & là dans quelques méchans réduits parmi les fermiers & les fermières, n'avoient plus de leur état que l'habit, & ne conſervoient l'habit que pour déshonorer l'état. Voilà ce qu'étoit la Trappe, quand l'Abbé de Rancé, encore ſimple commendataire, entreprit d'y mettre la réforme : projet qui fit trembler pour ſa vie même ; tant ſes moines étoient décriés. On les croyoit capables de tout. Il gagna cependant ſur eux ; & ce fut déja une merveille, qu'ils accepteroient une penſion, ſoit pour vivre librement dans l'enceinte du monaſtère, ſoit pour ſe retirer partout où il leur conviendroit. Il fit venir enſuite, de l'Abbaye de Perſeigne, ſix Religieux de l'étroite obſervance, pour ébaucher la réforme. Car ce ne fut-là véritablement qu'une ébauche, en comparaiſon des prodiges de pénitence & d'abnégation, qu'on admira peu après à la Trappe. Cependant l'Abbé, ſans changer encore d'habit, ni d'état, ſe mit à vivre comme les réformés, obſervant leurs jeûnes, partageant leurs travaux, aſſiſtant à leurs offices, à toutes leurs prières, à tous leurs exercices de Religion.

Ibid. c. 3 & 4. Sa fidélité à la grace lui attirant des graces nouvelles, & toujours plus fortes, il fut inspiré enfin de se faire Religieux, & ne différa de suivre sa vocation, qu'autant qu'il le fallut pour s'en assurer par de sages conseils. Il se rendit aussi-tôt après dans l'Abbaye de Perseigne, où il prit l'habit le trente Juin de l'année 1663, la trente-huitième de son âge, & la huitième de son retour à Dieu. Une maladie causée par un genre de vie, aussi contraire à la délicatesse de son tempérament qu'à la manière dont il avoit vécu dans le monde, ne put ébranler sa constance; quoique les médecins, après plusieurs rechutes, lui eussent déclaré qu'il périroit infailliblement, s'il s'obstinoit davantage. Dieu lui rendit néanmoins la santé, aussi parfaite qu'il l'avoit jamais eue; & il reprit ses austérités, avec autant de ferveur que si elles n'y eussent jamais nui.

Chap. 7. Après sa profession, il revint à son Abbaye de la Trappe, qu'il conservoit en règle, avec l'agrément de la Cour. Il vouloit s'en démettre, & se réduire à l'état de simple Religieux: mais des personnes éclairées & très-exactes lui firent comprendre, qu'en se dépouillant de l'autorité d'Abbé régulier, il ne lui étoit plus possible d'établir la haute régularité, ni la réforme qu'il méditoit.

Avec cette autorité-là même, & tout l'ascendant d'un génie supérieur, il est inconcevable qu'il ait pu porter les choses à un point, où les Instituteurs mêmes de l'étroite observance, tout éminente qu'étoit leur vertu, ne croyoient pas que la foiblesse humaine pût aller. Il réussit toutefois, par la douceur & la charité, par l'onction de ses paroles, & sur-tout par ses exemples, qui passoient encore toutes les rigueurs de la règle; il réussit à faire pratiquer, sans relâche & sans fin, la pénitence la plus austère qu'on ait jamais vue, au moins dans le dernier âge de l'Eglise. La nourriture, à la Trappe, est des plus pauvres, mal apprêtée, & en petite quantité. L'usage du vin, de la viande, du poisson, du beurre & des œufs en est absolument banni. On n'y permet que celui des légumes, des herbes, des racines, du lait simple & du pain bis, dont le son n'est pas tiré, avec une chopine de cidre ou de bière par jour. Les jours de jeûne, qui emportent la plus grande partie de l'année, rien n'est assaisonné qu'au sel & à l'eau; & la collation se réduit, pour les jeûnes de règle, à trois onces de pain sans rien autre chose, & à deux onces pour les jeûnes d'Eglise. Il n'y a ni fête dans l'année, Liv. III, c. 5, 12 & 13.

ni aucune rencontre, où il ſoit permis d'ajouter à la nourriture ordinaire ; excepté le ſeul cas d'une grande maladie, où l'uſage des œufs & de la viande eſt ſouffert. Le linge eſt abſolument inuſité, pour les malades mêmes. Leur lit, pour tout adouciſſement, conſiſte en une paillaſſe non piquée : hors de là, ce ſont des paillaſſes piquées & ſi dures, qu'on ſe trouveroit mieux ſur des planches nues, qui du moins n'auroient point d'inégalités. Nous ne parlons pas des pénitences particulières & fréquentes, des diſciplines, des longs proſternemens, & des autres pratiques ſemblables qui ſont impoſées par les Supérieurs, avec des réprimandes & des humiliations, qui ne crucifient pas moins l'eſprit que ne l'eſt la chair. Il y a huit à neuf heures de chœur, dont deux & trois pendant la nuit ; & ce long chant ſe fait à voix pleine & fort élevée. Il n'y a, ni récréations, ni promenade. La ſtabilité dans le monaſtère eſt inviolable. Il y regne un ſilence éternel, ſoit entre les Religieux, ſoit à l'égard des perſonnes du dehors. Tout ce qui peut diſtraire l'eſprit, c'eſt un travail qui accable le corps, trois heures au moins par jour ; après quoi, les habits ſe trouvent ſouvent ſi trempés de ſueur, qu'ils

restent encore mouillés pour le travail du lendemain; sans qu'il soit permis d'en changer. Que ne resteroit-il pas à dire, si l'on prétendoit épuiser la matière ? Mais à quoi bon plus de détails ? Le nom seul de la Trappe fait naître une idée plus forte, que tout ce que pourroient faire les relations les plus circonstanciées.

Le bruit de cette réforme porta l'admiration dans tout le Royaume & dans tout le monde Chrétien. L'édification paroissoit égale, dans les défenseurs de la croyance antique, & dans les partisans des nouveautés proscrites : mais tout en applaudissant à ces grands exemples d'humilité, aussi bien que de pénitence, ces derniers donnoient toujours le scandale de leur résistance orgueilleuse aux résolutions du Clergé, soutenues par les déclarations du Roi ; sans toutefois encore fronder ouvertement l'autorité du Siége Apostolique, pour ce qui étoit du formulaire. Ils se vantoient au contraire d'être autorisés par Rome, dans le refus qu'ils faisoient de le signer ; & par une imposture qui tenoit de l'absurdité autant que de l'effronterie, ils publioient de toute part que le Pape improuvoit l'entreprise du Clergé de France à ce sujet ; qu'Alexandre VII n'avoit jamais fait mention de

formulaire dans ses brefs; qu'il avoit évité même de le nommer; qu'il ne le désapprouvoit pas moins par sa conduite que par son silence; puisqu'il n'exigeoit point à Rome ce que les Evêques s'ingéroient à faire en France, pour l'exécution prétendue des Bulles.

L'impertinence de cette dernière objection en particulier sautoit aux yeux de tout le monde; puisqu'il eût été aussi ridicule qu'inutile, d'exiger des confessions & des témoignages de foi, dans les lieux où l'on ne soupçonnoit la foi de personne. Quant aux dispositions constantes d'Alexandre VII par rapport à la signature du formulaire en France, pouvoit-il mieux les manifester que par le bref foudroyant qu'il avoit adressé aux Vicaires-Généraux de Paris, pour leur faire supprimer leur première ordonnance, & les réduire à la signature pure & simple qu'avoit ordonné le Clergé du Royaume? Mais quelle raison faut-il attendre d'un parti, qui après la publication même du formulaire donné par Alexandre VII, n'a pas rougi d'avancer qu'il n'étoit pas proprement l'ouvrage de ce Pontife, tandis même que ce Pontife en exigeoit la signature sous les peines les plus rigoureuses!

Hist. abrégée du Jansénisme.

Quelques misérables que fussent ces chi-

ames, cependant pour les faire cesser, ou pour en confondre les auteurs, le Roi pria le S. Père d'envoyer lui-même un formulaire de sa façon, avec un commandement précis aux Prélats de le signer, & de le faire signer par leurs diocésains, ainsi qu'il avoit été enjoint pour celui du Clergé. Alexandre VII fit incontinent dresser une Constitution nouvelle, où pour ôter, dit-il, tout prétexte à la désobéissance, & tout subterfuge à l'hérésie qui cherche à s'échapper par ses détours ordinaires, il ordonnoit aux Evêques & à tous autres Ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, aux Religieuses mêmes, aux Docteurs, licenciés, principaux de collèges & régens, de signer sous trois mois la formule de confession de Foi qu'il avoit insérée dans sa Constitution.

Elle étoit conçue en ces termes : Je soussigné me soumets à la Constitution d'Innocent X, Souverain Pontife, du trente-unième jour de Mai 1653, & à celle d'Alexandre VII, son successeur, du seize Octobre 1656; & je rejette & condamne sincérement les cinq propositions extraites du livre de Cornelius Jansenius, intitulé *Augustinus*, dans le propre sens du même Auteur; comme le

Siège Apostolique les a condamnées par les mêmes Constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi Dieu me soit en aide, & les Saints Evangiles ! Le Pontife ordonne ensuite de faire exécuter ce réglement en tous lieux, & de contraindre ceux qui refuseront d'obéir, par sentences, censures, peines & tous moyens de droit & de fait, sans égard à aucun appel ; d'implorer même, s'il en est besoin, le bras séculier.

Dès que le Roi eut reçu cette Constitution, il donna ses lettres patentes, où déclarant qu'elle ne contient rien de contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane, ni aux droits de la couronne, il enjoint qu'on la reçoive dans toutes les terres de son obéissance ; que tous les Evêques & Archevêques signent & fassent incessamment signer purement & simplement le formulaire Romain, aux termes précis dans lesquels il étoit conçu, sans user d'aucune distinction, interprétation, ou restriction, qui déroge directement ou indirectement aux Constitutions Pontificales. Et au cas qu'aucun Evêque ou Archevêque refuse de signer, ou de faire signer purement & simplement, dans l'espace de trois mois ; Sa Majesté veut qu'on procede contre lui par les voies

juridiques, & de même contre les autres Ecclésiastiques, & toutes les personnes énoncées dans la Constitution, qui manqueroient de se soumettre. Elle défend encore de rien écrire contre le formulaire, sous peine d'être traité comme fauteur de l'hérésie & perturbateur du repos public.

Le Bénédictin François à qui la Hollande tint lieu de cloître & de patrie, marqua beaucoup d'humeur contre la déclaration de son Souverain légitime, qu'il prétend aller plus loin que la Bulle. Il ose même soutenir que cette Bulle, qui contient le formulaire fait exprès contre la distinction du fait & du droit, qui ordonne de condamner sincérement les cinq propositions extraites de Jansenius, & de les condamner dans le sens où les enseigne Jansenius; il ose néanmoins soutenir qu'elle ne proscrit point cette distinction, qu'elle ne demande la croyance intérieure que pour le droit, ou pour la doctrine, sur quoi tout le monde convenoit au moins de bouche; & que pour le fait, elle laisse une liberté pleine de le croire, ou de ne le pas croire; en un mot qu'elle met les Docteurs au large, pour ce qui est de la question de fait. La prévention, que dis-je? la

Hist. génér. du Jans. an. 1665.

fourberie, quoique si peu naturelle au génie bourru du P. Gerberon, peut-elle aller plus loin ? Oui, voici quelque chose de plus : le Pape Alexandre, dit un autre écrivain aussi inconséquent, s'est abstenu de dire que les cinq propositions fussent extraites mot à mot de Jansenius, & de nommer, comme ont fait certains calomniateurs, le livre de ce pieux Evêque, le faux Augustin ; afin de ne point empêcher, pour cinq propositions qu'on lui attribuoit en l'air, qu'on ne pût croire & soutenir que le livre contenoit la doctrine de S. Augustin touchant la grace de J. C. On rougit de relever ces absurdités ; mais il importoit essentiellement de les faire connoître, ou plutôt de les faire apprécier par le sens commun. Combien de personnes, malgré cela, ont encore regardé comme inutiles & dangereuses même, les Constitutions postérieures, toutes nécessaires qu'elles étoient, pour forcer le fourbe hérétique dans ses retranchemens !

Réflex. sur les Bulles & sur les brefs qui condamnent les cinq propositions, pages 15 & suiv.

Ces vaines subtilités, ces absurdités palpables suffirent toutefois pour engager le très-grand nombre des partisans de Jansenius à signer le formulaire, sans changer de sentiment à l'égard de sa doctrine. Les Théologiens, les rigoristes

qu'effarouchoit le ſeul nom d'équivoque, ou de reſtriction mentale, jurerent ſans ſcrupule, qu'ils condamnoient ſincérement les cinq propoſitions tirées du livre de Janſenius, & qu'ils les condamnoient dans le ſens de Janſenius; tandis qu'ils tenoient dans leur ame, que Janſenius n'avoit jamais enſeigné que la doctrine de l'Egliſe, que la doctrine pure de Saint-Auguſtin. Rendons cependant juſtice à qui la mérite, & autant qu'il la mérite. Le Docteur Arnaud ne voulut jamais ſigner purement & ſimplement : toujours il proteſta, juſques dans ſon teſtament ſpirituel, ne pouvoir le faire ſans menſonge & ſans parjure. Mais que l'intérêt de parti rend indulgens les plus revêches cenſeurs! Arnaud appella *honnêtes gens*, & ne ceſſa pas plus d'exalter que de ménager ceux qu'il regardoit comme des parjures. Si quelque choſe peut déſabuſer les gens d'un parti, c'eſt que la multitude, au jugement de ſes principaux défenſeurs, n'y ſoient que de parjures, vendus à l'intérêt, ou à la politique.

Dès que la dernière Bulle d'Alexandre VII fut publiée, on vit de tous côtés paroître des mandemens, qui, à la réſerve de quatre ou cinq, exigeoient la

ſignature pure & ſimple du formulaire. L'Evêque d'Alet donna l'exemple de la ſingularité Son mandement portoit, que le dépôt confié à l'Egliſe ne comprend que les vérités révélées, & que c'eſt à celles-là ſeules qu'elle aſſujettit entiérement la raiſon; que les autres n'étant pas abſolument néceſſaires, Dieu n'avoit point établi d'autorité infaillible pour les connoitre : d'où il ſuit que l'Egliſe n'eſt infaillible que dans les jugemens qu'elle porte ſur un dogme, & qu'elle peut ſe tromper en attribuant certaines erreurs à un auteur, ou à un livre; qu'on doit néanmoins, à l'égard de cette attribution, marquer du reſpect pour l'Egliſe, en demeurant dans le ſilence. On ne fut point étonné de voir adopter ſucceſſivement ces principes, par les Evêques de Beauvais, d'Angers & de Pamiers. Le premier s'étoit ſignalé depuis long-temps contre ſon Chapitre, par ſon oppoſition ſcandaleuſe aux Conſtitutions Apoſtoliques. L'Evêque d'Angers étoit frère du fameux Arnaud. Pour celui de Pamiers, tout ſon honneur, depuis ſa déſertion, étoit entre les mains du parti qui l'avoit débauché. On ne ſait trop par quel vertige l'Evêque de Noyon, dans ſon mandement, uſa de termes qui, au regard des

faits, bornoient la soumission à une déférence respectueuse. Le contenu des cinq mandemens ne parvint pas plutôt à la connoissance de la Cour, qu'ils furent supprimés par un arrêt du Conseil d'Etat. Mais l'Evêque de Noyon déclara aussitôt, qu'il n'avoit prétendu exclure que la soumission de Foi divine, & non pas toute soumission d'esprit & de jugement; il donna même un mandement nouveau, qui exigeoit la signature pure & simple. Sur quoi l'historien du parti dit honnêtement, que la tête avoit tourné à ce Prélat. Il en eût apparemment fait un grand homme, s'il eût persisté dans le schisme.

Cependant les titres de Pères de l'Eglise & de nouveaux Athanases, prodigués aux quatre Evêques schismatiques, n'enivrerent pas tellement l'Evêque d'Alet en particulier, qu'il ne lui restât de vives inquiétudes sur les suites fâcheuses de l'exemple qu'il avoit donné. Comme le Nonce de France ne pouvoit manquer d'en instruire le Pape; il le vint trouver, lui protesta de son respect, de sa soumission, de son obéissance au Saint Père, dit force raisons pour justifier, ou excuser son mandement, se plaignit de quelques Evêques, qui par jalousie vou-

Lettre du Nonce à Alexandre VII, du 28 Juillet 1665.

loient lui ôter sa réputation, & lui demanda conseil sur ce qu'il avoit à faire. Le Nonce répondit qu'il n'y avoit rien de plus simple; qu'il n'étoit question que de faire, comme les autres Evêques, un mandement qui ordonnât l'obéissance que demandoit le Saint-Siège; qu'il ôteroit par-là toute occasion de dispute, & tout prétexte à ses ennemis de l'attaquer auprès du Roi. L'Evêque répliqua, que tout ce qu'il avoit fait n'étoit que pour conserver sa réputation; qu'il eût volontiers obéi à Sa Sainteté : mais que toute cette affaire étant une pièce que lui jouoit le Clergé, il avoit cru ne devoir changer de conduite pour personne du Royaume.

Cet Evêque & ses trois complices n'en furent pas quittes à Rome pour ces défaites, ni même pour la condamnation qui s'y fit de leurs mandemens : peu après, à la prière du Roi, on y nomma neuf Prélats François, pour juger canoniquement ces quatre contumaces.

Au milieu de tant de sollicitudes, causées, par un malheureux livre, qui exerçoit sans relâche les deux puissances, Alexandre VII n'oublia point les charges diverses qui sont imposées au Chef de toute l'Eglise. Non moins attentif à la conservation des mœurs qu'à l'intégrité de la

Foi, il condamna, au moins comme ſcandaleuſes, quarante-cinq propoſitions de morale relâchée, ou plutôt dépravée & corrompue, avec défenſe d'en enſeigner aucune, ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait. La plûpart ſont ſi contraires aux premiers principes, & aux maximes inconteſtables de l'Evangile, qu'on ne conçoit pas comment elles ont pu jamais échapper à des Docteurs, & même à de ſimples Chrétiens. Mais que de Théologiens, à qui la manie du ſyllogiſme tient lieu d'acquis & de jugement, & qui ſans d'autre préſervatif s'engagent dans le champ ſcabreux des cas de conſcience! Les plus ſcandaleuſes de ces propoſitions ſont celles qui regardent le précepte de l'amour de Dieu, le meurtre & le duel, la diſpenſe du jeûne, l'impureté, la ſimonie, & le prix des Meſſes. Quelques-unes concernent les priviléges abolis, dont les réguliers voudroient encore uſer. D'autres, à quoi les partiſans des nouvelles doctrines ſont infiniment moins contraires, concernent la prohibition des livres ſuſpects. En voici la dernière : Les livres défendus avec cette clauſe, *juſqu'à ce qu'ils aient été corrigés*, peuvent être retenus, juſqu'à ce qu'on ait pris effectivement le ſoin de

les corriger. Il eſt à préſumer que les applaudiſſemens de ceux qui en donnent le plus à la condamnation des corrupteurs de la morale, ne tombent pas ſur cette dernière cenſure. Autrement, concluroient-ils, de la condamnation faite à Rome de tant d'écrits de Port-Royal, *que ce n'eſt pas toujours une mauvaiſe marque pour un livre, d'y être condamné, & qu'aſſez ſouvent au contraire, c'eſt une preuve de ſon intégrité?*

Lettre à un Conſeiller du Parl. contre l'écrit du P. Annat ſur la condamnation des Janſéniſtes.

Deux ans après ces cenſures, le même Pontife déclara qu'on pouvoit enſeigner que l'attrition conçue par la crainte des peines éternelles, ſuffiſoit dans le Sacrement de Pénitence, pourvu qu'accompagnée de l'eſpérance du pardon, elle exclût la volonté de pécher. Il témoigne, que cette opinion étoit la plus commune dans les écoles : il ajoute néanmoins, qu'on peut admettre auſſi la néceſſité de quelque amour de Dieu ; mais il défend en rigueur à ceux qui ſont d'avis différent dans cette controverſe, de ſe noter réciproquement d'aucune cenſure théologique. Il avoit en vue l'Univerſité de Douay, où cette queſtion s'agitoit avec chaleur. Le Clergé de France déclara par la ſuite, qu'il ne ſuffit pas dans le Sacrement de Pénitence, de pro-

duire des actes de Foi & d'Espérance, si l'on ne commence à aimer Dieu, comme source de toute justice : mais il ne s'explique pas sur la nature de cet amour, soit pur, soit intéressé, & comme s'exprime l'école, amour de charité, ou amour de concupiscence. Tout contraires que paroissent d'abord ces deux sentimens, il n'est peut-être pas fort difficile de les concilier. Le Pape exige que la crainte de l'enfer exclue la volonté de pécher. Mais la volonté de pécher, ou l'amour du péché une fois banni d'une ame, cette ame n'a-t-elle pas dès-lors la volonté d'observer les commandemens ? N'a-t-elle pas l'amour des vertus commandées, & de la loi éternelle, qui, selon S. Augustin, n'est autre chose que la volonté de Dieu, ou que Dieu qui veut l'ordre ? Elle a donc aussi l'amour de l'ordre, ou de la justice, dont Dieu est la source; & dès-là, elle commence au moins à aimer Dieu, comme source de toute justice.

Aug. contra Faust Lib. 22 cap. 27.

Le premier de Janvier 1666, Alexandre VII donna une Bulle, en confirmation de l'Institut des Religieuses établies à Caen, sous le titre de Notre-Dame de la Charité. Elles suivent la règle de Saint Augustin ; & outre les trois vœux ordi-

naires de Religion, elles s'engagent par un quatrième, à travailler au salut des femmes & des filles de mauvaise vie, qui veulent changer de conduite. Cet établissement fut le fruit des sermons touchans du Père Eudes, frère de l'Historien Mézerai, & justement célèbre lui-même par l'ardeur sage de son zèle, & par la pratique de toutes les vertus qu'il prêchoit. Il avoit d'abord embrassé l'Institut de l'Oratoire, d'où il sortit pour établir une Congrégation de Missionnaires, animés du même zèle & de la même foi que ceux de S. Vincent de Paul. Du nom de leur fondateur, ils ont pris celui d'Eudistes. Leur fin principale est de former de bons Ministres à l'Eglise, par le gouvernement des Séminaires. Le Clergé de Normandie, où ils sont principalement répandus, fait encore aujourd'hui leur éloge, par sa régularité & par ses lumières. Aussi le nom du Père Eudes y est-il toujours dans la plus grande vénération : ce qui n'a point empêché l'Historien fugitif du Jansénisme de le représenter, dans le vrai style de la Hollande hérétique, comme un fanatique, ennemi déclaré de la grace du Sauveur. C'est un témoignage de plus, en faveur de ce saint Prêtre relativement à la Foi ; c'est-à-dire

à la vertu ſans laquelle toute ſainteté n'en eſt que le ſimulacre.

Louis XIV, auſſi bien qu'Alexandre VII, en réprimant les nouvelles erreurs, ne négligeoit rien de ce qui appartenoit à l'édification, ou du moins à l'honnêteté publique, & pourſuivoit indiſtinctement tous les genres de ſcandales. La nation n'étoit pas encore parvenue à ce degré de réſerve & de politeſſe, que put ſeule lui rendre, après la licence & les troubles de tant de regnes précédens, la longue durée du plus brillant & du plus ferme de nos regnes. Le jurement, l'imprécation, le blaſphême, relégués aujourd'hui dans les tripots & les tavernes, ſe faiſoient entendre dans les aſſemblées de ce que l'on nommoit le beau monde; & retentiſſoient quelquefois juſques ſous les lambris du Palais & du Louvre. Louis, Monarque auguſte & décent s'il en fut jamais, dès ſon avénement à la majorité, avoit porté une déclaration qui défendoit ſous des peines ſévères, mais vaguement énoncées, de profaner le ſaint nom de Dieu, & de s'échapper en paroles contre la Vierge, ou les Saints. Ces défenſes ſe trouvant inſuffiſantes, on revit les peines, auſſi préciſes que rigoureuſes, ordonnées autrefois par S. Louis;

on revit les ſtatuts dreſſés à ce ſujet, de concert avec les Princes, au cinquième Concile Général de Latran, qui ordonne la privation de toute charge publique, au moins en cas de récidive, contre tous ceux qui en exercent quelques-unes; la privation des bénéfices & des dignités eccléſiaſtiques, contre les Prêtres & les Clercs; la confiſcation des biens, & la dégradation même, contre les nobles; & la galère contre les bourgeois. Les mêmes peines y ſont encore décernées contre les juges qui ne tiendroient pas la main à l'exécution de ces ſtatuts.

Act. Conc. Later. V. Seſſ. 9.

Sur ces erremens, Louis déclare & commande que tous ceux qu'on aura convaincus d'avoir juré & blaſphémé le ſaint nom de Dieu, de la Vierge, ou des Saints, ſubiſſent pour la première fois une amende pécuniaire, proportionnée à la grandeur de leur faute; qu'en cas de rechûte, les amendes ſoient ſucceſſivement doublées, triplées, quadruplées; & pour la cinquième fois, qu'outre l'amende, ils ſoient mis au carcan, les dimanches & fêtes, depuis huit heures du matin juſqu'à une heure après-midi. La ſixième fois, on doit les conduire au pilori, où on leur coupera la

lévre supérieure, avec un fer chaud ; & la septième, on leur coupera l'autre lèvre ; & s'ils retombent encore, on leur coupera la langue, pour les mettre dans l'impossibilité absolue de plus donner de scandale. Il est encore ordonné sous peine d'amende, à ceux qui auroient entendus les blasphêmes, d'aller dans les vingt-quatre heures dénoncer les coupables aux juges des lieux.

On a vu que le Roi, de concert avec le Pape, avoit pris le parti d'instituer neuf Prélats Commissaires, afin de procéder juridiquement contre les quatre Evêques opposés au formulaire. Il n'étoit plus question que de faire le choix des Commissaires : mais la chose étoit délicate, attendu qu'un assez grand nombre d'Evêques s'étoient rendus suspects, sinon de Jansénisme, au moins d'un attachement pour les Jansénistes, qui avoit à peu près les mêmes dangers. Ce qui occasionna des lenteurs, qui donnerent lieux aux contumaces de fortifier leur parti, avec d'autant moins de gêne, qu'Alexandre VII mourut dans ces conjonctures.

Dès qu'il eut les yeux fermés, ce ne fut qu'un cri dans la secte contre ce Pape, trop attentif en effet à la conservation du sacré dépôt, pour être épargné

par ses corrupteurs. Ils avoient attribué, pour la même raison, une passion incestueuse à Innocent X, qui avoit conservé une intégrité de mœurs, à l'abri de tout soupçon jusqu'à l'âge de soixante & douze ans, où il étoit parvenu au Pontificat; & sur quoi fondés, pour une calomnie si atroce? uniquement sur ce qu'il avoit laissé trop d'empire à une belle-sœur, adroite autant qu'ambitieuse : foible aussi ordinaire à la décrépitude, qu'elle est incompatible avec un libertinage effréné. Alexandre avoit trop bien marqué son indifférence à Olympia, même dans le temps de son plus haut crédit, pour qu'on pût le diffamer par le même endroit : mais on l'a traduit en hypocrite, ou en sot dévot qui ne sut pas long-temps cacher son jeu; en homme vain jusqu'au ridicule, envieux de tout le monde, & vantant sa naissance, comme un noble campagnard à qui on la disputeroit; en menteur qui ne disoit pas un mot de vérité, en petit génie, en imbécille, occupé sans cesse de bagatelles & de puérilités, qui lui faisoient oublier toutes les fonctions de Prince & de Pontife; sans compter les accusations d'un despotisme poussé au point extrême, d'un faste scandaleux dans un successeur de S. Pierre, & d'une pas-

ſion pour les bâtimens, qui rendit ſa domination temporelle, également odieuſe & ruineuſe à ſes peuples.

Sur ces derniers chefs, on ne diſconvient pas que les dernières années du Pontificat d'Alexandre VII n'en aient étonnammant démenti les premières, où tel Souverain Pontife qu'il avoit été Cardinal, & Cardinal jugé le plus digne de la tiare, il montra ſur le trône toute la ſimplicité d'un Prélat modeſte, l'auſtérité même d'un Religieux fervent, continuant à jeûner deux fois la ſemaine, tenant ſa bière dans ſa chambre, afin de ſe rappeller inceſſamment le terme de toutes les grandeurs, & défendant à ſes proches de venir à Rome ſans ſa permiſſion. Quant au goût des grands édifices & des monumens, tels que le collège & la riche bibliothèque de la Sapience; on devoit au moins ſe ſouvenir que ce fut de tout temps celui des grands hommes, & mêmes des grands Papes, qui ont par-là reſſuſcité les beaux arts. D'où la qualité d'homme à minuties, & d'ame ſans élévation, imputée à ce Pontife, met ceux qui la lui imputent en contradiction avec eux-mêmes. Fabio Chigi, irréprochable ſous la mitre & le chapeau rouge, montra néanmoins quelques taches ſous la

tiare, quand le temps l'eut familiarisé avec elle. Personne, comme l'a remarqué le Cavalier Nani, n'eût jamais été jugé plus digne que lui de remplir la Chaire de Saint Pierre, s'il n'y fût pas monté, ou s'il l'eût occupée moins long-temps : tant il est dangereux que le comble de l'élévation ne serve qu'à mettre en vue, ou même en action, les défauts de ceux qui l'occupent.

Du reste, au rapport de toutes les personnes impartiales, Alexandre VII fut homme d'esprit & d'un sens droit; médiateur délié au traité de Munster; doué des vertus essentielles au Sacerdoce & au Pontificat, ferme, clairvoyant, très-versé en particulier dans les matières sur lesquelles il prononça : mais il soutint ses décisions avec une vigueur & une persévérance, qui marquent sans ambiguité, à quoi l'on doit rapporter les libelles & les satyres, dont les novateurs confondus inonderent la France & la Flandre. Il mourut le 22 Mai 1667, dans la treizième année de son Pontificat. Le vingtième Juin suivant, on lui donna pour successeur, le Cardinal Jule Rospigliosi, noble Toscan, qui prit le nom de Clément IX.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIEME.

Depuis l'élection de Clément IX en 1667, jusqu'à celle d'Innocent XI en 1676.

CLément IX n'étoit pas plus favorable qu'Alexandre VII aux quatre Prélats, qui s'obstinoient à défendre la doctrine condamnée par ses prédécesseurs, dans le livre de Jansenius. Il ne fut pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il confirma la commission établie par le dernier Pape pour faire leur procès; & il chargea le Nonce Bargellini, Archevêque de Thèbes, d'en presser vivement l'exécution, du côté de la France. Déja il étoit

un peu tard : les quatre contumaces avoient eu le temps de gagner les Ministres d'Etat, quelques Princesses du sang, un assez grand nombre de Docteurs, & ce qui leur importoit encore davantage, dix-neuf de leurs confrères, qui mirent tout en œuvre pour arrêter la procédure. On ne fut que médiocrement surpris de retrouver à leur tête l'Archevêque de Sens; quoiqu'il eût signé pûrement & simplement le formulaire, en déclarant qu'il s'y croyoit obligé en conscience : on étoit accoutumé à voir cette conscience versatile changer au gré de la peur, ou de l'espérance. Les dix-huit autres, dont quelques-uns étonnerent davantage, étoient les Evêques de Châlons sur Marne, de Boulogne, de Comminges, de Saint-Pons, de Mirepoix, de Vence, de Meaux, d'Angoulême, de la Rochelle, de Conserans, de Lodève, d'Agen, de Saintes, de Tulle, de Rennes, de Troies, de Soissons & d'Amiens.

Ces dix-neuf Prélats écrivirent d'abord au Pape, en faveur des quatre opposans; d'une manière cependant assez ambiguë, pour ne pas décrier ouvertement leur propre foi. Ils posoient, à la vérité, pour principe, que l'Eglise ne définit pas avec une certitude infail-

lible les faits que Dieu n'a point révélés ; d'où ils concluoient que tout ce qu'elle exige des fidèles à cet égard, c'est qu'ils aient pour ses décrets le respect qu'ils doivent. Ils ajoutoient même que, si c'étoit un crime d'être dans ce sentiment, ce ne seroit pas l'erreur particulière des quatre Evêques ; que c'étoit le sentiment de tous les autres, & de toute l'Eglise. Mais en même temps ils mettoient ces faits au nombre des faits purement humains, des faits qui arrivent journellement, *facta quotidiana* ; & sur lesquels, disoient-ils formellement, Baronius, Bellarmin, Palavicin, & bien d'autres Docteurs, non moins orthodoxes, enseignent que l'Eglise ne prononce pas avec une certitude infaillible. En un mot, ils ne sembloient rejetter, à cet égard, que le genre de foi réservé aux faits révélés immédiatement dans l'écriture & la tradition ; ce qui ramenoit les termes de leur déclaration aux faits purement historiques, aux faits même personnels, & à la Foi strictement divine, rejettée en cette matière par la plûpart même des Catholiques François. Le Pape put d'autant mieux prendre le change à ce sujet, que l'Evêque de Châlons lui attesta que telle étoit véritablement la créance des dix-neuf Evê-

ques, au nombre desquels il se trouvoit; certifiant de plus, qu'ils ne refusoient point d'attribuer les cinq propositions au livre de Jansenius, & qu'à cet égard ils avoient toute la soumission qu'on doit avoir pour la condamnation des mauvais livres, selon la doctrine Catholique de tous les siècles.

Après toutes ces démonstrations de respect à l'égard du Pape, les dix-neuf Prélats adresserent au Roi une lettre bien éloignée de ces sentimens. Elle se réduit en substance à établir, avec toute la dureté des termes suivans, qu'en jugeant les quatre Evéques selon le bref donné à cet effet, on ne renverseroit pas seulement les Canons, mais qu'il faudroit pour cela renoncer aux premiers principes de l'équité naturelle, reconnus par les païens mêmes. Ils faisoient gloire ensuite, avec toute l'emphase d'un verbiage qu'on veut substituer à la raison, de s'opposer à une nouvelle & pernicieuse doctrine, contraire à tous les principes de la Religion, aux intérêts du Monarque, à la sûreté de l'Etat, & qui rendant le Pape infaillible dans les faits même, lui attribue ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Il eût été de la bonne foi, de distinguer au moins les faits doctrinaux, de ceux qui sont pure-

ment

ment personnels : mais on ne distinguoit pas même entre l'infaillibilité du Pape, dont on vouloit faire peur à la Cour, & l'infaillibilité de l'Eglise, dont il étoit uniquement question.

Tout cet étalage de zèle pour les intérêts du Roi & la sûreté de l'Etat ne fit point illusion à la sagesse du Monarque, qui parut au contraire vivement offensé. Le Procureur Général eut ordre d'annoncer au Parlement, que le Prince étoit informé des conventicules & des cabales, qui avoient pour fin de faire signer aux Evêques qui se trouvoient dans la capitale, une prétendue lettre à lui adressée, dans laquelle il y avoit des maximes & des propositions capables de troubler l'Eglise, comme aussi d'affoiblir l'autorité des ordonnances & des Bulles enregistrées touchant la doctrine de Jansenius. Sur quoi il intervint un arrêt, à l'effet d'informer de ces cabales & de ces assemblées illicites, avec défense à toute personne d'imprimer, faire imprimer, vendre & répandre la lettre en question, ni autres écrits semblables.

Les quatre Evêques, malgré un si mauvais accueil fait à la lettre des dix-neuf, en firent peu après courir une autre adressée en leurs propres noms à

tous les Evêques du Royaume, afin de les engager à prendre la défense d'une cause commune à tous; puisqu'il ne s'agit pas seulement, disoient-ils, de notre oppression particulière, mais du renversement des saints Canons, du violement des premiers principes de l'équité naturelle, & du dernier avilissement de l'ordre épiscopal. Toute la suite de la lettre s'exprimoit avec la même énergie, contre l'injustice & la violence prétendue des procédés du Pape, contre les démarches & les vues ambitieuses de la Cour de Rome, qu'on exposoit dans une longue tirade, farcie d'un ramas d'érudition de l'histoire ancienne & moderne. Telle est l'idée que le parti avoit alors, ou du moins vouloit donner de Clément IX, aussi bien que de ses prédécesseurs. Cette lettre fut supprimée par un arrêt du Conseil d'Etat, avec défense à tout Evêque & Archevêque d'y avoir égard.

Clément IX s'étoit trop hautement déclaré l'année précédente, première de son Pontificat, pour qu'on pût révoquer en doute sa manière de penser touchant les nouvelles doctrines. Il avoit condamné la traduction du nouveau testament, dit communément de Mons, ou-

vrage favori de Port-Royal, fait & refait, revu & refondu, travaillé en particulier, corrigé en commun, chef-d'œuvre en un mot de sa légion de savans. Clément en défendit néanmoins la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, comme d'une version téméraire des livres saints, pernicieuse, éloignée de la vulgate, & propre à séduire les simples. Elle fut aussi condamnée par l'Archevêque de Paris, par l'Archevêque d'Embrun, par le Cardinal Barberin, Archevêque de Reims, par les Evêques d'Evreux, d'Amiens, & à mesure qu'elle pénétra dans les différens diocèses, par la plûpart des Evêques. Quelques-uns la déclarerent aussi peu conforme au texte grec qu'à celui de la vulgate, pleine d'additions & de changemens arbitraires faits au texte latin, & conforme à la version de Genève, en beaucoup de passages tournés de manière à favoriser le Calvinisme. Le Conseil d'Etat, en conséquence, la proscrivit & la qualifia de production furtive, émanée de personnes notoirement désobéissantes à l'Eglise. Il est peu d'ouvrages autant exaltés par un parti, & aussi généralement réprouvés par les suffrages Catholiques.

Le nouveau Pape profcrivit encore le rituel d'Alet, comme renfermant des opinions fingulières, & des propofitions fauffes, dangereufes pour la pratique, erronées même, contraires aux obfervances communes de l'Eglife, & capables de conduire les fidèles aux erreurs déja condamnées. La cenfure Pontificale ne fit aucune impreffion fur l'Evêque d'Alet : jufqu'à fa mort, le rituel fait pour accréditer la nouvelle doctrine, fut obfervé dans fon diocèfe. C'eft une preuve, entre mille, que le parti ne rejettoit la décifion du fait, qu'afin d'éluder celle du droit.

Cependant l'affaire des quatre Evêques alloit fon train. Le Pape, au lieu de répondre à leur lettre, envoya un nouveau bref, pour faire travailler fans retard à leur procès. Ils n'avoient pas plus à efpérer du côté de la Cour de France, fatiguée enfin d'une obftination, qui n'avoit point de terme. Comme ils ne pouvoient que fuccomber fous le poids des deux autorités réunies; leurs amis s'empreffèrent à chercher les moyens de procurer un accommodement. Leur grand entremetteur, l'Archevêque de Sens, entama la négociation auprès du Nonce; lui repréfenta combien il feroit

glorieux à Clément IX, de pacifier l'Eglise de France, & lui certifia qu'on n'y trouveroit aucune difficulté, pourvu qu'on n'exigeât rien qui pût blesser la conscience, ou déroger à la dignité des quatre Prélats. L'expédient qu'il imagina, de concert avec l'Evêque de Châlons-sur-Marne, fut que ces Prélats, sans subir aucune peine canonique, sans révoquer même les mandemens qui leur avoient attiré la disgrace de Rome, exigeroient une souscription nouvelle du formulaire; non par d'autres mandemens, ou ordonnances publiques, mais par des procès-verbaux qui demeureroient dans leurs greffes, & par lesquels ils déclareroient à leurs Ecclésiastiques, qu'à l'égard du fait, l'Eglise n'exige qu'une soumission de respect & de silence; qu'ensuite ils écriroient tous quatre au Pape une lettre des plus respectueuses, pour lui rendre compte de cette nouvelle signature. L'expédient fut proposé au Nonce, mais en partie seulement: au moins n'est-il aucune preuve, qu'on lui ait fait part de la déclaration qui devoit se faire, à l'égard du fait, dans les procès-verbaux. On convint de plus avec lui, qu'on ne mettroit point par écrit les conditions de l'accommodement; &

l'on prit toutes les mesures possibles, pour les dérober à la connoissance des personnes déclarées contre les erreurs du temps.

L'Evêque de Châlons écrivit ensuite à celui de Comminges, & le pria d'aller trouver ceux d'Alet & de Pamiers, afin de les engager à saisir cette voie d'accommodement. L'Evêque d'Alet, sans lequel celui de Pamiers ne savoit rien faire, goûta l'expédient, quant au fond; mais sous des conditions & des réserves, qui firent traîner l'affaire pendant cinq à six semaines. Il vouloit avoir, pour lui & pour ses trois confrères, une entière liberté de dresser, tant leurs procès-verbaux, que leur lettre au Pape, & sur-tout qu'on ne les obligeât à y user d'aucun terme équivoque, ambigu, ou seulement obscur. La minute de cette lettre leur fut néanmoins envoyée de Paris, sans qu'il leur fût libre d'y rien changer, ni d'y rien ajouter que leur signature. On exigea la même chose à peu près, pour les procès-verbaux. L'Evêque d'Alet, après avoir beaucoup hésité, & par conséquent celui de Pamiers, la signerent enfin; soit qu'ils eussent oublié les principes d'honneur & de conscience, qui avoient paru d'abord les arrêter; soit que les craintes fondées

ſur ces principes, ne leur paruſſent plus que de vains ſcrupules. Elle eſt néanmoins remplie dans leurs ſens, non ſeulement d'obſcurités & d'équivoques, mais de fauſſeté & de ſupercheries ; ſuppoſé qu'ils y aient voulu dire autre choſe que ce qu'elle fit prendre au Pape, pour leur vrai ſentiment.

Prévenu que les voies de rigueur ne pouvoient que gâter l'affaire, le Nonce avoit écrit à Rome, que ſi au lieu d'obliger les quatre Evêques à rétracter leurs mandemens, on vouloit ſe contenter qu'ils ſouſcriviſſent ſincérement le formulaire ordonné par Alexandre VII ; il y avoit tout lieu d'eſpérer qu'on parviendroit à une entière pacification. Clément IX craignant de commettre l'autorité de ſon Siège, non ſeulement avec les dix-neuf Prélats qui avoient épouſé la cauſe des quatre accuſés, mais avec un bien plus grand nombre qu'on lui diſoit prêts à ſe déclarer, crut devoir uſer d'indulgence. Il ne parla plus de dépoſition, ni de peine canonique ; il ſe relâcha ſur la rétractation des mandemens, & n'exigea qu'une ſouſcription ſincère, qui ſauvoit au moins l'intérêt capital de la Foi. Juſques-là, ſigner ſincérement le formulaire, ne ſignifioit dans les deux partis, que la ſigna-

Lettre du Nonce, du 5 Juin 1668.

Relation de ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de Janſ. par le Cardin. Roſpiglioſi.

ture pure & ſimple, ſans exception ni reſtriction, ſans diſtinction du fait & du droit, ſans aucune addition, ni explication qui en détournât le ſens : cela ſignifioit en un mot, ſigner de telle manière qu'on reconnût les cinq propoſitions pour hérétiques dans le ſens de Janſenius. Et dans le fond, qui eût deviné, avant l'abus inimaginable des termes & des notions communes, qu'on ne reconnût point la déciſion du fait de Janſenius, dans le formulaire dreſſé tout exprès pour la faire admettre; qu'on appellât ſigner ſincérement le formulaire, le ſigner ſans croire ce fait qui s'y trouve expreſſément énoncé, & qui faiſoit tout le ſujet de la conteſtation?

On avoit tenu ſoigneuſement cachée à Clément IX, la déclaration inſérée dans les procès-verbaux des quatre Evêques; c'eſt-à-dire la diſtinction du fait & du droit, au pied de laquelle ſeulement ils conſentoient à ſigner avec leurs Eccléſiaſtiques. On en ſera pleinement convaincu, par l'expoſition des faits ſuivans. M. d'Eſtrées, Evêque de Laon, & depuis Cardinal, choiſi par le Pape pour médiateur en cette affaire, avec pouvoir de s'en aſſocier d'autres, s'aſſocia MM. de Meaux & de Châlons,

qui avoient beaucoup plus de rapport que lui avec les quatre Evêques. Par les soins de ces deux Prélats, les quatre firent leur nouvelle souscription du formulaire; après quoi ils en donnerent avis à Sa Sainteté, dans les termes encore les plus respectueux, & les plus propres à persuader que leur procédé nouveau ne différoit plus de celui qu'avoit tenu le Clergé en corps, & que Rome avoit constamment exigé. Les Evêques de France, lui marquoient-ils, entre autres choses, ayant pris une autre voie que nous pour signer le formulaire, laquelle nous avons su être plus agréable à Votre Sainteté, nous nous sommes résolus de les imiter. C'est pourquoi ayant assemblé, comme eux, les synodes de nos diocèses, & ordonné une nouvelle souscription, nous avons souscrit nous-mêmes : ce qu'ils ont expliqué à leurs Ecclésiastiques, nous l'avons expliqué aux nôtres; l'obéissance qu'ils ont exigée des leurs, pour les Constitutions Apostoliques, nous l'avons exigée des nôtres; & comme nous étions de tout temps unis avec eux pour le dogme, nous nous y sommes encore unis pour ce point de discipline. Nous ne dissimulons point, très-saint Père, que la chose nous a été très-difficile &

très-pénible ; sachant assez combien de railleries ce point de discipline nous attireroit de la part de nos ennemis.

Le reste de la lettre n'est qu'une protestation perpétuelle de respect & de soumission à l'Eglise Romaine, à la Chaire Apostolique & à la personne de Clément IX. On n'y voit pas un mot, qui tienne à la distinction du fait & du droit ; il n'y a presque pas une ligne, qui ne serve tout au contraire à porter dans l'esprit l'idée d'une soumission, telle qu'on l'avoit toujours exigée, d'une signature sans distinction & sans restriction, de la signature pure & simple, d'une marche droite, franche & loyale. Les quatre Prélats protestent qu'ils ont enfin suivi la voie qu'avoient prise les autres Evêques de France, comme la plus agréable au S. Père ; & qu'ils ont exigé de leurs Ecclésiastiques, ce que ces Evêques avoient exigé des leurs. Voilà un certificat bien formel d'une signature nouvelle, & plus satisfaisante que la première. Mais comment la pouvoit-on dire nouvelle & satisfaisante ; puisqu'ils y distinguoient le fait du droit, comme ils l'avoient toujours pratiqué ; puisqu'elle ne différoit en rien de celle qu'ils avoient prescrite par les mandemens qui leur avoient attiré l'a-

nimadversion du Saint Siège ? La voie nouvelle & satisfaisante qu'ils disoient avoir prise de leurs confrères, n'étoit certainement pas une signature couchée au bas d'un procès-verbal, où l'on n'exigeoit point la créance intérieure du fait. Il n'y avoit que trois ou quatre Evêques qui eussent pris cette voie furtive & fausse, qui, au su de tout le monde, n'étoit rien moins que satisfaisante pour le Vicaire de J. C. Comment encore pouvoient-ils donner au Père commun des fidèles, cette nouvelle souscription, pour un trait héroïque de leur obéissance filiale; pour le dernier effort de leur attachement à la Chaire Apostolique ? Que leur avoit-elle coûté en effet, pour la dire si difficile & si pénible, pour se plaindre de l'avantage qu'elle donnoit sur eux à leurs ennemis prétendus ? Ils tiennent le langage de gens abattus sous le poids de l'humiliation; & cependant ils n'ont point changé, Rome a le démenti, & leur obstination triomphe.

L'Auteur de l'histoire abrégée de la Paix de l'Eglise, prétend qu'ils ont fait un grand sacrifice, en se contentant des procès-verbaux restés dans leurs greffes; sans faire des mandements exprès, pour autoriser la distinction du fait & du droit.

Voilà, ſelon lui, en quoi ils s'étoient rabaiſſés juſqu'au dernier degré de la condeſcendance, ce qui leur avoit paru auſſi humiliant que difficile & pénible, *arduum & per-difficile*. L'étonnante humiliation en effet, & l'étrange ſacrifice! En vérité, il faut croire le public dépourvu de ſens commun, pour le payer de pareilles défaites. Les quatre Prélats, il eſt vrai, ne firent point de nouveaux mandemens; mais ils ne rétracterent pas les premiers : leurs procès-verbaux reſterent dans leurs greffes; mais ceux qui les ſignerent ne demeurerent pas dans le ſilence. Ils furent publier, avec autant d'éclat que de fauſſeté, qu'on n'avoit exigé d'eux que ce qu'ils avoient toujours offert, que ce qu'ils avoient déja fait de leur plein gré, & pour l'avantage du parti. Son hiſtorien veut que les quatre Evêques aient pu dire avec vérité, que la nouvelle ſignature leur avoit coûté beaucoup; & aujourd'hui ſes défenſeurs en parlent encore, comme d'un triomphe complet, remporté par ſes anciens chefs. Il eſt donc viſible qu'on uſa d'artifice, pour faire entendre à Clément IX, que la ſignature étoit telle qu'il l'avoit exigée; c'eſt-à-dire pure & ſimple, ſans exception, ni reſtriction quelconque. Oui, par

un manège indigne du caractère épiscopal, de la sincérité sociale & la plus commune, on le surprit, on le trompa indignement, on lui fit illusion, par les apparences concertées d'une soumission qui ne consistoit qu'en paroles éblouissantes & mensongères.

La lettre des quatre Prélats présente encore d'autres traits, qui achevent de donner une idée peu avantageuse de leur candeur & de leur droiture. Ils y assurent qu'ils ont assemblé leurs synodes, à l'exemple de leurs confrères, & qu'ils ont fait signer leurs Prêtres : cependant ils n'avoient encore rien fait de tout cela. La copie qui fut envoyée à Rome, est datée du premier jour de Septembre ; & les synodes ne furent assemblés que le quatorze, le quinze & le dix-huit de ce même mois. Les procès-verbaux en font foi, & personne ne prétend le contraire. Or, assurer qu'on a fait ce qu'on n'a pas fait réellement, est-ce une conduite bien franche ? Pour sauver le mensonge à ces ennemis de la restriction mentale, il faut dire qu'exprimant le futur par le passé, à l'imitation des Prophètes, ils annonçoient, comme fait absolument, ce qui devoit se faire. Mais le public sera-t-il d'humeur à se payer de cette monnoie prophétique ?

Comment avancent-ils encore qu'ils ont fait signer le formulaire, selon l'intention du Pape ? Cette intention, très-notoire incontestablement, étoit que tous leurs Ecclésiastiques sans exception le signassent, & qu'on procédât suivant la rigueur des Canons, contre ceux qui ne l'auroient pas signé. Toutefois, le nombre de ceux qui signerent dans les synodes fut très-médiocre ; & ne signa que qui voulut, dans celui d'Angers en particulier.

Le Docteur Arnaud, frère de l'Evêque du lieu, fut du nombre de ceux qui y signerent, ou de ceux au moins dont le nom se trouve parmi les signatures qui s'y firent. Et voici un nouveau tour d'adresse, ou un nouveau mystère, difficile à expliquer selon les loix de la franchise & de la simplicité Chrétienne. Antoine Arnaud, dans cette souscription, prend le titre de Chapelain de la Garenne. Or il n'est aucun vestige, ni aucune mémoire de cette Chapelle, supposée dans la Paroisse de Jumelle, au Diocèse d'Angers. D'où il est clair que ce fut un titre sans bénéfice, érigé, ou tout au moins ressuscité en faveur de ce chef du parti ; & à quelle fin, sinon pour le dispenser de signer le formulaire en tout autre Diocèse, au moyen du domicile qu'on lui

fabriquoit dans celui-ci, où il étoit assuré de ne signer qu'en la manière qu'il le voudroit. Autre mystère, ou autre manœuvre. Le jour où l'on supposoit que le Chapelain de la Garenne avoit signé le formulaire à Saumur, lieu de ce fameux synode d'Angers, il étoit à Paris; & le Doyen de la Cathédrale même d'Angers s'offrit à le prouver au Nonce, d'une manière irréfragable : mais on ne voulut point entrer dans cette discussion.

C'est encore un mystère inexplicable, que la souscription des Evêques d'Angers & de Beauvais, dans la lettre commune des quatre Prélats à Clément IX. Aussi-tôt que l'Archevêque de Sens, en sa qualité subsidiaire de médiateur, en eût rédigé & signé la minute avec le Nonce, il fit partir un courier, pour porter à Alet la seule copie qu'on en avoit tirée. Cette copie ne revint d'Alet que le quatorze de Septembre. Ce jour-là même, ou le lendemain au plus tard, elle fut remise entre les mains du Nonce, qui la fit partir deux jours après pour Rome. Toutes ces époques sont constantes, de l'aveu même des Jansénistes. Quant est-ce donc que MM. d'Angers & de Beauvais auront signé sur cette même feuille, où avoient souscrit MM.

d'Alet & de Pamiers? car il n'y en eut qu'une ſeule envoyée à Rome, avec la ſignature de ces quatre Prélats. Il eſt donc impoſſible que la ſignature des Evêques d'Angers & de Beauvais, qui s'y voit très-bien couchée, ſoit de leur propre main; à moins de ſuppoſer qu'il y avoit à Paris un blanc ſigné de l'un & de l'autre, & qu'on y inſéra la lettre, de telle manière encore que les Evêques d'Alet & de Pamiers y puſſent mettre leur ſignature à la première place, comme elle s'y trouve en effet. N'eſt-ce pas là véritablement un myſtère, ou plutôt un procédé, auſſi tortueux que celui qui confond le futur avec le paſſé, qui uſe indiſtinctement de dates ou d'antidates, & qu'on ne peut qualifier que de frauduleux, à moins que de le révérer comme prophétique?

La fraude perce de toute part ce tiſſu ténébreux. Aux quatre Synodes d'Angers, de Beauvais, d'Alet & de Pamiers, on n'appella, outre les perſonnages d'office, que les Eccléſiaſtiques dont le parti ſe tenoit aſſuré. Encore leur recommanda-t-on le ſecret & le ſilence, avec des inſtances extraordinaires. Au Synode d'Angers ſpécialement, on fit ſigner ſur deux copies du procès-verbal;

ſans même que les ſouſcripteurs euſſent pu ſavoir ſi elles y étoient conformes. En quelques autres, on fit ſigner ſur pluſieurs feuilles volantes. On ne laiſſoit pas lire les procès-verbaux à ceux qui devoient ſigner, & il fallut qu'ils s'en tinſſent à la lecture rapide qu'on leur en fit.

A Pamiers cependant, les députés du Chapitre de la Cathédrale, au nombre de huit, dignitaires pour la plûpart, entendirent aſſez bien la lecture du procès-verbal, pour obſerver qu'on y faiſoit grande différence entre la queſtion du droit & celle du fait; qu'il y étoit dit, quant au droit, qu'on devoit croire d'une foi intérieure la déciſion que le Pape avoit prononcée touchant les cinq propoſitions; & pour le fait, qu'il ſuffiſoit d'une ſoumiſſion extérieure, & du ſilence reſpectueux. Sur quoi, le Prieur Clauſtral du Chapitre, parlant au nom des autres députés, requit par deux fois l'Evêque, de lui faire expédier copie du procès-verbal. Le Prélat répondit ſéchement, qu'on verroit ſi cela étoit néceſſaire, & ſuivit ſa pointe. Ces députés remarquerent encore, non ſans beaucoup de ſurpriſe, qu'il n'y avoit dans l'aſſemblée aucun Religieux de la ville, ni de tout le diocèſe, à la ſeule exception d'un

Chanoine régulier de Sainte Geneviève; que le procès-verbal étoit couché, avec le formulaire, sur différentes feuilles détachées; & que l'Evêque, avec deux autres personnes seulement, devoit signer sur une certaine feuille qu'il se réservoit. Le reste des assistans signa sur des feuilles tellement disposées, qu'on en pouvoit tirer tel parti qu'il plairoit à l'Evêque. Cette manipulation ne manqua point de mettre les Chanoines en défiance: mais l'Evêque leur assura, que tout ce que demandoient le Pape & le Roi, c'étoit de signer le procès-verbal, avec le formulaire; & qu'à ce moyen, ils seroient l'un & l'autre pleinement satisfaits. Ils signerent donc, sans trop réfléchir encore sur les conséquences: mais reconnoissant depuis qu'on les avoit trompés, & qu'ils avoient souscrit contre leur intention aux restrictions réprouvées par les Catholiques; ils se crurent obligés en conscience de réparer d'une manière authentique, l'inconsidération de leur démarche. A cette fin, ils firent en plein Chapitre la déclaration de tout ce qui s'étoit passé dans le Synode, protesterent contre la signature qu'on leur avoit surprise, & prirent acte de leur protestation.

Conclus. du Chapitre de Pam. du 18 Sept. 1668.

Pamiers étoit trop éloigné du centre

de la France & des affaires, pour que l'aventure de son Chapitre fût sitôt divulguée. D'ailleurs, la lettre des quatre Evêques au Pape étoit si satisfaisante en apparence, qu'alors la plûpart des orthodoxes même les plus décidés ne soupçonnoient pas le moindre détour dans leur conduite. L'Evêque de Laon, médiateur principal en cette affaire, & l'homme de confiance du Pape, lui écrivit touchant leur nouvelle souscription, dans les termes les plus propres à le rassurer. Il lui en parla, comme d'un événement, capable tout seul d'immortaliser son Pontificat. Vous venez enfin, très-saint Père, lui disoit-il, de consommer un ouvrage de telle importance, qu'on ne pouvoit rien se promettre de semblable sous tout autre Pontife. Les Illustrissimes Evêques d'Alet, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais, par une nouvelle & sincère souscription, se sont conformés au reste des Evêques, dont ils s'étoient distingués en quelque sorte par leur manière de faire signer le formulaire de Foi. Ils en donnent les assurances en termes exprès, non-seulement dans la lettre écrite en commun à Votre Sainteté; mais dans celles qu'ils ont écrites chacun à M. l'Evêque de Châlons. Outre cela, ils pro-

mettent de s'appliquer à rendre & à faire rendre aux Constitutions Apostoliques toute l'obéissance qui leur est due, & d'user contre les Ecclésiastiques qui leur sont soumis de toutes les peines canoniques, s'il s'en trouve aucun qui, sous quelque prétexte que ce soit, à l'occasion du livre de Jansenius ou de sa doctrine, vienne à blesser le moins du monde, l'autorité des Constitutions. M. de Laon écrivit encore dans le même goût, au Cardinal Patron, & appuya derechef sur le point capital en cette affaire; c'est-à-dire, sur la fermeté des quatre Evêques contre ceux de leurs Prêtres, qui, *sous prétexte, ou en parlant de Jansenius*, voudroient donner la moindre atteinte aux Bulles.

Les deux autres médiateurs; savoir MM. de Sens & de Châlons, de plus, M. de Lionne, Ministre d'Etat, & le Roi lui-même écrivirent en même temps au Pape, pour l'assurer de la sincérité avec laquelle procédoient les quatre Prélats. Ces lettres arriverent à Rome, le vingt-quatre de Septembre. Le Pontife tint une Congrégation le vingt-huit, pour minuter la réponse qu'il feroit à Sa Majesté; & dès le jour même, il fit expédier cette réponse, remettant à un autre

jour celle des quatre Evêques. Autant nous avons à cœur, diſoit-il au Monarque, de maintenir la paix & l'union de l'Egliſe; autant avons nous eu de joie d'apprendre que les Evêques d'Alet, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais, ſe ſont ſoumis à la ſouſcription pure & ſimple du formulaire : ſoumiſſion par laquelle nous ſommes beaucoup plus aiſes de nous voir excités à uſer de clémence, que d'être contraints par leur déſobéiſſance à uſer de rigueur. Le Pontife exalte enſuite, avec les tranſports d'une vive reconnoiſſance, le zèle de Sa Majeſté pour la conſervation de la Foi; & la conjure par ce même zèle, s'il reſte encore quelque choſe à faire, d'employer ſon autorité royale, pour mettre la dernière main à un ouvrage, qui ne regarde pas moins l'intérêt de l'Etat, que la sûreté de la Religion.

Deux jours après la réception de ce bref, l'affaire dont il y étoit queſtion fut rendue publique à Paris; & la paix des quatre Evêques paſſa pour conclue. Le Docteur Arnaud, conduit par MM. de Sens & de Châlons; eut audience du Nonce, lui proteſta qu'il avoit ſigné le formulaire dans la droiture de ſa conſcience, & en fut très-gracieuſement ac-

cueilli. Il fut même présenté au Roi, & lui fit un compliment flatteur sur la protection qu'il accordoit à l'Eglise. Le Nonce de son côté eut audience du Monarque, & l'assura de nouveau, que le Pape étoit content. Sur quoi, fut rendu par le Conseil d'Etat, un arrêt qui mettoit fin, tant aux contestations qui duroient depuis si long-temps, qu'aux procédures commencées contre les quatre Evêques. Tout y porte sur ce que le Souverain Pontife est demeuré pleinement satisfait de l'obéissance que ces Prélats ont rendue aux Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII ; tant par la signature sincère qu'en leurs synodes ils ont ordonnée & faite eux-mêmes, du formulaire de Foi inséré dans la Constitution d'Alexandre VII, que par les lettres qu'ils ont écrites à Clément IX, pour l'assurer de leur soumission aux Constitutions Pontificales, & qui ont porté le Saint Père à vouloir bien oublier tout ce qui s'étoit passé dans les dernières contestations. Du reste, il ordonne que lesdites Bulles & Constitutions continueront à être observées & exécutées dans tout le Royaume, recommande & enjoint à tous les Evêques & Archevêques d'y veiller, & d'y tenir soigneusement la main.

Le bruit courut cependant en France, que le procédé des quatre Evêques n'avoit pas été ſincère; & il ſe répandit juſqu'à Rome. Clément IX, qui n'avoit pas encore répondu à leur lettre, voulut, avant de leur donner cette marque authentique de réconciliation, avoir un acte ſigné de leur propre main, par lequel ils certifiaſſent qu'ils avoient ſouſcrit & fait ſouſcrire ſincérement le formulaire, ſuivant les Conſtitutions de ſes prédéceſſeurs Innocent & Alexandre. Une première impoſture rend toutes les autres faciles, & ſouvent preſque néceſſaires. Ils certifierent qu'ils avoient ſincérement ſigné & fait ſigner dans leurs ſynodes, le formulaire d'Alexandre VII, conformément à la lettre qu'ils en avoient écrite à Sa Sainteté. Il eſt bon d'obſerver que, de tous les écrits Janſéniens, relatifs à ce ſujet, tels que l'hiſtoire de la Paix de l'Egliſe, & le Fantôme du Janſéniſme, il n'en eſt pas un qui parle de ces certificats, dont l'exiſtence n'eſt douteuſe à perſonne. Qu'on obſerve encore, qu'ils ſont tous les quatre antidatés de plus d'un mois. Et quel eſprit commenda, tant cette omiſſion, que cette manière de dater? On peut répondre en général, que l'honneur & la pro-



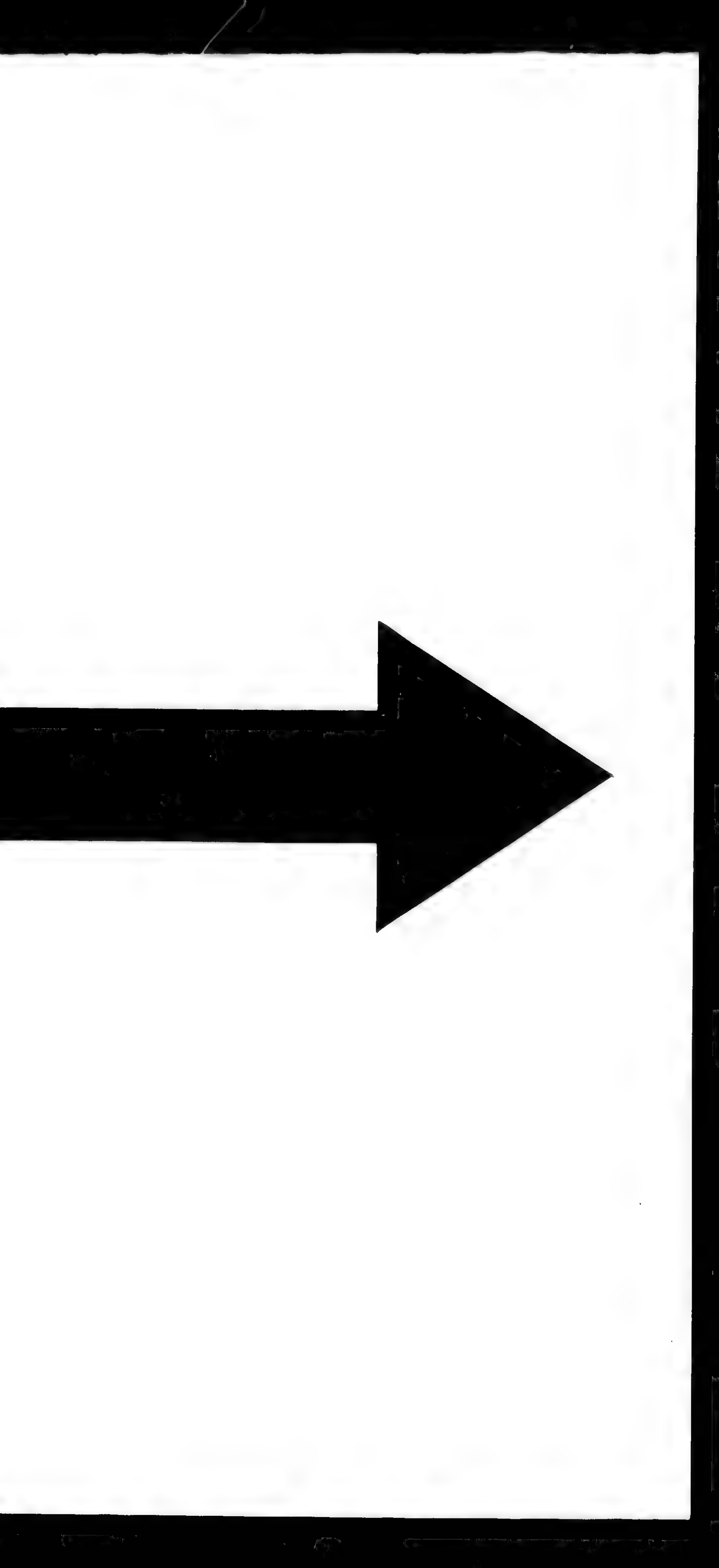
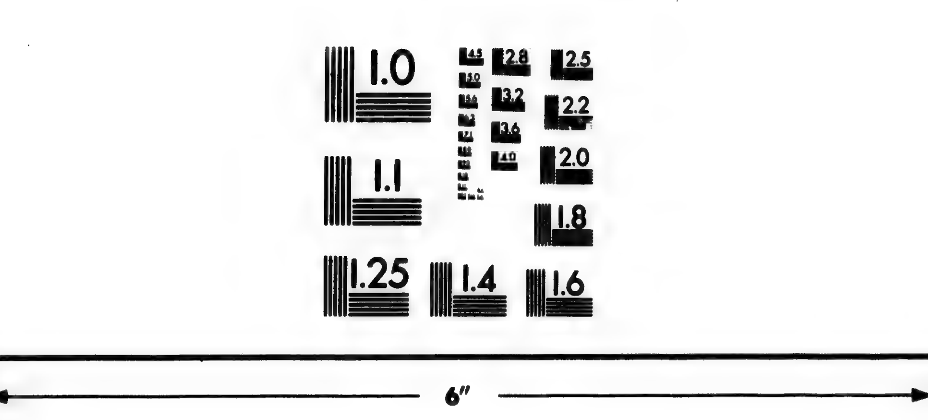


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





bité ne commandent pas plus les antidates, que les réticences.

Les certificats ne satisfirent point encore le Pape. Quoique les quatre Prélats n'eussent donné à personne copie de leurs procès-verbaux, qu'ils ne les eussent pas même laissé lire à ceux qui signoient, & que par-là ils eussent empêché d'en savoir au juste le contenu: il étoit difficile qu'on n'apprît pas enfin par quelques-uns des assistans, & entre autres par les Chanoines de Pamiers, qu'on y faisoit une distinction essentielle entre le fait & le droit, avec déclaration, qu'on exigeoit la créance intérieure du droit, & que pour le fait on n'obligeoit qu'au silence respectueux. Clément IX qui supposoit, comme le porte son bref au Roi, qu'on avoit signé purement & simplement, ne pouvoit prendre que pour une protestation contre cette signature, ce qu'on disoit déclaré touchant le fait dans les procès-verbaux. En effet, la souscription pure & simple emportant l'aveu du fait, selon les Jansénistes mêmes; c'étoit véritablement protester contre cette souscription, que de déclarer qu'on obligeoit, non pas à le croire, mais uniquement à s'en taire. C'est pourquoi le Pontife ordonna au Nonce,

Lettre du 6 Nov. 1668.

Nonce, de s'informer exactement de ce qui en étoit, & de lui en donner avis. Supposé qu'il fût déclaré simplement dans les procès-verbaux, que le Pape se peut tromper dans les questions où il s'agit d'un fait purement personnel; Sa Sainteté vouloit bien passer là-dessus; mais en cas qu'on eût véritablement déclaré ne vouloir pas tenir les cinq propositions pour hérétiques dans le sens de Jansenius, selon que le Saint Siège les y avoit condamnées; jamais, marquoit-elle au Nonce, elle ne l'eût souffert en quelque manière que ce fût, résolue invariablement à ne rien dissimuler, ni rien ménager à cet égard. Tel est le rapport du Cardinal Rospigliosi, neveu de Clément IX, & cité par les Jansénistes eux-mêmes, comme un témoin irrécusable de tout ce qui s'étoit passé à ce sujet, dans le Conseil du Pape, son oncle.

Relation du Card. Rospigliosi.

Le Roi ayant su l'ordre donné par le Pape au Nonce, ordonna de son côté à M. de Harlai, pour lors Archevêque de Paris, d'aller trouver l'Evêque de Châlons, le seul des trois médiateurs qui fût dans cette capitale, afin d'en tirer au plutôt l'éclaircissement que demandoit le Saint Père. L'Archevêque y alla, accompagné du Docteur Arnaud, sans qui l'on ne pouvoit rien terminer; & là fut dres-

Phantôme du Jans. p. 254.

sée sur le champ l'attestation suivante : Les quatre Evêques, & les autres Ecclésiastiques ont agi de la meilleure foi du monde. Ils ont condamné & fait condamner les cinq propositions, avec toute sorte de sincérité, sans exception, ni restriction quelconque, dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées ; & ils sont très-éloignés de cacher dans leur cœur aucun dessein de jamais donner atteinte à cette condamnation. Quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansenius, ajoute l'attestation, ils ont encore rendu & fait rendre au Saint Siège toute la déférence & l'obéissance qui lui est due ; comme tous les Théologiens conviennent qu'il la faut rendre, au regard de tous les livres condamnés, selon la doctrine Catholique, soutenue dans tous les siècles par tous les Docteurs, & même dans ces derniers temps par les plus grands défenseurs de l'autorité du S. Siège, tels que les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Richelieu & Palavicin, ainsi que les Pères Sirmond & Pétau ; conformément encore à l'esprit des Bulles Apostoliques, qui est de ne dire, ni écrire, ni enseigner rien de contraire à ce qui a été décidé par les Papes sur ce sujet. Si ces dernières paroles, considérées seules, élevent quelque ombre de diffi-

cuité sur la question du fait ; il est visible par tout ce qui les précede, que le sens en est restreint aux faits personnels, sur quoi le Pape consentoit à dissimuler. Nous certifions, ajoute encore M. de Châlons, qu'ayant eu communication & connoissance particulière des sentimens des quatre Evêques, & de ce qui est contenu dans leurs procès-verbaux, la doctrine que contient cet écrit est entiérement conforme à celle desdits procès-verbaux. C'est aussi ma créance, & celle des dix-neuf Evêques qui ont écrit à Sa Sainteté. Arnaud joignit son attestation, ainsi que sa profession de Foi, à celles de l'Evêque de Châlons.

Le Pape voyant ainsi, reprend le Cardinal neveu dans sa Relation, qu'enfin les quatre Evêques avoient souscrit sincérement le formulaire, & condamné sans aucune sorte de restriction les propositions dans tous les sens où elles étoient condamnées par l'Eglise, crut devoir dissimuler l'autre point ; savoir qu'encore qu'ils ne voulussent pas reconnoître pour un article de Foi, une décision pontificale sur un fait, ils s'engageoient néanmoins à la révérer par un silence respectueux, & à faire là-dessus ce qu'enseignent les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, Richelieu,

avec les Pères Sirmond & Pétau, dans les écrits desquels on ne trouve rien sur cette matière qui soit préjudiciable au S. Siège. C'est pourquoi Sa Sainteté fit écrire au Nonce, que la déclaration de M. de Châlons, souscrite par M. Arnaud, & confirmée depuis par M. de Sens; que les certificats authentiques, envoyés au même Nonce par les quatre Evêques, d'avoir souscrit & fait souscrire sincérement le formulaire; que les assurances données encore sur ce point par M. de Lionne, par M. l'Archevêque de Sens, & par d'autres personnes; que tout cela faisoit aux yeux de Sa Sainteté, une preuve qui l'emportoit de beaucoup sur ce qui avoit été avancé de contraire touchant le contenu des procès-verbaux. Le S. Père, poursuit le Cardinal neveu, faisant fond, tant sur ces témoignages divers, que sur la parole du Roi, crut ne devoir plus révoquer en doute que les quatre Evêques n'eussent rendu une obéissance entière, & souscrit le formulaire avec toute sincérité. Se tenant donc pour satisfait, il résolut de leur rendre ses bonnes graces, & les honora d'un bref, qui étoit conçu dans les termes suivans.

„ Vénérables frères, salut & bénédiction. Notre Nonce à la Cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle

vous nous mandez, avec de grandes marques de soumission, qu'en conformité de ce qui est prescrit par les lettres Apostoliques émanées de nos prédécesseurs Innocent X & Alexandre VII, vous aviez souscrit & fait souscrire sincérement le formulaire contenu dans les lettres du même Pape Alexandre. Et quoique à l'occasion de certains bruits qui avoient couru, nous ayons cru devoir aller plus lentement en cette affaire (car nous n'aurions jamais admis à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque, étant très-fortement attachés aux Constitutions de nos prédécesseurs), présentement toutefois, après les assurances nouvelles & considérables qui nous sont venues de France, touchant la véritable & parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincérement souscrit le formulaire; outre qu'ayant condamné sans aucune exception, ou restriction, les cinq propositions, selon tous les sens où elles ont été condamnées par le Siège Apostolique, vous êtes infiniment éloignés de vouloir renouveller en cela les erreurs que ce même Siège a condamnées: nous avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bienveillance paternelle; nous assurant que vous n'oublirez rien à l'avenir, pour nous

donner de jour en jour des preuves nouvelles de la sincère obéissance & soumission que vous nous avez rendue en cette rencontre."

Clément IX écrivit en même temps aux trois Prélats médiateurs, MM. de Laon, de Sens & de Châlons. Dans ce bref commun pour les trois, toujours il se montre persuadé de l'entière & parfaite obéissance que les quatre Evêques passoient pour avoir rendue au S. Siège, en souscrivant le formulaire, en la manière prescrite par les Constitutions. Et comme l'ardeur de la charité Apostolique, disoit-il encore, fait que nous aimons mieux user de clémence envers des personnes soumises, que d'en punir de rebelles avec rigueur, nous avons bien voulu leur donner des marques de notre bienveillance paternelle. Il ajoute, en félicitant les médiateurs, qu'ils ont considérablement mérité de l'Eglise, en travaillant à obtenir des quatre Evêques la soumission qu'ils devoient & qu'ils ont rendue au Vicaire de J. C. avec une pleine & entière exécution des Bulles Apostoliques.

Ces brefs ayant été présentés au Roi par le Nonce, mirent comme le sceau à l'accord, qu'on nomma la Paix de Clément IX, ou la Paix de l'Eglise. On

accorda une amnistie générale, dont personne ne fut excepté. Cependant, quoique le Docteur Arnaud fût rentré dans les bonnes graces du Monarque, il ne cessa point d'être exclus des assemblées de Sorbonne. Toutes les tentatives de ses amis en cette rencontre, aussi vaines que celles qu'on fit par la suite, ne servirent qu'à faire regarder cette paix, comme une paix fourrée, & suspecte au moins à un grand nombre de Docteurs. Les Religieuses du monastère de Port-Royal des Champs, où avoient eu permission de se retirer celles de la ville qu'on avoit dispersées d'abord en différens autres monastères, furent rétablies dans le droit de participer aux Sacremens, & de célébrer le saint office en chœur. Ce fut une extension de la grace accordée aux quatre Evêques. L'Archevêque de Sens & l'Evêque de Châlons la demanderent avec instance à l'Archevêque de Paris, & même avant la consommation de l'affaire des quatre Evêques. M. de Paris, qui apparemment craignoit quelque surprise, répondit qu'ayant jusques-là suivi le premier Pontife à leur égard, il n'auroit point de peine à le suivre encore dans l'accommodement, quand il auroit reconnu les véritables intentions de Sa Sainteté.

En effet, lorsqu'il fut sûr que le S. Père avoit accordé la paix aux quatre Prélats, sur le témoignage spécial de l'Evêque de Châlons en faveur de leur sincérité, il crut pouvoir faire la même chose à l'égard des Religieuses. Elles lui présenterent, en forme de requête, une déclaration qui n'étoit qu'une copie de celle des quatre Evêques : sur quoi, il rendit en leur faveur une ordonnance, dont les écrivains du parti parlent souvent, mais d'une manière vague, & sans jamais en exposer le contenu. En voici la substance, & tout ce qu'il importe d'en connoître. Comme il nous paroît par la requête des Religieuses de Port-Royal des Champs, qu'elles condamnent les cinq propositions avec toute sorte de sincérité, sans exception, ni restriction quelconque, dans tous les sens que le S. Siège les a condamnées; & qu'étant entiérement soumises aux Constitutions des Papes Innocent X & Alexandre VII, elles sont très-éloignées de renouveller sur ce sujet les erreurs condamnées par le S. Siège; nous ne pouvons recevoir qu'avec une entière joie cet acte nouveau & authentique de leur véritable & entière obéissance. Car voulant nous tenir inviolablement attachés aux Constitutions des Papes suf-

dits, nous n'eussions jamais admis d'exception, ni de restriction à cet égard. Après donc qu'il nous est apparu, par la déclaration que les quatre Evêques ont envoyée à Notre Saint Père le Pape, & par le bref où Sa Sainteté témoigne en être satisfaite, que la déclaration des suppliantes ne differe en rien de celle qui a été reçue & approuvée du Saint Père; assurés par cet exemple, nous recevons & approuvons leur requête & déclaration susdite. En conséquence, nous les absolvons des censures qu'elles avoient encourues, les restituons à la participation des Sacremens, à la célébration de l'office en chœur, & les déclarons capables, tant de former un corps de Communauté, que de jouir du droit de voix active & passive.

Le parti voulant donner le plus grand éclat à cet événement, usa du crédit qu'il avoit auprès de quelques Ministres d'Etat, pour faire frapper une médaille qui en perpétuât la mémoire. Elle portoit la figure du Roi; & au revers, on voyoit un livre ouvert sur un autel, avec le sceptre & la main de justice, passés en sautoir. Ainsi tournoient-ils leur humiliation en triomphe, & l'indulgence dont l'on avoit usé à leur égard en une satisfaction de justice. Le Nonce

acheta deux de ces médailles, dont il envoya l'une à Rome : avec l'autre, il alla trouver le Roi, & lui communiqua les réflexions qui se présentoient naturellement. Les écrivains Jansénistes parlent avec complaisance de ce monument, & disent vaguement qu'il plut fort à Louis XIV : mais tous ont eu grand soin d'omettre la circonstance suivante, qui marque seule tout ce qu'il en faut croire. Le Monarque mena sur le champ le Ministre Romain à la chambre du Conseil, où se trouvoient pour le moment ses propres Ministres, & leur demanda qui d'entre eux avoit commandé cette médaille. Tous se défendirent d'avoir eu aucune part à cette manœuvre; qu'ils regardoient, ajouterent-ils, comme une contravention à la parole qu'avoient donnée les partisans de Jansenius, de ne faire aucun éclat sur cet accommodement.

Hist. des V. Prop. liv. 6. page 227.

Bientôt ils y firent des infractions tout autrement condamnables ; & ce qu'on avoit pris pour la paix, ne parut plus qu'un stratagême pour recommencer la guerre avec plus d'avantage, & la pousser avec plus d'opiniâtreté que jamais. Ils publierent triomphans, que la conduite de Clément IX étoit une condamnation tacite de celle de ses prédécesseurs; qu'il avoit trouvé bon que les quatre Evêques

eussent distingué dans leurs procès-verbaux, entre le fait & le droit; & qu'en s'obligeant à la créance intérieure pour l'un, ils se fussent bornés pour l'autre à une simple soumission de respect, ou de silence. Il est néanmoins constant, par tout ce qu'on a lu jusqu'ici à ce sujet, premiérement que ce Pape a invariablement exigé des quatre Evêques une souscription pure & simple du formulaire; secondement que, quand il accorda la paix, il avoit tout lieu de croire qu'ils avoient signé de la sorte: ils lui avoient dit tout ce qu'il falloit pour le lui persuader, & ils avoient usé de toutes les précautions possibles pour soustraire à sa connoissance, avant la consommation de l'affaire, ce qui s'y étoit véritablement passé. Troisiémement, & ce point seul nous suffit, il est constant que ce Pontife crut en effet qu'ils avoient signé purement & simplement. Car enfin il n'est pas proprement question de connoître, si Clément IX eut, ou n'eut pas de bonnes raisons pour croire qu'ils avoient signé de la sorte: il suffit qu'il l'ait cru, qu'il l'ait dit, & qu'il ait déclaré que sans cela il n'y auroit point eu de paix pour eux. Qu'on se rappelle ici la maxime de S. Augustin, suivant laquelle signer & jurer sincérement, ce n'est pas

le faire selon quelque sens particulier qu'on auroit dans l'esprit, mais selon l'intention de ceux avec qui l'on traite. Or que le Pape ait cru que les quatre Prélats avoient signé sans exception, ni restriction, ou qu'ils avoient déclaré les cinq propositions hérétiques dans le sens de Jansenius; c'est ce que le témoignage du Cardinal neveu, dans sa Relation, c'est ce que les propres paroles du Pontife, dans ses brefs au Roi & à ces Evêques, ne laissent point en doute.

Il n'est plus libre aux partisans de la nouveauté, après en avoir appellé à la Relation du Cardinal Rospigliosi, comme à un témoignage intègre & péremptoire, de faire entendre qu'il a donné ses propres sentimens pour ceux de son oncle, & que son rapport est un dénouement, inventé après coup, pour n'être pas réduit à confesser que ce Pape a condamné la conduite de ses prédécesseurs, qu'il a condamné lui-même en secret ce qu'il soutenoit en public. Mais voulussent-ils aujourd'hui révoquer en doute la bonne foi de ce Cardinal, l'argument pris de sa Relation n'en subsisteroit pas moins. Supposons pour un moment, que Clément IX n'ait point agi sur les principes de son neveu; il est au moins constant, selon l'idée de ce Cardinal, que le Pape de-

voit se conduire ainsi, pour ne rien faire qui fût indigne du Chef de l'Eglise. Le neveu n'eût certainement jamais attribué de pareils sentimens à son oncle, s'il n'eût tenu, avec tout le monde Catholique, qu'à moins de les avoir mis en pratique, ce Pape auroit trahi son devoir & son honneur.

D'un autre côté, les déclarations du Pape sont parfaitement conformes à la relation du Cardinal. C'est Clément IX lui-même qui a dit dans son bref au Roi, que les quatre Evêques avoient souscrit purement & simplement le formulaire; & dans son bref écrit à eux-mêmes, qu'il n'eût jamais souffert à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque. D'où il suit nécessairement l'une de ces deux conséquences, ou que ce Pontife étoit persuadé qu'on ne pouvoit remplir ce qu'on devoit à l'Eglise que par une souscription pure & simple, & qu'il vouloit au moins pour son honneur qu'on crût qu'il l'avoit exigée & obtenue des quatre Evêques; ou qu'étant persuadé du contraire en son particulier, il ne laissoit pas, comme Pape, d'agir & de parler en public contre sa persuasion propre. Là-dessus, quelque parti qu'on prenne; voici deux conséquences nouvelles, aussi nécessaires que les précédentes. L'une est

que Clément IX auroit commis un mensonge odieux à la face de toute l'Eglise, en assurant des quatre Evêques ce qu'il savoit entiérement faux, & en disant de lui-même qu'il n'eût jamais souffert ce qu'il avoit permis & approuvé. Et dès-là qu'en reviendroit-il aux ennemis du formulaire, sinon de tourner en ridicules les éloges pompeux qu'ils ont faits de Clément IX, & de ruiner leur propre cause en le perdant de réputation? L'autre conséquence est que de ces deux manières contradictoires de procéder; savoir de condamner en public la restriction qu'il auroit agréée secrétement, ce seroit sa voix publique, ou sa déclaration authentique, qui devroit passer pour la voix de l'Eglise; puisque par-là seulement il se seroit expliqué comme Souverain Pontife. Ici doit s'appliquer cette maxime incontestable pour les Jansénistes mêmes, que par les actes publics des Pasteurs, & non par leurs discours privés, ou secrets, on doit reconnoître la doctrine de l'Eglise.

A présent qu'on est instruit de toute la suite & de la complication des manœuvres pratiquées par les partisans des nouvelles doctrines, pour tromper, ou diffamer autant qu'il étoit en eux, le Pape Clément IX; pourra-t-on conce-

voir qu'ils se prévalent encore de ce qui ne peut que dévoiler cet odieux tissu? L'histoire Jansénienne du formulaire, l'histoire abrégée de la Paix de l'Eglise, & le Fantôme du Jansénisme n'ont été publiés, qu'afin de persuader que ce Pape s'étoit contenté de ce que ses prédécesseurs avoient regardé comme la marque distinctive de l'esprit de schisme & d'erreur. Ils donnent ce fait pour si constant, qu'on sembleroit n'en pouvoir plus douter sans ridicule; & cependant ils n'opposent à toutes les preuves qu'on a vues du contraire, que le ton négatif & tranchant, qu'un démenti effronté. Il n'est pas concevable qu'ils puissent nommer sans rougir la paix de Clément IX; & ce monument de leur confusion fait le sujet principal de leur triomphe. Pour le Catholique au contraire, pour toute personne que l'erreur ou la prévention ne met pas en délire, la paix de Clément IX, par la seule histoire de ses préliminaires tortueux, ne passera jamais que pour le chef-d'œuvre de la duplicité & de l'imposture.

Dans le cours de l'année même où se fabriqua cette paix funeste, Clément IX, après dix-huit mois seulement de Pontificat, mourut le 9 Décembre 1669. Le Cardinal Emile Altieri lui succéda le 19

Avril ſuivant, & prit le nom de Clément X : Pontife doué au point ſuprême, de la vertu qui fait la meſure, ainſi que la baſe de toutes les autres. Son humilité ſincère oppoſa la plus forte réſiſtance à ſon élévation, à quoi la vue ſeule du bien de l'Egliſe le fit enfin conſentir.

Mais Clément IX n'avoit pas les yeux fermés, que ceux qui en avoient extorqué leur fauſſe paix, ſe montrerent moins pacifiques & plus outrageux qu'auparavant. Ils firent auſſi-tôt retentir l'Europe entière du bruit ſcandaleux de tout ce qu'ils purent apprendre, ou controuver de plus infamant contre tous les Catholiques tant ſoit peu ſignalés, Papes ou Evêques, Docteurs ſéculiers ou réguliers, & ſpécialement contre ceux qu'il importoit au parti de rendre comptables pour tous les autres. Déja ils avoient mis au jour un libelle intitulé, la Théologie morale des Jéſuites. Ce champ leur parut avantageux ſans doute : ſemblables à des plaideurs, qui dans une affaire déſeſpérée où il n'eſt point d'autre reſſource que de faire diverſion, ne ſe laſſent point de rebattre les mêmes injures contre leur partie ; ils reproduiſirent les mêmes invectives, & preſque ſous le même titre ; ſavoir la Morale pratique des Jéſuites. Le peſant Docteur qui fabriqua cet ou-

vrage, y avoit employé de préférence les matériaux choisis autrefois pour les Lettres Provinciales; mais il y avoit autant de différence dans la forme ou la manière, qu'entre le génie de Pascal & celui de Perrault, qui passa pour en être l'auteur. N'importe, c'étoit faire diversion; & c'est beaucoup pour l'héréfie, peu formidable en combattant de front. Ainsi, les sectaires du seizième siècle, pour détourner de leurs dogmes impies l'attention des fidèles, s'appliquerent sur toute chose à peindre de couleurs hideuses, tant les Papes que les Evêques, & les Docteurs les plus ardens pour la défense de l'Eglise. Guidés par leurs précurseurs, les novateurs du siècle suivant, abandonnant de même le dogme, ont pris la morale, qui n'étoit nullement en question, pour leur champ presque unique de bataille; & les Moralistes, ou Casuistes, pour leurs vrais plastrons: comme si le rigorisme justifioit l'hérésie, & que la caffarderie pût faire applaudir à l'impiété. Quand toutes les calomnies des novateurs seroient autant de justes reproches; leurs nouveautés en seroient-elles moins contraires à l'ancienne & vraie doctrine, aux décisions infaillibles du Chef & des membres de l'Eglise enseignante, à la Foi certaine & invariable de l'Eglise universelle?

Mais ce détour apparent ne les conduisoit pas moins à leur terme : on avoit en vue d'écarter les ennemis qu'on ne pouvoit pas repousser, ou du moins d'amortir les coups qu'ils portoient. On parcourut pour les diffamer, l'un & l'autre hémisphère ; & l'on en tiroit les odieuses couleurs, dont l'on formoit ensuite les tableaux fantastiques des vivans & des morts, les plus respectés dans leur temps. Ici, on les représentoit comme des scélérats, qui, de dessein prémédité, & de concert avec les chefs de leur gouvernement, avoient entrepris de renverser la morale évangélique. Là, on travestissoit les plus dignes Ministres de Jésus-Christ en apôtres de satan, ou de Mammône, & même en insensés, qui n'auroient quitté leur famille & leur patrie, franchi l'immensité des mers, prodigué leurs forces & leur vie, que dans la vue de thésauriser pour d'autres, en anéantissant le mystère de la Croix. Partout, on rejettoit sur le corps entier la faute ou la méprise de quelques-uns des membres ; & souvent on diffamoit le particulier, tout innocent qu'on le connoissoit, afin de décrier le corps. Ainsi jugerent de ce libelle, & l'Archevêque de Paris, & les Consulteurs de Sorbonne, qui le déclarerent rempli d'injures, d'impos-

tures & de calomnies, de falſifications, de traits groſſiers d'ignorance, de propoſitions fauſſes, hérétiques, ſcandaleuſes. Enfin, les Magiſtrats le condamnerent à être lacéré & brûlé publiquement, par la main du bourreau.

Benoit Spinoſa publia dans la même année 1670, ſon Traité théologique & politique, qui préſente l'ébauche du ſyſtême impie, & non moins abſurde, auquel il mit la dernière main dans ſes œuvres poſthumes. Il y ſoutenoit que Dieu n'eſt pas un Être infiniment parfait, qu'il n'eſt pas même doué d'intelligence; mais que la Divinité n'eſt autre choſe que cette vertu, ou cette vague énergie de la nature, qui penſe dans les hommes, qui ſent dans les animaux, qui végete dans les plantes, qui ſubſiſte ſimplement dans les êtres inanimés. Divinité brute, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qui agiroit par une aveugle néceſſité; d'où il ſuivroit que l'exiſtence de tous les êtres eſt pareillement néceſſaire, & par conſéquent éternelle. En un mot, il n'y avoit, ſelon Spinoſa, qu'une ſubſtance unique, mais diverſement modifiée, & infinie en tous ſens. C'eſt-à dire, que ce rêveur impie élevoit toutes les créatures à la Divinité, & réduiſoit la Divinité au néant.

On ne ſauroit toutefois diſconvenir

qu'il n'ait eu de la profondeur d'esprit ; on prétend même qu'il eut des mœurs : mais qu'en peut-on conclure de plus que pour les anges dégradés & convertis en démons ; qui ne sont ni des ames charnelles, ni des esprits bouchés? L'orgueil conduit aux mêmes précipices, que les vices de la chair. L'égarement de Spinosa provint d'avoir creusé les matières de la Religion, avec une curiosité profane & toute la témérité de la présomption ; comme aussi d'avoir soumis les œuvres de Dieu aux procédés mal conçus de la géométrie, & les preuves de fait aux raisonnemens d'une vaine dialectique. Il raisonne, selon ses préjugés philosophiques, sur les faits de Religion, & sur des faits qu'il n'avoit pas étudiés. Aussi remarque-t-on qu'il n'étoit pas versé dans la critique, pas même dans la littérature hébraïque, tout Juif qu'il étoit. Moins coupable que les incrédules nés dans le sein de la vraie Religion, où ils ne furent mieux instruits de nos vérités saintes, que pour enchérir sur les fictions de cet impie ; comme ils l'ont fait dans le système plus développé de son monstrueux naturalisme. Nonobstant l'air de persuasion qu'affecte Spinosa dans ses principes destructifs de toute révélation & de toute Religion vérita-

ble, il ne put néanmoins, comme tous les mécréans, pouſſer contre nos myſtères au delà du doute; puiſque, de ſon propre aveu, il n'auroit pas fait difficulté de les croire, s'il avoit été témoin de la réſurrection du Lazare, ou de la guériſon de l'aveugle-né de l'Evangile. Les ouvrages de cet Athée exciterent une horreur ſi générale, qu'ils furent proſcrits par les Etats-Généraux des Provinces-Unies, dont il étoit né ſujet.

La vraie Foi triomphoit des inventions de l'impiété, juſques dans les terres infidèles, parmi les foibles Chrétiens abandonnés au ſchiſme irrémédiable des Grecs. Ni la peſanteur du joug Ottoman, ni les ſollicitations & les promeſſes des ſectaires d'Allemagne, ni l'exemple du Patriarche de la nouvelle Rome, que ces hérétiques avoient débauché, ne purent arracher du cœur des Chrétiens Orientaux la vénération du ſacré myſtère de nos autels, ni altérer en aucune manière la Foi de la préſence réelle du Sauveur dans l'Euchariſtie. Doſithée, Patriarche de Jéruſalem, pour ſeconder leur zèle contre l'impiété ſacramentaire, tint à Betléhem un Concile qui proſcrivit les erreurs que Cyrille-Lucar avoit tenté d'introduire en Orient. Denys, Patriarche de C. P. confirma, dans la même année

1672, la confession de Foi, que Parthenius, son prédécesseur, avoit déja opposée à l'attentat de Cyrille, sur la Foi constante de l'Eglise Orientale.

L'ardeur avec laquelle l'Orient défendoit la Foi primitive, & si l'on peut comparer entre elles des choses toutes différentes, la chaleur avec laquelle autrefois les villes de la Grèce se disputerent l'honneur d'avoir donné la naissance au Chantre d'Achille; on la vit employée par deux ordres célèbres, pour s'approprier la gloire d'avoir eu dans leur sein le pieux auteur de l'Imitation de J. C. livre infiniment plus précieux en effet que tous ceux de la Grèce profane; c'est trop peu dire; livre le plus précieux de tout ce qui s'est écrit en matière de piété, après les divines écritures. L'opinion commune, durant une bonne partie du seizième siècle, l'avoit attribué à Jean Gerson, Chancelier de l'Université de Paris; & l'un des Ecrivains tranchans de ce temps-là, l'Evêque de Bellai ne permettoit point d'en douter. Si différens ordres lui ont donné des compétiteurs, dit-il avec son goût accoutumé pour la basse ironie, & pour l'avilissement des Ordres Religieux; ce n'est que de peur que le saint zèle cénobitique ne se trouvât frustré d'un tel ouvrage. Car il suffit,

Revis. de l'avis d'un Docteur touchant les devoirs d'un bon paroissien, page 323.

ajoutoit-il, qu'un moine l'ait fait, pour que tous les autres prennent part au gâteau, attendu la Bulle de communication de leurs priviléges. Il est aisé de faire voir, qu'ici au moins l'Evêque insulte aux moines, avec autant d'ignorance que d'impertinence. Un peu d'attention à quelques versets de l'*Imitation* même; & le ridicule de la plaisanterie retombera tout entier sur le fade plaisant. Gerson ne fut jamais Religieux; & l'auteur de l'*Imitation* remercie expressément le Seigneur de l'avoir appellé à l'état religieux. Que ferai-je, s'écrie-t-il, dans la ferveur de son oraison, en reconnoissance de la grace que vous m'avez faite, & que vous n'accordez pas à tout le monde, de renoncer aux biens terrestres, & d'embrasser la vie religieuse? J'ai reçu la croix de votre main, dit-il ailleurs, & je la porterai jusqu'à la mort, telle que vous me l'avez imposée : car la vie d'un bon Religieux est une véritable croix, mais une croix qui conduit au Ciel.

De Imit. Christi, l. 3, c. 10.

Ibid, cap. 56.

Il ne se peut rien de plus formel contre la cause de Jean Gerson. Celle de Jean Gersen, Abbé, dans le treizième siècle, de l'Abbaye Bénédictine de Saint-Etienne de Verceil en Lombardie, ne paroît pas mieux fondée. Peut-être même que cette prétention, assez moderne,

ne porte fonciérement que sur la ressemblance des noms de Gerson & de Gersen. Ce nouveau rival de Thomas à Kempis, ne fut enfanté, ou déterré qu'en 1616, par Dom Constantin Caïétan; Bénédictin d'Italie, fort connu par son ardeur à grossir le nombre des écrivains de son Ordre. Alors, par ses soins, fut mise au jour la première Imitation de J. C. qui ait porté, pour nom de son auteur, celui de l'Abbé, soit feint, soit réel, de Verceil. Après cette prise de possession, pour ainsi parler, lorsqu'en 1641 l'on voulut faire au Louvre une impression digne de ce livre inestimable, les Pères Bénédictins supplierent le Cardinal de Richelieu de ne point faire honneur de sa composition à tout autre auteur que leur Abbé Gersen, dont le droit se trouvoit établi dans les manuscrits de Dom Caïétan. Le Cardinal fit remettre ces pièces au célèbre antiquaire Naudé, comme au juge le plus capable de prononcer en pareille matière. Mais Naudé y apperçut des ratures assez récentes, & des changemens qui rendirent la bonne foi des supplians raisonnablement suspecte. Les Religieux de S. Germain des Prés attaquerent ce savant avec vivacité; il se défendit avec la même chaleur : ce qui occasionna un procès, qui

fut

fut porté au Parlement de Paris, & sur le refus que firent les Bénédictins, de produire les manuscrits inculpés, il intervint en 1652 un arrêt, qui défendoit d'imprimer l'Imitation sous un autre nom que celui de Kempis ou à Kempis.

L'affaire passa pour terminée jusqu'en 1671, où les Bénédictins revinrent à la charge. La mort de Naudé les avoit délivrés d'un adversaire formidable. D'ailleurs, ils prétendoient avoir recouvré de nouvelles pièces. M. de Harlai, l'un des plus grands Magistrats qu'ait eus la capitale, voulut bien se transporter, comme arbitre, à S. Germain des Prés. Il y vint aussi des savans de tous les Ordres, entre lesquels ceux de la Congrégation de Sainte Geneviève, plus intéressés qu'aucun autre à la gloire de Thomas à Kempis, Chanoine Régulier aussi bien qu'eux ne manquerent pas de se trouver. Leurs Pères du Moulinet & Lallemand soutinrent, comme autrefois Naudé, que les titres des Bénédictins étoient falsifiés, & que Gersen ou Gessen étoit un être de raison, un personnage imaginaire qu'on avoit habillé en Bénédictin, pour ravir à l'Ordre des Chanoines Réguliers, l'honneur dont l'un de ses membres le faisoit jouir depuis un temps immémorial. Les enfans de S. Benoit répliquer

rent que Thomas à Kempis n'étoit pas plus l'auteur de l'Imitation, que tant d'autres copiſtes anciens ne l'avoient été des ouvrages auxquels ils avoient coutume de mettre leurs noms. Après une diſpute fort animée, qui dura la journée tout entière, la nuit ſépara les combattans, ſans qu'on eût pu parvenir à aucune déciſion.

Les Bénédictins qui en vouloient une abſolument, & ſans retard, s'adreſſerent à l'Archevêque de Paris, qui étoit de la même maiſon que le Magiſtrat choiſi en premier lieu pour arbitre. Comme les Chanoines Réguliers ne furent point appellés à ce tribunal; l'acte qu'on y dreſſa, s'il prononçoit quelque choſe, ne pourroit ſe regarder que comme un arrêt ſur requête, & nul pour le fond: mais tout ce qu'il porte, c'eſt que les antiquaires qui revirent alors les manuſcrits, les avoient examinés avec beaucoup de ſoin. Cependant, comme ſi cet énoncé eût été un arrêt formel & contradictoire, on vit paroître en 1674, une édition nouvelle de l'Imitation de J. C. avec le nom de Jean Gerſen. Du reſte, la longue préface où Dom Delface compila tout ce qu'on avoit écrit pour ou contre Thomas à Kempis, prouva uniquement que le pieux auteur du livre

qu'on se disputoit, avoit très-bien pratiqué ce qu'il enseigne en ces termes, *Aimez à être inconnu.* Trois ans après, les Chanoines Réguliers publierent un ouvrage exprès, pour revendiquer leurs droits. Enfin, le quatre de Mars 1681, ils produisirent leurs titres en regle, pardevant l'Archevêque de Paris; & ils eurent au moins l'égalité de preuves, mais sans démonstration. Ainsi l'on peut encore douter absolument, quel est le véritable auteur de l'Imitation de J. C.

Il est constant par le texte même de ce livre, que ce ne fut pas Gerson; puisqu'il ne professa jamais la vie religieuse, & que l'ouvrage fut composé par un Religieux. Il est vraisemblable que Jean Gersen est un nom controuvé, & calqué sur celui de Jean Gerson. Les Bénédictins, il est vrai, ont fourni force titres en sa faveur; mais rien de plus suspect que ce genre de preuves. Les anciens moines qui dissipoient tout, n'ont jamais cessé de grossir leurs archives. Ainsi tout ce qui en sort, au moins quand l'intérêt peut y avoir part, & qu'il n'est pas confirmé par les archives publiques, fait très-prudemment craindre que la corruption ne s'y soit glissée. Reste Thomas à Kempis, le plus ancien des trois, & au vrai, l'unique prétens

dant qui puisse faire impression sur un esprit impartial & juste. Cependant son droit n'est pas incontestable. Quoique les plus anciens exemplaires portent son nom, on peut toujours douter, vu la pratique de son temps, si ce titre équivoque marque l'auteur, ou simplement le copiste. Après tout, qu'importe cette connoissance à l'édification que l'auteur véritable eut pour unique fin, & surtout à la modestie dont il a voulu donner l'exemple? Aussi notre discussion a-t-elle moins pour but la gloire de ce pieux écrivain, que la confusion de la vanité qui la lui voudroit ravir.

Quoique l'auteur du livre intitulé, *Avis salutaires de Marie à ses dévots indiscrets*, eût, comme celui de l'Imitation, caché son nom au public, il ne fut pas difficile de deviner, au moins le parti où ces rêveries scandaleuses avoient été conçues. De tout temps, les ennemis de Dieu & de son Eglise, l'ont été de la Sainte Vierge, sa Mère. Le promulgateur des avis supposés, sous prétexte de corriger l'indiscrétion, ne tendoit qu'à détruire la dévotion qu'on a pour Marie. C'est ainsi qu'en jugea l'Inquisition d'Espagne, dans la censure qu'elle fit de ce chiffon téméraire, le vingt-sept Novembre 1674. L'Univer-

sité de Mayence l'avoit condamné le mois précédent, comme ressentant le Jansénisme, & par une suite nécessaire, le Luthéranisme & le Calvinisme. L'Inquisition de Rome, après l'avoir noté en premier lieu, comme un livre suspect, le proscrivit absolument le vingt-deux Juin de l'année suivante. Les novateurs au contraire, les sectateurs de Calvin, aussi bien que ceux de Jansenius, le comblerent d'éloges, & le traduisirent en plusieurs langues. Le P. Quesnel en particulier, joignant à l'apologie de l'ouvrage les dérisions & les injures contre ses censeurs, trouvoit un renversement horrible à ce qu'un petit moine, appellé Inquisiteur, tel étoit le sel de ses ironies, ou qu'une Congrégation de moines, présidée par un Prêtre, ou un clerc habillé de rouge, eût eu l'audace de flétrir un livre approuvé par de pieux Evêques, & cher aux plus dignes fidèles.

Tel étoit l'usage que faisoit le parti de la paix qu'il prétendoit avoir obtenue de Clément IX. On y tarda peu à manifester par les œuvres, qu'on la supposoit uniquement fondée sur la distinction de la doctrine des cinq propositions, d'avec le fait de Jansenius. Le quatre de Mai 1676, M. Arnaud, Evêque d'Angers, défendit à l'Université de cette ville,

ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait, d'exiger la Confeſſion de Foi preſcrite par le formulaire, ſans diſtinguer le fait d'avec le droit. Quelle que fût l'opinion qu'on eût de ce Prélat dans ſon diocèſe, il n'avoit pu ſurprendre que peu de membres de l'Univerſité, dont le corps ſe tenoit fort en garde contre les novateurs de tout rang. Il obtint enfin du Chancelier, plus inconſidéré que mal intentionné pour la ſaine doctrine, qu'en faiſant prêter le ſerment de Foi aux Bacheliers, il ne parleroit plus de Janſenius. Le Roi n'en fut pas plutôt informé, qu'il défendit de rien changer à l'uſage établi. La lettre de cachet fut lue & enregiſtrée, dans une aſſemblée générale de l'Univerſité: mais quand il fut queſtion de le faire dans la Faculté de Théologie en particulier, le Syndic s'y oppoſa, ſous le prétexte miſérable qu'on ne lui produiſoit qu'une copie de la lettre du Prince. Sa Majeſté réitéra ſes ordres: on trouva d'autres ſubterfuges. L'Evêque paroiſſant alors ſur la ſcène, donna un mandement où il avançoit que la lettre étoit ſubreptice, & que le ſerment tendoit à troubler la paix de l'Egliſe, en renouvellant les diſputes éteintes par le S. Siège. Il ne diſſimuloit point que cette

paix ne pouvoit subsister sans la distinction du fait & du droit ; & faisant usage enfin des procès-verbaux des quatre Evêques, jusques-là si soigneusement recélés dans les ténèbres de leurs greffes, il osa dire qu'ils avoient été concertés avec le Nonce de Clément IX, & qu'ils étoient parfaitement conformes aux intentions de ce Pontife. Comme il ne vivoit plus, on ne craignoit pas d'être démenti.

L'Université se rassembla, & protesta de nullité contre le mandement. Elle fut appuyée par un arrêt du Conseil d'Etat, dont les termes méritent attention. Il porte que l'Evêque d'Angers s'établit dans son mandement sur un fondement faux & pernicieux ; comme si l'on n'étoit plus obligé, & qu'il ne fût pas même permis de signer le formulaire sur le fait des cinq propositions de Jansenius, en la manière que les assemblées du Clergé, les Bulles des Papes, les lettres-patentes du Roi & les arrêts de son Conseil l'ont ordonné ; comme si encore il étoit au pouvoir d'un Evêque, sous prétexte du nom de paix, interprété à sa manière avec un abus manifeste, d'anéantir dans son diocèse le formulaire & la signature que portent les Constitutions Apostoliques reçues & publiées dans le Royaume ; ou que la sage condescen-

dance qu'eut le S. Siège, en admettant certaines signatures du formulaire, avec quelque sorte d'explication en faveur de quelques particuliers seulement, afin de les mettre à couvert de leurs scrupules & des peines portées par les Constitutions, fût une révocation de la Bulle qui prescrit de signer avec serment ledit formulaire, sans faire mention de cette interprétation; & qu'elle dût être à l'avenir une loi de nécessité & de changement, par rapport à la signature des Ecclésiastiques qui ont fait gloire de se soumettre purement & simplement à l'autorité du S. Siège. On remarquoit ensuite, que le mandement en question étoit d'autant plus répréhensible, qu'il défendoit, sous peine de censure, de signer ce que le Chef de l'Eglise avoit prescrit: d'où il s'ensuivoit, que ceux qui avoient rendu & rendoient journellement une prompte obéissance aux Constitutions Apostoliques, au lieu des éloges que mérite cette soumission, encourroient les peines qui sont réservées à la désobéissance.

Tout religieux qu'est le fond de cet arrêt, on y peut reconnoître que les séculiers les mieux intentionnés, quand ils entrent dans certains détails sur les matières ecclésiastiques, s'exposent à bien

des bévues, & lâchent d'ordinaire quelques paroles déplacées. Tels ſont ici les égards ſuppoſés dans Clément IX pour les ſcrupules des quatre Evêques; d'où l'on pourroit abſolument tirer quelque conſéquence préjudiciable à la Foi. Mais il n'eſt queſtion de ce genre d'égards, ni dans le bref définitif de ce Pape aux quatre Prélats, ni dans les brefs qui furent adreſſés, ſoit au Roi, ſoit aux Prélats médiateurs, relativement à la conduite & à la concluſion de cette affaire. La condeſcendance de Clément IX à l'égard des quatre Evêques, conſiſta tout entière à les mettre à l'abri, non pas des ſcrupules qui prenoient leur ſource dans leurs coupables préventions, mais uniquement des peines qu'avoit méritées leur longue & ſcandaleuſe réſiſtance.

Avant que l'arrêt parvînt à Angers, les partiſans de Janſenius y tenterent d'engager la Faculté de Théologie à déclarer que l'expreſſion du fait, ajoutée à l'ancien ferment, étoit une nouveauté introduite par le Chancelier. Les conjonctures étoient favorables à ce deſſein. On alloit tenir le ſynode, qui amenoit tout naturellement à la ville les Curés de campagne. Comme il y en avoit un bon nombre qui étoient Docteurs, & voués à leur Evêque; on ſe flattoit d'avoir l

pluralité des suffrages. On s'assembla ; & il fut constaté qu'à la vérité le Chancelier, en conférant les grades, avoit le premier exigé le serment, avec l'addition du fait de Jansenius : mais quelques Docteurs respectables prenant aussi-tôt la parole, soutinrent que cette addition, soit ancienne, soit nouvelle, n'en étoit moins sage, & qu'elle étoit nécessaire. Le corps de l'Université se déclara hautement pour ce parti. En conséquence, la Faculté de Théologie arrêta quelques jours après, que personne ne seroit admis aux grades, ni même à soutenir des thèses, qu'il n'eût signé le formulaire, suivant l'usage de la Sorbonne; que ceux encore qui auroient pris les degrés depuis la paix prétendue de Clément IX, seroient obligés de le signer de la même manière, sous un mois, supposé qu'ils ne l'eussent point encore fait.

Cette conclusion ayant été confirmée, puis notifiée aux Communautés ecclésiastiques, toutes s'y conformerent, à l'exception d'une seule. Le Supérieur de l'Oratoire avoit d'abord résisté; mais l'intérêt ensuite lui fit surmonter son scrupule : la nation d'Anjou avoit refusé de l'admettre à la principalité du collège, à moins qu'il n'obéît au décret de l'Université. Les efforts que firent par la suite

quelques Docteurs attirés de fort loin, afin de révoquer la conclusion, n'aboutirent qu'à faire dégrader deux Chanoines réguliers, & un Prêtre séculier des plus mutins, avec défense à six autres de paroitre désormais aux assemblées.

Ces dispositions furent confirmées par un arrêt du Conseil d'Etat, en date du onzième Septembre 1676 : ce qui porta M. d'Angers à publier, dans le mois de Décembre suivant, un mandement nouveau, qu'il data néanmoins du quatre Septembre de la même année : tant l'usage des antidates avoit d'attrait pour ces Messieurs. Le Prélat, en prorogeant la publication de ce mandement, avoit sans doute espéré que la Cour molliroit; & en l'antidatant, il avoit eu dessein que cette espérance ne parût point avoir influé dans sa conduite. Telle est, on ne sauroit trop le redire, la droiture & l'humilité des saints rebelles à l'Eglise. Autre fruit de la même humilité : la rétractation formelle & complette que le Prélat étoit obligé de faire de son premier mandement, & qu'il faisoit véritablement dans le second, n'y étoit toutefois qualifiée que d'éclaircissement. Il y assuroit qu'on avoit mal pris sa première pensée, & qu'il n'avoit jamais prétendu défendre la signature pure & simple du formulaire, à

ceux qui croiroient pouvoir la donner en conſcience. Cependant la marche qu'il avoit conſtamment ſuivie, auſſi bien que les expreſſions très-générales & très-prohibitives de ſon premier mandement, démentoient, au doigt & à l'œil, cette explication.

Quoi qu'il en ſoit, la Faculté de Théologie exigea la ſignature, non ſeulement de ceux dont elle ne bleſſoit point les préjugés, mais de quiconque voudroit entrer & demeurer dans ce corps. Ce fut en vain que le Syndic, de même doctrine & de même franchiſe que ſon Evêque, tenta, au retour d'un voyage de Paris, de faire accroire aux Docteurs, que l'Archevêque de cette capitale & le Cardinal Miniſtre lui avoient enjoint de dire à ſa compagnie, que l'obligation de ſigner purement & ſimplement regardoit l'avenir, ſans toucher aux ſignatures déja données ſous les mandemens des Evêques, de quelque manière qu'elles euſſent été faites. L'Univerſité s'en tint à ſon premier arrêté; & peu après, en vertu d'un ordre du Roi, le rapport du Syndic impoſteur fut biffé des regiſtres. Tous les étudians de Théologie firent enſuite la ſignature ordonnée, à la réſerve de ſeize, dont treize tenoient à une Communauté formée ſourdement dans la ville,

à la faveur des innovations & des troubles. C'est un secret tout particulier aux novateurs modernes, pour répandre, & sur-tout pour éterniser leurs erreurs, de former ces associations dévotieuses, non pas simplement de sujets appliqués aux sciences, mais de gens de toute profession & de tout métier, en qui l'opiniâtreté ne manque pas d'égaler l'ignorance. La Cour enjoignit au Commandant de la province d'Anjou de dissiper la Communauté furtive des clercs d'Angers, avec une autre qui s'étoit impatronisée de la même manière à la Fleche. Ainsi la paix fut-elle rendue à l'Université de cette province, qui eut la gloire de signaler sa Foi dans les temps les plus difficiles, & qui s'est toujours distinguée depuis par son attachement à la saine doctrine & au centre de l'unité.

Nous ne rapporterons point d'autres exemples des manœuvres que les partisans de l'Augustin Belgique exercerent, à la faveur de leur accord simulé avec un Pontife Romain. Ce trait seul, pris entre mille autres, suffit pour dévoiler les vues obliques dans lesquelles ils ménagerent leur perfide paix avec Clément IX. La peinture trop continue des attentats & des trahisons de l'hérésie feroit à la fin une impression vraiment douloureuse dans

l'ame du pieux fidèle. Préſentons-lui des images, propres tout à la fois à le conſoler & à l'édifier. Le temps où nous ſommes parvenus, nous en fournit un fonds abondant.

Vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle, des Miſſionnaires Eſpagnols conçurent le deſſein, non plus ſeulement de faire des courſes évangéliques, mais d'aller établir leur demeure, au ſein de la barbarie la plus ſauvage & la plus ſanguinaire, dans le cœur du continent immenſe de l'Amérique méridionale. Juſques-là on s'étoit preſque uniquement borné à faire de loin en loin quelques établiſſemens ſur les côtes maritimes, du Pérou principalement, ſans oſer franchir les montagnes épouvantables, qui à ſon levant portent leur tête glacée dans la moyenne région de l'air, d'où les curieux n'appercevoient que des forêts ſans fin, des marais impraticables, des lacs & des fleuves pareils à des mers. Tout ce que la renommée publioit de ces vagues eſpaces, c'eſt qu'ils n'étoient peuplés que de tigres, de lions, d'hyènes, de ſerpens énormes, & de ſauvages plus féroces que tous ces monſtres. Mais l'expérience avoit appris aux ouvriers évangéliques, que le ſeul moyen de faire des fruits ſolides & durables parmi les Amé-

ricains, c'étoit de pénétrer dans les terres les plus éloignées des villes & des habitations Européennes. Les criantes vexations exercées contre eux par les Espagnols, malgré toutes les défenses & la sévérité de la Cour, trop éloignée pour se faire craindre, leur avoient inspiré une aversion insurmontable pour tout ce qui venoit du pays de leurs tyrans, & pour leur Religion même. L'exemple seul des Espagnols d'Amérique, qui ne sont pas à beaucoup près la belle partie de la nation, & que la soif de l'or pour l'ordinaire, souvent même la fuite du gibet conduit au nouveau monde, leur orgueil insultant, leurs injustices, leurs violences & leurs mœurs dissolues ôtoient toute vertu aux prédications les plus pathétiques. Quand on disoit aux sauvages qu'il n'étoit pas permis d'avoir plus d'une femme, qu'il falloit être humble, doux & bienfaisant; ils ne manquoient pas d'opposer la vie contraire des Chrétiens qu'ils avoient sous les yeux; ou sans rien dire, ils répondoient par un souris moqueur.

Voilà pourquoi les Missionnaires, bravant tous les travaux & tous les dangers, entrerent, l'an 1658, dans les terres lointaines qu'arrosent le Maragnon, autrement dit le fleuve des Amazônes : ils s'avancerent jusqu'au lieu où fut en-

Lettr. Edif. T. VIII, p. 289, &c.

ſuite bâtie la ville de Borgia; c'eſt-à-dire à trois cents lieues de Quito, d'où ils étoient partis. De là, ils ſe répandirent ſur les rives de la Paſtaca, de la Gualagaa & de l'Ucayale, pour chercher les hordes éparſes dans les forêts qui bordent ces rivières. Ils pouſſerent enfin, à la droite du Maragnon, & bien au delà des routes du ſoleil, dans les terres de bénédiction que fertiliſent le Paraguai, le Parana, l'Uragai, & tant d'autres rivières qui forment le fleuve d'Argent, ou de la Plata, comparable à celui des Amazônes. Par-tout, il leur fallut prendre les plus grands ſoins pour faire ignorer les lieux d'où ils vénoient : on les eût maſſacrés ſur le champ, ſi l'on eût découvert qu'ils fuſſent Eſpagnols.

Qu'étoit-ce néanmoins, pour la fin qu'ils ſe propoſoient, que ces excurſions hardies? Comment traiter enſuite avec ces hommes farouches, çà & là diſperſés, comme les bêtes ſauvages, enfoncés dans les bois, cachés dans les antres; hors de là, toujours errans, toujours en défiance, continuellement armés contre les inconnus, & les uns même contre les autres, faiſant leur régal de la chair de leurs ennemis & quelquefois de leurs proches? Les plus graves auteurs des annales du monde ne parlent qu'avec ad-

miration des anciens ſages, qui furent les premiers réduire en ſociété les barbares ſemblables aux brutes, & qui leur apprirent à rechercher l'honnête, auſſi bien que l'utile. Cette entrepriſe, accompagnée de quelque ſuccès, leur a paru auſſi merveilleuſe que l'art d'apprivoiſer les tigres & d'attendrir les rochers, avec quoi l'ont comparée les poëtes. Fictions réaliſées en quelque ſorte, par les fondateurs des Chrétientés Américaines, & ſpécialement de celles du Paraguai. Des brutes à forme humaine, dont il falloit faire des hommes avant d'en faire des Chrétiens, ils n'ont pas fait ſimplement des ſociétés mieux ordonnées que nos cités les plus floriſſantes, mais des Egliſes comparables à l'Egliſe primitive, & des peuples entiers de Saints.

Réparateurs magnanimes de l'humanité abrutie, pluſieurs d'entre eux ſans doute furent les victimes de leur magnanimité. Les Pères François de Figueroa & Pierre Suarez furent les premiers qui ſcélerent de leur ſang les céleſtes maximes qu'ils prêchoient. Les Pères de Hurtado, Durango, Richler, & le Licencié Dom Joſeph Vaſquez, aſſocié aux Miſſions de la Compagnie de Jéſus, obtinrent la même couronne, après avoir toutefois recueilli les fruits de ſalut les plus abon-

dans. Le Père Richler en particulier, homme tout apostolique, mort tout vivant à lui-même, se jouant des peines & des fatigues dont le seul récit fait frémir, y ajoutant des macérations plus terribles encore, faisant la plûpart de ses courses nu-pieds, sur des sables brûlans, ou des rocailles aiguës, au travers des ronces & des épines, réduit quelquefois à n'avoir plus pour se couvrir que des lambeaux tombés de ses premiers vêtemens, que des feuilles, ou des écorces de palmier, & pour se nourrir, ou ne pas mourir de faim, que des herbes, ou des racines sauvages; par une vie si sainte, il attira tellement les bénédictions du Ciel sur ces terres ingrates, qu'il y gagna sept peuplades nombreuses à J. C. dont elles honorent le nom jusqu'à nos jours, autant par la pureté de leurs mœurs, que par la fermeté inébranlable de leur Foi.

Le sort de ces premiers martyrs, loin d'effrayer leurs confrères, faisoit le plus cher objet de leurs vœux, & ne servit qu'à augmenter leur nombre. Cependant les Officiers du Roi d'Espagne, toujours animés de l'esprit militaire & conquérant, voyant que les Missions lointaines, dont les sages du siècle avoient ri d'abord, prenoient un heureux cours, penserent qu'il importoit au Gouvernement de les

protéger, & offrirent aux Missionnaires de leur ouvrir désormais la route, les armes à la main : mais ces dignes ministres de l'Evangile rejetterent invinciblement des moyens si peu convenables à leur ministère. Fidèles aux leçons du Bon Pasteur, & semblables à des brebis exposées sans défense à la fureur des loups, ils continuerent à s'avancer, le bréviaire sous le bras, & à la main un bâton surmonté d'un Crucifix. Chacun d'eux se faisoit ordinairement accompagner par une vingtaine de fervens néophytes, qui en lui servant d'interprètes, faisoient encore les fonctions de catéchistes, & quelquefois de prédicateurs. On étoit souvent obligé à faire des trente & quarante lieues, par des détroits qui n'avoient jamais été pratiqués de personne, à travers des forêts & des halliers, où il falloit sans cesse avoir la hache à la main pour s'ouvrir un passage, avec des fatigues excessives, & une lenteur désespérante. On n'avoit, comme au milieu des mers, d'autres guides que les astres, ou la boussole; & malgré toute la circonspection possible, nos voyageurs s'égaroient, tantôt sur des terres mouvantes & fangeuses qui menaçoient à chaque pas de les engloutir, tantôt entre des roches escarpées qui leur coupoient toute

Relat. des Missions du Parag. par Murat. Ch. XII.

issue. Tantôt ils se trouvoient sur la cime d'une montagne, transis de froid, percés de pluie, ou de brumes glacées; se soutenant à peine sur un talus glissant, & voyant à leurs pieds des abimes entrecouverts de roseaux, sous lesquels on entendoit rouler des torrens avec un bruit affreux. Et dans ces forêts antiques, où la coignée étoit encore inconnue, à chaque instant ils couroient risque d'être écrasés par de vieux arbres, qui tomboient à la première commotion; & plus encore d'être mis en pièces par les tigres, d'être mordus par cent reptiles vénimeux, ou dévorés par d'énormes serpens, dont le souffle empoisonné, & le seul effroi qu'imprime leur aspect hideux, arrête leur proie, sans qu'ils la poursuivent. Quelquefois les sauvages, au premier soupçon que des Espagnols marchoient à leurs peuplades, mettoient de toute part le feu dans les forêts où ils les croyoient engagés, & principalement dans les passages les plus faciles; ensorte que l'incendie se trouvoit le plus terrible, du côté où il étoit plus naturel de chercher à l'éviter.

Au milieu de ces peines & de ces fatigues excessives, la caravane Apostolique n'avoit d'ordinaire pour lits que la terre nue, ou de simples nattes : heu-

reux celui qui s'étoit pu munir d'un hamac, pour y prendre quelque heure de sommeil, hors d'atteinte aux serpens & aux tigres. Ils étoient assez souvent réduits à une poignée de maïs, pour toute nourriture ; & dans les traites de long cours, quelquefois les provisions manquoient totalement. Alors ils n'avoient pour unique ressource que des racines, ou des fruits sauvages, & la rosée qu'ils suçoient sur les feuilles, pour tempérer la soif qu'un air étouffant renouvelloit sans cesse. S'ils faisoient leurs courses par eau, le péril changeoit, & ne diminuoit point. Ils n'avoient pour navires, au moins dans leurs premières entreprises, que de foibles canots, faits de cuir, ou d'écorce, ou d'un seul tronc d'arbre creusé. Il falloit cependant traverser des torrens impétueux, voguer sur des rivières qui sans cesse entraînoient des arbres déracinés, sur des fleuves & des lacs remplis de crocodiles, dont quelques-uns se trouvoient plus grands que les canots, & si voraces, qu'ils s'élançoient bien souvent contre les rameurs. Mais celui qui a promis aux premiers Apôtres que les monstres & les poisons ne leur nuiroient pas, ne manqua point à ceux du dernier âge ; & quelquefois il les garantit, de la manière la plus merveilleuse.

Quant à la cruauté des barbares, presque tous anthropophages dans ces contrées, c'est ce qui les inquiétoit le moins. Quoiqu'on les trouve toujours armés, & prêts à décocher leurs flèches, malgré tous les signes de paix & d'amitié qu'on puisse leur faire; les Ministres évangéliques, bien loin d'éviter leur rencontre, se croyoient amplement dédommagés de leurs fatigues, lorsqu'ils réussissoient à les joindre. L'un de ces Missionnaires intrépides, long-temps même depuis les premières excursions, le Père Ignace Chomé, après avoir employé trois jours, avec ses néophytes, à percer une forêt de huit lieues qui séparoit deux montagnes, & un quatrième jour à gagner le sommet de la seconde montagne, entendit aboyer des chiens, qui sont les compagnons inséparables des sauvages. Il envoya trois de ses néophytes, afin de reconnoître la peuplade, qu'il jugeoit n'être pas éloignée; & bientôt après il s'avança lui-même, dans l'impatience d'en savoir des nouvelles. Il descendoit, le mieux qu'il lui étoit possible, entre les rochers & les précipices; lorsqu'il rencontra deux de ses messagers, qui s'en revenoient hors d'haleine, & qui frémissoient encore d'effroi. Ils lui rapportoient, qu'au bas de la montagne étoit une troupe d'infi-

dèles, qui ayant reconnu l'endroit où il avoit paſſé la nuit précédente, l'attendoient au débouché du bois, & paroiſſoient extrêmement irrités; qu'ils s'étoient ſaiſis du troiſième commiſſionnaire, & peut-être l'avoient déja maſſacré. Ils finirent par conjurer le Père de ne pas avancer davantage, parce qu'il y avoit tout à craindre pour ſa propre vie.

Comme ils faiſoient tous leurs efforts pour le retenir, il s'échappa de leurs mains; & roulant de la montagne, plutôt qu'il n'en deſcendoit, il ſe trouva, preſque avant de s'en appercevoir, au milieu des infidèles, que l'épaiſſeur du bois avoit dérobés à ſes yeux. Ils étoient douze, entiérement nuds, armés de lances; & le troiſième commiſſionnaire au milieu d'eux. L'homme apoſtolique les aborde avec empreſſement, ſaute à leur cou, & les embraſſe l'un après l'autre, avec un épanouiſſement de joie & de tendreſſe extraordinaire. Son air de franchiſe & de ſécurité leur cauſa une ſurpriſe, qui ſuſpendit tous les autres ſentimens. Quand ils furent un peu revenus de leur étonnement, il leur fit part du deſſein qui l'amenoit à leur peuplade, & qui avoit pour objet de leur apprendre à vivre heureux dans ce monde & dans l'autre. Ils ne marquerent point de ré-

pugnance à l'y recevoir. Cependant, les compagnons du Missionnaire arriverent, un peu rassurés, avec son petit bagage. Il en tira quelque viande seche, avec de la farine de maïs, qu'il distribua aux barbares. Il ralluma lui-même leur feu, les régala du mieux qu'il lui fut possible, & enfin les mit entiérement dans ses intérêts. Mais pour aller à la peuplade, il falloit le consentement de leur Capitaine, qui n'étoit pas présent.

On lui dépêcha un néophyte, avec l'un de ces infidèles. Il ne tarda point à venir : mais au lieu de ce qu'on espéroit, tout sembla perdu à son arrivée. Furieux de l'accueil que ses gens avoient fait aux Chrétiens, il alla, sans dire mot à personne, s'accroupir sur une pierre à l'écart, la tête penchée sur sa lance, & le front pâle de dépit. Le Missionnaire s'en approcha, & le caressa beaucoup, sans en tirer une parole. Il le pria de prendre part à son petit festin : toutes les instances furent inutiles. Un des sauvages dit au Père deux ou trois mots, qui pouvoient également signifier, *il est en colère* ou *il est malade*. L'habile Missionnaire les prit dans ce dernier sens, & se mit en devoir de tâter le poulx du Cacique : mais celui-ci retirant sa main avec brutalité; je ne suis pas malade, dit-il d'un

d'un ton à faire trembler. Quoi! tu n'es pas malade, reprit le Missionnaire, en riant avec éclat; & tu ne veux pas manger! Tant pis pour toi : tes compagnons en auront meilleure part. Néanmoins, quand tu voudras manger, tu n'auras qu'à me le dire. Cette apparente fierté fit plus d'impression sur le barbare, que toutes les déférences n'en auroient pû faire. Il commença dès-lors à parler, rit peu après, mit bas sa colère & tout son chagrin, mangea de bonne grace, commanda à ses gens d'aller chercher à boire, & voulut à son tour régaler le Missionnaire. C'est ainsi que ces hommes Apostoliques s'introduisoient dans les derniers retranchemens des démons acharnés à la perte des hommes. Un courage qui leur venoit du Ciel, les saisissoit tout à coup au fort du danger; & tel qui avoit tremblé loin du péril, ne connoissoit plus la peur quand il s'y trouvoit engagé.

Du reste, une charité ingénieuse, des attentions & des ménagemens sans nombre, un air de bonté & de familiarité, des manières prévenantes, avec une douceur angélique, touchoient les cœurs les plus revêches, & gagnoient insensiblement leur confiance. Ils leur faisoient quelques petits présens de coûtélerie, d'ha-

meçons, d'aiguilles, de verres de différentes couleurs, & d'autres bagatelles qui étoient du plus grand prix à leurs yeux. Ils leur fournissoient des remèdes pour leurs différentes maladies, pansoient leurs blessures, leur rendoient les services les plus rebutans, s'asseyoient par terre avec eux, y prenoient leur sommeil, & se nourrissoient des mêmes alimens, quelque dégoûtans qu'ils fussent. Ils imitoient jusqu'à leurs façons maussades, & leurs gesticulations ridicules.

Ibid. Chap. XV. Une peuplade s'étoit-elle enfin déterminée à se fixer sous les loix sociales & Chrétiennes? il s'agissoit de fournir, au moins jusqu'à la première récolte, à la subsistance de chaque famille, & de chaque individu, dont l'appétit, forcé par une gloutonerie d'habitude, renaissoit à chaque heure. Mais ce qui étoit plus difficile encore, il falloit apprendre, au moins les métiers de première nécessité, à des gens sans aptitude, & sans nul usage du travail. Les Missionnaires furent obligés de faire eux-mêmes toutes sortes d'apprentissages, & d'exercer dix métiers à la fois. Tantôt ils hâtoient les travaux publics de charpente, ou de maçonnerie, beaucoup plus par l'exemple que par les paroles. Tantôt ils défrichoient

des terres qui jamais n'avoient reçu de culture ; & pour labourer des champs si rudes, on n'eut d'abord que des coûtres de bois. Ils semoient le maïs, l'orge, les fèves, & les légumes de toute espèce, dont ils avoient eu soin d'apporter les graines. D'autres abattoient des bois & les traînoient à la Réduction, c'est le nom que prirent les habitations Chrétiennes, pour en construire l'Eglise & les maisons. Quelques-uns alloient chercher dans les villes Espagnoles, des vaches, des brebis, des chevres & des oiseaux de basse-cour, qu'ils conduisoient devant eux, à travers des cent & deux cents lieues de pays inhabités.

Ainsi vit-on le Père Cyprien Baraze, fondateur de la belle Mission des Moxes, qu'il féconda de son sang, chasser devant lui, aidé de quelques sauvages Chrétiens, un troupeau de deux cents bêtes à cornes, pendant cinquante-quatre jours de marche, le plus souvent dans la boue jusqu'à mi-jambe, quelquefois dans l'eau jusqu'aux aisselles, continuellement exposé à la rencontre des tigres & des anthropophages. Ce fut en effet dans l'exercice d'une charité si extraordinaire, que le Père d'Espinosa trouva la couronne du martyre. Comme il ramenoit de Santa-

sé un troupeau de brebis, il fut assailli & mis à mort par des coureurs de la nation féroce des Guaiaquires. Et qui pourroit dire le nombre de ceux qui distingués, comme lui, par la noblesse de leur naissance, ou par la supériorité de leur mérite, se firent pâtres & bergers, maçons, charpentiers, tisserans, s'adonnerent aux travaux les plus vils & les plus pénibles, dans la seule vue de procurer aux Indiens qu'ils avoient convertis, la persévérance avec la facilité de la subsistance ?

Pendant qu'ils travailloient, exténués de sueur & de lassitude, le sauvage paresseux, au moins dans les commencemens, demeuroit les bras croisés, occupé des heures entières à les considérer avec indifférence. Il ne lui venoit pas même en pensée de s'offrir, pour partager un travail qui ne regardoit que son avantage, & qu'il étoit infiniment plus en état de soutenir qu'aucun des Européens. Il s'éleva néanmoins des maisons, bien chétives sans doute : ce n'étoient que des nattes contenues par des pieux, & couvertes de branchages entrelassés de joncs, ou de bamboux ; avec symmétrie cependant, & avec un air de propreté qui pouvoit passer pour magnificence aux

yeux des ſauvages, en comparaiſon de leurs triſtes huttes. On les engagea peu à peu, & non ſans beaucoup de peine, à prendre part à la culture des terres. Quand elles furent enſemencées, ils allerent, comme auparavant, à la chaſſe & à la pêche, à la recherche du miel & des fruits ſauvages. A leur retour, ils trouvoient une récolte qui fourniſſoit une ſubſiſtance commode pour les temps morts, & qui leur inſpiroit un courage tout nouveau pour le travail. Frappés de ces premiers exemples, les ſauvages voiſins prirent du goût pour ces nouvelles mœurs; & en aſſez peu de temps, on vit un grand nombre de peuplades fixes, qui, ſous le nom de Doctrines, ou de Réductions, ſe rangerent tout à la fois ſous les loix ſociales & ſous les loix Chrétiennes. Inſenſiblement, il ſe forma dans ces habitations, des maçons, des charpentiers, des ſerruriers, des tiſſerans ſur-tout, des architectes enfin, des ſculpteurs même & des peintres, des graveurs & d'habiles doreurs. Les femmes apprirent à filer, à coudre, à broder, avec autant de goût & de propreté qu'on le fait en Europe. Le Chriſtianiſme proſpéroit, dans la même proportion que les arts.

L'établiſſement des Réductions propre-

ment dites, commença dans la province de l'Uraguai, qui fait partie du Paraguai, ſous le nom duquel on comprend ici preſque tout l'intérieur de l'Amérique Méridionale. Cette province, ſituée du côté de l'Orient, vers le Bréſil, eſt environnée d'une chaîne de montagnes, qui renferme une plaine immenſe & très-fertile, arroſée d'un bout à l'autre; c'eſt-à-dire ſur un eſpace d'environ deux cent trente lieues, par le fleuve d'Uraguai, qui lui donne ſon nom. Quelques Réductions s'établirent peu après dans la province de Guaira, qui s'étend plus au Nord, & qui a des plaines également fertiles, & preſque auſſi vaſtes. En des lieux ſi propres à la culture, & qui ſont en très-bon air, on compta bientôt juſqu'à trente Réductions, chacune de quatre à cinq & à ſix mille habitans. Mais la province de Guaira n'eſt pas éloignée du fort de S. Paul, repaire des Mamnelus, qui ne tarderent point à dévaſter ces Chrétientés naiſſantes.

Ibid. C. V. Vers le cap de S. Vincent, à l'extrémité ſeptentrionale du Bréſil, les Portuguais ont bâti autrefois, ſur un rocher preſque inacceſſible, la ville ou fort de S. Paul. Des montagnes impraticables & d'épaiſſes forêts l'environnent au loin,

& en ferment toutes les avenues. Les campagnes d'alentour sont fertiles, & fournissent, tant aux besoins, qu'aux commodités & aux délices de la vie. Comme ces premiers colons, jeunes aventuriers pour la plûpart, n'avoient point de femmes, ils en prirent chez les barbares; & de ce mélange, naquirent des enfans, qui prirent tous les vices de leurs mères, sans rien conserver de ce que leurs pères pouvoient avoir eu de vertu. Ils tomberent dans un décri si absolu, que toutes les colonies du voisinage auroient cru se perdre d'honneur, si elles avoient entretenu avec eux le moindre commerce. On les jugea même indignes de porter le nom de Portugais, & on leur donna celui de Mammelus, qui n'a plus varié, au moins dans ces parages. Ils ne sont plus en effet, ni Portugais, ni Chrétiens, autrement que de nom. Ils n'obéissent au Roi du Portugal, qu'autant qu'ils y trouvent quelque avantage. S'ils prennent encore le nom de Chrétiens, c'est le comble du scandale; ce n'est que pour le faire blasphémer, par l'énorme opposition de leur vie aux loix du Christianisme.

Saint-Paul n'avoit pas d'abord plus de quatre cents habitans, y compris les Negres & les Américains : on y en

compte aujourd'hui bien des milliers, tirés, pour ainsi dire, de l'égout de toutes les nations. C'est le receptacle des bandits qui se sont dérobés à l'échaffaud, en Europe aussi bien qu'en Amérique, & qui cherchent à exercer impunément leur brigandage. Les Mammelus se font gloire de n'obéir à aucune puissance. Ils forment en effet une espèce de république, qui se gouverne souverainement elle-même. La situation avantageuse de leur ville, & les fortifications qu'ils y ont ajoutées, ont fait perdre aux Portugais, sinon l'envie, au moins l'espérance de les réduire. Depuis qu'ils se furent soustraits à l'autorité des vice-Rois du Brésil, ils se livrerent à un genre de brigandage, inusité parmi les sauvages même les plus inhumains. On les vit se répandre chaque année, d'abord dans les peuplades circonvoisines, puis dans les plus éloignées, & traîner en esclavage une infinité d'Indiens, avec lesquels ils n'avoient aucun différend, pour les appliquer au travail des plantations, & à l'exploitation des mines d'or qui se trouvent dans leurs montagnes. Ils désolerent toutes les provinces du Paraguai, aussi bien que celle de Guaira : ils pénétrerent même plusieurs fois, sur les bords du

Maragnon d'une part, & de l'autre sur le fleuve de la Plata ; parcourant en cinq ou six mois plus de mille lieues de pays. Ce sont eux principalement qui ont dépeuplé cette vaste région ; de tant d'hommes qu'ils mettoient aux fers, à peine y en avoit-il un sur cent qui ne périt, soit de fatigue & de misère en route, soit du mauvais air dans les mines, ou du travail excessif des plantations. Suivant un registre authentique, de trois cent mille Indiens, enlevés par les Mammelus en cinq ans, il n'en resta que vingt mille.

Forbans abominables, aux yeux de la Religion sur-tout il n'est point de stratagême que ne leur inspirât l'Enfer, pour ruiner l'œuvre de Dieu. Souvent ils se travestissoient en Missionnaires & en Catéchistes, afin de surprendre les Indiens ; ce qui fit perdre aux vrais Missionnaires la confiance d'une infinité de peuplades, & mit long-temps un obstacle insurmontable à l'établissement de l'Evangile. Dans la province de Guaira, la moins éloignée d'eux, & la plus au fait de leurs artifices, ils attaquoient à face découverte, avec des forces supérieures ; & ils revinrent si souvent à la charge, qu'ils ruinerent de fond en comble treize Réductions. Ils y ôterent la vie, ou la liberté

à quatre-vingt-cinq mille néophytes.

Pour sauver les foibles restes de ces habitations, dont le malheureux sort empêchoit la conversion de leurs voisins, qui craignoient de le subir à leur tour, leurs sages Pasteurs prirent le parti de les transplanter, avec des peines excessives, à cent trente lieues de distance, sur les bords beaucoup moins accessibles du Parana. Ils y arriverent au nombre d'environ douze mille, dont se formerent les Réductions de Lorette & de Saint Ignace. Plusieurs autres habitations s'établirent depuis, entre les fleuves de Parana & d'Uraguai; & toutes furent disposées de telle manière, qu'elles pussent mutuellement veiller à leur sûreté, & concourir à leur défense. Bien plus, ces courageux néophytes se sont si bien aguerris par la suite, qu'ils sont rentrés en possession des pays qu'ils avoient abandonnés. Ils y ont bâti de nouvelles Réductions, & se sont mis en état de ne plus craindre les Mammelus, qu'ils ont fait repentir plus d'une fois de leurs nouvelles insultes.

Vers la fin du siècle passé, on comptoit, dans la seule province de Guaira, entre le Parana & l'Uraguai, trente-deux Réductions, & plus de six-vingt-mille

Indiens convertis. On avoit établi plusieurs autres Réductions, de proche en proche, entre l'Uraguai & le Brésil. D'autres s'étoient formées vers le septentrion, sur les rives du Mammore, qui se décharge dans le fleuve des Amazônes.

De l'autre côté de l'Amérique méridionale, sans pousser jusqu'aux provinces maritimes, il est encore une vaste contrée, que bornent au couchant les montagnes, tant du Chili que du Pérou, & à l'orient le fleuve du Paraguai. Sa longueur du nord au midi, est de plus de quatre cents lieues, sur une largeur d'environ cent cinquante. Elle est arrosée par les grandes rivières de Pilcomaio, de Vermejo & de Salado, sans parler de beaucoup d'autres encore très-considérables. Ces lieux sont habités par différens peuples, dont les Chiriguanes, vers le nord, sont les plus formidables, ou du moins les plus intraitables. En tirant encore plus au Nord, on trouve le grand lac des Caraies, où le fleuve de Paraguai prend tout à la fois sa naissance & sa grandeur imposante. Ce canton est principalement habité par les Manacicas & les Chiquites : au moins en sont-ils les habitans les plus connus. *Ibid.* C. XII.

Plusieurs fois, & toujours en vain, l'on avoit tenté d'introduire le Christia-

nisme chez ces féroces barbares; quand le Père de Arcé, accompagné du Père de Zéa, profita des circonstances heureuses que la providence avoit pu seule ménager. Deux nations voisines se faisoient une guerre, également désastreuse pour l'une & pour l'autre. Ce Missionnaire, au moyen d'une certaine éloquence naturelle, & du talent qu'il avoit pour la conciliation, vint à bout de rétablir entre elles la paix & la concorde. Il obtint presque en même temps la grace d'un de leurs compatriotes, condamné à mort, par le Gouverneur d'une ville Espagnole. Comme ces peuples étoient dans la première admiration d'une charité si nouvelle pour eux; il leur proposa d'embrasser la Religion qui inspiroit de pareilles vertus. Sur le champ, les Caciques indiquerent une assemblée générale, pour délibérer sur l'invitation de leur bienfaiteur. Dès la nuit suivante, tous se rendirent au lieu marqué, & l'affaire fut balancée depuis minuit jusqu'au point du jour; l'homme apostolique, durant ce temps-là, suppliant le Père des lumières d'éclairer ces pauvres aveugles. Il fut résolu d'une voix unanime, que la loi Chrétienne seroit reçue dans le pays; à condition néanmoins

qu'on n'obligeroit pas d'en sortir ceux qui refuseroient de l'embrasser. La condition, quoiqu'elle eût ses inconvéniens, fut acceptée par le Missionnaire, qui plein de confiance en Dieu, se promit, & non pas en vain, que les plus endurcis, loin de séduire les autres, se laisseroient vaincre peu-à peu par le bon exemple.

Dans les mémoires publiés par un Chanoine Espagnol, qui avoit été long-temps le témoin & l'admirateur des travaux apostoliques du Père Diaz, il est rapporté que ce Pasteur infatigable, sans se borner aux travaux de sa Réduction, parcouroit dans le voisinage quelques ran[illegible]eries ou infirmeries d'infidèles, attaqués d'une maladie contagieuse, afin de gagner au moins dans cette extrémité quelques ames au Seigneur. D'un autre côté, d'impitoyables anthropophages y accoururent aussi, pour dévorer sans risque & sans résistance ceux qui n'étoient pas atteints de la contagion. Ils aspiroient sur-tout à se régaler de la chair de l'Européen qui étoit venu les secourir; c'est-à-dire du Missionnaire; parceque la chair des hommes qui font usage du sel dans leur nourriture, est plus délicate, à leur gré, que celle des Indiens qui n'en usent pas. Cependant,

Muratori Ch. XIX.

un captif échappé de leurs mains, porta dans la Réduction de ce Père la nouvelle du danger pressant qu'il couroit. Tous ses néophytes à l'instant prirent les armes, & volerent à la rancherie pour le délivrer. Ils arriverent à temps, malgré la distance assez considérable, chargerent brusquement les infidèles, les romplrent, firent un grand nombre de prisonniers, & dissiperent tout le reste. Ils en vouloient tirer une vengeance d'éclat; & pour imprimer la terreur à tous les monstres de cette espèce, ils résolurent de pendre ces captifs sur les passages, aux arbres qui étoient le plus en vue. Déja ils procédoient à l'exécution, quand le Père alarmé & attendri jusqu'aux larmes, intercéda pour ces malheureux, avec tant d'instance, qu'enfin il obtint leur grace, & qu'on les remit entre ses mains. Il les combla de caresses, les retint assez long-temps, toujours avec les mêmes bontés, pour les instruire de nos saints mystères; puis leur rendit une entière liberté. Ils furent si prodigieusement touchés d'une générosité vraiment prodigieuse pour eux, qu'arrivés dans leur peuplade, ils n'avoient point de termes assez forts pour exalter la Foi & la charité Chrétienne. Ils revinrent peu

après, avec toute leur nation, se jetterent tous ensemble aux pieds du charitable Missionnaire, & le priérent avec instance de les baptiser, en promettant de vivre sous sa conduite en véritables & parfaits Chrétiens. Ils reçurent en effet le baptême, après toutes les épreuves que demandoit la prudence, & marquerent toujours depuis autant de fidélité aux devoirs du Chrétien, que d'attachement à la Foi.

Ibid. p. 346.

Le Père Baraze entreprit le premier, vers l'an 1675, la conversion de la nation nombreuse des Moxes, qui habitent les environs du fleuve de Guapai, avec plusieurs autres peuples dont les noms sont la plûpart inconnus. Jusques-là, on avoit jugé qu'il étoit absolument impossible de soumettre des nations si féroces & si dissolues, aux loix sévères de l'Evangile; & avant la fin de ce même siècle, on compta dans cette contrée huit à neuf peuplades Chrétiennes, avec plus de trente mille fervens néophytes. Mais quelle patience, quelle constance & quel genre de courage ne fallut-il pas pour y réussir! C'est pour cette intéressante Mission que le Père Baraze alla chercher jusqu'à Lima, ce troupeau de bénédiction, qui en s'y multipliant jusqu'au prodige, y répandit l'abondance,

& y fit prospérer le Christianisme. Cet instituteur habile, autant que zélé, découvrit encore, après bien des recherches capables de rebuter tout autre courage que le sien, un chemin trois ou quatre fois plus court qu'auparavant, pour aller au Pérou, d'où il falloit tirer les approvisionnemens ordinaires. Enfin, il vint à bout d'établir lui seul trois Réductions des plus considérables. Quand il eut ouvert un si beau champ aux ministres évangéliques, plusieurs y accoururent pour cultiver, ainsi que pour étendre cette belle Chrétienté. La Mission des Moxes est aujourd'hui, ou du moins elle étoit, il n'y a pas long-temps, l'une des plus florissantes, tant de l'Amérique que de l'autre hémisphère. On y voit même des Eglises bâties avec goût, & avec une magnificence, qui, bien que propre au pays, feroit l'admiration de beaucoup d'autres.

Insatiablement altéré du salut des ames, le Père Baraze, dès que cette Mission put se passer de sa présence, la commit aux soins de ses coopérateurs, & passa chez d'autres barbares, afin d'y produire la même métamorphose. Il parvint jusqu'aux pays des Baures, peuples indomptables & perfides, qui toutefois pa-

rurent d'abord dociles à ses instructions; mais cette feinte docilité se démasqua bientôt. Il fut massacré par ces traitres, le 16 de Septembre 1702. Ainsi couronna-t-il, par le martyre, vingt-sept ans d'Apostolat. On croira sans peine qu'il périt bien d'autres héros évangéliques, dans la conquête d'une terre si sauvage, & partagée entre tant de nations inhumaines. Outre ceux qui laisserent la vie dans la découverte de ces terres barbares, presque tous les fondateurs des anciennes Réductions les cimenterent de leur sang. De ce nombre furent, entre autres, les Pères Gonzalez, Rodriguez, del Castiglio, & un frère très-utile à ces établissemens, nommé Romero. Les seuls barbares du Paraguai proprement dit ont massacré par la suite, en divers temps, les Pères Ortiz, de Blende, d'Alfaro, d'Arcé, de Silva, de Mendoza, Cavallieri, Fernandez, Arias, Sanchez & tant d'autres, dont l'on peut évaluer le nombre sur le degré de fertilité qu'a donné leur sang à des terres, aussi abondantes aujourd'hui en fruits de salut, qu'elles étoient auparavant désespérantes.

Un changement si prodigieux causera sans doute une étrange surprise; tant, au premier coup-d'œil, il paroît éloigné

du cours ordinaire des choses & des mœurs : mais il faut observer, que les hommes provenant tous de la même souche, ils sont naturellement, à peu de chose près, les mêmes par-tout. Les leçons & les exemples mettent seuls entre eux l'étrange différence qui cause notre étonnement. Les barbares du Paraguai, qui n'avoient guère de l'homme que la figure, qui ne s'occupoient qu'à satisfaire leurs appétits brutaux, sont devenus des modèles de toutes les vertus sociales & Chrétiennes ; mais l'expérience a montré qu'ils étoient naturellement doux & traitables, fidèles, sincères, reconnoissans, & singuliérement sensibles à l'amitié. D'où bientôt l'on a trouvé, dans ceux qui professoient le Christianisme, cette évangélique simplicité, qui est la compagne & la gardienne de l'innocence. Si donc ils parurent, avant leur conversion, n'avoir en partage que l'incontinence & la cruauté ; c'etoit moins l'effet du naturel, que le fruit contagieux de l'éducation. Les habitudes vicieuses se transmettoient alors des pères aux enfans, par la voie de l'exemple ; & quand ils en ont eu de bons sous les yeux, on a vu la douceur & la charité, la pudeur & la réserve prendre la place des passions

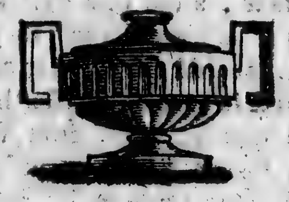
Mur. Ch. VII.

effrénées qu'on leur avoit cru naturelles. Peuples moins dignes de haine que de pitié, leur malheur émut enfin les entrailles du Père de miséricorde, & lui fit répandre ses bénédictions sur eux, en telle abondance, qu'autant ils avoient fait l'opprobre de l'humanité, autant ils firent, comme on le verra mieux encore par la suite, la gloire du Christianisme.

Dans l'année qui suivit & consolida la conversion des Moxes, le vingt-deux Juillet 1676, mourut âgé de quatre-vingt-sept ans le Pape Clément X. Le Cardinal Odescalchi lui succéda sous le nom d'Innocent XI, le vingt-un de Septembre, et non pas d'Octobre, comme l'a marqué de Prade, à qui une date aussi mémorable par la circonstance du jour même, auroit bien dû faire éviter cette méprise. C'étoit le jour de S. Matthieu, qui joint à ce que ce Pape étoit fils d'un banquier, donna lieu à la pasquinade, où de la banque on le faisoit passer d'un plein saut dans la Chaire de S. Pierre. Ce Pontife avoit néanmoins la plûpart des qualités propres au Pontificat, du jugement, l'esprit pénétrant, mais peu d'étude, & par conséquent peu de savoir. Il étoit sur-tout grand homme de bien, sévère à lui-même, rigide à bien d'autres

égards, & jusqu'à l'opiniâtreté. En un mot, ce fut un de ces hommes de bien, que rien n'est capable d'ébranler, quand une fois ils ont pris leur parti, toujours persuadés qu'il y va de la gloire de Dieu à le soutenir. On ne verra que trop de preuves de cette roideur inflexible, ainsi que de sa fierté chagrine, dans ses violens démêlés avec la Cour & le Clergé de France, à l'occasion de la Régale.

Fin du vingt-deuxième Volume.



TABLE



TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1638 jusqu'à l'an 1676.

TOME VINGT-DEUXIÈME.

PAPES.

CCXXXIV. INnocent X, mort le 7 Janvier 1655.

CCXXXV. Alexandre VII, 7 Avril 1655, 22 Mai 1667.

CCXXXVI. Clément IX, 20 Juin 1667, 9 Décembre 1669.

CCXXXVII. Clément X, 29 Avril 1670, 22 Juillet 1676.

CCXXXVIII. Innocent XI, 21 Septembre 1676.

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

FErdinand III, mort en 1657.

Léopold I, ...

ROIS DE FRANCE.

Louis XIV.

ROIS D'ESPAGNE.

Philippe IV, 1665.

Charles II, ...

D'ANGLETERRE.

Charles I, décapité en 1649.

Charles II. . . . .

Ecrivains Ecclésiastiques.

JAcques Sirmond, Jésuite, mort en 1651. C'est l'un des plus savans hommes qu'ait produit la France, au jugement de tous les grands hommes de son temps & des nations diverses. Il fut d'un grand secours à Baronius, pour la composition de ses Annales Ecclésiastiques. Il a donné lui-même un très-grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont le Recueil des Conciles de Gaule, avec des notes excellentes; de savantes & judicieuses dissertations sur différens sujets d'histoire & de discipline; des éditions correctes & sûres des œuvres de Théodoret & d'Hincmar de Reims.

Les frères Pierre & Jacques du Pui, 1651 & 1656. C'étoit sans contredit deux des plus savans hommes de leur

Ecrivains Novateurs.

JEan Labadie, esprit inquiet, turbulent & sans consistance, successivement Jésuite & Carme, Catholique & Calviniste; par-tout il débita des maximes, ou des paradoxes dangereux, qu'on ne put supporter dans la secte même de Calvin. Il a laissé quelques écrits, qui font pitié

George Fox, vil artisan, & auteur de la secte fanatique des Quakers ou Trembleurs.

Isaac la Peyrère, auteur du livre intitulé *Praadamita*, où il prétend établir qu'il y a eu des hommes avant Adam. Le livre fut brûlé à Paris, censuré par l'Evêque de Namur, & l'auteur arrêté à Bruxelles, d'où il se rendit à Rome, & abjura sa chimère aux pieds d'Alexandre VII.

Blaise Pascal, mort en 1662, auteur des

temps, particuliérement en droit & en histoire, mais nullement en théologie. Aussi leur ouvrage sur les droits & les libertés de l'Eglise Gallicane fut-il condamné, par vingt-deux Evêques ou Archevêques de l'Eglise Gallicane elle-même. Il fallut recourir à d'autres mains pour le corriger : mais la matière a été brouillée depuis si long temps par les mains séculières, qu'on n'a pas encore réussi, & qu'on ne réussira vraisemblablement jamais à la débrouiller parfaitement. Ils ont encore laissé deux ouvrages, remarquables entre beaucoup d'autres; savoir l'Histoire générale du grand schisme d'Occident, & l'Histoire véritable de la condamnation des Templiers.

Denys Pétau, Jésuite, 1652.

Dans tous ses ouvrages, qui sont en très-grand nombre, & presque tous en latin, on trouve un style net, Lettres-Provinciales, qui tendent uniquement, & par des voies souvent iniques, à défendre & accréditer les nouveautés proscrites par l'Eglise. Ainsi en ont jugé les deux puissances, qui les ont condamnées de concert, & qui en ont du moins fait sentir le danger pour la vraie Foi, si elles n'ont pas ôté aux gens qui n'aiment qu'à rire, leur attrait pour le style enchanteur de cette satyre inique, autant qu'hétérodoxe. Pascal n'a pas toujours fait un si mauvais usage de ses rares talens. Au moins a-t-on de lui le fond d'un ouvrage très-Chrétien, dans le petit livre qui a pour titre Pensées sur la Religion. Mais comme l'esprit de l'Eglise ne fut jamais de mettre en recommandation les ouvrages même irrépréhensibles des écrivains suspects; parce que les simples passent très-aisément de l'estime de l'auteur à celle de toutes ses

pur & facile, une vaste & profonde érudition, & la plus parfaite critique. Sa Doctrine des temps, chef-d'œuvre unique en son genre, fait le désespoir des chronologistes anti-chrétiens, & l'admiration de tous les autres. Ses Dogmes Théologiques, cités dans les écoles les plus célèbres, y font autorité. Il a donné aussi de savantes éditions des œuvres de S. Epiphane, de Nicéphore, de Synesius, de Thémistius, & de plusieurs autres anciens qui ne seroient pas lisibles sans lui.

productions; nous avons cru ne pouvoir mieux faire, que de nous prescrire un silence absolu sur toutes ces sortes d'écrits; du reste, la piété ne peut rien y perdre. Avec leur beau style, leur méthode, & leur profondeur même, ils sont presque tous d'une froideur & d'une sécheresse, qui resserrent les cœurs, au lieu de les attendrir. Tant il est vrai que l'Esprit Saint ne communique point son onction hors du sein véritable de l'Eglise.

François Hallier, Docteur de Paris, Evêque de Cavaillon, 1659. Entre plusieurs ouvrages estimés, celui qui lui acquit le plus de réputation à Rome, aussi bien qu'en France, est un traité des Elections & des Ordinations, qui passe pour un chef-d'œuvre.

Jean Morin, Prêtre de l'Oratoire, 1659. Converti du Calvinisme, il eut toujours horreur de ce qui en rapprochoit, & appliqua ses talens supérieurs aux vraies sciences de l'Eglise. Il acquit une érudition immense, qui se rend sensible dans tous ses écrits, dont les principaux sont l'ouvrage latin qui a pour titre *Exercitationes Biblicæ*, dans lequel néanmoins on lui reproche de ne pas ménager assez

l'intégrité du texte hébraïque; un excellent traité des Ordinations, avec des dissertations fort savantes; un traité de la Pénitence; une nouvelle édition de la bible des Septante; & de bonnes dissertations sur différentes matières.

Luc Holstenius, Hambourgeois, devenu garde de la bibliothèque du Vatican, 1661. On a de lui des traités & plusieurs dissertations sur des matières ecclésiastiques très-variées & très-importantes. On y remarque un jugement solide, une critique exacte, & beaucoup de pénétration.

Pierre de Marca, Archevêque de Toulouse, puis de Paris, 1662. Son principal ouvrage est le traité latin de l'accord du Sacerdoce & de l'Empire. Il a donné outre cela des dissertations sur plusieurs matières ecclésiastiques d'importance. On voit par toutes ces productions, qu'il étoit grand jurisconsulte, habile critique, & qu'il avoit beaucoup d'érudition.

Jean Bollandus, Jésuite Flamand, 1665. C'est lui qui a commencé la fameuse collection des Actes des Saints, continuée depuis par Henschenius, Papebroch, & d'autres Jésuites, qu'on a toujours nommé Bollandistes.

Philippe Labbe, Jésuite, 1667. Le principal ouvrage de cet écrivain, l'un des plus laborieux de son temps, est une collection générale des Conciles en dix-sept volumes *in-folio*. Il faisoit imprimer le onzième, quand il mourut; après quoi le Père Cossart son confrère, acheva cette collection, qui est fort estimée des savans.

Léon Allazi, dit communément Allatius, natif de Grèce, & garde de la bibliothèque du Vatican, 1669. Il a composé un traité sur l'accord perpétuel de l'Eglise Grecque avec la Latine, contre les prétentions des Protestans; & différens ouvrages, tant pour la réunion des Grecs, que sur leurs livres ecclésiastiques.

Antoine Godeau, Evêque de Vence, 1672. Il a laissé plusieurs ouvrages en vers & en prose, dont le principal est une histoire de l'Eglise, poussée jusqu'au neuvième siècle inclusivement. A quelques vieux mots près, & quelques tours également surannés, son style égale au moins celui des Auteurs qui ont traité depuis les mêmes objets. Il a même plus de nombre, plus de majesté, moins d'inégalité & de cascades, en un mot plus de cette grandeur unie & soutenue, que demande la dignité de l'histoire. Mais dans le compte qu'il rend de la condamnation des trois chapitres au cinquième Concile Général, il faut se tenir en garde contre les subtilités des novateurs de son temps, vers lesquels il parut pencher, au moins dans cette rencontre.

François Bosquet, Evêque de Montpellier, 1676. On a de ce Prélat, l'un des plus savans hommes du dix-septième siècle, une histoire de l'Eglise Gallicane, les vies des Papes d'Avignon, & quelques autres ouvrages.

Henri de Valois, historiographe du Roi, 1676. Il s'est rendu célèbre dans toute l'Europe par son érudition. Il nous a laissé, & de belles éditions, & de bonnes traductions des écrivains Grecs de l'Histoire Ecclésiastique, avec des notes, qui ne montrent pas moins son jugement que son érudition.

FIN.

e, 1672. Il a
prose, dont le
ouffée jusqu'au
les vieux mots
més, son style
ont traité de-
s de nombre,
de cascades,
& soutenue,
Mais dans le
ion des trois
ral, il faut se
novateurs de
ner, au moins

pellier, 1676.
avans hommes
le l'Eglise Gal-
, & quelques

u Roi, 1676.
urope par son
es éditions, &
Grecs de l'Hif-
ul ne montrent
tion,

